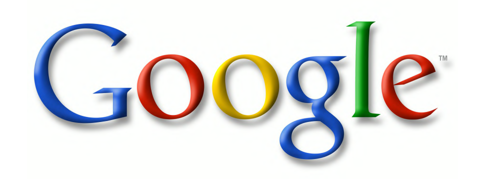
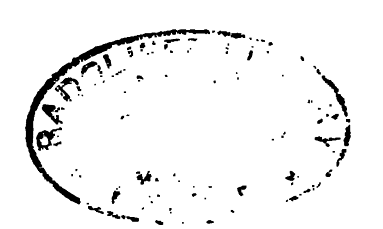






DE

L'ORIGINE DES LOIS,

DES ARTS ET DES SCIENCES.

DE L'IMPRIMERIE DE J.-L. CHANSON,
RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, N° 10.

DE
L'ORIGINE DES LOIS,
DES ARTS ET DES SCIENCES,
ET
DE LEURS PROGRÈS
CHEZ LES ANCIENS PEUPLES;

PAR ANTOINE-YVES GOGUET.

SIXIÈME ÉDITION,

REVUE ET CORRIGÉE AVEC SOIN.

TOME TROISIÈME.

Depuis l'établissement de la royauté chez les Hébreux jusqu'à leur retour de la captivité.

PARIS,

CHEZ { GERMAIN-MATHIOT, Libraire, place Saint-André-des-Arts, n° 26.
LEMONNIER, Libraire, quai des Augustins, n° 15.

1820.

DE

L'ORIGINE DES LOIS,

DES ARTS ET DES SCIENCES,

ET

DE LEURS PROGRÈS

CHEZ LES ANCIENS PEUPLES.

TROISIÈME ÉPOQUE.

Depuis l'établissement de la royauté chez les Hébreux, jusqu'à leur retour de la captivité : espace d'environ 560 ans.

INTRODUCTION.

Plus on avance vers les temps qui se rapprochent de la naissance de Jésus-Christ, plus l'Histoire ancienne se développe et s'éclaircit. l'Asie, dans les siècles où nous entrons, offre les spectacles les plus frappants. On y voit s'anéantir les quatre puissants empires des Asyriens, des Babyloniens, des Mèdes et des Lydiens.

L'Egypte, cette monarchie si ancienne et si célèbre, va commencer à pencher vers son déclin. Nous ne verrons pas sa ruine totale. Le moment où, en proie aux ravages de Cambyse fils de Cyrus, l'Egypte vit renverser son trône, et ne forma plus qu'une province de l'empire persan, appartient à des siècles qui ne font point l'objet de mes recherches. Je ne dois donc pas en parler. J'ai cru seulement pouvoir l'annoncer.

Sur les débris de tous ces différents royaumes, s'éleva la monarchie des Perses, nation dont jusqu'à ce moment il n'est point

question dans l'antiquité. La naissance de ce nouvel empire, plus étendu et plus formidable qu'aucun de ceux dont nous avons eu occasion de parler, sera le terme où nous nous arrêterons.

L'Europe ne présente pas, dans ces mêmes siècles, des tableaux aussi frappants. Mais l'abolition du gouvernement monarchique dans plusieurs villes de la Grèce, qui s'érigèrent alors en républiques, Lycurgue et Solon donnant des lois, l'un à Lacédémone, et l'autre à Athènes, sont des objets d'autant plus intéressants, que cette époque est celle de la grandeur et de la célébrité que les Grecs se sont acquises dans l'Histoire ancienne.

On doit ranger encore au nombre des événements fameux, qui appartiennent aux siècles que nous allons parcourir, la fondation de Rome, ville dont la destinée semble avoir été d'engloutir et d'absorber tous les royaumes de l'univers. Ces faibles commencements n'annonçaient pas ce degré de puissance où depuis elle est parvenue. Rome en fut redevable à sa politique et à son courage, qui la firent triompher de tous les obstacles qui paraissaient s'opposer à son agrandissement. C'est un objet, au surplus, que nous ne faisons qu'indiquer. Les Romains n'entrent point dans le plan que nous avons entrepris.

LIVRE PREMIER.

Du Gouvernement.

J'ai réservé, pour cette troisième et dernière partie de mon ouvrage, les réflexions, et même les critiques qu'on peut faire sur le gouvernement et les lois des différents peuples qui se sont distingués dans les anciens temps. Ainsi, après avoir rapporté tout ce que les écrivains de l'antiquité ont pu nous transmettre sur cet objet, je proposerai quelques réflexions, tant sur les lois particulières, que sur les principes fondamentaux de toutes les différentes formes de gouvernement dont j'aurai eu occasion de parler.

Je pense, au surplus, qu'il ne sera pas inutile, avant que d'entrer en matière, de dire un mot sur l'état des Hébreux dans les siècles que nous parcourons présentement. Quoique mon intention n'ait jamais été de traiter en particulier l'histoire de ce peuple, je ne crois pas pouvoir me dispenser d'indiquer au moins la révolution qui se fit alors dans la forme de son gouvernement, et de faire connaître en peu de mots le caractère de la plupart de ses souverains.

Les Juifs, peuple inquiet et volage, se lassèrent enfin d'avoir Dieu pour chef et pour monarque immédiat. Ils demandèrent à être gouvernés extérieurement par un roi, et à former une monarchie ensible de même que les autres nations (1). L'Etre-Suprême voulut bien y consentir. Il est à remarquer que cette innovation arriva dans le même temps à peu près que la plupart des villes de la Grèce, on ne voit point trop par quels motifs, s'érigèrent en républiques. Saül fut sacré roi d'Israël la même année que Médon fut élu archonte d'Athènes (2).

Les Juifs eurent lieu de se repentir de la nouveauté qu'ils avaient introduite dans la forme de leur gouvernement. La mauvaise conduite de leurs rois, le schisme des dix tribus qui formèrent le royaume de Samarie, et enfin la ruine totale de la nation, furent les justes châtiments de son inconstance. Si les noms de David, de Salomon, de Josaphat et d'Ezéchias se trouvent dans la liste

(1) 1. Reg. c. 8, v. 5.

(2) Marsham, secul. l. XIII, p. 326 et 340.

des plus grands rois, on n'y lit qu'avec horreur ceux de Roboam, d'Athalie, de Joram et de Manassès. L'histoire des Juifs, dans tout le cours de l'époque qui nous occupe maintenant, ne présente presque jamais que des spectacles effroyables, des tragédies sanglantes et les forfaits les plus inouïs. L'impiété et l'idolâtrie triomphèrent presque toujours à Samarie, souvent même à Jérusalem. La ruine totale du royaume de Samarie fut le premier échec que ce peuple souffrit. Ses iniquités attirèrent enfin les vengeances du Très-Haut sur Jérusalem. Nabuchodonosor fut l'instrument dont le Tout-Puissant se servit pour châtier une nation indocile, qui retombait dans les mêmes fautes à chaque moment.

Il est à propos encore d'observer que l'espace de temps dont nous allons rendre compte, a vu commencer et finir le gouvernement des rois chez le peuple de Dieu. La captivité rappela les Hébreux à la théocratie. A leur retour de Babylone, ils formèrent, du consentement et par la protection des rois de Perse, une espèce de république, dont le grand prêtre était le chef et le principal administrateur (1).

CHAPITRE PREMIER.

Des Assyriens.

Les Assyriens, que nous avons perdus si long-temps de vue, vont enfin sortir de l'obscurité; mais ils ne feront que paraître, et rentreront bientôt dans l'oubli, pour n'en sortir jamais. Cet empire est encore plus célèbre par sa chute que par sa fondation. Les événements qui ont occasionné la ruine de cette vaste monarchie; ne sont guère mieux connus que ceux qui lui ont donné naissance. J'observerai, dans ce que je vais en dire, la même méthode que j'ai suivie dans les livres précédents; je ne rapporterai que ce qui m'aura paru de plus vraisemblable.

Les Assyriens, après avoir tenu durant plusieurs siècles l'empire de l'Asie, commencèrent à s'affaiblir par la révolte de divers peuples. Les Mèdes, que Ninus avait autrefois asservis (2), furent

(1) *Voy.* le P. Calmet, Dissert. sur la police des Hébreux, t. 3, p. 10, etc.

(2) Diod. l. 11, p. 124.

les premiers qui secouèrent le joug (1). Je ne dirai rien des circonstances ni des suites particulières de cette révolution, vu le peu d'accord qu'il y a entre les anciens sur tous ces faits. Du démembrement de la monarchie assyrienne, il se forma deux empires célèbres, celui des Babyloniens et celui des Mèdes. Malgré cet échec, le trône de Ninive subsista encore quelque temps avec un grand éclat (2). Les noms et les actions des souverains qui l'ont occupé jusqu'à son entière destruction, sont parvenus à la postérité. On connaît leurs ravages dans la Judée. Les livres saints ne sont pas les seuls qui en fassent mention. On voit par les historiens profanes, que même depuis la révolte des Mèdes, les monarques d'Assyrie furent encore très puissants.

Hérodote nous apprend que Phraortes, roi des Mèdes, ayant déclaré la guerre aux Assyriens, périt dans cette entreprise avec la plus grande partie de ses troupes (3). Le même auteur, parlant de Sennachérib, qu'il qualifie rois des Arabes et des Assyriens, dit qu'il vint attaquer l'Egypte avec une armée formidable (4). Il paraît même qu'Assaradon, fils et successeur de Sennachérib, profita d'un interrègne de huit ans qu'il y eut à Babylone, pour réunir ce royaume au trône d'Assyrie (*a*). Ce nouvel empire subsista ainsi pendant 54 ans. Il succomba enfin pour ne se relever jamais.

Cyaxare, roi des Mèdes, ayant attiré dans son parti Nabopolassar, gouverneur de Babylone, mit le siége devant Ninive, la prit et la rasa entièrement (5). La destruction de Ninive mit fin au royaume d'Assyrie. Il fut anéanti pour toujours. Le titre même en fut éteint. Depuis ce moment, l'histoire ne fait plus mention des Assyriens. Leur monarchie fut partagée entre les Babyloniens et les Mèdes. Cet événement arriva l'an 626 avant l'ère chrétienne (6).

(1) Herod. l. I, n. 95. — Diod. l. 11, p. 137. — Justin. l. I, c. 3.
(2) *Idem*. l. 1, n. 102.
(3) *Idem*.
(4) L. 11, n. 141.
(*a*) En voici la preuve. Il est certain, par l'Ecriture, qu'Assaradon avait succédé à Sennachérib son père, roi d'Assyrie. 4. Reg. c. 19, v. 37.

D'un autre côté, on trouve un Assaradin dans le canon de Babylone, composé par Ptolémée. On voit de plus que le règne de cet Assaradin avait été précédé par une anarchie de huit années. Cela me fait soupçonner que l'Assaradin du canon de Ptolémée, est l'Assaradin de l'Ecriture; et qu'il n'était monté sur le trône de Babylone que par droit de conquête, ayant profité sans doute des troubles qu'une anarchie de huit ans avait occasionnés dans cet empire.
(5) Tobie, c. 14, v. 14, édit. de 70, — Nahum, c. 2, v. 8, 10, 13, c. 3, v. 7. — Sophon. c. 2, v. 13, 15. — Ezechiel. c. 31, v. 3 *et suiv.* — Herod. l. 1, n. 106. — Strabo, l. vi, p. 1071. — Alex. Poly. Hist. *apud* Syncell. p. 210.
(6) *Voy*. l'Histoire de Judith, par le P. Montfaucon, p. 245.

CHAPITRE SECOND.

Des Babyloniens.

L'histoire des souverains de Babylone ne nous est guère plus connue que celle des monarques d'Assyrie. L'exemple des Mèdes, qui secouèrent le joug des Assyriens, fut imité par plusieurs autres peuples dépendants de cette couronne (1). Les Babyloniens ne furent pas des derniers à profiter de l'atteinte que la révolte des Mèdes avait donnée à la puissance des Assyriens. On voit que peu de temps après celui où l'on conjecture qu'arriva cette révolution, les Babyloniens formaient une monarchie séparée de celle des Assyriens. La tige de ces nouveaux souverains a été un prince nommé Nabonassar (2); c'est celui qui a donné lieu à cette époque fameuse, connue dans l'antiquité sous le nom d'ère de Nabonassar. Elle répond à l'an 747 avant Jésus-Christ.

Depuis ce temps, Babylone eut toujours ses rois particuliers, indépendans de ceux d'Assyrie. La distinction des deux monarchies est marquée très expressément dans les livres saints. On voit un Mérodach Baladan, que l'Ecriture qualifie roi de Babylone, envoyer, du temps de Sennachérib roi d'Assyrie, des ambassadeurs à Ezéchias (3). Nous venons de dire comment Assaradon, souverain de Ninive, avait profité d'une anarchie de huit années qu'éprouva Babylone, pour rentrer dans l'ancien domaine des monarques d'Assyrie (4), et comment quelque temps après, Nabopolassar, satrape ou vice-roi de Babylone, ligué avec le roi des Mèdes, avait détruit Ninive, et renversé l'empire assyrien (5). Depuis cet événement, les Babyloniens s'élevèrent au plus haut degré de puissance. Mais ce ne fut qu'un éclat passager. Leur empire, après avoir brillé pendant 88 ans, fut détruit par Cyrus. Babylone ne fit plus qu'une portion de la vaste monarchie des Perses à laquelle Cyrus donna naissance.

Je l'ai déjà dit et je le répète, l'histoire d'Assyrie et de Babylone

(1) Herod. l. 1, n. 95.
(2) Canon Ptolem. astronom.
(3) 4. Reg. c. 20, v. 12 — 2. Paralip. c. 32, v. 31,
(4) *Suprà*, p. 5.
(5) *Suprà*, ibid.

ne nous est presque point connue. Originairement séparés, réunis ensuite, puis alternativement séparés et réunis, ces deux empires marchent sur la même ligne. Les mêmes événements, la même obscurité, tout est à-peu-près commun aux deux peuples. Nous ignorons la plus grande partie de leurs lois et de leurs coutumes (1). Nous manquons de ces faits, de ces détails, qui seuls peuvent servir à caractériser un peuple, et faire connaître sa politique, l'esprit et les principes de son gouvernement. Nous sommes donc obligés de nous en tenir à des notions, trop générales à la vérité pour satisfaire pleinement la curiosité, mais qui suffisent néanmoins pour donner une très-grande idée des empires d'Assyrie et de Babylone.

Il est certain, en effet, que les Assyriens et les Babyloniens ont formé dans l'Asie deux des plus vastes monarchies de l'antiquité. L'Écriture sainte et l'histoire profane en parlent toujours comme de deux puissances formidables. D'ailleurs, ce qu'on lit sur la grandeur et l'opulence de Ninive et de Babylone, atteste bien solennellement le degré de gloire et d'élévation où ces deux empires étaient parvenus. On voit enfin que chez l'un et l'autre peuple les arts ont été florissants, et les sciences très-cultivées. C'en est assez pour assurer que les Babyloniens et les Assyriens avaient fait de grands progrès dans la politique et dans l'art du gouvernement.

CHAPITRE TROISIÈME.

Des Mèdes.

Nous avons des lumières assez justes sur la manière dont le gouvernement politique s'est établi chez les Mèdes. Ces peuples, immédiatement après leur révolte contre les rois d'Assyrie, ne se formèrent pas en corps de monarchie. Ils restèrent quelques années dans un état d'*autonomie*, comme l'appelle Hérodote (2). Les dissensions et les malheurs domestiques, dont ils furent accablés pendant tout ce temps, les forcèrent bientôt à tenir conseil pour délibérer sur les moyens de mettre de l'ordre et de la police dans dans leur état. Ils n'imaginèrent point de meilleure voie que celle

(1) *Suprà*, l. 1, c. 1, art. 3. | (2) L. 1, n. 96.

d'élire un roi. Le choix tomba sur Déjocès, personnage très-distingué par sa prudence, son équité et l'intégrité de ses mœurs (1).

La conduite que tint ce nouveau souverain, justifia le choix des Mèdes. Son premier soin fut de joindre à sa qualité de roi toutes les marques extérieures qui pouvaient en relever l'éclat, et mettre sa personne à l'abri de toute insulte et de tout attentat. Il commença par ordonner qu'on lui bâtît une maison digne d'un souverain. Il en désigna lui-même l'emplacement, et la fit revêtir de bonnes fortifications. Il demanda ensuite des gardes pour la sûreté de sa personne. Les Mèdes lui obéirent. Le palais fut élevé dans l'endroit et de la manière que Déjocès l'avait ordonné, et il choisit lui-même ses gardes (2).

Après que Déjocès eut pris toutes les mesures convenables pour la sûreté de sa personne et le maintien de sa dignité, il songea au moyen de policer ses peuples. Jusqu'à son avénement à la couronne, les Mèdes avaient vécu dispersés dans des bourgs et des villages, éloignés et séparés les uns des autres (3). Déjocès leur ordonna de bâtir une ville qui fût assez grande pour y rassembler un nombre considérable de familles. Afin de les y engager, il leur fit sentir l'avantage qu'ils retrouveraient à demeurer dans une place fortifiée, qui les mettrait à couvert des insultes de l'ennemi. On choisit une situation où l'art n'eut qu'à aider la nature. La ville fut bâtie en peu de temps. C'est celle que les anciens ont connue sous le nom d'Ecbatane. Elle était environnée de sept enceintes de murailles. La dernière renfermait le palais du roi, où ses trésors étaient déposés (4).

Dès que la ville fut en état d'être habitée, Déjocès obligea une partie des Mèdes à venir s'y établir. Toute son application fut alors de dresser des lois pour maintenir l'ordre et la police dans ses états. Comme il avait affaire à des peuples féroces, et dont il avait tout à redouter, il crut ne pouvoir prendre trop de précautions pour leur inspirer la crainte et le respect dus à la majesté du trône. Persuadé que plus on envisage la personne du souverain dans l'éloignement, et plus on la respecte (5), il éleva, pour ainsi dire, un mur de séparation entre le peuple et lui. Il ordonna qu'on ne se présenterait point devant le roi, sans y être conduit par des introducteurs, et il ne fut permis à personne de le regar-

(1) L. I, n. 96. *et suiv.*
(2) Herod. l. 1, n. 98.
(3) *Idem. ibid.* n. 96.
(4) Herod. l. 1, n. 98.
(5) *Major è longinquo venit reverentia.* Tacit.

der en face. Ceux même qui avaient le privilége de l'approcher, ne pouvaient ni rire ni cracher en sa présence (*a*). Toutes les affaires se traitaient par des personnes interposées. Du fond de son palais, Déjocès voyait tout ce qui se passait dans ses états. On ne discutait devant lui les procès que par écrit; et, quand il avait rendu son jugement, c'était aussi par cette voie qu'il le notifiait aux parties. Il s'attacha surtout à l'observation exacte de la justice. Il soutint l'autorité des lois par les châtimens les plus sévères et les plus rigoureux, ne jugeant rien de plus essentiel au maintien d'un état naissant. Dès qu'il avait ouï dire que quelqu'un avait fait tort à un autre, il le faisait venir. et lui imposait une peine proportionnée à sa faute. Il avait à cet effet, dans tous les pays de sa domination, des personnes affidées qui observaient si les plus puissants ne faisaient point de tort aux plus faibles, et qui lui en faisaient rapport (1).

Il paraît, par tout ce que nous venons de dire, que le gouvernement des Mèdes était purement monarchique. La conduite de Déjocès donne l'idée d'un grand politique. Je ne sais cependant si elle mérite d'être approuvée dans toutes ses parties. On ne peut que louer les mesures qu'il avait prises pour imposer par un extérieur capable de frapper l'imagination, et propre à inspirer à ses nouveaux sujets l'idée que leur souverain était un être différent des autres hommes. Il avait à craindre qu'une trop grande familiarité ne vînt à lui attirer le mépris, et ne donnât lieu à des complots contre une autorité naissante. Mais peut-on approuver également l'affectation de se tenir toujours enfermé dans son palais, et de se rendre comme invisible? Conduite qui n'a été que trop imitée par les rois d'Orient. C'était, comme le dit un génie sublime de notre temps, le plus mauvais parti que ces monarques pussent prendre. Ils voulaient se rendre plus respectables, mais ils faisaient respecter la royauté et non pas le roi. Ils attachaient l'esprit de leurs sujets à un certain trône, et non pas à une certaine personne. Cette puissance invisible qui gouverne, est toujours la même pour le peuple. Que dix rois se soient égorgés et détrônés l'un après l'autre, il ne sent aucune différence. Il ne le connaît que de nom. C'est comme s'il avait été gouverné successivement par des esprits (2).

(*a*) Herod. l. 1, n. 99.
Aux Indes, il n'est pas permis de cracher dans le palais du roi. Voyage de V. Leblanc, p. 182.

(1) Herod. l. 1, n. 100.

(2) Lettr. Persan. lettr. 100.

J'ignore si c'est à Déjocès qu'on doit attribuer un des plus grands vices qu'on puisse reprocher aux principes du gouvernement établi chez les Mèdes. Le pouvoir du législateur est imparfait lorsqu'il n'est pas le maître d'abroger la loi qu'il a pu établir. Telles étaient cependant les bornes de l'autorité souveraine chez les Mèdes. Il n'était pas permis au roi de changer ni de révoquer un édit qu'il avait publié (1). Je blâmerai également l'usage où étaient ces peuples, de ne confier l'éducation de leurs monarques qu'à des femmes et à des eunuques (2); usage qui a toujours été pratiqué, et qui se pratique encore dans l'Orient.

Le trône des Mèdes, après avoir subsisté avec assez d'éclat pendant environ deux cents ans, fut réuni par Cyrus à celui des Perses, et s'absorba dans cette vaste monarchie.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Des Égyptiens.

Depuis Sésostris jusqu'à Bocchoris, c'est-à-dire, pendant près de neuf cents ans, l'Egypte ne fournit rien sur l'objet présent de nos recherches. Ce n'est pas que cette monarchie ait souffert alors quelque échec ou quelque diminution. On voit par Homère et par Hérodote, qu'au temps de la guerre de Troie, l'Égypte était très-florissante (3). L'Écriture sainte nous en donne la même idée du temps de Salomon et de ses successeurs (4). Mais il ne nous est resté aucune particularité, tant sur les événements arrivés durant ces neuf siècles en Egypte, que sur les actions des souverains qui en ont occupé le trône pendant ce long intervalle (*a*).

Cette obscurité cesse au règne de Bocchoris. Ce prince a mérité une place honorable dans l'histoire, par la sagesse de ses ordonnances. Les Egyptiens le mettaient au nombre de leurs législateurs (5). C'est en faire un grand éloge; car dans cette longue

(1) Dan. c. 6, v. 15.
(2) Plato, de leg. l. III, p. 815.
(3) Odyss. l. IV. — Herod. l. II, n. 112, etc.
(4) 2. Reg. c. 9, v. 16.

(*a*) On sait seulement que, sous Roboam, Sésach pilla le temple de Jérusalem.
(5) Diod. l. 1, p. 106.

suite de rois qui ont occupé le trône, depuis le déluge jusqu'à ce que l'Egypte ait passé sous la domination des Perses, il n'y en a que cinq que les Egyptiens aient honorés du titre de législateurs, Mnévès, Sazichès, Sésostris, Bocchoris et Amasis (1). L'histoire ne nous a rien conservé sur les lois de ces deux premiers monarques (*a*). A l'égard de Sésostris, j'ai rendu ailleurs un compte très-détaillé des institutions politiques attribuées à ce prince (2). Il ne me reste donc plus qu'à exposer ce que j'ai pu recueillir sur les lois dont Bocchoris et Amasis ont été regardés comme les auteurs. Je parlerai aussi de quelques autres souverains dont les réglements sont parvenus jusqu'à nous, quoique ces princes n'aient point été mis au nombre de ceux que l'Égypte regardait spécialement comme ses législateurs.

Bocchoris, prince sage et habile (3), mais d'un caractère dur et sévère (4), monta sur le trône 762 ans environ avant J. C. Ce fut lui qui, dit-on, régla les droits des souverains, et tout ce qui regarde la forme des contrats et des conventions (5). On lui attribue aussi les premières lois sur le commerce (6). Elles ordonnaient que celui qui niait devoir une somme qu'il avait empruntée sans billet, serait déchargé de sa dette sur son serment. A l'égard de ceux qui ne prêtaient leur argent que par billet, il ne leur était point permis de faire monter les intérêts plus haut que le capital.

Jusqu'à Bocchoris les lois d'Egypte permettaient au créancier de faire emprisonner son débiteur (7). On sait que Sésostris, en montant sur le trône, paya les dettes d'un grand nombre de gens détenus dans les prisons à la poursuite de leurs créanciers (8). Bocchoris abrogea cet usage : il permit seulement au créancier de faire saisir les biens de son débiteur pour en avoir le paiement; mais il défendit de faire arrêter et prendre au corps le débiteur lui-même (9). Solon avait eu cette loi en vue, quand il établit à Athènes ce qu'on appelait la *Scisachtie*, loi qui ôtait au créancier le pouvoir de contraindre par corps son débiteur à le

(1) Diod. l. 1, p. 106.

(*a*) *Voy.* ce que nous avons dit sur Mnévès, *suprà*, l. 1, art. IV.

A l'égard de Sazichès, tout ce qu'on en sait, c'est qu'il ajouta quelques particularités aux lois déjà établies, et qu'il s'appliqua à perfectionner le culte des dieux. Diod. l. 1, p. 106. On ignore au surplus dans quel siècle ce prince peut avoir vécu.

(2) *Suprà*, 2e. vol. l. 1, c. 2.

(3) Diod. l. 1, p. 75.

(4) Plut. t. 2, p. 529, E.

(5) Diod. l. 1, p. 106.

(6) *Ibid.* l. 1, p. 90.

(7) *Ibid.*

(8) *Ibid.* l. 1, p. 63.

(9) Diod. l. 1, p. 90.

payer (1). Diodore de Sicile ajoute qu'on blâmait les autres législateurs grecs qui, ayant défendu de saisir les armes ou la charrue de quelqu'un à qui l'on avait prêté de l'argent, avaient permis de faire saisir l'homme même pour le paiement de sa dette (2).

Bocchoris avait tellement excellé dans cette partie du gouvernement qui a l'administration de la justice pour objet, que plusieurs de ses ordonnances et de ses décisions subsistaient et s'observaient encore, du temps même que les Romains étaient maîtres de l'Egypte (3).

Je placerai après Bocchoris, Asychis, dont Hérodote rapporte une loi assez singulière sur les emprunts. Nous avons parlé ailleurs du soin qu'avaient les Egyptiens de faire embaumer les morts, et de l'usage où ils étaient pour la plupart de les conserver dans des appartements destinés à cet effet (4). Pour favoriser le commerce en facilitant le crédit, Asychis fit une loi qui permettait de prêter de l'argent à quiconque donnerait en gage le corps de son père (5). Mais la même loi ajoutait que tout débiteur qui viendrait à mourir sans avoir retiré un gage si précieux, serait privé des honneurs de la sépulture (6). On sentira l'efficacité de cette peine, si l'on veut se rappeler ce que j'ai dit ailleurs de la façon de penser des Egyptiens sur les devoirs funèbres (7).

Peu de temps après les monarques dont nous venons de parler, l'Egypte éprouva une de ces catastrophes auxquelles tous les états sont exposés. Sabacos, roi d'Éthiopie, s'en empara, et y régna pendant cinquante ans (*a*). Cette révolution ne fut que passagère. Ce prince renonçant de lui-même à sa conquête, abdiqua la couronne, et s'en retourna en Ethiopie. On peut mettre à juste titre Sabacos au nombre des législateurs de l'Egypte. Ce prince né

(1) Diod. l. 1, p. 90. — Plut. *in* Solon. p. 86, D.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.* p. 106.

(4) Diod. l. 1, p. 102. — Lucian. *de luctu*, n. 21, t. 2. — Joan. Damascen. Orat. 1, p. 932, de imag. p. 714.

(5) Herod. l. 11, n. 136.

(6) Ibid. *Loco cit.*

(7) *Suprà*, 1[er] vol. l. 1.

(*a*) Herod. art. 4, p. 55, n. 137. — Diod. l. 1. p. 75.

Si l'on s'en rapporte à Jules Africain, Sabacos aura succédé immédiatement à Bocchoris, qu'il prit et fit même brûler vif *apud Syncell.* p. 74. Diodore ne fait régner Sabacos que long-temps après Bocchoris, l. 1, p. 75. Hérodote, dont le suffrage est d'un si grand poids dans tout ce qui concerne l'Egypte, ne fait nulle mention de Bocchoris, et fait régner Sabacos immédiatement après Anysis, successeur d'Asychis, l. 11, n. 137.

Quelques chronologistes modernes croient que l'Asychis d'Hérodote et le Bocchoris de Diodore, ne sont qu'un seul et même personnage, désigné sous deux noms différents. C'est ici un de ces points de critique que je n'entreprendrai pas d'éclaircir, et moins encore de décider.

doux et humain, abolit la peine de mort, et ordonna qu'on emploierait les criminels, qu'on en jugerait dignes, aux travaux publics. Il pensait que l'Egypte retirerait plus de profit et d'avantage de ce genre de supplice qui, imposé pour la vie, lui paraissait également propre à punir et à réprimer les crimes (1).

Quelque temps après Sabacos, Psammitique monta sur le trône. Ce prince fit un changemént considérable dans les anciennes maximes du gouvernement. Jusqu'alors l'Egypte avait été fermée aux autres nations (2). Il n'y avait que la ville de Naucrate où il leur fût permis d'aborder et de faire le commerce (3). Les Egyptiens mêmes, si l'on en croit les écrivains de l'antiquité, étaient dans l'usage de tuer ou de faire esclaves tous les étrangers qu'on surprenait ailleurs le long des côtes (4). Psammitique changea entièrement de maximes. Il ouvrit ses ports au commerce de toutes les nations, favorisa la navigation dans ses mers, et accorda toutes sortes de priviléges à quiconque voulait venir s'établir en Egypte (5). Ce prince aima et protégea particulièrement les Grecs. Il devait son salut et son rétablissement aux Ioniens et aux Cariens (6). Non content de les récompenser libéralement, il voulut les fixer dans ses états, et pour les y engager, il leur distribua des fonds de terre considérables (7). Il leur donna de jeunes enfants égyptiens à élever, avec ordre de leur apprendre la langue grecque (8). Psammitique fit plus; il voulut que les princes ses enfants, reçussent une éducation semblable à celle des Grecs (9). Il s'allia même par des traités avec les Athéniens et les autres peuples de la Grèce (10).

Amasis, un des successeurs de Psammitique, se conduisit par le même esprit. Il fit beaucoup de bien aux Grecs, il leur permit de s'établir dans la ville de Naucrate. Il donna même la permission à ceux qui ne venaient en Egypte que pour y trafiquer, de bâtir dans certains lieux des autels et des temples (11).

Amasis, par la sagesse de son gouvernement, a mérité d'être mis au nombre des législateurs de l'Egypte (12). On attribue à ce

(1) Herod. Diod. *locis cit.*
(2) *Idem.* l. II, n. 154. — Diod. l. I, p. 78. — Strabo, l. XVII, p. 1142.
(3) *Idem.* l. II, n. 179.
(4) Diod. p. 78 et 80.
(5) *Idem.*
(6) Herod. l. II, n. 152 et 153. — Diod. l. I, p. 77.
(7) *Idem.* n. 158. — Diod. p. 78.
(8) Diod. *Ibid.*
(9) *Ibid.*
(10) Herod. l. II, n. 164 — Diod. l. I, p. 78.
(11) Herod. l. II, n. 178.
(12) Diod. l. I, p. 106.

prince quelques nouvelles ordonnances sur le département des provinces. Il passait même pour avoir mis la dernière main à la forme du gouvernement (1). L'Egypte fut parfaitement heureuse sous son règne. On y comptait alors jusqu'à vingt mille villes toutes bien peuplées (*a*). Afin de maintenir l'ordre parmi une si prodigieuse multitude d'habitants, Amasis fit une loi dont on ne peut trop admirer la sagesse. Cette loi obligeait chaque particulier de venir déclarer tous les ans au gouverneur de la province son nom, sa profession, et les moyens dont il subsistait. Celui qui ne satisfaisait pas à la loi, ou qui faisait une fausse déclaration, et ne pouvait montrer qu'il vivait par des moyens honnêtes, était puni de mort (2). Hérodote et Diodore disent que Solon emprunta cette loi des Egyptiens, et l'établit à Athènes (3), où elle subsistait encore, du temps d'Hérodote, dans toute sa force. Mais d'autres auteurs attribuent avec plus de justice et de fondement, l'établissement de cette loi à Dracon (4) antérieur à Solon de quelques années. Cette même loi au reste, avait lieu chez plusieurs peuples (5).

Amasis doit être regardé comme le dernier souverain de l'ancienne monarchie égyptienne. Il fut même assujetti par Cyrus, si nous en croyons Xénophon (6). Mais ce ne fut que sous Psamménite, son fils, que Cambyse renversa le trône des rois d'Egypte, et que ce pays florissant et si renommé ne fit plus qu'une province du vaste empire des Perses. L'Egypte ne se releva point de ce coup mortel. Ce royaume passa successivement sous la domination des Grecs et des Romains. Je ne fais qu'indiquer ces événements, dont le récit appartient à des siècles qui passent les bornes que je me suis prescrites.

En parlant des institutions civiles et politiques des Egyptiens, je me suis contenté jusqu'à présent d'exposer les faits tels que je les ai trouvés dans les anciens historiens. Maintenant que je crois avoir rapporté tout ce qui peut appartenir à cet objet, proposons quelques réflexions sur la constitution politique, et les lois de cette monarchie.

Toute l'antiquité s'est accordée à combler d'éloges les Egyp-

(1) Diod. l. 1, p. 106.
(*a*) Herod. l. 1, n. 177.
Ce fait me paraît de beaucoup exagéré. *Voy.* les Mémoires de Trév. Janv. 1752, p. 30 et 31.
(2) Herod. l. II, n. 177. — Diod. l. 1, p. 88.
(3) *Loco cit.*
(4) *Voy.* Marsh. p. 594, 595.
(5) *Voy.* Perizon, *ad* Ælian. var. hist. l. IV, c. 1, p. 328.
(6) Marsh. p. 588.

tiens sur la sagesse de leur gouvernement. Les plus fameux personnages de la Grèce, ceux dont on a le plus vanté les lumières et la prudence, s'étaient transportés en Egypte pour s'instruire des lois et des coutumes de cette nation (1). C'est dans cette source que les législateurs grecs avaient été puiser les règles et les principes du gouvernement (2). Les écrivains modernes non-seulement ont adopté le suffrage des anciens, ils ont encore enchéri sur la matière. Rien n'égale l'idée qu'ils nous donnent de l'Egypte. A les entendre, ce pays semblerait n'avoir été autrefois habité que par des sages : une république de philosophes ne présenterait pas un tableau plus satisfaisant. Mais le portrait n'est-il point embelli? et ne doit-on pas un peu rabattre de la haute opinion qu'on a communément de la politique des Egyptiens, et de la sagesse de leurs lois? C'est ce qu'il faut examiner sans partialité ni prévention.

Je ne mettrai certainement pas au nombre des lois qui ont dû mériter tant d'éloges aux Egyptiens, celle qui concernait les voleurs. Il leur était ordonné de se faire inscrire chez leur chef, et d'y porter sur-le-champ tout ce qui serait dérobé. On était sûr de retrouver les effets volés, pourvu qu'on en désignât le nombre, la qualité, et qu'on marquât le temps et le lieu où le vol s'était fait. Il en coûtait le quart du prix pour se les faire rendre (3). On a voulu excuser les Egyptiens sur ce réglement qui ne fait pas honneur à leur sagesse. Le législateur, dit-on, sentant qu'il ne pouvait empêcher le vol, avait donné aux citoyens un expédient facile pour recouvrer ce qui leur était dérobé (4). Mais si l'on ne peut pas détruire ce malheureux penchant qui porte les hommes à s'approprier le bien d'autrui, du moins ne faut-il pas l'autoriser. Rien n'y était plus propre que cette loi. Les voleurs étaient non-seulement assurés de l'impunité, mais même d'une récompense.

On peut faire aux Egyptiens un reproche encore mieux fondé sur le pouvoir excessif qu'ils avaient laissé prendre à leurs prêtres. Arbitres de la nation, et maîtres de toutes les affaires (5), ils réunissaient l'autorité temporelle à celle qu'ils tenaient de la religion. Le souverain même leur était en quelque sorte subordonné.

(1) Diod. l. 1, p. 79, 80, 107.
(2) *Idem*. p. 100. — Isocrat. *in* Busirid. p. 329. — Strabo, l. x, p. 738, D. — Plut. t. 1, p. 41, F.
(3) Diod. l. 1, p. 90. — A. Gellius, l. xi, . 18, p. 540, 541.
(4) *Idem*. l. 1, p. 91.
(5) *Suprà*, 1er vol. l. 1, art. 6.

Ils avaient le droit de censurer journellement sa conduite, de lui donner des avertissements (1), et de diriger toutes ses actions. Il y a plus : par la constitution primitive de la monarchie, le trône en Egypte était héréditaire ; mais il arrivait quelquefois que la famille régnante venait à s'éteindre : alors on mettait la couronne sur la tête de celui que la nation jugeait le plus digne de la porter. Ce nouveau monarque ne pouvait être pris que dans le corps des prêtres, ou dans l'état militaire; si le choix tombait sur un militaire, il fallait aussitôt qu'il se fît recevoir dans l'ordre sacerdotal (2). Mais on n'exigeait pas d'un prêtre, dans pareille circonstance, qu'il se fît admettre dans l'ordre militaire, tant les Egyptiens avaient de vénération pour leurs prêtres, seuls dépositaires des lois et des sciences de la nation.

Il faudrait ne point connaître les hommes pour ne pas sentir les inconvénients d'une pareille maxime. Tant de pouvoir, et des distinctions si flatteuses ne pouvaient que partager l'autorité souveraine, et inspirer aux prêtres du mépris pour tout le reste de la nation; mépris qui devait nécessairement tourner au détriment de l'état. Hérodote en rapporte un exemple bien marqué dans ce qui se passa sous le règne de Séthon, prêtre de Vulcain, qui fut élu roi quelque temps après Sabacos (3).

A peine Séthon se vit-il affermi sur le trône, qu'il maltraita les gens de guerre, comme s'il ne devait jamais avoir besoin de leur secours. Il alla même jusqu'à les dépouiller des fonds de terre que les rois ses prédécesseurs leur avait accordés (4). Séthon ne tarda pas à se repentir d'une conduite si indiscrète. Sennachérib, roi d'Assyrie, étant venu fondre sur l'Egypte, il ne se trouva personne dans la noblesse et dans l'état militaire qui voulût prendre les armes. Séthon se vit réduit à faire tête à l'ennemi avec une armée levée à la hâte, et composée d'artisans, d'ouvriers, et d'autres gens de la plus basse profession (5). Il ne dut son salut qu'à la nouvelle que reçut Sennachérib de l'approche de Tharaca, roi d'Ethiopie, qui venait au secours de l'Egypte à la tête d'une puissante armée (6). Les prêtres intéressés à faire valoir cet événement, qui semblait justifier la conduite de Séthon, ne manquè-

(1) Diod. l. 1, p. 81, 84.
(2) Plato *in* Polit. p. 550, B. — Plut. t. 2, p. 354.
(3) L. 11, n. 14.
(4) *Ibid.*
(5) L. 11, n. 14.
(6) Jos. Antiq. l. x, c. 1. — 4. Reg. c. 19. v. 9.

rent pas de publier que Sennachérib avait été repoussé par une voie miraculeuse. Ils inventèrent même une fable qui en attribuait toute la gloire à Séthon (1). C'est ce qu'il importe peu d'examiner. Cet exemple suffit pour montrer les mauvais effets du trop de priviléges et de distinctions dont tous les prêtres jouissaient en Egypte

Je passe à l'article le plus important de la politique des Égyptiens. Tout le peuple était partagé en un certain nombre de classes (2). Les professions étaient héréditaires dans chaque famille : le fils était obligé d'embrasser celle de son père (3) Les deux principaux corps de l'état, l'ordre militaire et le sacerdoce, étaient tellement séparés et divisés, qu'une personne de race sacerdotale ne pouvait entrer dans l'état militaire, et réciproquement une personne de famille militaire ne pouvait être reçue dans l'ordre des prêtres (4). On a beaucoup loué cette institution. Je suis bien éloigné d'en porter un pareil jugement. Je la crois au contraire des plus blâmables et des plus pernicieuses. Comme il s'agit ici d'un point essentiel et d'un principe qui intéresse particulièrement le bonheur et le maintien des états, il sera bon d'examiner et de discuter avec attention les avantages et les inconvénients qui peuvent résulter de l'établissement des professions héréditaires dans les familles.

On peut dire, en faveur des professions héréditaires, qu'on fait mieux ce qu'on a toujours vu faire, et ce à quoi on s'est uniquement exercé dès l'enfance. On acquiert conséquemment bien plus de facilité à exceller dans un art. Chacun ajoute sa propre expérience à celle de ses ancêtres. Par ce moyen, chaque art et chaque science doivent être portés au plus haut degré de perfection. Cette coutume, d'ailleurs, éteint toute ambition mal entendue ; chacun demeure content dans son état, et n'aspire point à en sortir pour monter à un rang plus élevé. Voilà quels peuvent être à-peu-près les avantages des professions héréditaires. Le premier coup-d'œil est en leur faveur ; je crois néanmoins ces raisonnements plus spécieux que solides. Disons mieux : une pareille institution est entièrement contraire aux maximes fondamentales de la société et de la saine politique.

Cette noble ambition, qui fait l'âme et le soutien des états, ne peut jamais se trouver dans les pays où les professions sont héré-

(1) Herod. l. II, n. 141.
(2) *Suprà*, 2e vol. l. I, c. 2.
(3) *Ibid.*
(4) Diod. l. I, p. 84 et 85.

ditaires. On détruit, par ce moyen, toute émulation. Qu'on ne dise pas que chacun fera mieux sa profession, lorsqu'il lui sera défendu de la quitter pour en embrasser une autre. Je dirai toujours qu'on fera mieux sa profession, lorsqu'en y excellant on pourra se flatter de parvenir à une autre plus relevée. D'ailleurs, qui ne voit que par cette maxime on gêne l'esprit et les talents ? Tel qui n'a point reçu de la nature d'aptitude à la profession pour laquelle il est destiné, aurait peut-être excellé dans une autre, si le choix en avait été remis à sa disposition. On pourrait étendre bien davantage ces réflexions; mais comme dans ces sortes de questions, l'expérience prouve plus que les raisonnements, jetons un coup-d'œil sur les nations qui se sont le plus distinguées par les lumières de leur esprit et par l'étendue de leurs connaissances. Nous verrons que ce n'est point chez les peuples où les professions étaient héréditaires, que les arts et les sciences ont fait les plus grands progrès.

Les professions n'étaient point héréditaires chez les Grecs; cependant quelle différence entre les productions des Grecs et celles des Egyptiens! On admirera tant qu'on voudra ces masses énormes qui rendent encore aujourd'hui l'Egypte si fameuse. Je rendrai justice à la grandeur de ces entreprises et à la solidité qu'on a su leur donner; mais je serai plus frappé de la dépense, de la patience, et du travail infatigable qu'on coûté les pyramides et les obélisques, que je ne serai touché du goût et du génie des artistes qui ont élevé ces monuments. J'en dirai autant des sciences dont les Grecs peuvent avoir reçu les premières teintures des Egyptiens, mais qu'ils ont portées à un point où jamais elles ne sont parvenues en Egypte. Mettons les Romains à côté des Egyptiens, le parallèle ne sera pas moins défavorable à ces derniers, quoique les arts et les sciences ne soient pas la partie où les Romains se sont le plus distingués.

Passons aux nations qui subsistent encore aujourd'hui, et faisons entre elles la même comparaison. Deux peuples fameux se présentent dans l'Asie, les Indiens et les Chinois. Aux Indes, le fils est obligé de suivre la profession de son père (1). Il n'en est pas de même à la Chine (2). Je ne suis pas plus partisan qu'un autre des Chinois, et je suis bien éloigné de regarder cette nation avec les mêmes yeux que quelques auteurs voudraient nous la

(1) Lettr. édif. t. 5, p. 18 et 19.
(2) Lettr. édif. t. 24, p. 40.

faire envisager. Néanmoins il faut convenir qu'il n'y en a point dans l'Asie qu'on puisse lui comparer; et il s'en faut bien que les arts et les sciences soient aussi florissants aux Indes qu'à la Chine. Je pourrais encore parler des Arabes, si je voulais m'étendre sur cette question, que je terminerai en disant qu'on ne peut citer aucun peuple, où les professions fussent héréditaires, qui se soit distingué par ses talents et ses connaissances. Je dis, au contraire, que cette institution n'est propre qu'à rétrécir l'esprit, et à l'arrêter dans les progrès qu'il pourrait faire. C'est, au reste, le moindre des abus qui résultent des professions héréditaires. Faisons voir qu'une pareille maxime doit infailliblement entraîner la ruine de l'état où elle a lieu.

L'expérience journalière prouve que dans tous les pays les familles se multiplient inégalement. Il peut arriver qu'une tribu se multiplie à l'infini. Alors ceux qui la composent, n'ayant que le même métier pour subsister, tomberont nécessairement dans la misère, et deviendront inutiles et même à charge à l'état. Par une raison contraire, on est en danger de perdre plusieurs arts utiles et essentiels par le dépérissement des tribus qui en sont dépositaires. D'ailleurs, il naît tous les jours de nouveaux arts enfantés par de nouveaux besoins et par de nouvelles découvertes. Comment cultiver ces arts dans les états où chaque famille est attachée à une certaine profession? Il faut donc créer à chaque fois de nouvelles tribus, et assigner de nouveaux rangs. Enfin, il y a des arts qui s'abolissent par l'expérience et la conviction qu'on acquiert de leur peu d'utilité. Que deviendront alors les familles qui en étaient dépositaires? et comment pourront-elles se soutenir et subsister?

Quelque grands que soient ces inconvénients, il en est cependant encore d'une bien plus dangereuse conséquence.

Quel est le but principal de la société? C'est l'union et la concorde entre les citoyens. Ces avantages inestimables ne peuvent jamais se trouver dans les états où les professions sont héréditaires et attachées à certaines familles. Ces sortes de distinctions entraînent une aversion invincible, bien différente des sentiments qui naissent de la seule différence des rangs, différence qui n'exclut point un attachement réciproque entre les inférieurs et les supérieurs. Les hommes liés et attachés dès l'enfance à une certaine profession, ne connaissent, n'estiment que cette profession, et méprisent souverainement toutes les autres. De là s'ensuit une

haine innée, une jalousie indélébile, un mépris mutuel entre tous les membres de l'état. Par cette mauvaise politique, on détruit les motifs d'égards, d'intérêts et de considération, qui sont la base et le soutien de toute espèce de gouvernement; on rend la plus grande partie des citoyens inutiles les uns aux autres; on va directement contre le vœu de la société, dont le but est de rapprocher les esprits, et de porter les personnes qui composent un état, à se regarder comme frères et comme membres d'un seul et même corps. On arrête les effets les plus salutaires que les hommes doivent tirer de l'habitude et de la nécessité de vivre ensemble. Dans ces états, chacun regarde comme étranger, comme une espèce d'ennemi, un homme qui est d'une autre tribu que la sienne. Prenons encore un exemple, et jugeons du passé par le présent.

De tous les temps, le peuple aux grandes Indes a été partagé en différentes *castes* ou tribus. De tous les temps, les professions y ont été héréditaires dans les familles, et il n'a jamais été permis aux tribus de s'allier les unes aux autres (1). Quel est l'effet de cette funeste politique? Chaque tribu a son langage, sa religion, ses usages, ses coutumes et ses lois particulières (2). Il y a autant de temples ou pagodes que de tribus; point de communication, nulle relation, tout est séparé. Chaque pagode est desservie par les ministres de sa tribu (3). Chaque métier est renfermé dans sa caste, et ne peut être exercé que par ceux dont les parents en faisaient profession (4). Un homme d'une caste inférieure, quel que mérite qu'il ait, ne peut jamais s'élever à une caste supérieure (5). Les sciences sont inaccessibles à toutes autres tribus qu'à celle des Bramines et des Rajas (6). Deux hommes de différentes castes ne peuvent point manger ensemble, s'approcher, ni converser familièrement (7). On en vient souvent aux mains au sujet de la préséance (8). On ne saurait concevoir à quels excès cet entêtement et cette prévention sont capables de porter les esprits (9). Il y a telle caste si basse et si méprisable, que ceux qui

(1) Diod. l. 11, p. 153, 154. — Strabo, l. xv, p. 1029, 1033. — Arrian. de Ind. p. 530, 533.

(2) Voyage de la Boulaye-le-Gouz, p. 159, 160, 122. — *Ibid.* d'Ovington, t. 1, p. 292. — Lettr. édif. t. 12.

(3) La Boulaye, p. 159. — Voyage de Pyrard, p. 277.

(4) Lettr. édif. t. 5, p. 18.

(5) *Ibid.* édif. t. 24, p. 204.

(6) *Ibid.* t. 26, p. 221. — Mém. de Trév. Mars, 1701, p. 17.

(7) Lettr. édif. t. 12, p. 67. — Voyage de Pyrard, p. 273, etc. — Anc. Relat. des Indes et de la Chine, p. 123 et 124.

(8) *Ibid.* t. 12, p. 68.

(9) *Ibid.* p. 96, etc.

en sont n'oseraient regarder en face un homme d'une caste supérieure. S'ils prenaient cette liberté, il aurait droit de les tuer sur-le-champ (1). Je n'oserais assurer que le partage du peuple en différentes classes, et les professions héréditaires, produisissent d'aussi mauvais effets chez les Egyptiens; mais s'il en était de même, comme il y a bien de l'apparence (2), que penser des vues et de la sagesse de leurs premiers législateurs?

Il y avait un défaut encore plus essentiel dans la constitution du gouvernement égyptien. Il était permis aux frères et aux sœurs de s'épouser (3). Cet usage est entièrement contraire aux règles et aux principes de la bonne politique. Il n'a pu avoir lieu que dans les temps où il fallait peupler la terre vide d'habitants. Il a dû cesser dès que le genre humain a commencé à se multiplier, et que les sociétés politiques se sont formées. Les seules lumières de la raison ont éclairé la plupart des législateurs sur les inconvénients qui résultent des mariages entre frères et sœurs. Ils ont senti que si les familles ne se mêlaient point les unes avec les autres, chacune formerait dans l'état un corps isolé et séparé; motif qui doit nécessairement aliéner les esprits. Les Chinois suivent des maximes bien plus sages que n'étaient celles des Egyptiens. Les lois de la Chine défendent non-seulement les mariages entre frères et sœurs, elles ne permettent pas même de s'allier dans la même famille, quelque éloignée que soit la parenté (4). Cette loi est très-prudente, et part d'une politique très-profonde. Elle a été établie, non-seulement pour engager les citoyens à s'unir d'intérêt et de fortune, mais aussi pour prévenir les confédérations et les unions entre certaines familles, unions toujours pernicieuses à un état.

Ce qu'on a trouvé de plus estimable dans le caractère d'esprit des Egyptiens, est l'attachement et le respect qu'ils avaient pour leurs lois et leurs coutumes. On leur a donné les plus grands éloges sur leur constance à les observer, et à ne rien changer dans les usages primitifs de la monarchie. Une coutume nouvelle était, dit-on, un prodige en Egypte. Tout s'y faisait toujours de la même manière (5). Les Egyptiens ne voulaient rien emprunter des autres peuples (6).

(1) Lett. édif. etc. p. 68.
(2) *Voy.* Herod. l. II, n. 47, 167.
(3) *Suprà*, 1er vol. l. I, art. 4.
(4) Martini, l. I, p. 31.
(5) Plato, de Leg. l. II, p. 787; l. VII, p. 886. — Diod. l. I, p. 74. — Porphyr. de abstin. l. IV, p. 370, 371.
(6) Herod. l. II, n. 91.

Je dirai d'abord qu'à cet égard les Egyptiens ne méritent aucun éloge particulier. Cette façon de penser leur est commune avec tous les peuples de l'Orient. On sait que les Orientaux ont un grand attachement pour leurs usages. Ils n'en changent point. Leurs façons de penser et d'agir sont les mêmes qu'elles ont été de tous les temps. Il est certain d'ailleurs que la température de l'air et la position des climats influent considérablement sur le génie et le caractère des peuples. La température de l'Egypte, toujours uniforme, rendait les Egyptiens solides et constants. Reste à savoir si cette vertu n'est pas un vice lorsqu'elle est portée à l'excès.

On ne peut faire trop de réflexions, et prendre trop de précautions quand il s'agit de toucher aux anciennes constitutions d'un état, et d'y faire quelques changements ; mais ce scrupule doit cependant avoir des bornes. Il est certain, par l'expérience, que telle loi qui était bonne dans un temps, cesse souvent de l'être dans un autre, et peut même entraîner de grands inconvénients. Il est également vrai qu'il y a certaines lois dont le temps seul a pu faire reconnaître l'abus et les mauvais effets. Les circonstances changent, et alors il faut nécessairement changer le système politique, abolir les anciennes lois, et en substituer de nouvelles. Il est impossible que le premier législateur ait pu tout prévoir. Pourquoi enfin ne vouloir pas profiter des découvertes utiles faites dans les différents climats ? Un réglement en est-il moins bon, parce qu'il n'est pas notre ouvrage ? Est-ce un motif pour ne pas se l'approprier, quand on voit les avantages qui peuvent en résulter ? Enfin l'attention à maintenir les anciennes lois, et le respect pour les anciens usages, ne doit pas s'étendre jusqu'aux objets qui sont purement du ressort de l'esprit et de l'imagination. Les sciences et les arts ne se perfectionnent que par le temps. Chaque jour on acquiert de nouvelles lumières, chaque jour les vues s'étendent et se rectifient. L'expérience fait reconnaître l'abus et l'erreur des anciennes pratiques. Il est alors de la bonne politique de réformer les usages vicieux, de chercher de meilleures méthodes, et de les substituer aux anciennes. C'est néanmoins ce qu'on ne pouvait faire en Egypte. Il fallait constamment s'en tenir aux usages primitifs. Il n'était permis en aucune occasion de s'en écarter : les lois le défendaient expressément (1).

(1) PLATO. DIOD. PORPHYR. *locis suprà cit.*

C'est par l'effet de cette façon de penser vicieuse que, généralement parlant, les peuples de l'Orient n'ont fait aucun progrès dans quelque genre que ce soit. Ils n'ont tiré aucun parti, aucun avantage de leur commerce fréquent avec les nations de l'Europe. Constamment bornés et attachés à leurs anciens usages, ils sont aujourd'hui les mêmes qu'ils étaient il y a 3000 ans. Je crois en trouver la raison dans ce que j'ai dit précédemment des professions héréditaires dans les familles. Il faudrait, si on laissait introduire de nouveaux arts, créer de nouvelles castes, et voir périr de misère celles qui étaient dépositaires des anciennes connaissances.

Malgré les défauts que nous venons de relever dans la politique des Egyptiens, il faut cependant rendre justice à ces peuples, et convenir que ces imperfections sont rachetées par quantité de maximes excellentes et de principes admirables, dignes, en un mot, de nous faire concevoir, à bien des égards, une idée avantageuse de leurs législateurs.

Les Egyptiens ont certainement connu plusieurs des véritables maximes du gouvernement. Cette nation grave et sérieuse comprit d'abord que le vrai but de la politique doit être de rendre les peuples heureux, et qu'ils ne peuvent l'être qu'autant qu'on leur inspire des sentiments de vertu et de reconnaissance. C'est dans cette vue que le législateur voulut que les citoyens se respectassent beaucoup, que chacun sentît à chaque instant ce qu'il devait aux autres. De là ces lois sévères contre le meurtre, l'adultère, le viol; et tous les réglements inventés et établis pour mettre les citoyens à la garde les uns des autres (1). De là ce respect infini qu'on avait pour les vieillards. Les jeunes gens étaient obligés de se lever devant eux, et de leur céder partout la première place (2). Le législateur avait donné enfin aux règles de la civilité la plus grande extension (3). C'était autant de liens civils et politiques, imaginés pour contenir le peuple, et maintenir la paix et le bon ordre entre les citoyens; c'était autant de moyens propres à inspirer la douceur, et capables d'entretenir l'union, en bannissant tous les vices qui partent d'un caractère dur et grossier.

De ce même principe sont émanées les lois sur la sépulture des morts, l'usage de les embaumer, de les déposer dans des sé-

(1) *Suprà*, 1er vol. l. 1, art 2.
(2) Hérod. l. II, n. 80.
(3) *Idem*.

pulcres magnifiques, et de regarder le cadavre d'un père comme le gage le plus sûr qu'un débiteur pût donner à son créancier (1). Toutes ces institutions entretenaient l'amour et la vénération pour les parents. Il était impossible qu'on eût tant de respect pour les pères après leur mort, sans être porté à avoir pour eux les plus grands égards pendant qu'ils vivaient. La gloire qu'on a donnée aux Egyptiens d'être les plus reconnaissants de tous les hommes (2), montre la justesse des mesures que le législateur avait employées pour graver cette vertu dans le cœur de ses peuples.

Quelles louanges enfin ne méritent pas les Egyptiens sur ce jugement rigoureux qu'on faisait subir à la mémoire des morts, et sur l'examen qu'on faisait de leur vie, pour décider s'ils méritaient les honneurs de la sépulture? L'audience se tenait en public. C'était le peuple qui décidait et prononçait la sentence (3). Il n'est point dans ces occasions de Juges plus compétents. Ce moyen était excellent pour contenir tout le monde dans le devoir, les rois mêmes ne pouvant s'y soustraire. L'histoire ne présente point de coutume plus sage et plus politique : coutume qui devait inspirer aux citoyens les plus grands sentiments d'honneur et de vertu. De pareilles maximes ont toujours été le fondement des empires que nous savons avoir subsisté le plus long-temps et le plus glorieusement.

CHAPITRE CINQUIÈME.

La Grèce.

J'AI déjà indiqué dans le volume précédent une partie des révolutions que la Grèce a éprouvées au commencement des siècles qui nous occupent présentement. On y a vu que le retour des Héraclides dans le Péloponèse avait fait entièrement changer de face aux différentes principautés de cette partie de l'Europe (4). On se souvient aussi que vers le même temps Thèbes et Athènes changèrent la forme de leur gouvernement, qui devint républi-

(1) *Suprà*, p. 13.
(2) DIOD. l. 1, p. 101.
(3) DIOD. p. 84, 103.
(4) *Suprà*, 2e vol. l. 1, c. 3, art. 6.

cain de monarchique qu'il avait été jusqu'alors (1). Il y eut encore d'autres mouvements dans la Grèce. Quelques-uns des royaumes qui s'étaient formés originairement s'éteignirent. Il s'en éleva de nouveaux. Plusieurs villes, à l'exemple de Thèbes et d'Athènes, s'érigèrent aussi en républiques (2). L'histoire de tous ces différents états n'est pas également intéressante.

On peut assurer qu'il n'y a que celles d'Athènes et de Lacédémone qu'il soit important de connaître. Ces deux villes, par l'ascendant et la supériorité qu'elles acquirent dans la Grèce, donnèrent le mouvement, et, si l'on peut le dire, le ton à toute la nation : Athènes et Lacédémone ont présidé à tous les événements auxquels les Grecs ont eu part : ainsi, en étudiant avec soin l'histoire de ces deux villes, on peut connaître parfaitement le caractère, le génie et la politique des Grecs. Je ne m'attacherai donc qu'à exposer les principes du gouvernement d'Athènes et de Lacédémone, à en examiner la forme, et à faire sentir les différences qu'il y avait entre les maximes qui guidaient ces deux républiques.

ARTICLE PREMIER.

Athènes.

Quoique les Athéniens aient été, comme tous les autres états de la Grèce, originairement gouvernés par des rois, jamais peuple n'a eu plus de penchant pour la démocratie. Le pouvoir de leurs rois, restreint presque au commandement des armées, disparaissait pendant la paix (3). Plutarque observe que dans le dénombrement qu'Homère fait des forces de la Grèce au siége de Troie, les Athéniens sont les seuls auxquels ce poëte donne le nom de peuple (4). Cependant ils étaient encore soumis à des rois (*a*). Homère a voulu sans doute par cette distinction, faire connaître le penchant que les Athéniens avaient pour la démocratie, et donner à entendre que la principale autorité résidait dans le peuple.

(1) *Suprà*, 2e v. l. 1, c. 3, art. 6.
(2) Pausan. l. 1, c. 43, p. 103.
(3) *Suprà*, 2e vol. l. 1, art. 7.
(4) Iliad. l. 11, v. 54. — Plut. in Thess. p. 11, D.

(*a*) Ils avaient alors pour roi Mnesthée, qui avait enlevé la couronne à Thésée.

Le différend qui, à la mort de Codrus, s'éleva entre ses enfants, fournit aux Athéniens, ennuyés du gouvernement monarchique, un prétexte pour l'abolir.

Codrus, ce prince qui se sacrifia si généreusement pour son peuple, avait laissé deux enfants, Médon et Nilée (1). Médon était l'aîné, et devait en cette qualité succéder à la couronne; mais Nilée s'y opposa, sous prétexte que Médon étant boiteux, une pareille difformité dégradait la majesté du trône (2). Les Athéniens remirent la décision de ce différend à l'oracle de Delphes. La Pythie prononça en faveur de Médon, et lui adjugea la couronne (3).

Cette décision, qui confirmait le droit de Médon, aurait dû lever tous les obstacles; mais ou le peuple n'y eut point d'égard, ou, ce qui est plus vraisemblable, la réponse de l'oracle renfermait quelque sens ambigu que les Athéniens interprétèrent selon la disposition où ils étaient d'abolir la royauté (4). Quoi qu'il en soit, ils prirent de là occasion de changer la forme de leur gouvernement, et de supprimer l'autorité royale. Jupiter fut déclaré seul monarque d'Athènes (5). On choisit pour gouverner l'état, des magistrats auxquels on donna le nom d'Archontes. Médon n'eut d'autre avantage que d'être honoré de cette dignité. Les premiers Archontes furent perpétuels. Celui qui était revêtu de cette charge, la gardait pendant toute sa vie (6).

Cette nouvelle forme de gouvernement subsista pendant 331 ans. Mais l'archontat perpétuel parut au peuple d'Athènes, amateur excessif d'une liberté sans bornes, une image trop vive de la royauté. Résolus d'en abolir jusqu'à l'ombre même, les Athéniens réduisirent l'exercice de l'archontat à dix années (7).

Ce retranchement ne les tranquillisa pas encore. La jalousie et l'inquiétude naturelle des Athéniens leur firent trouver trop long et trop dangereux cet espace de dix années. Dans la vue de ressaisir plus souvent l'autorité qu'il ne confiait qu'à regret à ses magistrats, ce peuple ombrageux jugea à propos d'abréger le temps de leurs fonctions, et il réduisit enfin l'archontat à une année seulement d'exercice (8).

(1) Paus. l. vii, c. 2, init.
(2) *Idem.*
(3) *Idem.*
(4) *Voy.* Marsh. p. 340.
(5) Marsh. p. 340.
(6) *Idem.*
(7) *Idem.*
(8) *Idem.*

Ces révolutions exposèrent Athènes aux plus grands malheurs. Une puissance aussi limitée que celle des Archontes, n'était pas capable de contenir des esprits remuants, devenus jaloux à l'excès de la liberté et de l'indépendance. Les factions et les querelles renaissaient chaque jour : on ne s'accordait sur rien (1). Il serait bien difficile de marquer exactement quelle a été jusqu'à Solon la forme du gouvernement d'Athènes. Les auteurs anciens ne se sont point expliqués précisément sur ce sujet. On ne trouve rien dans leurs écrits qui puisse nous en éclaircir. Il y a bien de l'apparence que pour la police et la manutention de l'état, on suivit la plupart des lois par lesquelles Athènes était gouvernée dans le temps qu'elle était soumise à ses rois (2).

La situation où se trouvait Athènes, aurait à la fin entraîné sa ruine totale. Les malheurs instruisent. Les Athéniens sentirent que l'état ne pouvait subsister au milieu des troubles et des dissensions qui le déchiraient. On songea donc à mettre un frein à cet esprit d'indépendance qui régnait parmi tous les citoyens. On jeta, pour cet important ouvrage, les yeux sur Dracon, personnage illustre, d'une sagesse et d'une probité reconnues, et très-instruit des lois divines et humaines (3). On lui confia l'autorité nécessaire pour réformer l'état, et publier des lois qui remédiassent aux abus dont il était temps d'arrêter le cours. Comme le nom de Dracon se lit dans la liste des Archontes, on peut croire que ce fut durant sa magistrature qu'il entreprit de réformer la république.

On ne voit point qu'avant Dracon Athènes ait eu un corps de lois rédigées par écrit (4). Il pouvait à la verité y avoir quelques lois écrites (*a*), mais on n'avait point encore recueilli ces lois, et formé de leur compilation une espèce de code. La jurisprudence était si incertaine, que presque tous les jugements étaient arbitraires. On n'avait pas même spécifié quelles actions étaient criminelles, et quels châtiments devaient être infligés à ceux qui les commettaient (5). Dracon peut donc être regardé comme le premier législateur d'Athènes (6).

Il était d'un caractère dur et austère. Il outra la vérité ; et, ne

(1) Plut. in Sol. p. 84, 85.
(2) *Voy*. Paus. l. iv, c. 5, *sub fin.*
(3) A. Gellius. l. 1, c. 18.
(4) Joseph. advers. Appion. l. 11, c. 6.

(*a*) Démosthène parle d'une loi de Thésée écrite sur une colonne de pierre. *In Neæram*, p. 673.
(5) *Suprà*, 2e. vol. l. 1, art. 8.
(6) A Gell. l. 1, c. 18.

mettant point de distinction entre les délits, il punit de mort la plus légère faute comme le plus énorme forfait (1). Dracon renouvela aussi la loi qui ordonnait de faire le procès aux choses inanimées, quand elles avaient occasioné la mort de quelqu'un (2). Interrogé pourquoi il avait décerné la peine capitale pour toutes sortes de fautes; c'est, répondit-il, que les plus petites me paraissent dignes de mort, et que je n'ai pu trouver d'autre punition pour les plus grandes (3). Hérodicus disait des lois de Dracon, qu'elles paraissaient être moins l'ouvrage d'un homme que d'un dragon, par allusion au nom du législateur (4). Démade, fameux orateur, les avait bien caractérisées, en disant qu'elles n'avaient pas été écrites avec de l'encre, mais avec du sang (5). Aristote ne paraît pas en avoir fait un grand cas, puisqu'il dit qu'elles n'avaient rien de remarquable que leur cruauté (6).

Il ne reste plus des lois de Dracon que quelques fragments épars dans différents auteurs (*a*). On ne voit pas que ce législateur ait rien changé à la forme du gouvernement (7). Il forma seulement une nouvelle compagnie appelée Ephètes (8). Ce tribunal, composé de cinquante-un juges choisis parmi tout ce qu'il y avait de plus distingué dans l'état, devint le premier tribunal d'Athènes. On y appelait des décisions de toutes les autres juridictions. Lui seul jugeait en dernier ressort. Ce grand éclat des Ephètes ne fut pas de longue durée. L'Aréopage humilié par Dracon, reprit sous Solon son ancienne splendeur.

Les lois de Dracon étaient trop violentes pour qu'elles pussent subsister long-temps. Si on eût tenu exactement la main à leur exécution, la loi aurait bientôt détruit plus de citoyens que n'auraient pu faire les fléaux du ciel, ou l'épée de l'ennemi. On fut donc obligé d'en adoucir la rigueur; et l'extrême sévérité de ces lois conduisit à un excès contraire, la licence et l'impunité. Les factions et les divisions recommencèrent plus fortement que jamais. On retomba dans les premiers troubles. La république se divisa en autant de partis qu'il y avait de différentes sortes d'habitants dans l'Attique (9). On était prêt à en venir aux plus fâ-

(1) Plut. *in* Sol. p. 97, E.
(2) *Idem.*
(3) *Idem.*
(4) Arist. Rhet. l. II, c. 23, p. 579. B.
(5) Plut. *suprà loco cit.*
(6) Polit. l. II, c. 12, p. 337, C.

(*a*) Thysius en a fait le recueil, *apud* Gronov. Thess. Gr. antiq. t. v.
(7) Arist. *loco cit.*
(8) Pollux. l. VIII, c. 10. Segm. 124, 125.
(9) Plut. *in* Sol. p. 85.

cheuses extrémités. Dans ce péril, on eut recours à Solon, à qui ses rares qualités, et particulièrement sa grande douceur, avaient acquis l'affection et la vénération de toute la ville (1). On le pressa de travailler à faire cesser les différends, en prenant connaissance des affaires publiques.

Solon balança long-temps à se charger d'une commission si difficile (2). Enfin il fut élu Archonte, sans qu'on eût recours au sort comme dans les autres élections (3) ; et d'un consentement unanime on le nomma arbitre souverain, et législateur d'Athènes (4).

Dépositaire de l'autorité absolue, et maître du cœur de ses concitoyens, Solon s'appliqua fortement à réformer le gouvernement d'Athènes. Il se conduisit avec toute la fermeté et la prudence qu'on peut désirer dans un homme d'état. Quoiqu'il connût parfaitement toute la grandeur du mal, il ne jugea cependant pas à propos de corriger certains abus qui lui parurent plus forts que les remèdes. Il n'entreprit de changements que ceux qu'il crut pouvoir faire goûter aux Athéniens par la voie de la raison, ou les forcer d'accepter par le poids de l'autorité, mêlant sagement, comme il le disait lui-même, la force avec la douceur. Aussi quelqu'un lui ayant demandé si les lois qu'il avait données aux Athéniens étaient les meilleures qu'on pût leur prescrire : *Oui*, dit-il, *les meilleures qu'ils fussent capables de recevoir* (5).

Solon commença par casser toutes les lois de Dracon, excepté celles qui concernaient les meurtriers (6). Il procéda ensuite à la police de l'état, c'est-à-dire à la distribution des charges, des dignités et des magistratures. Il les laissa toutes entre les mains des riches, qu'il distribua en trois différentes classes, relativement à la différence de leurs facultés. Ceux dont le revenu montait annuellement à cinq cents mesures tant en grains qu'en fruits secs et en boissons, composaient la première classe. On plaça dans la seconde les citoyens qui en avaient trois cents, et pouvaient entretenir un cheval en temps de guerre. On mit dans la troisième ceux qui n'en avaient que deux cents (7). La quatrième et dernière classe comprenait tous les mercenaires, et gens vivant de leur travail (8).

(1) Plut. *in* Sol. p. 85.
(2) *Idem. in* Sol. p. 85.
(3) Ælian. v. hist. l. viii, c. 10.
(4) Herod. l. i, n. 29. — Plut. p. 87, E.
(5) Plut. *in* Sol. p. 86. C.
(6) Ælian. Var hist. l. viii, c. 10, — Plut. p. 87, E.
(7) Arist. Polit. l. ii, c. 12.
(8) Plut. p. 87, E.

Les citoyens de cette classe n'étaient jamais admis aux charges. Solon leur donna seulement le droit d'opiner dans les assemblées publiques. Ce privilége, qui au commencement parut peu de chose, devint par la suite très-considérable, et rendit le peuple maître absolu des affaires, attendu que la plupart des procès et des différends retournaient toujours au peuple, devant lequel on pouvait appeler de tous les jugements des magistrats. D'ailleurs, comme les lois de Solon avaient le défaut d'être écrites avec beaucoup d'obscurité, il fallait à chaque instant les interpréter; et il n'y avait que les assemblées publiques qui pussent décider du sens qu'on devait leur donner (1). C'était aussi dans ces assemblées que se décidaient les plus grandes affaires de l'état, telles que la paix, la guerre, les traités, l'arrangement des finances, etc.

La constitution du gouvernement d'Athènes était donc purement démocratique, c'est-à-dire que toute l'autorité était entre les mains du peuple (2). Il paraît que Solon sentit les inconvénients du pouvoir excessif qu'il avait confié à la multitude. Il songea donc à lui donner un frein; et, dans cette vue; il choisit dans chaque tribu cent personnes de mérite, dont il composa un nouveau conseil appelé le sénat. Comme il n'y avait encore du temps de ce législateur que quatre tribus, le nombre des sénateurs fut de quatre cents. Le peuple ne pouvait statuer que sur ce qui avait été vu et proposé par le sénat (3). Les sénateurs ne s'assemblaient point qu'on eût auparavant affiché le sujet sur lequel ils avaient à délibérer (4). Après que l'affaire avait été examinée, on lisait au peuple l'avis qui avait été formé dans le sénat. Ceux qui voulaient parler, montaient alors sur la tribune aux harangues. Quand il s'agissait ensuite d'opiner, le crieur public commençait par appeler à haute voix les citoyens qui avaient passé l'âge de cinquante ans (5), et en continuant jusqu'à ceux qui en avaient trente; car il fallait être parvenu à cet âge pour avoir droit de suffrage dans les assemblées publiques. On décidait préalablement si l'affaire serait mise en délibération. Le peuple en effet était le maître de rejeter purement et simplement le décret du sénat, ou d'en ordonner l'exécution après

(1) Arist. Plut. *locis cit.*
(2) Plato in Menex. p. 519. — Demosth. *in Neæram*, p. 875.
(3) Plut. p. 88, D.
(4) Potteri Archeol., l. 1, c. 26, p. 122.
(5) Plut. t. 11, p. 784, c.

l'avoir examiné (1). C'est à ce sujet qu'Anacharsis disait un jour à Solon : « J'admire que chez vous les sages n'aient que le droit de délibérer, et que celui de décider soit réservé aux fous (2). »

Un des premiers soins de Solon avait été de rétablir l'autorité de l'Aréopage abaissé par Dracon. Il déféra à cette auguste compagnie l'inspection générale sur tout l'état, et le soin de faire observer les lois dont il la rendit dépositaire (3). Je n'entrerai au surplus dans aucun détail sur les réglements civils faits par ce législateur. Ils sont assez connus. On sait l'hommage que les Romains ont rendu aux lois de Solon, dont quelques-unes subsistent encore aujourd'hui, puisqu'elles ont été le fondement de la jurisprudence romaine adoptée par presque toute l'Europe. Il paraît que Solon en avait emprunté plusieurs des Egyptiens (*a*). On les fit graver sur des rouleaux de bois enchâssés dans des cadres, de manière qu'ils pussent tourner à volonté (4). Ces monuments furent d'abord déposés dans la citadelle, et ensuite dans le Prytanée, afin que tout le monde fût à portée de les consulter (5). Quelques-uns de ces cadres et de ces rouleaux subsistaient encore du temps de Plutarque (6).

Exposer la constitution du gouvernement d'Athènes, c'est en faire connaître les défauts. Tout état où le peuple juge et décide, est essentiellement vicieux. Comment, en effet, pouvoir discuter les affaires devant des assemblées si nombreuses? comment même s'y faire entendre? On peut juger de la multitude d'auditeurs qui composaient les assemblées à Athènes, par la quantité de suffrages que la loi exigeait, lorsqu'il était question de bannir quelqu'un par l'ostracisme, ou d'adopter un étranger. Il fallait dans l'un et l'autre cas au moins six mille voix (7). Quels troubles d'ailleurs

(1) *Voy.* Sigon, de Rep. Athen. l. II, c. 34.

(2) Plut. in Solone, p. 81, B.

(3) Plut. p. 88, Athen. l. IV, c. 19, p. 168.

(*a*) *Solon sententiis adjutus Ægypti sacerdotum, latis justo moderamine legibus, Romano quoque juri maximum addidit firmamentum.* Amm. Marcell. l. XXII, c. 16, p. 346.

Il est vrai que, suivant Hérodote, I, n. 29, et Plut. p. 92, Solon ne fut en Egypte qu'après avoir publié ses lois ; mais, ou ce législateur avait eu connaissance des lois d'Egypte avant son voyage, ou il ajouta à ces lois, et les corrigea d'après les lumières qu'il avait acquises en Egypte : car il est certain, d'après le témoignage même d'Hérodote, de Diodore et d'Ammien Marcellin, que Solon avait emprunté plusieurs lois des Egyptiens. *Voy.* Herod. l. II, n. 177, Diod. l. I, p. 88, 90 ; Amm. Marcell. l. XXII, c. 16, p. 346.

(4) Plut. t. I, p. 92, B. t. II, p. 79 ; A Gellius, l. II, c. 12 ; Suid. in Ἄξονες t. I, p. 240, in Κύρβεις t. II, p. 400.

(5) Poll. l. VIII, c. 10, Segm. 128.

(6) Plut. *suprà.*

(7) Demosth. *in Neæram*, 873, E. — Pollux, l. VIII, c. 5. Segm. 20. — Plut. *in* Aristide, p. 322, F.

ne devaient pas occasioner le partage et la diversité de sentiments, d'intérêts et de vues particulières?

Solon, pour me servir de l'expression de Plutarque, avait cru que le gouvernement d'Athènes, affermi et arrêté par l'Aréopage et par le sénat des quatre cents, comme par deux ancres fermes et inébranlables, cesserait de s'agiter et de se tourmenter (1). Le succès ne répondit point à son attente. Jamais état ne fut plus agité et livré à de plus cruelles dissensions. On n'en doit attribuer la cause qu'à la trop grande autorité dont le peuple jouissait. « La témérité et la licence des assemblées populaires ont perdu les » républiques de la Grèce, dit Cicéron (2); » j'ajoute, et particulièrement celle d'Athènes.

Solon avait bien prévu l'abus que le peuple ferait du pouvoir qu'il lui avait confié : aussi avait-il imaginé un frein pour le contenir; mais ce frein n'était pas suffisant. L'Aréopage n'avait aucune part au gouvernement, et le sénat, dépendant lui-même du peuple, ne pouvait réparer une constitution d'état essentiellement mauvaise et défectueuse. Il y avait même un vice radical dans la constitution de ce sénat formé pour contenir le peuple. Il était trop nombreux. Composé dans son origine de quatre cents personnes, il le fut ensuite de six cents. L'expérience a toujours fait connaître que les têtes des plus grands hommes se rétrécissent lorsqu'elles sont assemblées, et que là où il y a le plus de sages, il y a aussi moins de sagesse (3).

On n'envisage communément les Athéniens que du côté qui leur est favorable et avantageux. L'histoire d'Athènes frappe et impose par son éclat et par son brillant. Nous sommes éblouis par les batailles de Marathon et de Salamine, par la pompe des spectacles, par la magnificence et le goût des monuments publics, par cette foule d'hommes supérieurs en tous genres, qui rendront à jamais le nom d'Athènes précieux et mémorable. Cependant, si nous voulions examiner l'intérieur de cette république, quels tableaux affreux ne présenterait-elle pas (4)? Nous verrions un état sans cesse en combustion, des assemblées toujours tumultueuses, un peuple agité perpétuellement par les brigues et les factions, et livré à la fougue du plus vil harangueur; les citoyens les plus illustres persécutés, bannis, et continuellement exposés

(1) *in Sol.* p. 88. E.
(2) Pro Flacco, n. 7, t. v, p. 244.
(3) Lettres Persannes, Lettr. 106.
(4) *Voy*, Plato. *in* Alcib. 19. p. 448 B.

à la violence et à l'injustice (1). La vertu était proscrite à Athènes, et les services qu'on rendait à la patrie, oubliés, et souvent même punis par la voie de l'ostracisme. Quel gouvernement que celui où la vue des citoyens qui avaient le mieux servi l'état, était odieuse et insupportable! Valère Maxime est bien fondé à s'écrier : « Heu» reuse Athènes, d'avoir encore trouvé, après des traitements si » injustes, des citoyens qui aimassent leur patrie (2)! » L'histoire de tous les autres peuples de la Grèce ne fournirait pas, à beaucoup près, autant d'exemples d'injustice et d'ingratitude envers les bienfaiteurs de l'état, qu'en présente la seule ville d'Athènes.

On ne peut nier cependant que la douceur, la générosité et même la grandeur d'âme, ne fussent le caractère général et dominant des Athéniens. On en pourrait citer mille exemples. Je n'en rapporterai point d'autre que la loi qui ordonnait de remettre dans son chemin quiconque s'en était égaré (3). Mais le peuple est toujours peuple. Par-tout il est léger, capricieux, injuste, cruel, et prêt à suivre les premières impressions qu'on lui donne. Chaque Athénien en particulier était naturellement doux, affable, bienfaisant; mais dans les assemblées ce n'était plus le même homme (4). Aristophane représente le peuple d'Athènes sous l'emblème d'un vieillard très-sensé dans sa maison, mais qui, dans les assemblées publiques tombe en enfance (5). La conduite inégale des Athéniens déplaisait à leurs alliés, et à la fin les éloigna totalement. Elle était encore plus insupportable aux villes qui étaient dans leur dépendance. Il les traitaient avec la dernière dureté (6). Il fallait essuyer les bizarreries d'un peuple flatté et séduit sans cesse par ses orateurs; c'est-à-dire, selon Platon, quelque chose de plus dangereux et de plus terrible que les caprices d'un prince gâté par la flatterie et les vils hommages de faibles courtisans.

(1) *Idem. in-2°.* p. 454, 456.
(2) L. v, c. 3.
(3) Cicero de Offic. l. III, n. 13.
(4) *Voy.* Plat. de Leg. l. III. — Xenophon de Rep. Athen. — Polyb. l. VI, c. 8. — Ælian. Var. Hist. l. II, c. 19; l. III, c. 18; l. V. c. 15.
(5) *In* Equit. act. 2, scèn. 2.
(6) *Voy.* Casaubon *in* Athen. p. 114, 175.

ARTICLE SECOND.

Lacédémone.

On a vu dans la seconde partie de cet ouvrage que 80 ans après la prise de Troie, les descendants d'Hercule s'étaient remis en possession du Péloponèse. Ils marchaient alors sous la conduite de trois principaux chefs, Aristodème, Téménès, et Cresphonte. Ces conquérants partagèrent entre eux les contrées dont ils venaient de se rendre maîtres. Téménès eut l'Argolide ; la Messénie échut à Cresphonte; Aristodème étant mort durant le cours de cette expédition, ses deux fils Euristhène et Proclès prirent sa place, et eurent en partage la Laconie (1).

Ces deux princes ne jugèrent point à propos de diviser le domaine qui leur était adjugé. Ils ne régnèrent point non plus alternativement, comme autrefois Etéocle et Polynice étaient convenus de le faire à Thèbes; mais, soit en vertu des ordres de leur père, soit par quelque autre motif que nous ignorons, ils gouvernèrent conjointement et avec une égale autorité, l'un et l'autre portant le titre de roi de Lacédémone, et étant reconnu en cette qualité. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que ces deux frères avaient l'un pour l'autre l'antipathie la plus forte. Ils ne s'accordèrent jamais; et toute leur vie se passa dans des discordes continuelles: leurs descendants même héritèrent de cette funeste mésintelligence (2); car cette forme de gouvernement ne finit point en leur personne. Le sceptre demeura conjointement dans ces deux branches, qui subsistèrent environ 900 ans, pendant lesquels elles ont donné sans interruption des rois à Sparte de père en fils. On en compte trente dans la ligne d'Euristhène, et vingt-sept dans celle de Proclès. Ces deux familles s'éteignirent à-peu-près dans le même temps: singularités remarquables, et dont je ne crois point qu'on trouve d'exemple chez aucune autre nation.

La révolution qui enleva le sceptre aux descendants de Pélops, pour le remettre entre les mains des Héraclides, avait fait éprou-

(1) *Suprà*, 2e. v. l. 1, c. 3, art. 6.

(2) Herod. l. vi, n. 52. — Paus. l. iii, c. 1, p. 205 et 206.

ver au Péloponèse toutes les horreurs de la guerre. Les habitants chassés de leurs héritages, avaient été contraints de fuir, et de chercher un asile dans les provinces voisines (1). Le pays était resté désert. Le premier soin d'Euristhène et de Proclès fut de songer aux moyens de repeupler la Laconie. Pour y parvenir plus promptement, ils se déterminèrent à recevoir tous les étrangers qui viendraient s'y retirer pour quelque raison que ce pût être; et afin de les fixer, ils leur accordèrent les droits et les priviléges de naturels et de citoyens (2).

Les deux rois divisèrent ensuite toute la Laconie en six parties. Ils choisirent Sparte pour leur capitale, et y établirent leur séjour. C'est de là qu'ils envoyaient, dans les villes de leur dépendance, des gouverneurs pour faire connaître au peuple leurs intentions (3). Nous ignorons au surplus quelles étaient alors les lois et les maximes du gouvernement. Depuis cette époque, jusqu'à la réforme de Lycurgue, l'histoire de Sparte est fort obscure. Nous passerons ces temps de ténèbres, pour venir au siècle de ce fameux législateur.

Quoique la puissance royale fût établie et subsistât constamment dans les deux branches de la famille régnante, l'état se ressentit à la fin des discordes que ce partage d'autorité ne pouvait manquer d'occasioner. Les deux rois formèrent deux partis auxquels chacun s'attacha selon son inclination particulière, ou ses intérêts. Ces divisions intestines forcèrent les souverains de Sparte de chercher à l'envi l'un de l'autre, les moyens de gagner l'affection de leurs sujets. Ils eurent recours à des complaisances qui insensiblement devinrent très-préjudiciables au maintien et à la tranquillité de l'état.

Eurypont ou Eurithion, petit-fils de Proclès, fut le premier qui, pour plaire au peuple, relâcha un peu de l'autorité absolue dont les rois de Sparte avaient toujours joui : condescendance qui produisit une horrible confusion et une licence effrénée; source d'une infinité de maux dont l'état se trouva long-temps affligé. Le peuple, au lieu de se rendre plus traitable, n'en devint que plus insolent. La liberté dégénéra en indépendance. Les rois n'eurent plus d'autorité. On osa même attenter à leur personne sacrée. Eunome, père de Lycurgue, perdit la vie dans une sédition (4). Au milieu

(1) *Suprà*, 2[e] vol. l. 1, c. 3, art. 6.

(2) Strabo, l. viii, p. 560, 561 et 562.

(3) Arist. Polit. l. ii, c. 9, p. 329, E. — Strabo, p. 560.

(4) Plut. *in* Lycurg. p. 40.

de ces troubles et de l'anarchie, parut Lycurgue, dont la prudence et la fermeté firent totalement changer de face au gouvernement de Lacédémone.

Ce fameux législateur aurait pu facilement monter sur le trône après la mort de son frère aîné, qui n'avait point laissé d'enfant mâle : il régna même pendant quelques mois. Mais ayant appris que la reine sa belle-sœur était enceinte, il déclara que la couronne appartenait à l'enfant qui naîtrait, si c'était un fils. Il tint parole, et la reine ayant accouché d'un prince, Lycurgue le déclara roi, et dès ce moment se démit du pouvoir souverain (1).

Une conduite si généreuse n'apaisa pas les soupçons que quelques ennemis de Lycurgue avaient voulu répandre sur la droiture de ses intentions. Pour les calmer et les dissiper entièrement, ce grand homme se condamna à un exil volontaire. Il entreprit plusieurs voyages, dans la vue de consulter les personnes les plus habiles et les plus expérimentées dans l'art de gouverner. Il alla d'abord en Crète; il passa ensuite dans l'Asie, et se rendit enfin en Egypte, le séjour alors des sciences et de la politique (2).

Lycurgue n'avait gouverné l'état que trois mois; mais c'en avait été assez pour faire connaître tout ce dont il était capable. Ses vertus lui avaient attiré l'estime et la vénération de tous ses concitoyens (3). Son absence en fit encore mieux sentir le prix. Les désordres s'étaient tellement augmentés à Sparte, que tout l'état députa vers lui plusieurs fois pour le presser de revenir (4). Cette disposition des esprits détermina Lycurgue à rentrer dans sa patrie. Il résolut aussitôt de changer la forme du gouvernement, persuadé que l'établissement de quelques lois particulières n'apporterait aucun soulagement aux maux qu'on voulait guérir (5).

Avant que d'exécuter son dessein, il alla consulter à Delphes Apollon sur l'entreprise qu'il méditait. Le dieu l'approuva, il en reçut la réponse la plus favorable. La prêtresse l'appela l'ami des dieux, s'écriant qu'elle ne savait pas même si elle ne devait pas le regarder comme une divinité, plutôt que comme un simple mortel. Elle assura ensuite Lycurgue qu'Apollon avait exaucé sa prière, et qu'il formerait l'état le plus excellent qui eût jamais été (6).

On conçoit aisément quelle autorité et quel crédit une pareille

(1) *Idem*. p. 40 et 41.
(2) Plut. p. 41 et 42.
(3) Plut. p. 41, A.
(4) *Idem*. p. 42.
(5) *Idem*.
(6) *Idem in* Lycurg. p. 42.

réponse acquit à Lycurgue, et combien elle aplanit de difficultés. De retour à Lacédémone, il commença par gagner les principaux de la ville, en leur faisant part de ses vues. S'étant assuré de leur consentement, il les engagea à se rendre en armes dans la place publique, pour étonner et intimider ceux qui voudraient s'opposer à ses projets (1). Il ne trouva point d'obstacles, et fit ce qu'il voulut.

Je passerai sous silence le détail des établissements et des ordonnances de Lycurgue. Je remarquerai seulement que ce législateur ne jugea pas à propos de coucher ses lois par écrit : il le défendit même très-expressément. Il voulait les imprimer dans l'esprit et dans le cœur de ses concitoyens par la pratique et par l'usage (2); et il y réussit. Observons encore que ce législateur ne voulut faire aucune loi civile (3).

Il serait difficile de donner une idée juste et précise du gouvernement politique de Lacédémone. Platon lui-même convenait qu'il n'était pas possible de le définir (4). En effet, le gouvernement de Sparte n'était, à proprement parler, ni monarchique, ni aristocratique, ni démocratique. Il était mixte, et participait de toutes ces différentes espèces de constitutions politiques.

Il y avait deux rois à Sparte, mais leur pouvoir était très-faible et très-borné. Il ne paraît pas que leur volonté influât beaucoup sur les affaires de l'état, ni qu'ils eussent un grand crédit dans les délibérations publiques (5). Ils n'étaient, à proprement parler, que les premiers citoyens de l'état (6); reconnaissant dans les Ephores et dans le peuple une autorité supérieure, à laquelle ils étaient obligés de rendre compte de leur conduite (7). Ils jouissaient cependant de grands priviléges qui les distinguaient honorablement. On avait aussi pour leur personne le plus grand respect et la plus grande considération (8).

Le sénat, composé de vingt-huit membres électifs, jouissait originairement d'une autorité fort étendue. Ce corps avait été institué par Lycurgue, pour maintenir l'équilibre entre les rois et le peuple; le sénat se rangeant du parti des rois quand le peuple

(1) *Idem. Ibid.*
(2) Plut. p. 47.
(3) *Idem. Ibid.*
(4) De Leg. l. iv, p. 829, D.— *V.* aussi Arist. Polit. l. iv, c. 9.
(5) *Voy.* Thucyd. l. i, n. 79, 85 et 87. — Arist. Polit. l. iii, c. 14.
(6) *Voy.* Herod. l. vi, n. 56.
(7) *Idem*, l. vi, n. 82, 85.— Thucyd. l. v, n. 60, 63. — Diod. l. xii p. 533. — Plut. t. i, p. 806, F.
(8) Herod. l. vi, n. 56. — Plut. t. i, p. 804.

voulait se rendre trop puissant, et prenant au contraire les intérêts du peuple lorsque les rois paraissaient vouloir trop entreprendre (1). Les rois assistaient au sénat lorsqu'ils le jugeaient à propos. Ils y avaient le privilége du double suffrage (2). Le sénat avait seul le droit d'examiner les affaires, et de les proposer dans l'assemblée publique; mais quan il avait donné son avis, le peuple était le maître de le rejeter ou de l'approuver (3). Les sénateurs, comme je l'ai déjà dit, étaient électifs. C'était par voie de suffrages et dans l'assemblée du peuple qu'on procédait à ce choix important (4).

Bientôt la puissance du sénat sembla trop forte et trop absolue. On résolut de lui donner un frein, en lui opposant l'autorité des Ephores. Ce fut environ 130 ans après Lycurgue que cet établissement eut lieu (*a*). Les Ephores étaient au nombre de cinq (5), et ne demeuraient qu'une année en charge (6). C'était le peuple qui les choisissait, et souvent ils étaient tirés parmi les gens de la plus basse condition (7). Etablis pour défendre les droits de la nation contre les entreprises des rois et du sénat, ils avaient beaucoup de ressemblance avec les tribuns de Rome. Quoique leur magistrature ne passât pas les bornes d'une année, ils devinrent si puissants que toute l'autorité résida dans la suite entre leurs mains. Les Ephores pouvaient casser les sénateurs, les faire mettre en prison, et même les punir de mort (8). Les rois étaient obligés de leur obéir à la troisième sommation (9). Ils avaient droit de les condamner à l'amende et de les faire arrêter (10). Lorsque les rois entraient au sénat, les Ephores étaient dispensés de se lever pour eux (11). Les rois, au contraire, étaient obligés de leur rendre cette marque de respect (12). Tous les mois on renouvelait le serment de l'état, les Ephores au nom de la république, et les rois en leur nom. Les rois s'obligeaient et promettaient de se conduire

(1) Plut. t. 1, p. 42, E.

(2) Herod. l. vi, n. 57. — Thucyd. prétend que chaque roi n'avait qu'une voix, l. 1, n. 20,

(3) Plut. *in* Lycurg. p. 43, B.

(4) Arist. Polit. l. 11, c. 9, p. 330, 331. — Justin. l. iii, c. 3.

(*a*) Les anciens ne sont point d'accord sur le temps de l'institution des Ephores. Le plus grand nombre néanmoins en rapporte l'origine à Théopompe, qui régna 130 ans après Lycurgue.

(5) Paus. l. iii, c. 11.

(6) Cragius *apud* Gronov. Thes. Gr. antiq. t. v, p. 2570.

(7) Arist. Polit. l. 11, c. 9, p. 530, A.

(8) Xenoph. de Rep. Lac.

(9) Plut. *in* Agid. et Cleom, p. 800. B. E. — Corn. Nepos *in* Agesil n. 4.

(10) Corn. Nepos. *in* Paus. n. 3 et 5.

(11) Xenoph. de Rep. Laced. *sub fin.*

(12) Plut. t. 11; p, 817, A.

selon les lois et coutumes. Le serment que les Ephores prêtaient au nom de la république, était qu'elle maintiendrait les rois tant qu'ils observeraient exactement leurs promesses (1). Ces magistrats avaient même imaginé, pour contenir les rois, un moyen bien singulier fondé sur l'ignorance et la superstition des peuples.

Tous les neuf ans les Ephores choisissaient une nuit où le ciel fût très-clair et très-serein. Ils s'asseyaient en rase campagne, gardant un profond silence, et les yeux attachés au ciel. S'ils voyaient une étoile tomber, c'est-à-dire, s'ils apercevaient une de ces exhalaisons lumineuses qu'on voit souvent traverser le ciel, ils accusaient aussitôt les rois de s'être attiré le courroux des dieux. Ils les suspendaient de leurs fonctions jusqu'à ce qu'il vînt quelque ordre de l'oracle qui ordonnât leur rétablissement (2).

Les Ephores étaient encore chargés de veiller à la conduite des reines (3). Ils avaient enfin la garde du trésor public (4), et l'inspection générale sur tout l'état (5). Aristote blâme avec raison l'établissement de ces magistrats (6). Ils causèrent les mêmes désordres dans Sparte, que les tribuns du peuple à Rome.

Le peuple avait aussi beaucoup d'autorité à Sparte, et beaucoup de part au gouvernement. (7) C'étaient des assemblées publiques qui décidaient seules des affaires de l'état (8). C'était encore dans ces assemblées que se faisait l'élection des magistrats (9).

Les gouvernement de Lacédémone, où l'autorité était partagée en cinq corps différents, deux rois, un sénat, cinq Ephores et l'assemblée du peuple, est une espèce de paradoxe politique. Il semblerait que l'opposition de toutes ces différentes puissances, qui se traversaient réciproquement, aurait dû être une source perpétuelle de troubles et de dissensions intestines. Cependant on ne trouve dans l'histoire aucun état qui ait été moins agité que Sparte; et Polybe dit que de tous les peuples connus, il n'y en avait point qui eût conservé plus long-temps sa liberté (10). Ce ne fut certainement pas l'effet d'un gouvernement aussi défectueux dans sa constitution que l'était celui de Lacédémone. On n'en peut donc attribuer la cause qu'aux lois de Lycurgue. Tant qu'elles furent exactement observées, l'intérêt de l'état prévalut

(1) Xenoph.. *loco cit.*
(2) Plut. *in* Agid. et Cleom. p. 800, B.
(3) Plato. *in* Alcib. 1°. p. 441, A.
(4) Xenoph. de Rep. Laced. *sub fin.*
(5) Ælian. Var. Hist, l. 11, c. 5.
(6) Polit. l. 11, c. 9, p. 330.
(7) Plato de Leg. l. iv, p. 829, D.
(8) Thucyd. l. 1, n. 79, 85, 87.
(9) Plut. *in* Lycurg. p. 43, B.
(10) L. vi, c. 6, p. 491.

sur des considérations particulières, et Sparte fit trembler tous ses voisins. Elle périt dès qu'elle s'en écarta.

On ne peut en effet disconvenir qu'il n'y eût un grand fonds de sagesse et de prudence dans les lois de Lycurgue. Elles ont fait l'admiration des plus fameux politiques de l'antiquité, et avec raison, quand on n'en jugerait même que par l'événement. Mais on ne doit jamais perdre de vue que ces réglements ne pouvaient être bons que pour un état peu étendu, et n'étaient réellement praticables que chez des peuples peu nombreux, tels que ceux dont la Grèce était composée. Du temps de Lycurgue, on ne comptait dans Sparte que neuf mille habitants (1), et trente mille dans la campagne (2). Dans un aussi petit état on peut élever et gouverner tout un peuple comme une seule famille. C'est d'après ce principe que je dirai avec Polybe, que la forme du gouvernement de Sparte suffit, tant que les Lacédémoniens ne songèrent point à étendre les bornes de leur domination. Mais ce même gouvernement devint imparfait et défectueux, dès le moment que Sparte se laissa emporter à des vues d'ambition, et conçut des projets d'agrandissement (3).

ARTICLE TROISIÈME.

Des Colonies Grecques.

L'ATTENTION que j'ai donnée à l'histoire d'Athènes et de Lacédémone, a été cause que je n'ai rien dit d'un événement qui ne doit cependant pas être oublié. Je parle de cette quantité de colonies qui, vers le commencement des siècles que nous parcourons, sortirent du sein de la Grèce, et allèrent former des établissements dans plusieurs parties de l'Asie et de l'Europe. J'ai indiqué dans le volume précédent la cause de toutes ces migrations. On y a vu quels avaient été l'effet et la suite de la révolution que la Grèce éprouva, lorsque, 80 ans environ après la prise de Troie, les Héraclides vinrent arracher le sceptre aux descendants de

(1) HEROD. l. VII, 234.
(2) PLUT. *in* Lycurg. p. 44, B.
(3) POLYB. l. VI, c. 6, p. 491. — *Voy.* aussi l'Esprit des Lois, l. IV, c. 7.

Pélops. Les plus renommées et les plus célèbres de ces colonies ont été celles que les Ioniens, les Eoliens et les Doriens formèrent dans l'Asie.

La guerre de Troie avait donné occasion aux Grecs de prendre une connaissance assez exacte de l'Asie mineure. Les Ioniens établis anciennement dans l'Attique, étaient passés ensuite dans le Péloponèse. Ils y restèrent tranquilles jusqu'au temps où les Héraclides vinrent s'en remettre en possession. Les Achéens, chassés alors de la Laconie, se jetèrent sur les Ioniens, et les contraignirent de sortir du Péloponèse. Les Ioniens se réfugièrent dans l'Attique (1); mais s'étant multipliés au point que le pays ne pouvait plus nourrir un si grand nombre d'habitants, Nilée, celui des enfants de Codrus que les Athéniens avaient rejeté (2), se mit à leur tête, et les conduisit en Asie. Ils s'emparèrent d'une contrée qui était alors bornée par la Carie et par la Lydie. C'est celle qui de leur nom fut depuis appelée Ionie. Ils y bâtirent douze villes, Ephèse, Colophon, Clazomène, etc. (3).

Cette colonie avait été précédée d'une autre migration qui n'est pas moins fameuse dans l'histoire. Ceux des Achéens qui descendaient d'Eolus, ayant été chassés de la Laconie par les Doriens rentrés dans le Péloponèse avec les Héraclides, se virent contraints de chercher de nouvelles terres (4). Ils se mirent sous la conduite de Penthile, ce fils d'Oreste qui avait été détrôné par les Héraclides. Après quelques courses, ils se fixèrent dans l'Asie mineure, entre l'Ionie et la Mysie, et donnèrent à cette contrée le nom d'Eolide. Smyrne et plusieurs autres villes doivent leur fondation à cette colonie (5).

La troisième peuplade, qui vers le même temps passa de la Grèce dans l'Asie, était composée de Doriens. Ils avaient accompagné les Héraclides dans leur expédition contre les Athéniens, sous le règne de Codrus. Les Héraclides y furent battus. Leur défaite néanmoins ne les empêcha pas de s'emparer de la Mégaride, et de la donner aux Doriens. Une partie de ce peuple demeura dans ce pays. Quelques-uns passèrent en Crète. Mais le plus grand nombre s'établit dans cette partie de l'Asie mineure

(1) *Suprà*, 2e vol. l. I, c. 3, art. 6.

(2) *Suprà*, p. 26.

(3) Marm. Arund. Ep. 26. — Paus. l. VII, c. 2. *Init.* — Ælian. Var. Hist. l. VIII, c. 5.

(4) *Suprà*, 2e vol. l. I, c. 3, art. 6.

(5) Strabo, l. XIII, p. 872. — Vell. Paterc. l. I, n. 2, 4.

éclairée et très-pauvre, tranquille par conséquent, et sans ambition. Quelques siècles après le retour des Héraclides, les choses changèrent de face. Les Grecs commencèrent à s'instruire; bientôt il s'opéra une révolution générale dans les esprits, un mouvement universel se fit sentir. C'est ici que commence l'époque de cette variété et de cette opposition qui ont régné ensuite dans les mœurs des différents peuples compris sous le nom de Grecs: oppositions cependant qui ne devinrent bien sensibles que quelque temps après Lycurgue et Solon. Alors toutes les différentes républiques de la Grèce achevèrent de se former et de se policer, et par une suite toujours nécessaire de ces sortes d'événements, la façon de penser primitive changea aussi. Chaque état ouvrit les yeux sur ses intérêts, et se forma des lois et des maximes relativement à sa position et à ses vues particulières. Il se fit un mouvement général par rapport aux objets de la politique, des arts et du commerce. Les factions naquirent avec l'ambition et la cupidité. La nation chercha même à faire valoir les richesses du génie, dont elle était si abondamment pourvue. Les orateurs, ainsi que les philosophes, acquirent depuis ce moment une considération, un crédit et une autorité dont on ne voit point d'exemple dans aucun autre pays.

Ce changement ne fut pas avantageux à la Grèce. L'opulence dans laquelle se trouvèrent quelques-unes de ses républiques, leur inspira des pensées d'ambition et de rivalité. Insensiblement l'esprit d'agrandissement et de domination s'empara des différents états de cette partie de l'Europe. Chacun voulut l'emporter sur ses voisins, et donner le ton à la nation. L'intérêt général disparut, et céda aux vues particulières. La Grèce se vit alors déchirer par des factions et des divisions intestines. En vain les bons citoyens voulurent-ils élever la voix et représenter les suites funestes de cette mésintelligence, ils ne furent point écoutés. Les républiques, séduites et guidées par des orateurs passionnés, s'acharnèrent les unes contre les autres, et se firent presque continuellement la guerre la plus sanglante et la plus opiniâtre. L'issue en fut des plus funestes à la nation. Les avantages que les Grecs remportèrent alternativement les uns sur les autres, commencèrent par affaiblir mutuellement leurs forces, et finirent par jeter dans tous les cœurs des semences de haine et d'animosité, qui rendirent pour jamais irréconciliables tous les différents peuples compris sous le nom de Grecs. C'est ainsi qu'ils préparèrent eux-mêmes

leur ruine par des pertes réciproques, et par une conduite qui les mit hors d'état de se réunir pour défendre la liberté commune. Cette mésintelligence, jointe à la faiblesse occasionée par une suite de guerres continuelles, perdit enfin la Grèce, et la força de subir pour jamais un joug étranger.

---

rapporter aux siècles dont il s'agit dans ce troisième volume, tout ce que les anciens ont débité sur la grandeur et la magnificence de Ninive et de Babylone.

Ce serait sans doute ici le lieu de faire une description détaillée de ces deux villes. Mais premièrement il ne nous reste que des notions fort imparfaites sur Ninive. De tous les écrivains de l'antiquité qui sont parvenus jusqu'à nous, aucun n'a vu cette capitale. Elle était anéantie, et depuis long-temps, lorsqu'Hérodote, le plus ancien de ces auteurs, écrivait. Quant à Babylone, ce sujet a déjà été traité tant de fois, et dans tant d'ouvrages qui sont entre les mains de tout le monde, qu'il serait, à ce que je crois, superflu de s'y étendre. Je me contenterai donc de proposer quelques réflexions générales sur ces deux villes.

Si l'on s'en rapporte à l'opinion commune, l'enceinte de Ninive et de Babylone aurait été d'une étendue prodigieuse et incroyable. La première de ces deux villes formait, au rapport des anciens, un carré long, dont les deux grands côtés avaient chacun 150 stades, et les deux petits 90. Son circuit total était par conséquent de 480 stades (1). On évalue ordinairement ces 480 stades à 25, ou même 30 de nos lieues communes. Mais selon l'opinion de M. de l'Isle, fondée sur de bonnes autorités, les stades de la haute antiquité doivent être évaluées beaucoup plus bas (2). En suivant donc la réduction qu'il propose, l'emplacement de Ninive ne devait occuper qu'environ six lieues carrées (*a*). Cette ville devait être conséquemment un peu plus de sept fois plus grande que Paris (*b*). On lit, il est vrai, dans le prophète Jonas, que Ninive était une grande ville qui avait trois journées de chemin (3). La plupart des commentateurs en concluent qu'on ne pouvait faire le tour de Ninive qu'en trois jours. Cette expression me paraîtrait plutôt signifier qu'il fallait employer au moins trois jours pour la parcourir. L'explication que je me propose me paraît même exactement conforme à la mission du prophète. Il avait en effet été envoyé à Ninive pour prêcher la pénitence, et ce n'était qu'en parcourant l'intérieur de la ville, qu'il pouvait annoncer à ses habitants les menaces du Tout-puissant Aussi le

(1) Diod. l. II, p. 115.
(2) Acad des Scienc. ann. 1721, M. p. 60 et 51.
(*a*) *Ibid*. ann. 1725, p. 54.
Pour parler plus exactement, $5\frac{216895}{[illegible]}$ lieues carrées.

(*b*) La surface de Paris est de $\frac{11589825}{14470616}$ parties d'une lieue carrée. Ainsi Ninive avait plus de sept fois ($\frac{5}{710}$) autant de surface que Paris.
(3) C. 3, ℣. 3.

texte sacré dit-il que Jonas, étant entré dans Ninive, y marcha pendant un jour, et y fit entendre sa voix (1).

Ninive, au surplus, n'était point peuplée à proportion de son enceinte. On lit, dans le même prophète que je viens de citer, qu'il y avait alors dans cette ville cent vingt mille ames qui ne savaient pas distinguer leur main droite de leur main gauche (2); expression qu'on entend, et avec raison, des enfants en bas âge. Il résulte de ce passage qu'il ne pouvait y avoir dans Ninive qu'environ sept cent mille ames, les enfants ne faisant pour l'ordinaire que la cinquième partie des habitants d'une ville. Ninive ne devait donc pas être beaucoup plus peuplée que Paris, quoique son enceinte fût infiniment plus vaste. Cette ville renfermait sans doute quantité de jardins très-spacieux; usage établi de toute antiquité dans les villes de l'Orient, et qui subsiste encore aujourd'hui. (3).

J'en dirai autant de Babylone, et avec beaucoup plus de fondement; car les anciens parlent effectivement des jardins et même des terres labourables qu'elle renfermait dans son enceinte (4). Mais d'ailleurs ils ne sont nullement d'accord sur l'étendue de cette ville. J'ai cru devoir donner la préférence aux mesures d'Hérodote, dont le témoignage est bien supérieur à celui de tous les autres écrivains. Il avait été à Babylone dans un temps où cette ville n'était pas entièrement déchue de son ancienne splendeur; avantage que n'ont pas pu avoir Clitarque, Diodore, Strabon, etc. Suivant donc Hérodote, le circuit de Babylone était égal à celui de Ninive; c'est-à-dire, qu'il était de 480 stades. Mais Babylone formait un carré parfait, et par conséquent elle était plus grande que Ninive (a). En suivant la proportion que j'ai déjà indiquée, on doit évaluer l'emplacement de Babylone à plus de six lieues carrées de surface (b). Cette ville était donc près de huit fois aussi grande que Paris (c). Quant au nombre des habi-

(1) C. 3, ℣. 4. — *Voy.* le P. HARDOUIN *ad* Plin. l. VI, sect. 16. n. 25.

(2) C. 4, ℣. 11.

(3) Acad. des Scienc. ann. 1725, M. p. 54 et 55.

(4) DIOD. l. II, p. 121. — Q. CURT.

(5) 4, l. n. 158.

l. V, c. 1.

(a) Quoi qu'en dise Strabon, l. XVI, p. 1071, C.

(b) A la rigueur $\frac{154074}{1254521}$ lieues carrées.

(c) Environ 7.

Si l'on jugeait de la grandeur et de l'étendue de Babylone sur un fait rapporté par Aristote, quelle idée ne devrait-on pas s'en former? Il dit que lors de la prise de cette ville, il y eut tel quartier où, trois jours après, la nouvelle n'en était pas encore parvenue. *De Rep.* l. III, c. 3, t. 2, p. 340 et 341.

Je ne conçois pas comment un auteur tel qu'Aristote a pu rapporter sérieusement une pareille absurdité.

tants, qu'elle contenait, on n'en peut rien dire. Je présume seulement que Babylone devait être peuplée dans la même proportion que Ninive.

On a beaucoup vanté les travaux et les édifices qui ont rendu autrefois Babylone une des merveilles du monde. On peut réduire tous ces objets à cinq chefs principaux; 1° la hauteur de ses murailles; 2° le temple de Bel; 3° les jardins suspendus; 4° le pont bâti sur l'Euphrate, et les quais dont ce fleuve était bordé; 5° le lac et les canaux creusés de main d'homme pour la distribution des eaux de l'Euphrate.

Tous ces ouvrages, si merveilleux au jugement de l'antiquité, me paraissent avoir été extrêmement exagérés par les auteurs qui en ont parlé. Comment concevoir, en effet, que les murailles de Babylone aient pu avoir 318 pieds de hauteur sur 81 pieds d'épaisseur, dans un circuit de près de 10 lieues (*a*)?

J'en dirai autant de cet édifice carré, connu sous le nom de temple de Bel. Il était composé de huit tours placées les unes au-dessus des autres, qui allaient toujours en diminuant. Hérodote ne nous apprend point qu'elle était la hauteur de ce monument (*b*). Diodore dit qu'elle surpassait toute croyance (1). Strabon la fixe à un stade (2), mesure qui revient à près de six cents de nos pieds (*c*). Car, du temps de ce géographe, les stades étaient beaucoup plus considérables que dans les premiers siècles (*d*). La masse entière de ce bâtiment devait répondre à son excessive hauteur. C'est aussi l'idée qu'en ont voulu donner les anciens. On en va juger par le fait suivant. Xercès avait démoli entièrement ce temple. Alexandre entreprit de le faire rebâtir. Il voulut commencer par faire nettoyer la place, et en écarter les ruines. Dix mille ouvriers, qui furent employés pendant deux mois à ce travail, ne purent pas, dit-on, l'achever (3).

Les richesses que renfermait le temple de Bel étaient proportionnées à son immensité. Sans parler des tables, des encensoirs,

(*a*) HEROD. l. I, n. 178.
Hérodote, dans cette occasion, n'a pu parler que d'après le rapport des habitants. Lorsqu'il fut à Babylone, les murailles en étaient plus aux trois quarts détruites, comme il nous l'apprend lui-même, l. III, n. 159.

(*b*) Il dit seulement qu'il avait quatre stades de circuit, l. I, n. 180.

(1) L. II, p. 123.

(2) L. XVI, p. 1072.

(*c*) Les tours de Notre-Dame n'ont que 204 pieds de hauteur.

(*d*) On doit les évaluer au moins à 95 toises 2 pieds 11 pouces, mesure de Paris.

(3) STRABO, l. XVI, p. 1072, — ARRIAN. de Exped. Alex. l. VII, p. 480.

des coupes et autres vases sacrés, d'or massif, il y avait une statue de quarante pieds de haut, qui seule pesait mille talents babyloniens. Enfin, selon le dénombrement que les anciens nous ont donné des richesses contenues dans ce temple, la somme totale reviendrait à deux cent vingt millions cinq cent mille livres de notre monnaie. De pareilles exagérations se détruisent d'elles-mêmes.

A l'égard des jardins suspendus, selon toutes les apparences, ils n'ont jamais existé. Le silence d'Hérodote sur un ouvrage si singulier et si remarquable, me détermine à mettre au rang des fables tout ce que les autres écrivains ont débité sur cette prétendue merveille. Hérodote avait visité soigneusement Babylone. Les détails dans lesquels il est entré, prouvent qu'il n'a omis aucune des raretés de cette ville. Présumera-t-on qu'il eût passé sous silence un ouvrage tel que les jardins suspendus? Tous les auteurs qui en ont parlé sont bien postérieurs à ce grand historien. Il n'y en a aucun, excepté Béroze (*a*), qui parle d'après son propre témoignage. C'est toujours sur le rapport d'autrui. Diodore avait tiré de Ctésias ce qu'il dit de ces fameux jardins. Il y a bien de l'apparence aussi que Strabon avait puisé dans la même source. Enfin, la manière dont Quint-Curce s'exprime, fait assez sentir combien l'existence de ces jardins lui paraissait suspecte. Il jugeait que l'imagination des Grecs y avait la plus grande part (*b*).

Parlons maintenant du pont de Babylone, que les anciens ont mis au nombre des plus merveilleux ouvrages de l'Orient. Il avait près de cent toises de long, sur à peu près quatre de large (*c*). On ne peut nier qu'il n'ait fallu beaucoup d'art et de travail

(*a*) On sait que les exagérations ne coûtaient rien à Bérose, quand il s'agissait d'exalter les merveilles de son pays.

(*b*) *Super arce vulgatum Græcorum fabulis miraculum pensiles horti sunt*, l. v, c. 1, p. 314.

Il y avait vraisemblablement à Babylone quelque colline revêtue de terrasses et ornée d'arbres. Cette espèce de jardin aura suffi pour donner lieu à une imagination échauffée, d'enfanter les descriptions que nous lisons aujourd'hui dans certains auteurs.

(*c*) DIOD. l. II, p. 121.

Selon cet auteur, le pont de Babylone avait cinq stades de long sur trente pieds de large. En réduisant ces dimensions à nos mesures, ce pont aurait eu 477 toises 2 pieds 7 pouces de long.

Cette longueur, comme on voit, n'est nullement proportionnée à sa largeur. D'ailleurs Diodore dit qu'on construisit le pont à l'endroit où l'Euphrate était le plus étroit. Nous apprenons de Strabon, l. XVI, p. 1073, A, que ce fleuve n'avait qu'un stade de largeur à Babylone. J'ai cru, en conséquence, devoir abandonner le texte de Diodore, et fixer la longueur du pont à un stade.

pour en jeter les fondements. Il ne devait pas être facile de les asseoir dans le lit d'un fleuve extrêmement profond et rapide, qui d'ailleurs charrie une quantité prodigieuse de limon, et dont le fond est entièrement sablonneux. Aussi avait-on pris beaucoup de précautions pour assurer les piles du pont de Babylone. Elles étaient construites de pierres liées et attachées les unes aux autres par des clefs de fer. Les joints en étaient remplis de plomb fondu (1). La façade des piles, tournée vers le courant de l'Euphrate, était défendue par des éperons extrêmement avancés, qui, coupant l'eau de fort loin, en diminuaient le poids et l'action (2). Tel était le pont de Babylone.

En rendant justice à l'habileté des Babyloniens dans la conduite de ces travaux, on ne peut cependant s'empêcher de remarquer le mauvais goût qui, de tout temps, a régné dans les ouvrages des Orientaux. Le pont de Babylone nous en fournit une preuve très-marquée. Cet édifice manquait absolument de grâce et de majesté. Sa largeur n'était nullement proportionnée à sa longueur (*a*). Les piles n'en étaient point non plus espacées convenablement. Il n'y avait qu'onze pieds et demi de distance entre chacune (3). Enfin, ce pont n'était point voûté (4). Qu'on juge de l'effet qu'il devait faire.

Les Babyloniens, au surplus, ne sont pas les seuls qui aient ignoré autrefois l'art de construire les voûtes. Ce secret, à ce que je crois, a été inconnu à tous les peuples de la haute antiquité, qui en général ne paraissent pas avoir été bien savants dans la coupe des pierres.

Quant aux quais dont l'Euphrate était revêtu, on peut croire qu'ils étaient grands et magnifiques. Je doute néanmoins que ces ouvrages surpassassent ceux que nous avons journellement sous les yeux. Je crois qu'à cet égard Paris peut bien le disputer pour la magnificence et l'étendue du travail à toutes les villes de l'univers.

Je remets au livre suivant à parler plus particulièrement des canaux et de ce lac creusés de main d'homme, pour la décharge et la conduite des eaux de l'Euphrate. On y verra s'il n'y a pas

(1) Herod. l. 1, p. 186.
(2) Diod. *Ibid.*
(*a*) En suivant même la réduction que nous avons proposée, ce pont avait 93 toises 2 pieds 11 pouces de long sur 4 toises 2 pieds 7 pouces de large. La longueur du Pont-Royal n'est que de 72 toises. Il a cependant 8 toises 4 pieds de largeur.
(3) Diod. l. 1, p. 121.
(4) Herod. l, 1, p. 186. — Diod. *loco citato.*

beaucoup à rabattre du récit des anciens, lorsqu'ils font monter la circonférence du lac de Babylone à 1200 stades carrées (1); c'est-à-dire, à plus de cinquante lieues (*a*), sur une profondeur d'environ 120 pieds (*b*), ajoutant que ce lac était en entier revêtu de pierres (*c*).

Je n'ai pas prétendu, au reste, par ces réflexions, anéantir entièrement la grandeur et la magnificence de Ninive et de Babylone. Je pense seulement qu'on doit beaucoup rabattre de ce que les anciens en ont débité. Je pense encore que les Assyriens et les Babyloniens n'ont eu aucune idée de ce que nous nommons ordre d'architecture. J'en juge ainsi sur le peu de goût que, dans tous les temps, les peuples de l'Asie ont mis dans leurs édifices (*d*). Je crois donc que les monuments qui ont rendu autrefois Ninive et Babylone si célèbres, étaient plus recommandables par leur singularité et la profusion des ornements, que par l'ordonnance et l'agrément de leur construction. Cette élégance et ces belles proportions qui charment et séduisent dans l'architecture grecque, ont été, et sont encore ignorées aux Indes, à la Chine, en Perse, et généralement parlant, dans tout l'Orient.

On ne peut parler que très-imparfaitement de la manière dont les Assyriens et les Babyloniens traitaient la sculpture. On voit seulement que cet art devait être fort pratiqué chez ces peuples. L'Ecriture parle d'une statue d'or haute de soixante coudées, et de six de large, élevée par les ordres de Nabuchodonosor (2), sans compter plusieurs autres représentations de divinités et de princes, dont les temples et les palais de Babylone étaient remplis (3). Il est donc certain que les Babyloniens travaillaient beaucoup en sculpture. Mais l'élégance et la correction présidaient-elles aux ouvrages de leurs artistes? C'est ce dont on peut douter, et avec grande raison. On ne voit point en effet que les Asiatiques aient jamais su dessiner avec goût et avec précision. J'en juge ainsi non-seulement par les productions modernes de

(1) MEGASTHEN. *apud* Euseb. Præp. Evang. l. IX, c. 41, p. 457, C. — Diod., l. II, p. 122.

(*a*) Cinquante lieues $\frac{2475}{17118}$.

(*b*) MEGASTHEN. *loco cit.*

Ces 120 pieds font 114 pieds 7 pouces, mesure de Paris.

DIOD. *loco cit.* ne donne au lac de Babylone que 35 pieds de profondeur. C'est encore beaucoup.

(*c*) HEROD. l. I, n. 185.

DIOD. l. II, p. 122, dit qu'il était revêtu d'un mur de briques liées avec du bitume.

(*d*) Il faut excepter de cette proposition les Grecs de l'Asie mineure.

(2) Dan, c. 3, ℣. 1.

(3) *Ibid.* c. 5, ℣. 4. — DIOD. l. II, p. 122 et 123.

ces nations, mais même par ce qui peut être échappé de leurs monuments à l'injure des siècles. Les figures qu'on voit dans tout ce qui existe aujourd'hui de bas-reliefs des anciens peuples de l'Orient, sont lourdes et incorrectes, sans attitudes, sans grâces et sans variétés d'expressions. On concevra encore une plus mauvaise opinion des artistes de Babylone, si l'on admet que les ruines, connues aujourd'hui sous le nom de *ruines de Persépolis*, sont les débris d'un palais construit par les premiers souverains de la Perse. Les statues et les bas-reliefs qu'on y peut encore apercevoir, sont assurément du plus mauvais goût, et de la plus plate exécution (1). Tout médiocres cependant que sont ces ouvrages, il paraît que les anciens sculpteurs de Babylone n'auraient pas été en état de les exécuter. Je le dis sur ce que Diodore nous apprend que les palais de Persépolis et de Suse furent bâtis par des artistes que Cambyse transporta de l'Egypte en Perse, après qu'il eut soumis cet empire (2). Néanmoins, lorsque Cambyse s'empara de l'Egypte, il était déjà maître de Babylone, et bien en état, par conséquent, d'en tirer tous les ouvriers qu'il aurait cru propres à exécuter les magnifiques ouvrages qu'il avait résolu de faire élever. Si ce prince jugea donc nécessaire de transporter dans la Perse des artistes égyptiens, je pense être en droit d'en conclure qu'il estimait ceux de Babylone incapables de remplir les grands et magnifiques projets qu'il avait conçus. Car quel autre motif aurait pu l'engager à une pareille démarche ? A talents égaux, la proximité seule aurait dû déterminer Cambyse à préférer les ouvriers babyloniens. Au surplus, j'aurai encore occasion dans l'article suivant de revenir sur la manière et le caractère de ces peuples dans les ouvrages de goût et de génie.

Rendons d'ailleurs justice aux Babyloniens sur leurs progrès dans plusieurs parties des arts qu'ils paraissent avoir fort bien entendues. Je mettrai, par exemple, dans ce nombre la fonte des métaux. La grande quantité de statues d'or, d'argent et de bronze dont les temples de Babylone étaient décorés (3), le prouve suffisamment. Je pourrais aussi m'étendre sur l'habileté des Babyloniens dans les manufactures d'étoffes, et particulièrement dans les ouvrages de broderie ; mais je réserve ces détails pour l'article

(1) *Voy.* Chardin, t. 2, p. 140, etc. — Le Bruyn. t. 2, p. 285.
(2) L. 1, p. 55 et 56.
(3) Dan. c. 5, ỳ. 4. — Herod. l. 1, n. 18. — Diod. l. 11, p. 122 et 123.

où je traiterai des mœurs et usages de ces peuples. Ce que j'aurai occasion alors de dire sur leur luxe et leur magnificence ne permettra pas de douter du point de perfection auquel les Babyloniens avaient porté une grande partie des arts, dans les siècles brillants de leur monarchie.

J'aurais pu parler du temple de Salomon, et de tous les ouvrages également recherchés et magnifiques, qu'on sait avoir été exécutés par les ordres de ce prince. Mais l'histoire et les monuments de la nation juive n'entrent point dans le plan que je me suis proposé : je n'en ai jamais traité qu'incidemment, et lorsqu'il a fallu y avoir recours pour éclaircir et constater l'état où étaient les arts dans l'Asie et dans l'Egypte, aux siècles qui formaient l'objet de la première et de la seconde partie de cet ouvrage. L'époque que nous parcourons présentement, nous dispense de rien emprunter de l'histoire du peuple de Dieu. On trouve assez de ressources dans les écrivains profanes pour établir les faits dont j'ai à rendre compte dans cette troisième partie.

CHAPITRE SECOND.

Des Égyptiens.

Je viens de dire que, suivant toutes les apparences, on devait beaucoup rabattre de l'idée que les anciens ont voulu nous donner des monuments construits par les Assyriens et les Babyloniens. Nous y sommes d'autant plus autorisés, qu'il n'existe plus rien aujourd'hui capable de justifier les merveilles que l'antiquité publiait de Ninive et de Babylone. Ainsi nous ne sommes point forcés d'admettre des récits qui répugnent souvent à la raison. On ne doit pas porter absolument le même jugement des faits que les anciens auteurs nous ont transmis sur les monuments des Egyptiens. J'observerai d'abord que les écrivains de l'antiquité ne paraissent pas s'être livrés aux mêmes exagérations sur les édifices de l'Egypte, que sur ceux de l'Asie. D'ailleurs les obélisques et les pyramides subsistent encore aujourd'hui, sans parler d'une infinité d'autres monuments, dont les ruines seules peuvent nous

faire juger de la grandeur et de la magnificence qui régnaient dans les entreprises des Egyptiens. Ce que nous avons sous les yeux confirme donc presque tout ce que les anciens auteurs ont pu dire sur ce sujet. Ainsi, nous sommes à portée d'apprécier leur témoignage, et de juger des faits qu'ils exposent.

J'ai parlé, dans la seconde partie de cet ouvrage, de la ville de Thèbes, des obélisques et de tous les autres monuments dont j'ai cru pouvoir rapporter la construction aux siècles qui nous occupaient alors. Quant aux pyramides, les écrivains de l'antiquité ne s'accordent, ni sur le temps, ni sur les auteurs de ces ouvrages singuliers. On les met ordinairement au nombre des plus anciens monuments de l'Egypte. Je crois néanmoins pouvoir en douter. Homère, qui fait souvent mention de l'Egypte, qui rapporte plusieurs singularités de ce pays, qui parle de Thèbes et de ses cent portes, ne dit rien de ses pyramides. Ce silence me porte donc à croire que ces monuments extraordinaires n'existaient pas, ou du moins ne venaient que d'être achevés de son temps. Je présume en conséquence qu'ils n'auront été érigés que dans les siècles qui nous occupent présentement, peut-être une cinquantaine d'années avant, ou après Homère (*a*).

Je ne crois point devoir m'arrêter à faire une longue description des pyramides. On sait que la plus grande des trois qui sont à quelques lieues du Caire, forme un carré dont chaque côté de la base a 660 pieds. Son circuit est par conséquent de 2640 pieds. Elle en a près de 500 de hauteur perpendiculaire. Son sommet est terminé par une plate-forme carrée, dont chaque côté peut avoir 16 à 17 pieds. La solidité totale de la pyramide est de 313590 toises cubes (1). Cette masse imposante est composée de pierres d'une grandeur extraordinaire. Il y en a plusieurs qui portent 30 pieds de long sur 4 de hauteur, et 3 de largeur (2).

Au rapport d'Hérodote, cent mille ouvriers furent occupés en même temps à la construction de cette pyramide (*b*). Ils étaient relevés par un pareil nombre de trois mois en trois mois. Dix années

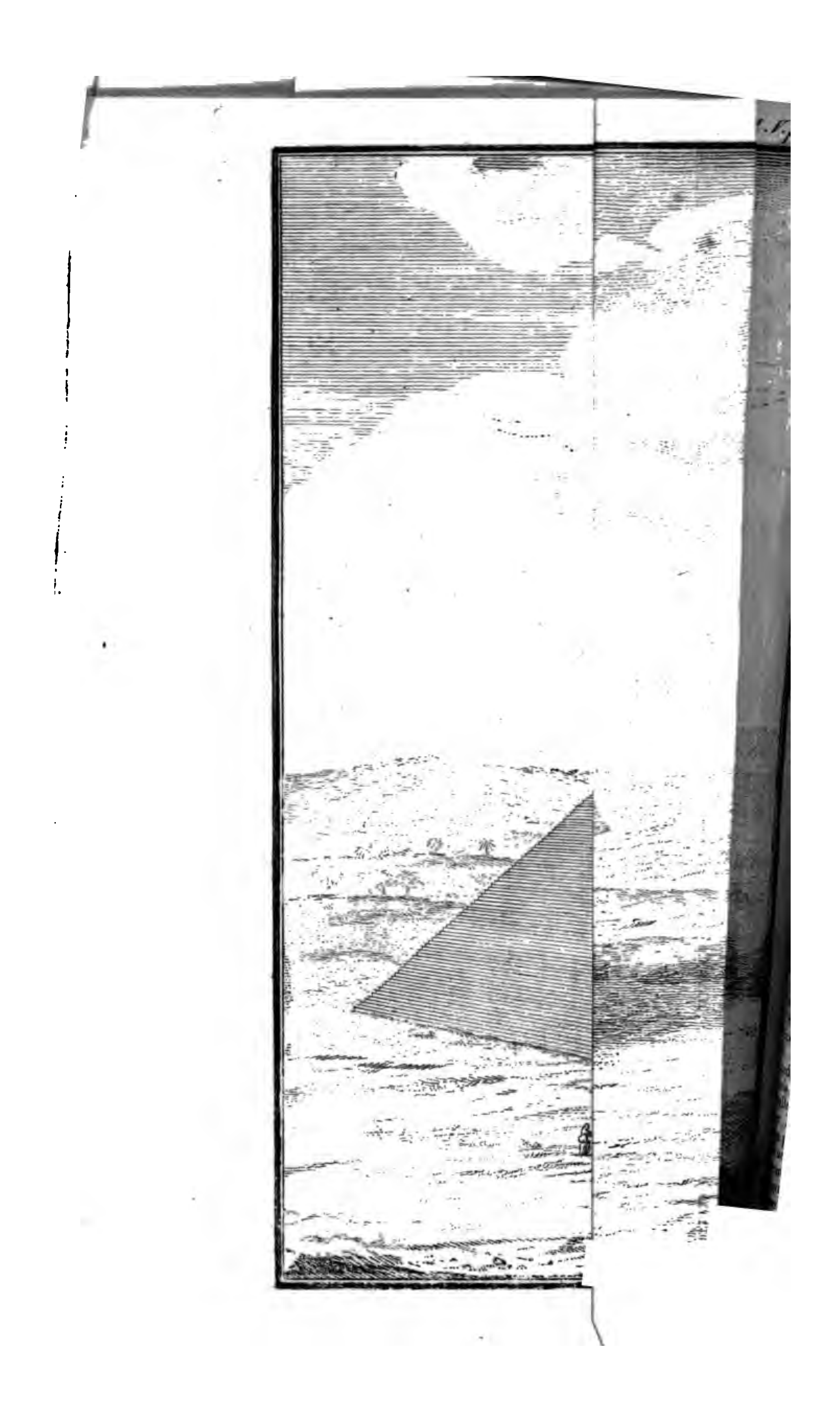
(*a*) Il paraît assez constant que ce poëte vivait un peu plus de 900 ans avant J. C.

La date que j'assigne aux pyramides revient parfaitement à celle que leur donne Diodore, l. I, p. 72.

(1) Reg. scient. Acad. hist. autore J.-B. Duhamel, p. 428.—Sicard. Mem. des Miss. du Levant, t. VII, p. 170 et 171.

(2) Herod. l. II, n. 124. — Pietro della Valle. Let. XI., t. I, p. 224 et 225.— Maillet, Descrip. de l'Egypte, p. 224, 230, 231, 253.

(*b*) L. I, n, 124. — Diod. l. I, p. 73, et Plin. l. XXXVI, sect. 17, disent trois cent soixante mille.



nt employées à tailler et à voiturer les pierres (a). Il
ıns pour achever cet énorme édifice (1), qui renfer-
on intérieur des galeries, des chambres et un puits.
ion apprenait combien il en avait coûté pour les por-
, les ognons, et autres pareils légumes fournis aux
tte somme montait, dit-on, à seize cents talents d'ar-
st-à-dire à près de sept millions de notre monnaie.
ıit certainement le principal article de la dépense. Je
s que le surplus ait dû être bien considérable, ou pour
l n'en a coûté que la nourriture des ouvriers pour
ımides. Je me crois en effet bien fondé à soutenir que
ens monuments de l'Egypte ont été bâtis par cor-
'en a donc coûté aux monarques qui ont entrepris
s, que la dépense de nourrir les ouvriers employés à
avaux.

ıe la plus grande pyramide était presque en entier
res d'une grandeur énorme. Nos auteurs modernes
ıcoup de raisonnements, et formé bien des conjec-
pliquer par quels moyens les Egyptiens ont pu élever
masses à la hauteur à laquelle ils les ont portées. Ces
té vraisemblablement occasionés par quelques écri-
tiquité, qui ne parlent de cette opération que d'une
e vague et assez incertaine. Diodore dit qu'on était
ttir les pyramides par le moyen de terrasses disposées
né (4). Il ajoute à ce récit des circonstances qui ne
ıquer de le rendre suspect à quiconque voudra y ré-
ns en autant de ce qu'on lit sur le même sujet dans
ıteur semble avoir copié Diodore; en répandant néan-
qu'il a emprunté de l'historien grec; cette obscu-

. II, n. 124; Diod. l. 1,
xxxvi, sect. 17, p. 738,
ait tiré de l'Ethiopie et
pierres qui furent em-
onstruction de la pyra-
me paraît peu exact.
t pas vraisemblable que
ite, ayant sous la main
tériaux, aient voulu dé-
nent des sommes im-
faire venir de fort loin.
pierres dont sont bâties
nt trop de rapport avec
uve communément aux
imaginer qu'elles n'en
aient pas été tirées. Thévenot, t. 2,
p. 484; Vansleb, Relat. d'Egypte, p.
138.

Je crois seulement qu'on aurait pu
faire venir du voisinage de la mer Rouge
et de la Haute-Egypte, les marbres dont
les pyramides étaient autrefois revêtues
à l'extérieur.

(1) Herod. Diod. Plin. *locis cit.*

(2) Herod. l. II, n. 125. — Diod. l. 1,
p. 73. — Plin. l. xxxvi, sect. 17, p. 738.

(3) Arist. de Rep. l. 5, c. 11, t. 2,
p. 407, E. — Diod. l. 1, p. 73 et 74.

(4) L. 4, p. 73.

rité, qui lui est presque toujours si familière (1). Il était cependant bien facile, en consultant Hérodote, de se faire une idée très-simple et très-juste de la manière dont les pyramides ont été construites.

Selon ce grand historien, les pyramides étaient formées par différentes assises de pierres qui diminuaient successivement de largeur, suivant que l'exigeaient les proportions de l'édifice. L'assise inférieure débordait donc toujours celle qu'on élevait immédiatement au-dessus, et chacune des faces de la pyramide formait ainsi une espèce d'escalier. Les relations des voyageurs modernes s'accordent parfaitement avec ce récit. Il est même facile de compter encore à présent le nombre des assises qui forment la grande pyramide (2). D'après ce fait, on voit qu'il ne fallait que du temps et de la patience pour élever les plus fortes pierres à telle hauteur que ce fût. Une machine fort simple, et selon Hérodote, très-facile à manier, posée sur la première assise, servait à y élever les pierres destinées à la construction de la seconde. Celle-ci construite, on y établissait une machine toute semblable à celle dont je viens de parler, et ainsi de suite (3); car il restait toujours sur chacune des assises déjà construites, une ou plusieurs machines qui servaient à élever successivement les pierres de degrés en degrés (a). En réitérant cette manœuvre autant de fois qu'il était nécessaire pour former la hauteur de la pyramide, on parvenait à conduire facilement les pierres à son dernier sommet. Tel est, au rapport d'Hérodote, la manière dont le corps de ce monstrueux édifice a été construit.

Ce même auteur nous enseigne aussi la façon dont on s'y prit pour en faire le revêtement à l'extérieur ; car il est certain qu'originairement toutes les pyramides avaient été revêtues, soit de carreaux de marbre, soit de briques ou de petites pierres, de sorte qu'elles ne présentaient autrefois à l'œil qu'un talus parfaitement uni, tel qu'on l'aperçoit encore à présent dans la plupart de ces édifices (4). La grande pyramide, à la vérité, n'offre au-

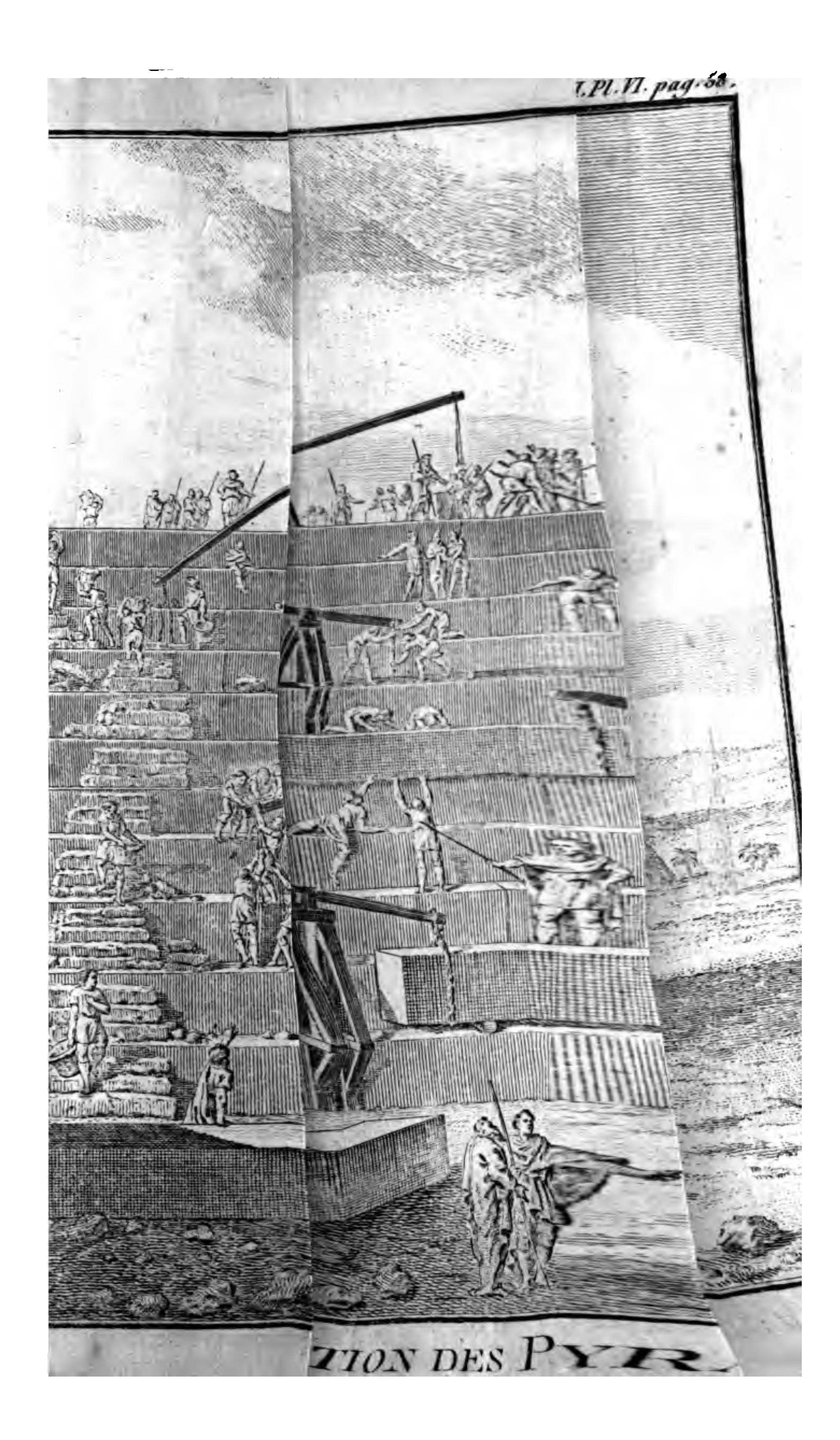
(1) L. XXXVI, sect. 17.

(2) GREAVES, pyramydograph. p. 11. — THEVENOT, t. 2, p. 412 et 413. — VANSLEB, Relat. d'Egypt., p. 140. — P. LUCAS, Voyage du Levant, t. 2, p. 45.

(3) HEROD. l. II, n. 125.

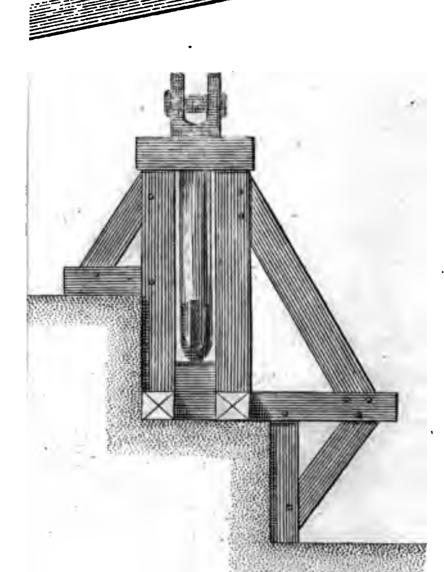
(a) Hérodote donne également à entendre que c'était la même machine qui servait pour toute la construction, et que la manœuvre consistait à transporter cette machine successivement sur toutes les assises de la pyramide. Mais j'ai cru devoir préférer l'opération que j'ai indiquée. Elle est, et plus naturelle, et beaucoup plus expéditive.

(4) GREAVES, pyram. p. 20 et 22. — THEVENOT, t. 2, p. 411 — P. LUCAS, t. 1, p. 46.



TION DES PYR

...quée par Herodote.



Profil de la Machine

...ine

3. Toises

jourd'hui que quatre espèces d'escaliers ; mais il est aisé de se convaincre que cette masse énorme avait été originairement revêtue à l'extérieur de marbre que l'injure des temps, ou plutôt l'avidité des Arabes a fait disparaître (1). Hérodote nous apprend donc ce que le bon sens seul nous eût dicté ; c'est-à-dire qu'on commença le revêtement des pyramides par leur sommet (2).

On avait pratiqué sous plusieurs de ces édifices des souterrains, dans lesquels il n'est pas possible aujourd'hui de pénétrer. Les anciens ne nous en ont point laissé de description détaillée. Un puits, dont Pline fait mention (3), et que l'on voit encore de nos jours (*a*) dans l'intérieur de la grande pyramide, servait probablement d'entrée aux souterrains de cet édifice. Hérodote dit qu'on y avait conduit les eaux du Nil par un aqueduc creusé sous terre, et dirigé de façon que la pyramide formait une espèce d'île (4). Pline donne à entendre la même chose (5). Ces ouvrages souterrains, supposé qu'il n'y ait point d'exagération dans le récit des auteurs que je viens de citer, étaient au moins aussi considérables que les pyramides elles-mêmes. On sera forcé d'en convenir, si l'on considère que ces édifices sont éloignés du Nil de près de deux lieues, et bâtis sur une colline élevée de plus de cent pieds au-dessus du niveau de ce fleuve (6).

On sait qu'à l'exception de la grande pyramide, toutes les autres sont fermées et inaccessibles. L'opinion commune veut aujourd'hui qu'elle n'ait été ouverte que depuis la conquête de l'Egypte par les Mahométans. Il est certain néanmoins qu'elle l'était dès le temps de Strabon. Ce qu'il dit de l'intérieur de cet édifice, et du cercueil qu'on y trouve (7), est absolument conforme à ce qu'en rapportent toutes les relations modernes. Plutarque parle aussi des échos que la voix y formait (8), circonstance rapportée également par nos voyageurs (9). Il est cependant assez singulier que tous les autres auteurs de l'antiquité aient gardé le silence sur cet article, et qu'en général ils ne nous aient point laissé de description détaillée des différents conduits, des diverses galeries, et des

(1) MAILLET, Descript. de l'Egypt. p. 224, 227, 228 et 253. — SICARD, Mém. des Miss. du Levant, t. 2, p. 282. — Mém. de Trév. août 1723, p. 1425.

(2) L. II, n. 125.

(3) L. XXXVI, sect. 17.

(*a*) THEVENOT, p. 420 et 421. — MAILLET, p. 239. — GREAVES, pyram. p. 14. — VANSLEB, p. 142. Ce puits n'a tout au plus que 40 pieds de profondeur.

(4) L. II, n. 124.

(5) L. XXXVI, sect. 17.

(6) GREAVES, pyram., p. 7. — MAILLET, p. 220.

(7) L. XVII, p. 1161.

(8) T. 2, p. 903, A.

(9) GREAVES, pyramid. p. 15. — P.

chambres qu'on rencontre dans l'intérieur de la grande pyramide, non plus que du cercueil placé dans l'appartement le plus élevé.

Presque tous ceux qui ont ou de nos jours occasion de parler des pyramides, n'ont pas manqué d'en terminer la description par quelques traits d'une morale commune et triviale sur les motifs[1] et l'objet de ces monuments singuliers. Je ne m'arrêterai point à réfuter ces vaines déclamations répétées de bouche en bouche, et dictées par l'ignorance et le manque de jugement. Un peu plus de connaissance de la façon de penser des anciens Egyptiens, joint à quelque critique, nous aurait épargné toutes ces répétitions serviles de nos écrivains modernes, concentrés presque toujours dans un même cercle d'idées. Tâchons d'en sortir, et de faire sentir les raisons qui ont pu déterminer les souverains de l'Egypte à construire des édifices aussi singuliers, à tous égards, que le sont les pyramides.

Les Egyptiens étaient persuadés que la mort ne séparait point l'ame du corps, et qu'elle y restait attachée aussi long-temps qu'il pouvait demeurer en son entier (1). C'est d'après cette idée que ces peuples prenaient tant de précautions pour préserver leurs cadavres de la pourriture ; et les garantir de tous les accidents qui auraient pu en occasioner la destruction. De là ces soins qu'on se donnait ; et ces dépenses qu'on faisait pour embaumer les morts, et les déposer dans des lieux où ils fussent à couvert de toute insulte. C'était le principal objet de l'attention des Egyptiens. Aussi ne regardaient-ils les palais et les maisons que comme des hôtelleries dans lesquelles on ne fait que passer, et les appelaient ainsi, donnant par opposition le nom de demeures éternelles aux tombeaux (*a*).

La situation de l'Egypte exposée tous les ans aux inondations du Nil, avait obligé les Egyptiens à prendre toutes sortes de précautions pour empêcher la prompte destruction de leurs sépulcres. C'est par cette raison qu'ils les plaçaient dans des bancs de rochers assez élevés pour être à l'abri des débordements du fleuve. Ils y creusaient des espèces de caves, dans lesquelles les momies étaient déposées. On employait ensuite toutes sortes de moyens pour en dérober la connaissance. L'entrée de ces tombeaux, faite en forme

Lucas, Voyage du Levant, t. 1, p. 43.
(1) Serv. ad Æneid. l. iii, v. 61.
(*a*) Diod. l. 1, 60 et 61.
Nous lisons dans Hérodote que Cambyse, roi de Perse, n'ayant pu exercer sa rage sur Amasis le dernier des souverains de l'Egypte, fit exhumer le cadavre de ce prince, et que, pour comble de mauvais traitement, il le fit brûler. Hérod. l. iii, n. 16.

de puits carré, était si artistement recouverte, qu'on ne peut aujourd'hui les reconnaître qu'avec beaucoup de recherches et d'attention (1).

D'après ces faits qui sont certains, la construction des pyramides devient très-simple et très-naturelle. L'intention des souverains qui les firent bâtir, avait été d'employer tous les moyens que l'art humain peut fournir, pour mettre leurs cadavres à l'abri de tous les événements, et leur assurer en quelque sorte une durée éternelle. Dans cette vue ils imaginèrent de les placer dans des édifices dont rien ne pût altérer la solidité. Les architectes égyptiens choisirent pour cet effet la forme pyramidale, plus propre qu'aucune autre, par sa structure, à braver l'injure des temps. Par une suite du même principe, les fondements de tous ces édifices ont été assis sur le roc (2). Peu satisfaits de toutes ces précautions, les rois d'Egypte épuisèrent encore toutes les ressources du génie et de l'industrie, pour dérober et masquer l'endroit où leur corps devait être déposé (3). C'est un projet que la construction intérieure de la grande pyramide rend absolument sensible (4).

Joignons à ces motifs des raisons d'une politique barbare et inhumaine, qui peuvent avoir encore contribué à la construction de ces prodigieux édifices, si communs dans l'ancienne Egypte. On sait qu'elle était autrefois la fertilité de cette contrée, et le peu de temps et de soins qu'il en coûtait pour cultiver les terres. Cette multitude innombrable d'habitants, dont l'Egypte était alors peuplée, jouissait donc d'une grande abondance et d'un grand loisir. On prétend que sous le règne de plusieurs monarques, il y avait eu bien des troubles et des mouvements occasionés par l'effet de cette vie oisive et aisée (5). Afin de prévenir toutes les factions et toutes les cabales, quelques souverains jugèrent à propos de donner, même en temps de paix, beaucoup d'occupation à leurs peuples. Dans cette vue, ils imaginèrent de faire construire les pyramides, entreprise qui devait nécessairement occuper, et pendant longtemps, bien des milliers d'hommes. Cette raison politique n'a

(1) PIETRO DELLA VALLE. Lettr. XI, t. 1, p. 231. — MAILLET, p. 276 et 282.

(2) PLIN. l. XXXVI, sect. 16, p. 737. — MAILLET, Descrip. de l'Egypte, p. 219 et 220. — GREAVES, pyramidrograph. p. 7, 21 et 23. *apud* Thevenot, t. 1.

(3) HER. l. III, p. 16. — DIOD. l. 1, p. 57.

(4) PIETRO DELLA VALLE. Lett. XI. p. 225. MAILLET, p. 217, etc.

(5) DIOD. l. , p. 100. — PLIN. t. 2, p. 380, A.

point échappé à Aristote (1). Elle a même été sentie par Pline, qui cependant l'a négligée pour se livrer, comme il fait volontiers, à de vaines et frivoles déclamations (*a*).

Je crois donc apercevoir un double motif dans la construction des pyramides : l'un dicté par la prévoyance de l'avenir, et l'autre par la politique. Mais autant le premier de ces motifs peut sembler excusable, autant le second doit-il paraître odieux et détestable. Aussi lisons-nous dans l'histoire que la mémoire des souverains qui avaient entrepris ces édifices immenses, était demeurée en exécration. Ils devinrent, même de leur vivant, l'objet de la haine et de la détestation publique ; et ces monarques furent tellement effrayés des plaintes et des murmures qu'ils virent s'élever contre eux, qu'ils ne purent jouir du fruit de leurs entreprises. Ils n'osèrent se faire inhumer dans les pyramides qu'on avait érigées par leurs ordres, appréhendant que le peuple irrité n'en tirât leurs cadavres, et ne les privât de la sépulture ; ces malheureux souverains furent obligés de recommander à leurs amis de déposer leurs corps dans des endroits inconnus et secrets (2). Juste punition des corvées exorbitantes dont ils avaient accablé leurs sujets, et des travaux inouïs qu'ils en avaient exigés : leur nom même a péri. L'oubli auquel ils furent condamnés (3) est la cause, sans doute, de l'incertitude dans laquelle nous sommes aujourd'hui, sur le temps et les auteurs de ces fameux monuments.

Après les pyramides, on peut mettre, sur la foi des auteurs de l'antiquité, le labyrinthe d'Egypte au rang des ouvrages les plus considérables et les plus singuliers qui aient jamais été imaginés. Il règne une grande diversité d'opinions entre les anciens, sur le temps auquel on doit rapporter la construction de cet édifice si vanté. Je suivrai le sentiment d'Hérodote, qui me paraît mériter la préférence, tant par son ancienneté que par l'exactitude de ses

(1) De Rep. l. v. c. 11, t. 2, p. 407. E.

(*a*) L. xxxvi, sect. 16,

Voici les termes dans lesquels il s'exprime, en parlant des pyramides : *Regum pecuniæ otiosa ac stulta ostentatio, quippe cùm faciendi eas causa à plerisque tradatur, ne pecuniam successoribus, aut æmulis insidiantibus præberent, aut ne plebs esset otiosa.*

Ces premiers mots, *Regum pecuniæ otiosa ac stulta ostentatio*, ont servi de texte à tous nos écrivains modernes. Cette pensée leur a paru si belle et si juste, qu'ils l'ont à l'envi commentée et paraphrasée, en se copiant perpétuellement et servilement les uns les autres, comme c'est leur usage dans presque tout ce qui concerne la haute antiquité.

(2) Diod. l. 1, p. 73 et 74.

(3) Hérod. l. ii, n. 128.

recherches pendant son séjour en Egypte : il place la construction du labyrinthe sous les douze rois qui occupèrent en même temps le trône pendant une quinzaine d'années (1). Cet événement arriva environ l'an 600 avant J.-C. Pomponius Méla diffère aussi très-peu du récit d'Hérodote (*a*). C'est donc d'après ces deux auteurs que je vais tracer une idée succincte du labyrinthe d'Egypte.

Cet édifice, au rapport d'Hérodote qui l'avait visité fort exactement, surpassait tout ce dont ce grand historien pouvait avoir jamais eu connaissance, soit par lui-même, soit par les autres. Sous une seule et même enceinte de murailles, on avait renfermé 3000 salles, dont douze étaient d'une forme et d'une beauté particulières (*b*). Tous ces appartements se communiquaient, mais par tant de tours et de détours, que, sans un bon guide, on s'y serait infailliblement égaré (2). Les 3000 salles ou chambres étaient, au surplus, distribuées de manière qu'il y en avait autant sous terre qu'au-dessus. Hérodote assure avoir visité tous les appartements d'en haut; mais à l'égard des souterrains on ne voulut pas lui en permettre l'entrée, par des motifs de superstition (3). Tout l'édifice du labyrinthe, les murailles et les plafonds étaient d'un marbre blanc où la ciselure paraissait répandue avec beaucoup de profusion (4). Chacune des douze salles ou galeries dont j'ai déjà parlé, était soutenue de colonnes du même marbre (5). Le labyrinthe enfin aboutissait à une pyramide haute de 40 toises. On y avait gravé des figures d'animaux plus grandes que nature (6). Il n'existe plus rien aujourd'hui de ce monument si magnifique et si singulier (7).

Je crois avoir, à peu près, rapporté tout ce que les anciens nous ont transmis de plus intéressant sur les monuments égyptiens. Je crois aussi avoir suffisamment exposé, d'après le récit des voyageurs modernes, ce qui peut encore exister aujourd'hui (8). Permettons-nous maintenant quelques réflexions sur tous ces ouvra-

(1) L. II, n. 148.

(*a*) L. I, c. 9.

Cet auteur attribue la construction du labyrinthe à Psammétique, le dernier de ces douze rois. Le silence d'Homère sur le labyrinthe d'Egypte, sert encore à confirmer l'opinion où je suis, et prouve que la construction de ce monument était postérieure à ce grand poëte.

(*b*) L. II, n. 148.

P. MELA dit *douze palais;* expression qui désigne la grandeur et la magnificence des douze salles d'Hérodote.

(2) P. MELA, *loco citat.* — STRABO, l. XVII, p. 1165. — PLIN. l. XXXVI, sect. 18, p. 739.

(3) L. II, n. 148.

(4) HEROD. *Ibid.*

(5) *Ibid.*

(6) *Ibid.*

(7) Le voyage d'Egypte par GRANGER, p. 130, 151 et 153.

(8) *Suprà*, 2e. vol. l. II, c. 3, art. 1.

ges : examinons le génie et le goût qui caractérisaient les entreprises des Egyptiens.

On ne peut nier que ces peuples n'aient mis quelques idées de grandeur dans leurs projets. Ils visaient à rendre, si l'on peut dire ainsi, leurs ouvrages immortels : c'est le but certainement qu'ils paraissent s'être proposé. Aussi n'ont-ils rien oublié pour faire en sorte que leurs monuments pussent braver l'injure des temps. Les Egyptiens ont cherché à donner aux édifices qu'ils ont élevés toute la stabilité que l'art humain pouvait leur procurer. Ils sont aussi solides qu'immenses ; et vraisemblablement il n'est jamais entré de bois dans leur construction : on n'en aperçoit point dans tout ce qui existe encore aujourd'hui de monuments égyptiens, entiers ou ruinés (1). Ils sont même composés, pour la plupart, de blocs étonnants de pierre, de marbre ou de granite ; et assurément ces peuples ont dû posséder l'art de remuer assez facilement les masses les plus énormes. C'est une justice qu'il est difficile de leur refuser, à la vue de cette quantité d'obélisques, de colosses, d'aiguilles et de pierres d'un volume prodigieux qu'ils ont élevés à des hauteurs surprenantes (a).

Tel est donc en général le caractère et le goût dominant des monuments de l'Egypte. Ce sont de grandes masses qui imposent toujours, et dont l'aspect ne manque jamais de causer un certain étonnement ; mais d'ailleurs on n'y aperçoit aucune grâce, aucune élégance, aucun agrément. En vain les y chercherait-on. En comparant tout ce qui peut exister encore aujourd'hui de temples, de palais, et d'autres édifices élevés par les anciens Egyptiens, on sent que ces peuples n'avaient nulle règle pour les proportions, nul dessein fixe et arrêté pour l'ordonnance de leurs bâtiments. Ils travaillaient, si l'on peut dire, au hasard et d'une manière absolument vague et dénuée de principes. Les Egyptiens occupés uniquement à entasser masses sur masses et à élever pierres sur pierres, n'ont pas connu les ressources que l'art peut fournir du

(1) Voyage d'Egypte par GRANGER, p. 152 et 153. — P. LUCAS, troisième voyage, t. 5, p. 286.

(a) Il faut cependant convenir que les Péruviens, à cet égard, l'ont emporté sur les Egyptiens. Il est entré dans la construction de leurs édifices des pierres d'une grandeur encore plus étonnante que celles qui forment les pyramides et les autres monuments de l'Egypte. Les Péruviens, néanmoins, n'avaient aucune connaissance de la mécanique proprement dite. Ils faisaient tout à force de monde et de bras, et par le moyen de terrasses disposées en manière de plan incliné. ACOSTA, hist. nat. des Ind. Occid. l. VI, c. 14. hist. des Incas. t. 1, p. 60, 61, 264, 265 et 268. Mém. de Trév. février 1750, p. 269. BOUGUER, voyage au Pérou. p. c. v.

côté de l'agrément. Ils ne cherchaient qu'à étonner l'œil du spectacteur, et n'imaginaient pas de le satisfaire. C'est pourquoi les belles proportions, les formes heureuses leur ont toujours été inconnues. L'ensemble de leurs bâtiments est maussade et rebutant: les détails en sont encore pires. Les architectes égyptiens ont absolument ignoré l'art de décorer un édifice. Jamais ils n'ont su allier convenablement la sculpture avec l'architecture, ni distribuer et placer à propos les ornements. Ils en ont mis partout à profusion. C'est un papillotage continuel. Quelle barbarie, de plus, et quelle ignorance ne remarque-t-on pas dans toute l'économie de leurs édifices, même les plus superbes? Des colonnes, des chapiteaux du goût le plus sec, le plus mesquin et le plus choquant des entablements d'une lourdeur assommante, des ornements ridicules, d'une exécution et d'un dessin qui ne sont pas supportables : la vérité est blessée à chaque instant (1). On voit enfin que ces peuples ignoraient entièrement l'art de varier les formes. Il règne dans toutes leurs compositions une monotonie et une uniformité aussi ennuyeuses que choquantes. D'ailleurs nulle proportion, nul dessin, nulle pensée dans l'exécution, tout y est également informe et barbare.

Ce que je dis, au reste, de l'architecture égyptienne, est parfaitement conforme au jugement qu'en porte Strabon. Ce fameux géographe qui avait parcouru l'Egypte, assure que les édifices élevés par les anciens habitans de cette contrée, ne présentaient ni dessin, ni génie, ni élégance (2). Aussi voyons-nous que leur façon de bâtir n'a point été suivie par les Grecs ni par les Romains: le goût de l'architecture égyptienne n'a visiblement aucun rapport avec celui que la Grèce et l'Italie nous ont transmis (3), le seul néanmoins qui mérite d'être suivi, soit pour l'élégance, soit même pour la solidité (*a*).

Ajoutons que les Egyptiens paraissent avoir ignoré entièrement l'art de faire des voûtes. On n'en trouve aucune apparence, aucune indication dans ce qui subsiste encore aujourd'hui de

(1) P. Lucas, troisième voyage, t. 3, p. 33. — Poccoke, Descript. du Levant, t. 1. — Norden, voyage d'Egypte et de Nubie, t. 2.

(2) L. xvii. p. 1159, B. — Aussi la relation du Sayd, dans le rec. de Thevenot, t. 2, p. 4.

(3) Athen. l. v, c. 9, p. 206. — P. Lucas, troisième voyage, t. 3, p. 17, 30 et 264. — Sicard, Mém. des miss. du Levant, t. 2, p. 209.

(*a*) On peut juger de la solidité que les Grecs et les Romains savaient donner à leurs bâtiments, en voyant depuis combien de siècles plusieurs édifices de la Grèce et de Rome bravent l'injure des temps.

leurs anciens bâtiments. On ne voit pas même qu'ils connussent l'art de tailler en cintres les blocs qui forment le dessus de leurs portes. Elles sont toutes terminées uniformément par un linteau absolument droit et uni (1). Il en est de même de leurs plafonds. J'ai dit plus haut que, vraisemblablement, les Egyptiens n'avaient point fait entrer de bois dans la construction de leurs édifices de conséquence, tels que les temples, les palais, etc. De grandes pierres, qui portaient par leurs extrémités sur les murs des salles, tenaient lieu de poutres et formaient les plafonds (2). Mais attendu que dans une portée un peu considérable, ces pierres auraient pu rompre, les Egyptiens les soutenaient par des colonnes; et c'est ce que nous voyons avoir été pratiqué dans tous les grands édifices décrits par les voyageurs modernes (3). Souvent même une seule pierre formait le plafond d'une salle (4). Il ne faut pas croire, au surplus, que le désir de rendre leurs édifices plus durables et plus solides ait été l'unique raison qui ait porté les Egyptiens à n'y point faire entrer de bois. La nature du climat qu'ils habitaient y aura certainement beaucoup contribué. L'Egypte ne produit point de bois de construction. A peine même en trouve-t-on pour le chauffage (5).

On ne prendra pas une meilleure idée du progrès des Egypitiens dans les arts de goût et de pur agrément, si l'on jette les yeux sur ce qui nous reste encore de leur ancienne sculpture. Leurs statues et leurs gravures en creux n'annoncent ni génie, ni talent, ni justesse. L'incorrection en est égale à la maussaderie. Les figures, généralement parlant, en sont sèches, droites, d'une seule venue, roides, sans élégance, sans recherche, sans étude dans le choix de la nature, sans action, sans finesse et sans aucun sentiment. Les Egyptiens ne savaient, en un mot, ni dessiner les simples figures, ni grouper leurs compositions. Nulle pensée, nulle variété au surplus dans ces assemblages hideux que présentent leurs gravures en creux (*a*). Remarquons encore que les

(1) POCCOKE, Voyage du Levant, t. 1. — NORDEN, Voyage d'Egypte et de Nubie, t. 2. — et les autres auteurs cités ci-dessus.

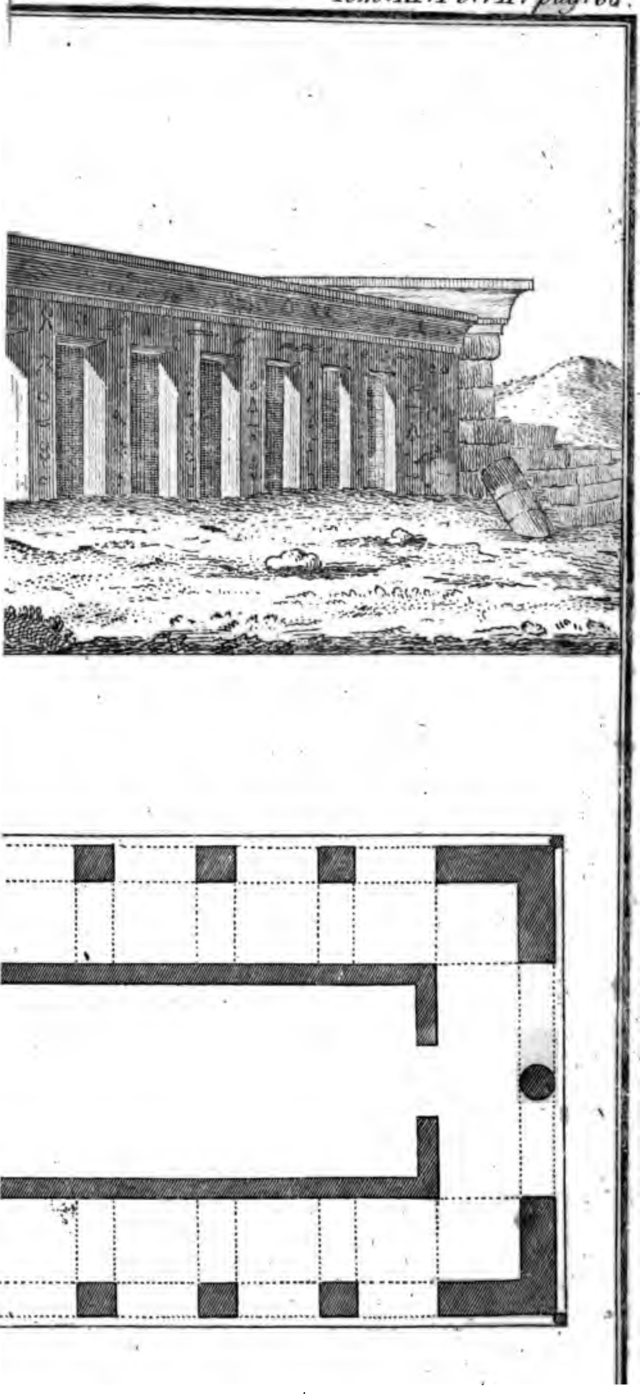
(2) GREAVES, pyramid, p. 16. — THEVENOT, t. 2, p. 419. — P. LUCAS, troisieme Voyage, t. 3, p. 38, 264, 265, 275. — Voyage du Levant, t. 1, p. 42.

(3) P. LUCAS, troisième Voyage, t. 3, p. 38. — SICARD, Mém. des Miss. du Levánt, t. 7, p. 160. — GRANGER, Voyage d'Egypte, p. 38, 47, 68, 69, 73.

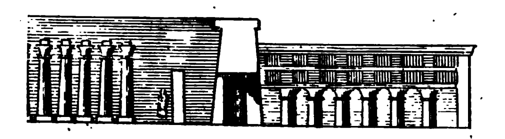
(4) HEROD. l. II, n. 155. — DIOD. l. I, p. 56. — STRABO, l. XVII, p. 1165.

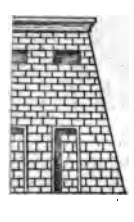
(5) PIETQO della VALLE. Lettr. II, p. 210, 218. — GRANGER, Voyage d'Egypte, p. 13. — P. LUCAS, troisième Voyage, t. 3. p. 211, 212.

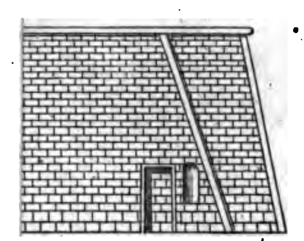
(*a*) *Voy.* les figures gravées en creux sur les obélisques, et sur tout les autres monuments vraiment égyptiens. Je ne parle point ici des bas-reliefs, car je n'en ai

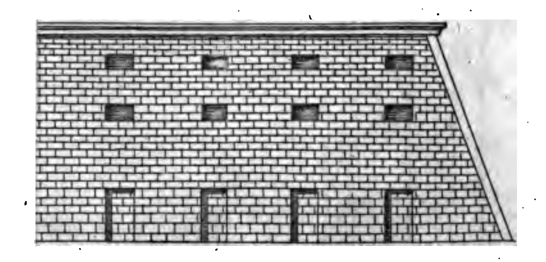


es Egyptiens n'ont point connu l'art de faire



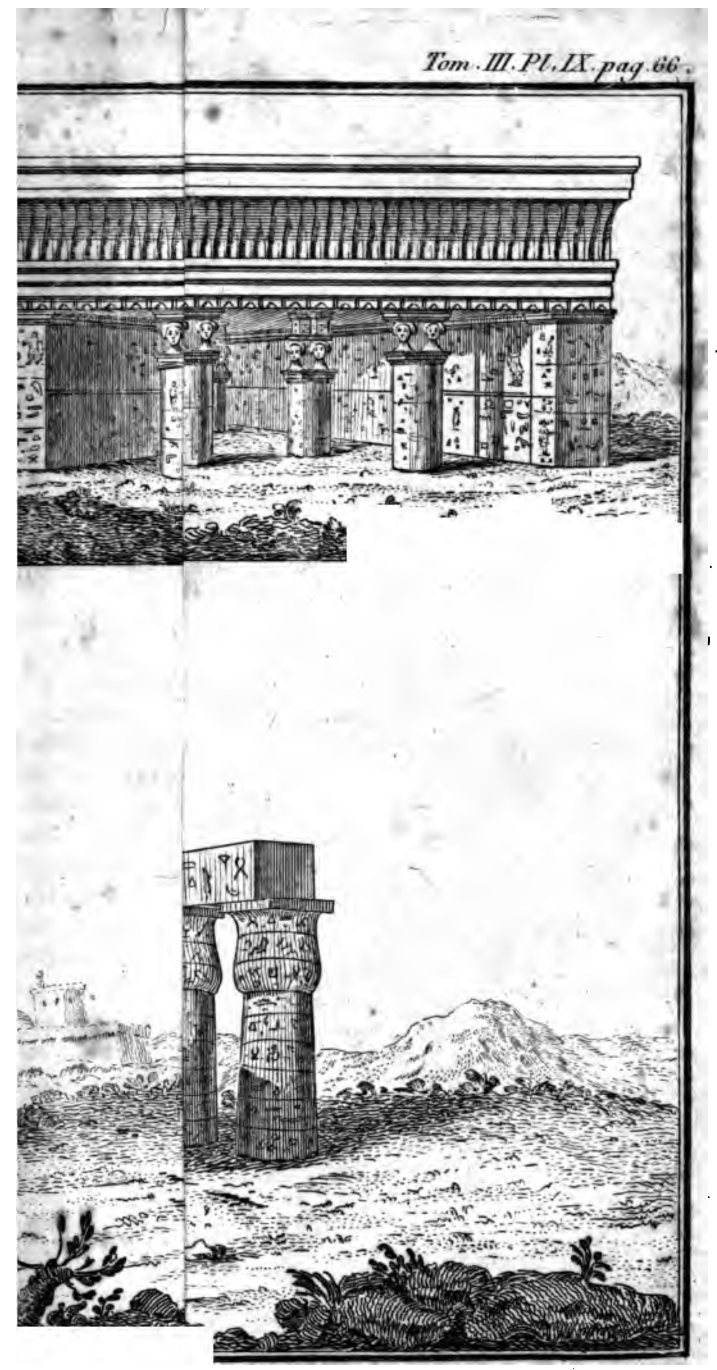




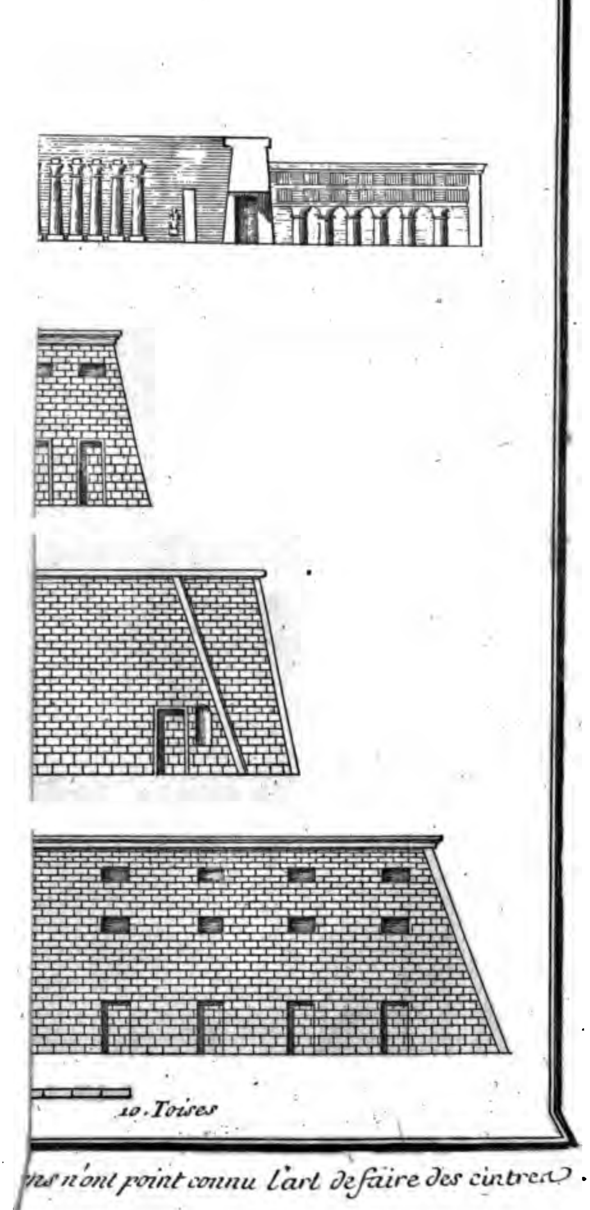


10. Toises

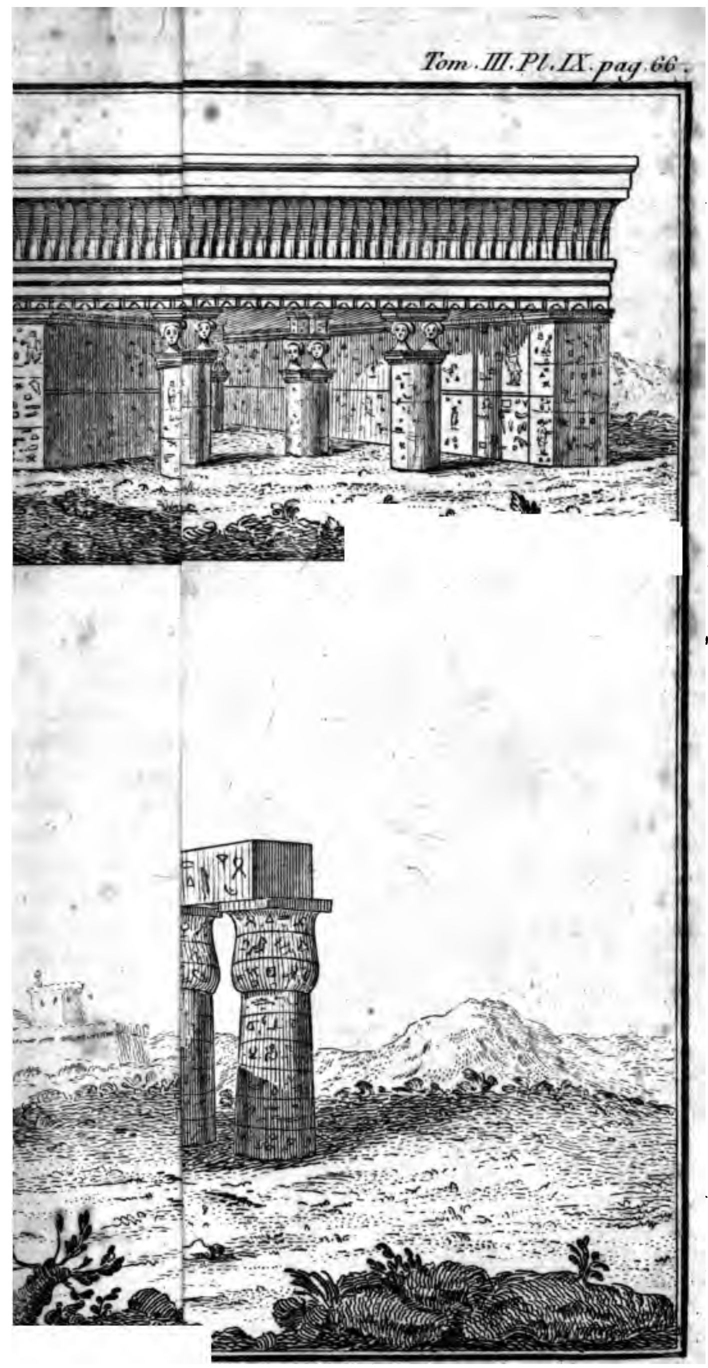
...ns n'ont point connu l'art de faire des cintres



Monuments ... des Voutes ni des Cintres.



...ns n'ont point connu l'art de faire des cintres.



Monuments des Voutes ni des Cintres.

ures y sont toujours traitées de profil, et jamais de face ni de
is quarts. En effet, les corps vus sous ces aspects exigent trop
finesse et de connaissance principalement, pour que les Egyp-
ns pussent réussir à les rendre. Cependant les têtes, les pieds
les mains, malgré la facilité que donne le profil pour l'exécution
ces sortes de parties, n'ont dans les ouvrages égyptiens ni mou-
ment ni expression.

On a déjà vu qu'il en était de même des ornements de leur ar-
itecture. Ils ont travaillé pesamment, sans goût et sans préci-
on. Si les Grecs ont appris des Egyptiens à manier le ciseau, ils
t su en faire un bien meilleur usage. Leurs monuments sont
ssi précieux par les grâces, la variété, le feu, l'esprit et la vé-
té qui les animent, que ceux des Egyptiens sont rebutants par
ur difformité, leur pesanteur, leur monotonie et leur incorrec-
on. Ce contraste n'avait point échappé au discernement des
nciens. On voit qu'ils faisaient peu de cas de la soulpture des
gyptiens (1).

J'ai déjà parlé du goût que ces peuples avaient pour les colosses.
n a même vu, qu'au rapport des voyageurs modernes, il en
bsistait encore aujourd'hui plusieurs dans différents endroits
e la haute Egypte (2), sans compter le sphinx qu'on trouve à peu
e distance des pyramides. On ne voit guère à présent que la
te de cette figure, le reste étant enseveli dans le sable. Cette tête
35 pieds de tour, et 26 de hauteur. On compte 15 pieds depuis
oreille jusqu'au menton (a). Il est facile de juger par ces dimen-
ions, de la totalité de cette énorme statue. Je crois, à ce sujet,
levoir dire un mot de la manière dont les Egyptiens travaillaient
leurs colosses. Un passage de Diodore peut nous en éclaircir.

Cet auteur dit que les sculpteurs égyptiens étaient dans l'ha-
bitude de travailler une statue par pièces séparées. Pour exécuter
ces sortes d'ouvrages, ils avaient divisé le corps humain en vingt-une
parties et un quart, mesurées et proportionnées respectivement les
unes aux autres. Quand on était convenu de la hauteur que de-

jamais vu, et je doute même que les Egyptiens aient jamais su travailler ces sortes d'ouvrages.

(1) Strabo, l. xvii, p. 1157. — Paus. . vii, c. 5.

(2) *Suprà*, 2e. vol. l. ii, sect. 1re c. 5.

(a) Maillet, p. 221. — Thevén. t. 2, . 426.

Pline, l. xxxvi, sect. 17, exagère prodigieusement les proportions du sphinx en question : il dit que si l'on mesure la circonférence de la tête par le front, on trouvera qu'elle a 102 pieds de tour, et 143 de hauteur. — P. Lucas donne à la tête du sphinx 100 pieds de tour, et environ 70 du menton au haut du front. Il a cru, sans doute, devoir copier Pline. Voyage du Levant, t. 1, p. 46.

vait avoir la figure qu'il s'agissait d'exécuter, chaque ouvrier travaillait dans son atelier la partie dont il s'était chargé. Quoique tous ces différents morceaux eussent été exécutés séparément, néanmoins ils s'assemblaient et se rapportaient avec la dernière justesse (1). Tel est le récit de Diodore, qui demande quelques réflexions.

Cette pratique des sculpteurs égyptiens, de travailler une statue par parties séparées, que Diodore nous donne comme une pratique générale, ne devait cependant pas l'être. Je suis persuadé que les statues de grandeur naturelle étaient probablement d'un seul morceau, et de la main d'un seul artiste. Il n'en est pas de même à l'égard des colosses composés ordinairement de plusieurs blocs de marbre. Alors la pratique dont parle Diodore, devait être très-utile et fort en usage pour les exécuter promptement. Voici la manière dont j'imagine, à peu près, qu'on s'y prenait. On commençait par faire un modèle en plâtre ou en terre, ainsi que le pratiquent aujourd'hui nos sculpteurs. On coupait ensuite ce modèle en plusieurs morceaux. Chaque ouvrier emportait la pièce qui lui était destinée, et d'après laquelle il travaillait. On conçoit de cette manière comment plusieurs artistes pouvaient exécuter séparément un même colosse.

Je crois avoir suffisamment prouvé dans les livres précédents que, jusqu'à l'époque dont il s'agit dans cette troisième partie, la peinture n'a point été connue (2). On en doit rapporter l'invention aux siècles que nous parcourons présentement. Mais il n'est pas possible d'en fixer la date avec précision. On voit seulement que cet art devait être en honneur dès avant le temps de Candaule, roi de Lydie. Pline dit en effet, que ce prince, dont le règne tombe environ vers l'an 720 avant J. C., acheta au poids de l'or un tableau représentant une bataille (3). Hérodote nous apprend aussi qu'Amasis, qui régnait sur l'Egypte 570 ans avant l'ère chrétienne, avait fait présent de son portrait aux habitants de Cyrène (4). La peinture était donc connue des Egyptiens dans les siècles qui nous occupent présentement.

Je ne pense pas, au surplus, que ces peuples aient mieux réussi dans cet art que dans la sculpture. Il n'y a même aucun lieu d'en douter, vu le rapport intime qu'il y a entre la peinture et la

(1) Diod. l. I, p. 110.
(2) *Suprà*, 2[e] vol. l. II, sect. 1[re]. c. 5.
(3) L. XXXV, sect. 54, p. 690.
(4) L. II, n. 182.

sculpture. Aussi n'est-il parlé dans l'antiquité d'aucun peintre ni d'aucun sculpteur égyptien, célèbre par ses ouvrages. Un seul point dans lequel les peintres de cette nation me paraissent avoir réussi, c'est dans la préparation qu'ils employaient pour appliquer leurs couleurs sur le marbre et sur les autres corps lisses et compactes. Ils devaient se servir d'un mordant bien fort et bien puissant. On en juge par ce qu'en disent nos voyageurs. Ils assurent que dans plusieurs édifices à moitié ruinés, on aperçoit encore aujourd'hui des peintures dont l'éclat et le coloris est si vif, si frais et si brillant, qu'il semble, disent les habitants du pays, que l'ouvrier n'a pas encore lavé ses mains depuis son travail (1). Mais ces mêmes voyageurs s'accordent assez à dire que toutes ces peintures sont mises à plat, c'est-à-dire sans ruption et sans aucune opposition de couleurs. Ce sont, par exemple, des feuilles d'or ou d'argent, mêlées avec des couleurs rouges et bleues. Il résulte que dans toutes ces compositions, les figures en général tranchent sur les fonds, et s'en détachent; les teintes n'en paraissent ni fondues ni dégradées.

On peut conclure de tout ce qui vient d'être dit, que les Egyptiens n'avaient fait aucun progrès dans les arts de goût et d'agrément. Car, j'en ai déjà prévenu, les siècles qui terminent cette troisième et dernière partie de notre ouvrage, doivent être regardés comme l'époque qui termine aussi l'ancienne histoire de l'Egypte. C'est dans l'espace de temps qui s'est écoulé depuis le déluge jusqu'à Cyrus, qu'on doit renfermer ce génie national qui a caractérisé les Egyptiens proprement dits. Nous avons donc épuisé tous les faits et tous les monuments qui peuvent appartenir réellement à ce peuple. Nous sommes en état, par conséquent, de prononcer sur son goût et sur sa manière de traiter les arts.

Ce que je viens de dire de l'Egypte, regarde également les Assyriens et les Chaldéens. Ils ont cessé depuis Cyrus de faire un peuple particulier. Devenus successivement la proie des Perses, des Grecs, et de quantité d'autres conquérants, ils se sont insensiblement anéantis et confondus avec leurs vainqueurs. L'histoire, depuis cette époque, n'en fait plus mention. On ne les retrouve nulle part. Les réflexions que je vais proposer conviennent donc également aux Assyriens, aux Babyloniens et aux Egyptiens. On

(1) Relat. du Sayd *apud* Thevenot. t. 2, vol. 3e, p. 4. — Sicard, Mém. des miss. du Levant. t. 2, p. 209, 211 et 221, t. 7, p. 37, 160 et 163. — P. Lucas, voyage du Levant. t. 1, p. 99 et 106. — Granger, p. 46, 47 et 73.

peut envisager sous un seul et même point de vue le génie et le caractère de ces différents peuples. Leur histoire commence et finit à peu près dans le même temps. Leur gloire et leurs connaissances ont été à peu près égales, et la puissance et la durée de leur monarchie peu différentes.

L'histoire des arts présente chez ces nations un contraste bien singulier. On y aperçoit de fort bonne heure d'assez grandes découvertes. On leur voit faire, presque dès les premiers siècles, des progrès dont la rapidité étonne et surprend. Mais, passé ces premiers moments, on ne remarque plus aucun avancement. Les choses restent, chez ces peuples, toujours dans le même état. Bornés aux pratiques originaires, les Asiatiques et les Egyptiens ne paraissent point avoir profité de la durée de leurs empires pour acquérir de nouvelles lumières ou pour perfectionner leurs premières découvertes. Les limites de leur esprit semblent avoir été restreintes et fixées à un certain nombre d'idées et de connaissances acquises dès les premiers temps, et au-delà desquelles jamais ces nations ne se sont élevées. Bien différents des peuples de l'Europe qu'on voit sans cesse perfectionner leurs connaissances, et travailler tous les jours à en acquérir de nouvelles, les Egyptiens et les Asiatiques sont restés presque au même point d'où ils étaient partis. Par quelle raison ces peuples n'ont-ils pas continué à étendre et à perfectionner leurs découvertes; et pourquoi n'ont-ils pas plus avancé dans la carrière des arts, et même dans celle des sciences? Je crois trouver, dans leur façon de penser et dans le principe de leur gouvernement, les obstacles qui ont retardé leurs progrès.

De tous les temps, les Egyptiens (1) et les Asiatiques ont été peu communicatifs, méprisant souverainement les nations étrangères, et ne daignant entretenir avec elles aucun commerce ni aucune relation. Ils ne voyageaient point, et restaient toujours concentrés dans leur pays. Un des principes de leur gouvernement était de n'admettre aucune nouveauté, et de suivre scrupuleusement ce qui avait été pratiqué par leurs ancêtres (2). Ajoutons à ces maximes, qui seules ont dû apporter un obstacle éternel à l'avancement et à la perfection des connaissances humaines, la fausse politique d'avoir rendu les professions héréditaires dans

(1) *Suprà*, 1[er] vol. l. IV, chap. second, et 2[e] vol. l. IV, chap. 1.

(2) PLATO, de Leg. l. II, p. 789.

les mêmes familles (1). On a vu, dans le livre précédent, quel tort un pareil établissement avait dû faire aux arts, et même aux sciences (2). Disons enfin, que la classe des artisans était la dernière de toutes les classes, et qu'on avait un souverain mépris pour ceux qui la composaient (3) : façon de penser qui a lieu encore aujourd'hui dans tout l'Orient (4). D'après ces faits, on sent aisément qu'il ne pouvait régner aucun esprit d'émulation chez les Assyriens, les Babyloniens et les Egyptiens, tout sentiment d'industrie et de gloire était nécessairement étouffé. On pourrait même aller jusqu'à penser que la condition des ouvriers n'était pas meilleure chez ces peuples, qu'elle l'est encore à présent au Mogol, où on les fait travailler à coups de verges et à force de menaces et de mauvais traitements (5). Ne soyons donc point étonnés du peu de progrès des Asiatiques et des Egyptiens dans les arts. Dès que l'émulation et cette noble ambition, qui seules peuvent élever l'ame et animer les talents, cessent, tout doit languir et se concentrer dans un cercle borné de répétitions monotones et machinales.

Il n'en était pas ainsi chez les Grecs. Un peintre, un architecte, un sculpteur habiles jouissaient de la plus haute considération, et des distinctions les plus flatteuses. Leurs noms étaient consacrés dans les fastes de la postérité. Une ville s'honorait autant d'avoir produit un citoyen recommandable par quelque talent, que d'avoir donné le jour à un politique, à un philosophe, à un capitaine de premier mérite. C'est à cette façon de penser et d'agir que la Grèce doit la prééminence et la supériorité dans plusieurs parties des arts, dont jamais, peut-être, elle ne cessera de jouir ; et pour s'en convaincre, comparons les productions des Asiatiques et des Egyptiens avec celles des Grecs. L'Asie et l'Egypte nous présentent des édifices immenses et prodigieux; mais c'est tout leur mérite. Ce ne sont, à les bien caractériser, que des masses énormes, dénuées d'intelligence et d'esprit; ouvrages de la patience et du mauvais goût. Dans les monuments de la Grèce, au contraire, tout élève l'ame, tout y vit, tout est animé, tout y respire. Les grâces, le feu, le génie et le sentiment le plus exquis s'annoncent de toutes parts.

(1) Diod. l. II, p. 142, et *suprà* l. 1, c. 4.
(2) Chap. 4.
(3) Hérod. l. II, n. 167. — Diod. l. 1, p. 85 et 86.
(4) *Suprà*, l. 1, c. 4.
(5) Voyage de Bernier. t. 1, p. 304 et 305.
Il en est de même à la Chine.

Qu'on me permette encore ici une réflexion sur les monuments de l'ancienne Egypte. On se plaît beaucoup à les vanter; on croit même volontiers qu'il n'existe rien parmi nous qu'on puisse leur comparer : oui, si l'on entend parler d'amas de pierres, de masses énormes sans goût et sans génie, telles que les pyramides, les obélisques, les colosses, et en général toutes les prétendues merveilles de l'ancienne Egypte; j'avoue, qu'à cet égard, la France n'offre rien de semblable. Mais peut-on comparer ces monuments informes, dont l'éloignement où ils sont de nous, fait sans doute le plus grand mérite, avec cette quantité et cette variété d'édifices de tout genre qui s'offrent dans chaque partie du royaume? L'habitude où l'on est de voir journellement ces chefs d'œuvre, empêche d'y faire l'attention nécessaire pour sentir tout ce qu'ils peuvent valoir. Si l'on voulait cependant y réfléchir, on jugerait bientôt quelle est aujourd'hui notre supériorité sur les Egyptiens, et combien, à tout prendre, nos monuments l'emportent sur ceux de ces anciens peuples (*a*). Je parle des maisons royales, Versailles, les Tuileries, le Louvre, l'Hôtel des Invalides, Marly, l'Observatoire, etc. Joignons-y certains édifices de Paris, tels que le Pont royal, celui de la Tournelle, et principalement cette suite étonnante de quais dont la Seine est bordée de chaque côté. Si l'on voulait apprécier le temps, l'argent et le travail qu'ont dû coûter tous ces différents ouvrages également immenses et magnifiques, on sentirait bientôt à quel point la France l'emporte sur tout ce que l'Egypte a jamais pu produire. Je pourrais parler encore de ce nombre étonnant de places fortifiées par M. de Vauban, du port de Dunkerque, de celui de Brest, de Rochefort, de Toulon, etc. Je pourrais citer aussi le canal de Languedoc (*b*), et en

(*a*) Quelqu'outrées et quelqu'excessives qu'aient été la prévention et l'admiration des Grecs pour l'Egypte, il s'est trouvé cependant chez eux des écrivains qui ont porté le même jugement des monuments égyptiens, par rapport à ceux de la Grèce. PAUS. l. IX, c. 36, p. 783. L'empereur JULIEN dans sa lettre 68ᵉ. *apud*. Fabric. Biblioth. gr. t. 7, p. 84. — STRABO, l. XVII, p. 1159.

(*b*) Le canal de Languedoc, depuis son embouchure dans le port de Cette jusqu'à Toulouse, a plus de 70 lieues de longueur sur 30 pieds de largeur. Il a fallu souvent le couder et le courber autour des montagnes, pour conserver le niveau; l'affermir sur des pilotis dans les terrains mouvans, l'appuyer sur des ponts ou des arches de pierres dans les vallées, escarper ou abattre certaines montagnes, en percer d'autres enfin, et les voûter pour recevoir ce canal. On a excavé plus de deux millions de toises cubes de terres, et plus de cinq mille de rochers. On a construit cent quatorze écluses pour élever ou faire descendre les barques; seize énormes chaussées pour repousser les eaux incommodes, vingt-quatre épanchoirs pour lâcher les eaux du canal quand on craint qu'il ne s'emplisse de sable ou de limon. On compte dans cet ouvrage plus de quarante

général les grands chemins du royaume : ces ouvrages sont bien supérieurs à tous ceux de l'ancienne Egypte. Il en a coûté infiniment plus d'argent, et il a fallu beaucoup plus de génie, de puissance, de goût et de temps pour faire Versailles, avec tous ses défauts, que pour construire une pyramide, ou pour tailler un obélisque. Faisons attention néanmoins que Versailles, ainsi que tous les ouvrages dont je viens de faire l'énumération, ont été exécutés sous le règne d'un seul monarque.

CHAPITRE TROISIÈME.

Des Grecs.

Depuis la guerre de Troie, jusqu'à l'an 590 avant J. C., c'est-à-dire, jusqu'au temps de Solon et de Pisistrate, le détail des événements arrivés chez les Grecs nous est assez peu connu. L'histoire cependant nous fournit, dans ce même intervalle, beaucoup de ressources et de lumières sur l'état où étaient alors les arts chez ces peuples. Il faut, au reste, faire une observation essentielle sur ce sujet, et distinguer les Grecs de l'Europe, des Grecs établis sur les côtes de l'Asie mineure. Les arts ne sont arrivés qu'assez tard à un certain point de perfection dans la Grèce proprement dite. Leurs progrès ont été beaucoup plus prompts et beaucoup plus rapides dans les colonies qu'elle envoya, peu de temps après la guerre de Troie, s'établir dans l'Asie mineure(1). C'est en effet dans ces heureuses contrées qu'on voit naître les premières productions qui aient rendu les Grecs célèbres dans la postérité. J'ai fait sentir ailleurs par quelle raison ces premières lumières ont dû briller plutôt dans la Grèce asiatique que dans la Grèce européenne (2). Je n'y insisterai donc point quant à ce moment. Je passe à l'histoire des arts dont les siècles qui font l'objet de cette troisième partie de notre ouvrage vont nous offrir le développement.

mille toises cubes de maçonnerie en pierre ; à quoi il faut ajouter les jetées de deux cents toises, et le môle de cinq cents qui couvrent le port de Cette, et qui en font un asile assuré pour les vaisseaux.

(1) *Suprà*, l. I, c. 5, art. 3.

(2) *Suprà*, 2ᵉ vol. l. III, art. 3, c. 3, parag. 3.

ture grecque n'ont point été inventés ni exécutés dans les premiers temps, tels que nous les voyons aujourd'hui dans les ruines de l'ancienne Rome, ni avec les mêmes ornements que nos architectes y emploient. On y a fait successivement beaucoup de changements et d'augmentations. Chez les Grecs, l'architecture était originairement assez peu chargée d'ornements. Les détails et les parties de leurs ouvrages étaient fondés dans la nature. Ils ne croyaient point en conséquence que dans la représentation il fût permis de s'éloigner de la vérité. Ces grands maîtres n'admettaient en un mot, que ce qu'ils pouvaient soutenir et expliquer par des raisons solides, ou du moins vraisemblables. C'était sur ces principes que les anciens avaient réglé dans chaque ordre les proportions qu'ils nous ont laissées (1).

On ne doit cependant pas condamner également tous les changements qu'on a faits à l'ancienne architecture. Il y en a d'avantageux. On a cherché à corriger ce qu'il pouvait y avoir de défectueux dans les premiers modèles. Les bases qu'on appelle ioniques, les seules qui fussent en usage chez les anciens, ont été jugées peu convenables. Le chapiteau du même ordre a été trouvé incommode et désagréable. On l'a donc changé. L'accord unanime avec lequel tous les architectes ont reçu et adopté ces innovations, ne permet pas de douter qu'elles n'aient été heureuses et raisonnables (*a*).

Les Grecs, au surplus, réservaient pour les temples, les théâtres et les autres édifices publics, toutes les beautés et les richesses de leur architecture. Ils n'en faisaient point usage pour les maisons des particuliers. Leurs logements étaient infiniment moins beaux, moins grands et moins magnifiques que les nôtres. Il n'y avait pas un seul palais, c'est-à-dire, un édifice particulier qui méritât ce nom dans toute la Grèce. On peut en attribuer la cause à cet esprit républicain qui régnait dans tous les états de cette partie de l'Europe. La modestie extérieure est l'apanage et la vertu favorite des républiques. Quelque riche et quelque puissant que pût être un citoyen, il n'aurait pas osé blesser les yeux de ses compatriotes par des bâtiments dont l'éclat les aurait offensés, et eût infailliblement exposé leur auteur à l'envie et à la jalousie

(1) VITRUV. l. IV, c. 2.

(*a*) *Voy.* la préface de PERRAULT sur l'ordonnance des cinq espèces de colonnes, selon la méthode des anciens, p. 24 et suiv. et 2e. vol. c. 3, p. 62.

publiques. Disons maintenant un mot de la sculpture et de la peinture.

On voit que la sculpture et la peinture commençaient aussi à se développer dans la Grèce vers la fin des siècles que nous parcourons présentement. Quelques sculpteurs s'étaient déjà fait une réputation brillante vers le temps à peu près de la 50e olympiade, c'est-à-dire, vers l'an 576 avant J. C. Dipœnus et Scyllis se rendirent extrêmement célèbres par l'invention de sculpter le marbre et de le polir (*a*). Ces deux artistes formèrent un grand nombre d'élèves dont les ouvrages furent très-estimés. La sculpture cependant n'atteignit ce caractère de pureté, d'élégance, et ce degré sublime auquel les Grecs l'ont porté, que du temps de Périclès, c'est-à-dire, plus de 150 ans après les artistes dont je viens de parler.

A l'égard de la peinture, elle a été encore plus long-temps à se perfectionner. Cet art, dont je serais fort porté à donner l'invention aux Grecs, ne parut dans tout son lustre que sous Alexandre. Je n'en suis point étonné. Que de temps, que d'études, de soins et de réflexions n'a-t-il pas fallu pour amener la peinture à une sorte de perfection! et cet art, comme je crois l'avoir montré, n'a commencé à exister que depuis le temps d'Homère (1). Aussi, dans les siècles qui nous occupent maintenant, les peintres étaient-ils encore fort ignorants. On voit d'abord que pendant fort long-temps on n'a point connu l'art de mélanger les couleurs. Les premiers tableaux qu'on vit paraître n'étaient peints qu'avec une seule couleur, qui devait être et bien dure et sèche, puisqu'elle n'était formée que par une détrempe de morceaux de vases de terres broyés et pulvérisés très-fin (2). On pourrait peut-être penser que cette espèce de peinture ressemblait à celle que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de *camayeu*. Mais il n'y a pas d'apparence. Les Grecs étaient alors trop peu instruits pour connaître cette façon de peindre, qui consiste à dégrader les tons d'une seule et même couleur. Qu'on juge de leur habileté par un fait qui a pour garants plusieurs écrivains très-célèbres de l'antiquité. Ils nous apprennent qu'originairement on était obligé d'écrire au bas des tableaux les noms des objets qui en faisaient le

(*a*) Plin. l. xxxvi, sect. 4.
Les plus anciennes inscriptions du Péloponèse et de l'Attique sont gravées sur des marbres absolument bruts.

(1) *Suprà*, 2e vol. l. 11, sect. 1, c. 5. art. 3.
(2) Plin. l. xxxv, sect. 5.

LIVRE TROISIÈME.

Des Sciences.

Nous sommes parvenus aux siècles qui terminent et bornent nos recherches sur l'état des sciences chez les anciens peuples. C'est en effet à l'époque de Cyrus qu'on voit s'anéantir les empires d'Assyrie, de Babylone, et même la monarchie des premiers Egyptiens. Nous pouvons donc juger de toutes les découvertes qu'on doit proprement attribuer aux Assyriens, aux Babyloniens et aux Egyptiens. Celles qui se sont faites chez ces peuples, postérieurement aux siècles qui terminent cette troisième partie de notre ouvrage, ne peuvent leur appartenir qu'assez inparfaitement. Ce n'était plus alors ces mêmes Assyriens, ces mêmes Babyloniens, ni ces mêmes Egyptiens qu'on a vu figurer jusqu'à présent. Leur empire était détruit, et leur génie primitif altéré par le mélange des nations auxquelles ces peuples ont toujours continué d'être soumis depuis Cyrus.

Il n'en sera pas des Grecs de même que des Asiatiques et des Egyptiens dans les siècles qui nous occupent maintenant. Nous ne ferons, au contraire, qu'apercevoir le germe naissant de toutes les connaissances qui ont assuré à cette nation le rang distingué dont elle est, et sera toujours en possession. L'époque que nous parcourons à présent, doit cependant être regardée comme une des plus remarquables de l'histoire grecque. Ce fut vers la fin des siècles qu'elle embrasse, que les lettres et la philosophie commencèrent à jeter dans la Grèce de profondes racines, crûrent avec rapidité, et, devenant bientôt fécondes, enfantèrent ces productions immortelles dont l'univers entier n'a cessé, et ne cesse encore chaque jour de s'enrichir,

CHAPITRE PREMIER.

De la Médecine.

De l'aveu de toute l'antiquité, depuis la guerre de Troie jusqu'à celle du Péloponèse, l'histoire de la médecine est demeurée couverte des plus épaisses ténèbres (1). On ne peut cependant pas supposer que, pendant un si long intervalle, on ait absolument négligé l'étude d'une science aussi nécessaire que la médecine. Les livres saints attestent le contraire. Salomon devait posséder une grande partie des connaissances qui forment l'art de remédier à nos infirmités. L'Ecriture dit de ce prince, qu'il avait composé des traités sur tous les animaux, les oiseaux et les poissons, et qu'il avait écrit sur tous les arbres et sur toutes les plantes, depuis le cèdre du Liban, jusqu'à l'hysope (*a*). Plusieurs autres faits rapportés dans les livres saints attestent également la connaissance et l'usage de la médecine dans les siècles qui nous occupent présentement.

Nous voyons qu'alors il y avait des médecins de profession chez les Hébreux. Asa, roi de Juda, étant attaqué de la goutte, on lui reproche de s'être adressé aux médecins plutôt qu'au Tout-Puissant (2). Ezéchias, qu'un abcès menaçait de la mort, est guéri par l'application d'un cataplasme de figues (3). Joram, roi de Juda, blessé dans une bataille, se retire à Jesraël pour se faire panser (4). On recueille aussi de plusieurs expressions des prophètes, qu'on savait alors guérir les plaies, les fractures et les meurtrissures, par le moyen de certains médicaments, tels que la résine, le baume, la graisse et les huiles (5). Il paraît même qu'on avait beaucoup de considération pour les médecins chez les peuples

(1) Celse, l. 1, in Præfat. Plin. l. xxix, sect. 2, p. 493. — Isidor. Orig. l. iv, c. 3.

(*a*) 3, Reg. c. 4, ℣. 33.

Entr'autres connaissances que Salomon s'attribue dans le livre de la Sagesse, il met celle de la difference des plantes et des propriétés des racines. c. 7, ℣. 20.

(2) 3, Reg. c. 15, ℣. 23. — 2 Paral. c. 16, ℣. 12.

(3) 4, Reg. c. 20, ℣. — Is. c. 38. ℣. 21.

(4) 4, Reg. c. 8, ℣. 29, c. 9, ℣. 15.

(5) Isaïe, c. 1, ℣. 6. — Jérém. c. 8, ℣. 22. — Ezéch. c. 30, ℣. 21.

du l'Asie. « Honorez le médecin, dit l'Ecclésiastique, à cause du » besoin que vous en pouvez avoir (1). »

A l'égard des Grecs, quoique nous ignorions l'état et les progrès de la médecine chez ces peuples, depuis la guerre de Troie jusqu'à celle du Péloponèse, il est cependant certain que les Asclépiades, c'est-à-dire les descendants d'Esculape, conservèrent cette science dans leur famille sans aucune interruption. On comptait trois écoles célèbres qu'ils avaient établies, l'une à Rhodes, l'autre à Cos, et la dernière à Cnide. Hérodote, antérieur à Hippocrate (*a*), parle aussi de plusieurs autres écoles de médecine très-fameuses. Joignons-y celle d'Italie, qui dut sa naissance à Pythagore, et dont on ne peut guère reculer l'érection plus tard que l'an 550 avant J.-C. (2).

Les poëmes d'Homère fournissent des preuves encore plus marquées de l'état de la médecine, et des progrès qu'elle devait avoir faits dans le temps où vivait ce grand poète. On trouve dans ses écrits quantité de détails anatomiques. Homère désigne par leur nom presque toutes les parties du corps humain. Il y a plus; ce poëte doit avoir eu une grande connaissance de leur structure et de leurs fonctions, à en juger par la description qu'il fait des blessures et des accidents qui en résultent. On pourrait même lui reprocher d'avoir, à cet égard, affecté de faire montre de sa science. Quoi qu'il en soit, ces faits ne permettent pas de révoquer en doute les lumières que, de son temps, on avait acquises en médecine. Il se présente néanmoins une réflexion qui semblerait, au premier coup d'œil, rendre difficile à concevoir ces connaissances anatomiques, si bien caractérisées dans les écrits d'Homère.

Si l'on en croit un ancien commentateur de Platon, Alcméon, disciple de Pythagore, passait pour le premier qui eût anatomisé des animaux (3). Aristote, qui n'a vécu que plus de 80 ans après Hippocrate, nous apprend d'ailleurs que de son temps, les Grecs n'avaient point encore osé disséquer des cadavres humains. Lorsque ce philosophe parle des parties internes de l'homme, il dit qu'elles sont fort inconnues, qu'on n'a rien de bien certain sur leur structure et leur arrangement, et qu'il en faut juger par la ressemblance qu'elles doivent avoir avec les parties des autres animaux

(1) Chap. 38, ℣. 1.

(*a*) Ce grand médecin florissait dans le temps de la guerre du Péloponèse, vers l'an 430 avant J.-C.

(2) Le Clerc, hist. de la médecine, 1er vol. l. II, c. 1 et 2.

(3) Chalcid. in Tim. Plat. p. 30.

qui peuvent avoir quelque rapport avec chacune d'elles (1). Comment a-t-il donc pu se faire que, dès le siècle d'Homère, l'anatomie fût portée à une sorte de justesse et d'exactitude ?

Cette objection, qu'on jugerait d'abord très-forte, cesse néanmoins de le paraître, quand on fait réflexion aux divers moyens que, dans tous les temps, on a eu de s'instruire de la disposition du corps humain. Je les ai exposés, ces moyens, dans la première partie de cet ouvrage (2). On peut peut aussi consulter ce qu'a dit sur ce sujet Daniel le Clerc, dans son Histoire de la médecine. Ce savant homme y fait concevoir très-aisément comment les anciens médecins auront appris à connaître les parties internes du corps humain, sans avoir été néanmoins dans l'usage habituel de disséquer des cadavres (3).

Je croirais d'ailleurs que les peuples de l'Asie ne se faisaient pas le même scrupule que les Grecs, d'ouvrir les cadavres humains. Homère peut donc avoir puisé chez eux les connaissances anatomiques qu'il a répandues dans ses ouvrages. Car quoiqu'on ne puisse pas déterminer précisément quelle a été la patrie de ce prince des poëtes, il me paraît cependant hors de doute qu'il est né et a passé la plus grande partie de sa vie dans l'Asie Mineure. C'est un sentiment que j'ai déjà eu soin d'établir. J'ai cru même en conséquence, devoir rapporter aux peuples de ces contrées certaines connaissances trop délicates et trop relevées, pour qu'Homère ait pu les puiser dans le sein de la Grèce proprement dite. On ne doit point en faire honneur aux habitants de cette partie de l'Europe. Ils étaient encore bien grossiers et bien ignorants au siècle dans lequel ce poëte a paru.

Je crois en avoir dit assez pour montrer que le vide qui règne dans l'histoire de la médecine, depuis les enfants d'Esculape, Podalire et Machaon, jusqu'à Hippocrate, ne vient point de ce que pendant cet intervalle, on aura négligé l'étude de cette science. On ne doit attribuer l'ignorance où nous sommes des noms et de la capacité de ceux qui ont cultivé alors la médecine, qu'aux temps auxquels ils ont vécu. L'histoire de ces siècles est très-confuse et très-défectueuse. Les médecins ne sont pas les seuls qui aient lieu de s'en plaindre. Il ne se présentera que trop d'occasions de s'en convaincre par rapport à bien d'autres objets.

(1) Hist. animal. l. I, c. 16, init.
(2) L. III, chap. 1, art. 2.
(3) Hist de la médecine, 1er vol. l. II, p. 74 et 75.

CHAPITRE SECOND.

De l'Astronomie.

L'HISTOIRE de l'astronomie, dans les siècles que nous parcourons présentement, n'est pas tout-à-fait aussi ingrate que celle de la médecine. Les écrivains de l'antiquité nous fournissent un peu plus de secours sur l'état où pouvait être alors cette science chez les différents peuples dont nous avons à parler. Les Babyloniens, les Egyptiens, et surtout les Grecs, vont nous donner lieu de présenter quelques détails curieux et intéressants. Examinons d'abord l'état de l'astronomie chez chacun de ces peuples en particulier. Nous présenterons ensuite quelques idées générales, résultantes des différents faits que nous allons rapporter.

ARTICLE PREMIER.

Des Babyloniens.

On sait à quel point l'histoire des Babyloniens et des Assyriens nous est inconnue. Il paraîtrait donc que nous ne serions guère en état de juger des découvertes et des progrès que ces peuples avaient faits en astronomie. On va voir néanmoins, qu'en rassemblant et en rapprochant les différents traits répandus dans les auteurs de l'antiquité, on peut se former une idée assez juste des connaissances astronomiques des Babyloniens.

Les astronomes de Chaldée étaient instruits que le soleil et les planètes avaient un mouvement propre d'occident en orient, et que ces révolutions se faisaient avec de grandes inégalités de temps, et de grandes différences de vitesse (1). Ils enseignaient que la lune est placée au-dessous de toutes les étoiles et de toutes les planètes; que, comme elle est la plus petite de toutes celles qu'on

(1) DIOD. l. II, p. 144. — SIMPLIC. in l. II, ARIST. de cœlo. fol. 117, verso.

aperçoit, elle est aussi la plus proche de la terre (*a*) ; que sa révolution se fait en moins de temps, non pas qu'elle ait une plus grande vitesse que les autres planètes, mais à cause du peu d'étendue de son orbite. Ils savaient de plus que la lune n'a qu'une lumière empruntée, et que ses éclipses viennent de ce qu'elle entre dans l'ombre de la terre (1).

Les Chaldéens ne comptaient que 36 constellations ; 12 dans le zodiaque, et 24 hors de ce cercle. Ils distinguaient ces dernières en septentrionales et en méridionales (2). Ils avaient divisé chaque signe du zodiaque en 30 degrés, et chaque degré en soixante parties, ou minutes (3). Par cette méthode, les Chaldéens avaient trouvé le mouvement moyen de la lune. Ils étaient ainsi parvenus à déterminer le retour périodique de cette planète avec beaucoup de précision (*b*).

L'avantage qu'ont eu ces astronomes, d'avoir inventé de fort bonne heure le moyen de mesurer exactement les différentes parties du jour, doit nous donner une assez bonne idée de leurs calculs astronomiques. On convient assez généralement qu'ils ont connu, avant tous les autres peuples, l'usage des cadrans solaires (*c*). Aussi passaient-ils pour les premiers qui eussent entrepris de mesurer la durée de la révolution annuelle du soleil (4). Leurs observations, à cet égard, n'avaient point été infructueuses. Nous voyons que, dès le règne de Nabonassar, l'année, chez ces peuples, était de 365 jours. Les anciens nous le font assez connaître, en disant que les années, nommées autrefois *années de Nabonassar*, répondaient, mois pour mois et jour pour jour, à l'année civile des Egyptiens (*d*).

(*a*) Diod. l. II, p. 144. — Simplic. in l. II, Arist. de cœlo. fol. 117, *verso*.

Ce passage de Diodore mérite attention. Comment les Chaldéens avaient-ils pu deviner que la lune est effectivement la plus petite des planètes ? C'était probablement de leur part une conjecture des plus hasardées.

(1) *Idem*. l. II, p. 144 et 145.

(2) *Idem. Ibid.*

(3) Gemin. c. 15, p. 62. — S. Empiric. adv. astrolog. l. v, p. 339.

(*b*) Gemin. c. 15, p. On peut douter néanmoins que toutes ces connaissances fussent bien anciennes chez les Chaldéens Voyez Weidler, Hist. Astron. c. 3, p. 35.

(*c*) Herod. l. II, n. 109.

Hérodote ne fixe point l'époque de cette découverte. On doit juger cependant qu'elle devait être fort ancienne. Nous trouvons, dès le temps d'Achaz, c'est-à-dire cinq ans avant l'ère de Nabonassar, l'usage des cadrans solaires, établi à Jérusalem. 4. Reg. c. 28, ℣. 11, Paral. c. 32, ℣. 31.

Il est très-vraisemblable qu'Achaz tenait des Babyloniens la connaissance de cet instrument mathématique. L'Ecriture, en effet, nous apprend que ce prince fut en grande liaison avec Théglath-Phalasar, roi d'Assyrie. 4. Reg. c. 16, ℣. 8, etc.

(4) Achill. Tat. ad Arati Phænom. c. 18.

(*d*) Censorin. de Die nat. c. 21.

Voyez dans le chap. suivant ce que

On pourrait encore, s'il en était besoin, appuyer ce sentiment par l'usage des Perses. Depuis le règne de Cyrus, l'année de ces peuples fut réglée à 365 jours (1); et on sait que Cyrus est le premier qui ait soumis l'empire de Babylone au trône de Perse.

Il n'est pas aussi facile de décider dans quel temps les Babyloniens ont connu la nécessité d'ajouter à leurs années ordinaires les cinq heures et quelques minutes dont la révolution annuelle du soleil surpasse la durée de 365 jours. Il est certain que cette découverte n'avait pas échappé aux astronomes chaldéens. Strabon l'assure très-précisément (2); mais il n'en fixe point l'époque. Cependant la manière dont il s'exprime, donne assez à entendre que cette connaissance était fort anciennement répandue dans la Chaldée. Tout nous autorise donc à croire que, dans le cours des siècles qui font présentement notre objet, l'année des Babyloniens était de 365 jours et quelques heures (*a*). On pourrait même croire, qu'à cet égard, ils avaient porté la précision à un grand degré de justesse. J'en parlerai ailleurs plus particulièrement (*b*).

On nous a conservé les noms d'anciennes périodes astronomiques dont l'invention était due aux Chaldéens. Bérose s'en était servi pour faire ses calculs chronologiques (3). Mais ces mesures de temps, dont l'usage était alors très-familier, nous sont aujourd'hui assez inconnues. Il règne beaucoup de difficultés sur le nombre d'années dont chacune de ces périodes était composée. Les efforts que quelques critiques modernes ont faits pour les éclaircir, ne satisfont pas encore pleinement. Pour ne point trop interrompre l'exposé que je fais des connaissances astronomiques des Babyloniens, je rendrai compte de ces différentes périodes dans une dissertation particulière (*c*).

nous disons sur l'année civile des Egyptiens.

(1) Q. CURT. l. III, c. 3, p. 154. — Voyez aussi DIOD. l. II, p. 120.

(2) L. 17, 1160, A.

(*a*) Ubo Emmius, et après lui Munkerus *de Intercalat.* l. III, c. 2, donnent à entendre que l'année des Chaldéens n'était que de 365 jours seulement. Ils disent que pour réparer le dérangement que le quart de jour omis causait à la longue, ces peuples en composaient un mois, qu'ils ajoutaient tous les 120 ans à leurs années ordinaires; que par ce moyen chaque cent vingt-unième année était de 395 jours, c'est-à-dire de 13 mois. Mais ces écrivains ne citent pour garant de leur sentiment aucun auteur de l'antiquité, et de plus ils sont démentis formellement par Strabon, comme on vient de le voir. On peut donc mettre hardiment cette opinion au nombre de ces systèmes faits à plaisir, qui n'ont d'autre fondement que l'imagination de l'auteur qui les a enfantés.

(*b*) Dans la dissertation sur les périodes astronomiques des Chaldéens, à la fin de ce volume.

(3) SYNCELL. p. 17. — ABYDEN. *apud eumd.* p. 38, C.

(*c*) *Voy.* à la fin de ce volume la dissertation sur les périodes des Chaldéens.

Le système que les Chaldéens s'étaient fait sur les comètes, paraît mériter aussi quelque attention. Apollonius de Minde, célèbre astronome, nous apprend que les Chaldéens, chez lesquels il avait étudié, regardaient les comètes comme des planètes dont la révolution se faisait dans des orbites très-excentriques à la terre, et que ces astres n'étaient visibles que dans le temps où ils parcouraient la partie inférieure de cette orbite. Les mêmes astronomes prétendaient encore, au rapport d'Apollonius, connaître le cours des comètes et la durée de leurs périodes (1). Pline, Plutarque et Stobée parlent aussi très-clairement de ce système des Chaldéens (*a*). J'imagine cependant qu'il était plutôt dû au hasard et à l'incertitude, qu'à l'étude et à l'expérience (*b*). Les anciens n'avaient rien d'assuré sur cet objet, ni en général sur la plupart des phénomènes de l'astronomie physique.

On peut encore mettre au nombre des connaissances astronomiques des Chaldéens, les idées qu'ils s'étaient formées sur l'étendue de la circonférence du globe terrestre. On prétend qu'ils étaient parvenus à déterminer qu'un homme marchant d'un bon pas, suivrait le soleil autour de la terre, et arriverait en même temps que cet astre au point équinoxial (2); c'est-à-dire que dans l'espace d'une année solaire, que les Chaldéens, comme on vient de le voir, déterminaient à 365 jours et quelques heures, un homme marchant d'un bon pas, pourrait faire le tour de la terre, et le ferait effectivement, s'il pouvait toujours soutenir sa marche également (*c*).

(1) *Apud* Senec. Quæst. nat. l. vii, c. 3, t. 2, p. 820, etc. 17, p. 331.

(*a*) Plin. l. 11, sect. 23, p. 89. — Plut. t. 2, p. 893. — Stob. Eclog. Phys. l. 1, p. 63.

Pline et Plutarque ne disent pas nommément que ce fut le système des Chaldéens; mais on doit présumer que c'était chez ces peuples que les anciens philosophes de la Grèce avaient puisé ce qu'ils disaient des comètes. Sénèque et Stobée autorisent à le croire, puisqu'il paraît par leurs écrits que cette opinion sur les comètes était établie très-anciennement dans la Chaldée.

(*b*) Sénèque nous en fournira la preuve dans le même passage que je viens de citer, p. 820. Il y parle d'un autre astronome nommé Epigènes, qui disait que les Chaldéens n'avaient rien de certain sur les comètes, et qu'ils les regardaient comme des météores allumés par l'effort de quelque tourbillon d'air violemment agité.

Ces contradictions ne doivent point nous surprendre. Il y avait plusieurs écoles chez les Chaldéens. Pline en compte trois, l. vi, c. 26, p. 332. On enseignait différents systèmes dans toutes ces écoles, suivant le témoignage de Strabon (l. xvi, p. 1074.) Ainsi Apollonius a rapporté celui qu'on adoptait dans l'école où il avait étudié, et Epigènes ce que l'on débitait dans celle qu'il avait suivie; et il n'y avait point alors de raisons qui pussent accréditer un système plus que l'autre.

(2) Achill. Tat. *ad* Ariti phænom. c. 18.

(*c*) Un homme fait communément une lieue par heure : par conséquent, s'il pouvait marcher toujours sans s'ar.

Voilà tout ce que nous avons pu recueillir de plus précis sur les connaissances des Chaldéens en astronomie. Ils avaient fait, comme on voit, quelques progrès dans certaines parties de cette science, mais il y en avait quantité d'autres, et des plus importantes, qui leur étaient absolument inconnues. Les Chaldéens n'avaient, par exemple, qu'une théorie fort imparfaite des éclipses de soleil. Ils n'osaient les déterminer ni les prédire (1). Une pareille ignorance n'annonce pas dans ces astronomes des connaissances bien exactes, ni des lumières fort étendues sur les phénomènes célestes. Peut-être même n'ont-ils acquis que dans des temps très-postérieurs, une partie des découvertes dont j'ai cru pouvoir leur faire honneur dès les siècles dont je parle dans cette troisième partie de mon ouvrage (2). En effet, malgré la conquête de l'empire de Babylone par Cyrus, et successivement par Alexandre, les Chaldéens ont toujours continué à jouir d'une très-grande considération, par le respect extrême dont les anciens étaient prévenus pour les connaissances que ces prêtres avaient, dit-on, acquises dans l'astrologie judiciaire. La destruction de l'empire de Babylone n'a donc point mis les Chaldéens hors d'état de pouvoir perfectionner leurs découvertes astronomiques; et Diodore, de qui j'ai emprunté la plupart des détails dont je viens de rendre compte, n'a connu ces astronomes que bien postérieurement au siècle d'Alexandre.

Il ne me reste plus qu'à dire un mot de l'observatoire des Babyloniens. Le principal objet des anciens astronomes était d'apercevoir et de saisir le lever et le coucher des astres. Ils ne trouvèrent pas d'abord d'endroits plus propices pour cet effet, que les grandes plaines ouvertes de tous côtés, où la vue découvrait un horizon vaste et étendu. Les plaines furent donc, pendant plusieurs générations, les seuls observatoires en usage. Mais les peuples policés cherchèrent bientôt à se procurer les moyens d'observer le cours des astres avec plus de facilité et de précision. Dans cette vue, ils construisirent des édifices dont l'élévation leur donnait beaucoup plus d'avantage. Les Babyloniens ne furent pas des derniers à mettre cette pratique en usage. J'ai déjà eu occasion de parler du temple de Bel, si renommé chez ces anciens peu-

rêter, il en ferait 24 par jour, et 8760 en 365 jours. On sait que la circonférence de l'équateur du globe de la terre est d'environ 9000 lieues. Il résulte de ce calcul que les astronomes de Chaldée avaient des notions assez justes de la grandeur de la terre.

(1) Diod. l. 11, p. 245

(2) Weidler, Hist. Astron. c. 3, p. 35,

ples (1). Cet édifice renfermait dans son centre une tour extrêmement élevée, dont la construction paraît avoir été plus ancienne que celle du temple même (2). C'était du sommet de cette tour que les Chaldéens faisaient leurs principales observations (3).

ARTICLE SECOND.

Des Égyptiens.

Les Egyptiens sont, après les Grecs, le peuple de l'antiquité dont nous pouvons le plus facilement apercevoir les progrès dans les sciences. J'ai exposé dans les livres précédents, les différentes manières dont les Egyptiens avaient réglé leurs années, d'abord à 360 jours, et ensuite à 365. Examinons si, dans l'époque que nous parcourons maintenant, ils étaient parvenus à un plus grand degré de précision.

Le soleil emploie à sa révolution annuelle 365 jours et environ six heures. J'ai rendu compte des motifs qui m'ont déterminé à prêter, dans les siècles présents, aux Babyloniens la connaissance de ce quart de jour excédent. Je ne suis pas également porté à croire que les Egyptiens en eussent aussi fait la découverte. Voici les motifs qui m'en empêchent.

Thalès a été le premier des Grecs qui ait donné 365 jours à l'année. Ce philosophe vivait vers l'an 600 avant l'ère chrétienne. L'histoire remarque qu'il n'avait point eu d'autres maîtres que les Egyptiens (4). Du temps de Thalès, l'année égyptienne n'était donc encore que de 365 jours.

Hérodote écrivait dans le 5ᵉ siècle avant J.-C. Ce grand historien, dont le témoignage est si respectable pour tout ce qui concerne les anciens Egyptiens, dit, en parlant de l'année de ces peuples, qu'elle était de douze mois, composés chacun de 30 jours, auxquels on ajoutait cinq jours de plus tous les ans. Par ce moyen, continue-t-il, les Egyptiens se procurèrent le retour périodique des saisons dans le même mois de l'année. On voit, par ces der-

(1) *Suprà*, l. 11, c. 1.
(2) Prideaux, Hist. des Juifs, t. 1, l. 11, p. 218 et 222.
(3) Diod. l. 11, p. 123.
(4) Diogen. Laert. l. 1, segm. 27. — Clem. Alex. Strom. l. 1, p. 352.

nières paroles, qu'Hérodote n'a pas senti l'inconvénient du dérangement des saisons attaché à une longue suite d'années de 365 jours; et c'est encore une preuve que, de son temps, l'année égyptienne était bornée à un pareil nombre de jours.

Enfin il paraît par Strabon que les Egyptiens n'ont connu les six heures, à peu près, qu'il faut ajouter aux 365 jours de l'année commune, que vers le temps où Platon et Eudoxe voyagèrent chez ces peuples. Du moins est-il certain, par le témoignage de ce géographe, que ces deux philosophes apprirent cette particularité des prêtres égyptiens, et que, jusqu'à ce moment, les Grecs l'avaient ignorée (1). Il y a donc bien de l'apparence que les astronomes égyptiens firent cette découverte dans l'intervalle de temps qui s'est écoulé entre le voyage d'Hérodote et celui de Platon en Egypte, intervalle de plus de 80 ans. La manière dont Strabon raconte que les prêtres en firent part à Eudoxe et à Platon, achève, à mon avis, de confirmer ce sentiment. Il nous représente cette connaissance comme une espèce de mystère qu'on ne communiquait qu'aux personnes privilégiées (2). Les savants d'Héliopolis expliquèrent, dit-il, en secret à nos deux philosophes, la véritable durée de l'année solaire (3). Ce ne fut même que par un séjour de treize années, que Platon et Eudoxe purent mériter la confiance des prêtres, au point d'en obtenir la communication de cette importante découverte (4) Nous ne devons pas, au reste, être surpris que les Egyptiens en fissent alors un mystère. Plus cette découverte était récente, et plus ils en devaient être jaloux.

On pourrait dire que si Hérodote n'a point parlé de ce quart de jour excédent, c'est que vraisemblablement il aura été trompé par la pratique des Egyptiens. Ces peuples avaient deux formes d'années; l'une civile et l'autre astronomique (5). Cette dernière était de 365 jours et quelques heures; mais leur année civile n'était que de 365 jours (6). Ce n'était pas sans dessein que les Egyptiens l'avaient ainsi réglé. Ils ne voulaient pas que leurs fêtes revinssent toujours dans le même temps. Leur intention, au contraire, était qu'elles parcourussent successivement toutes les saisons de l'année (7). Les Egyptiens n'admettaient donc point d'in-

(1) Strabo, l. xvii, p. 1159 et 1160.
(2) *Idem.* p. 1159.
(3) *Idem. Ibid.*
(4) *Idem. Ibid.*
(5) Diod. l. 1, p. 59. — Strabo, l. xvii, p. 1171.
(6) *Voy.* les Mém. de l'Acad. des Inscript. t. 14, p. 340, 350 et 351.
(7) Gemin. p. 33; Censorin. c. 18; Théo. Alexandrin. fragm. *apud* Petav. Uranolog.

tercalation dans leurs années civiles ; elles étaient constamment de 365 jours (1) ; ce qui les faisait anticiper d'un jour, tous les quatre ans, sur la véritable année solaire avec laquelle ces années vagues et rétrogrades ne se rencontraient que tous les 1460 ans. C'est de cette année civile de 365 jours seulement, dira-t-on, qu'Hérodote a entendu parler, d'autant mieux qu'elle a subsisté sous cette forme chez les Egyptiens, bien des siècles même après celui auquel Hérodote écrivait. Nous l'apprenons des écrits de Geminus, de Censorin et de Théon d'Alexandrie (2).

Mais si, du temps d'Hérodote, ces deux formes d'années eussent été connues en Egypte, est-il à supposer qu'un historien si exact et si instruit eût négligé de nous apprendre une semblable particularité? d'ailleurs aurait-il dit, aussi nettement qu'il l'avance, que par le moyen d'une pareille année, les Egyptiens se procuraient le retour périodique des mêmes saisons dans les mêmes mois de l'année? Il est bien vrai qu'Hérodote, très-versé d'ailleurs dans toutes les connaissances des Grecs et des Egyptiens, était très-ignorant en astronomie. Nous en avons déjà produit des preuves. L'exemple présent en est une nouvelle conviction. En effet, si ce grand historien eût été plus éclairé sur le temps que le soleil emploie à faire sa révolution annuelle, il n'aurait pas dit qu'une suite d'années de 365 jours procurait le retour périodique des mêmes saisons dans les mêmes mois de ces années. Mais cette erreur, dans laquelle est tombé Hérodote, est une preuve incontestable qu'il n'en savait pas davantage sur ces matières, et c'est la différence sensible qu'on remarque entre cet historien et les autres écrivains que nous venons de citer. Lorsque ces derniers parlent de l'année civile des Egyptiens, dont ils marquent la durée à 365 jours, il n'y en a pas un qui n'ait parlé en même temps de ce quart de jour dont la véritable année solaire surpasse celle de 365 jours. D'ailleurs Hérodote avait séjourné assez long-temps en Egypte. Il s'était même, comme on le voit par ses écrits, insinué trop avant dans l'esprit des prêtres de cette nation, pour que, s'ils eussent fait dès lors cette découverte, ils ne la lui eussent pas révélée, comme ils firent par la suite à Eudoxe et à Platon. On en doit dire autant de Thalès, puisque l'histoire remarque expressément qu'il avait gagné entièrement la confiance des prêtres égyp-

(1) Gem. Censor. Theon. Diod. Strabo. *Ubi suprà.*

(2) *Loco suprà cit.*

tiens (1). Il ne nous paraît pas, après ces réflexions, qu'il soit possible d'attribuer aux Egyptiens, dans les siècles dont nous nous occupons présentement, la connaissance des six heures dont la révolution du soleil surpasse à peu près celle de 365 jours.

Il n'est pas à présumer que les astronomes d'Egypte eussent fait d'importantes découvertes sur la grandeur des astres. On en peut juger par celle qu'ils donnaient à la lune. Ils croyaient cette planète 72 fois plus petite que la terre (2). Ce que Macrobe rapporte du moyen que les mêmes savants employèrent pour connaître la proportion du diamètre du soleil à son orbite, n'est pas fort propre non plus à nous donner une grande idée de leurs découvertes astronomiques (3). La manière dont il en parle ne permettant pas, au surplus, de douter que cette pratique n'appartienne aux anciens Egyptiens, je vais tâcher de l'expliquer (*a*).

Suivant Macrobe, les astronomes d'Egypte placèrent sur un plan horizontal un vase hémisphérique, dont la surface intérieure portait une aiguille qui passait par son centre, et s'élevait à angles droits sur le plan du cercle dont les bords de ce vase faisaient partie. Ces bords étaient partagés en deux demi-couronnes égales, dont l'une était subdivisée en douze parties aussi égales; c'est-à-dire en douze arcs de quinze degrés chacun. Ils orientèrent ce vase de manière que la position de l'aiguille, qu'on y avait adaptée, répondît précisément à celle de l'axe du monde, et que les douze divisions, dont on vient de parler, se présentassent à la partie inférieure de telle sorte que le diamètre de l'orifice du vase qui terminait ces douzes parties, se trouvât exactement parallèle à l'horizon. Tout cet appareil n'aboutissait, comme il est facile de s'en convaincre, qu'à produire l'effet d'un cadran équinoxial, dont la construction est infiniment plus facile et plus simple. Quoi qu'il en soit, ce fut, selon Macrobe, à l'aide d'un pareil instrument, que les astronomes d'Egypte crurent pouvoir déterminer le rapport de la portion de l'orbite du soleil qu'occupe le corps de cet astre à la totalité de cet orbite. Le jour même de l'un

(1) Diog. Laert. l. 1. segm. 27.

(2) Plut. De facie in orbe lunæ, p. 932, A.

(3) In somn. Scip. l. 1, c. 20, p. 100. etc.

(*a*) Rien n'est plus obscur que cette explication donnée par Macrobe, du procédé des astronomes égyptiens dans l'opération dont il s'agit. Je n'ose me flatter d'avoir rendu, avec autant d'exactitude que je l'aurais souhaité, le vrai sens de cet auteur. Mais je puis bien assurer que, de quelque manière qu'on entende ce passage, on n'y découvrira jamais rien qui puisse donner une grande idée de l'opération astronomique en question.

des deux équinoxes, dit cet auteur, ils observèrent et marquèrent sur les bords de l'orifice de leur vase hémisphérique le point où portait l'ombre de l'aiguille qui en traversait le centre, à l'instant où le bord supérieur du disque du soleil levant paraissait au niveau de l'horizon. Le soir du même jour ils observèrent et marquèrent, de la même manière, le point de la demi-conférence opposée des bords de leur instrument, sur lequel tombait l'ombre du style, au moment précis où le disque du soleil commencait à toucher l'horizon par son bord inférieur. La différence de l'intervalle des deux points d'ombre, à la demi-conférence entière, ou à 180 degrés, se trouva de la neuvième partie de l'une des douze divisions horaires ou de 1 $\frac{2}{3}$ degrés; d'où les Egyptiens conclurent que le diamètre du soleil était précisément la deux cent seizième partie de son orbite (1); conclusion qu'il n'est guère facile de concilier avec les notions les plus simples de la géométrie élémentaire (*a*), mais qu'il serait fort aisé de rectifier si l'objet en valait la peine, ce que je suis bien éloigné de penser. Car, indépendamment du mécompte que devait produire le peu de précision de l'instrument singulier dont parle Macrobe, les réfractions, de l'égalité desquelles dépendait la justesse de l'opération dont il s'agit, variant beaucoup du soir au matin; la transparence de l'air, dans l'instant où le soleil monte sur l'horizon, n'est pas à beaucoup près la même qu'au moment où il se couche. Au reste, à partir du récit de notre auteur, toute cette opération des astronomes égyptiens n'avait pour objet de leur part, que de déterminer la grandeur réelle du diamètre du soleil. Elle ne pouvait par conséquent leur être d'aucun usage, qu'autant qu'ils auraient connu d'une manière précise les dimensions de son orbite, et c'est un point sur lequel toutes les connaissances que leur suppose Macrobe, se réduisent à des conjectures très-vagues et très-incertaines.

D'autres auteurs attribuent aux Egyptiens une méthode encore plus défectueuse, pour déterminer le rapport du diamètre du soleil à l'orbite qu'il décrit. Au moment où l'on commençait à

(1) MACROB, *loco suprà cit.*

(*a*) Il suffit d'avoir lu les trois premiers livres des élémens d'Euclide, pour être en état de sentir que le résultat de l'opération, dont parle Macrobe, donne le demi-diamètre du soleil égal à la corde d'un arc de 50 minutes de l'orbite circulaire qu'il décrit; au lieu que les astronomes égyptiens le faisaient, suivant cet auteur, égal à l'arc même de 50 minutes, puisqu'ils prenaient l'arc de un degré 40 minutes pour mesure précise du diamètre de cet astre.

découvrir les premiers rayons de cet astre, on faisait, dit-on, partir un cavalier qui courait jusqu'à ce que le disque du soleil fût entièrement levé. Ensuite on mesurait l'espace parcouru par ce cavalier pendant le temps que le soleil avait mis à monter sur l'horizon, et comme on savait ce que le coursier, dont s'était servi ce cavalier, pouvait parcourir dans l'espace d'une heure, on déterminait par une règle de trois le temps que le diamètre de cet astre avait employé à monter sur l'horizon (1). Il est aisé de sentir combien cette manière de mesurer le temps, était peu capable de suppléer à l'invention des horloges, et les erreurs qu'elle devait occasioner.

A l'égard des autres connaissances astronomiques, que les anciens ont attribuées aux Egyptiens, nous en voyons peu qu'on puisse rapporter nommément aux siècles qui font maintenant notre objet; mais il n'en est pas moins constant que ces peuples avaient fait dès lors quelques progrès en astronomie. Ils s'étaient particulièrement appliqués à étudier le mouvement des astres (2). Les Egyptiens connaissaient, dit-on, la cause des éclipses de lune. Ils savaient qu'elles étaient occasionées par l'ombre de la terre, dans laquelle cette planète entre alors (3). Les astronomes de la grande Thèbes surtout, passaient pour fort habiles à calculer ces phénomènes et même les éclipses de soleil dont il donnaient par avance un détail assez juste et assez exact (4). L'histoire nous en a conservé un exemple célèbre au sujet de cette fameuse éclipse qui sépara les armées des Mèdes et des Lydiens au moment qu'elles en étaient aux mains. Thalès avait prédit cette éclipse (5), et l'on a déjà vu que ce philosophe était redevable de toutes ses connaissances astronomiques aux Egyptiens. Ils avaient encore soupçonné que les comètes étaient des astres périodiques (*a*). Ils étaient aussi parvenus à construire des tables astronomiques, par le moyen desquelles ils marquaient assez exactement les révolutions des planètes, leurs mouvements directs, stationnaires et rétrogrades (6). J'ai déjà rendu compte de plusieurs de ces connaissances

(1) Weidler, Hist. Astron. c. 4, n. 12, p. 58.

(2) Diod. l. 1, p. 59, 91, 92. — Strabo, l. xvii, p. 1.71.

(3) Diog. Laert. Prœm. segm. 11.

(4) Diod. l. 1, p. 59.

(5) Herod. l. 1, n. 74.

(*a*) Diod. l. 1, p. 92.

Il y a bien de l'apparence que Pythagore avait puisé en Egypte le système que ses disciples débitaient sur les comètes. *Voy.* Arist. Metereol. l. 1, c. 6, *init.* Plut. de Placit. philos. l. 3, c. 2, *init.*

(6) Diod. l. 1, p. 59, 91 et 92.

astronomiques dans la première partie de cet ouvrage, en traitant de la découverte des planètes.

On dit encore que les Egyptiens s'étaient aperçus que le soleil était le centre des mouvements de Mercure et de Vénus, et que dans certaines positions ces deux planètes passaient quelquefois au-dessus du soleil, et quelquefois au-dessous (1). On doit regarder cette importante découverte, comme une preuve de l'ancienneté des observations faites sur les planètes. Mais il me paraît certain que les Egyptiens n'avaient pas encore acquis cette connaissance des mouvements de Mercure et de Vénus, dans les temps que nous parcourons présentement. Nous n'en trouvons aucune trace dans les auteurs les plus anciens. Vitruve est le premier qui en ait parlé, et il est bien singulier que Ptolémée, postérieur à Vitruve, paraisse avoir absolument ignoré cette découverte. Car si ce grand astronome en eût été instruit, il n'eût pas vraisemblablement imaginé le système qu'il nous a laissé.

Il y a bien de l'apparence que le système qui fait tourner la terre comme une planète autour du soleil, n'a pas été absolument inconnu aux Egyptiens, même dès le temps que nous parcourons dans cette troisième partie. On sait que quelques philosophes grecs, et particulièrement les disciples de Pythagore, ont entrevu, d'une manière à la vérité très-obscure et très-informe, que notre terre et les planètes tournaient, et autour d'un centre commun, et sur elles-mêmes tout à la fois (2). Difficilement expliquerait-on ce qu'ils entendaient par ce double mouvement qu'ils donnaient aux planètes (3). Ils n'avait pas des idées bien nettes du mouvement de la terre sur son axe, ni du parti qu'on en pouvait tirer pour expliquer la révolution diurne (4). Leur système était extrêmement confus et très-mal développé (5). La manière dont ils expliquaient, par le mouvement de la rotation de la terre, les mouvements apparents des astres et du ciel, présente contradictions sur contradictions (6). Quoi qu'il en soit, néanmoins, c'est aux Egyptiens qu'il faut rapporter ces premières idées; c'est en Egypte, comme on sait, que les plus grands génies

(1) Macrob. in somn. Scip. l. 1, c. 19, ix p. 92 et 93. — *Voy.* aussi Vitruv. l. ix, c. 4. — Mart. Capella de nupt. Philos. et Merc. l. viii.

(2) *Voy.* les Mém. de l'Acad. des inscript. t. 9, M. p. 2 et 3.

(3) Mém. de l'Acad. des inscript. t. 9, p. 2 et 3.

(4) Plut. de Placit. Philos. l. iii, c. 13. Achill. Tat. Isag. c. 10.

(5) *Voy.* les Mém. de l'Acad. des Inscrip. t. 9, M. p. 2, 3 et 6.

(6) *Ibid.* p. 3.

de la Grèce avaient été puiser les connaissances dont ils ont enrichi leur patrie. Je le répète, on ne con çoit pas, d'après ce fait, que Ptolémée, qui avait passé ses jours en Egypte, ou l'ait ignoré, ou du moins n'y ait eu aucun égard. Il est vrai que le système de ce grand astronome suit en quelque sorte de plus près le rapport des sens. Il suffit à des astronomes qui n'observent que les apparences célestes. Mais il n'était pas difficile, en rectifiant les idées des Pythagoriciens, d'établir des notions biens plus simples, bien plus conformes aux lois de la nature, et par cette raison même, plus convenables à des philosophes. Copernic a bien su montrer le parti qu'on pouvait tirer de pareilles découvertes. Mais c'est que du temps de Copernic on était déjà infiniment plus éclairé que dans le siècle où vivait Ptolémée. D'ailleurs toutes les notions, dont je viens de rendre compte, étaient plutôt des conjectures et des idées jetées au hasard, que des découvertes fondées sur le raisonnement et l'expérience (*a*). C'est peut-être même la raison pour laquelle Ptolémée, quoiqu'en ayant pu être instruit, n'y aura pas eu d'égard. Ces réflexions, au surplus, sont étrangères à notre sujet. Revenons aux Egyptiens; parlons des idées que ces peuples paraissent avoir eues sur la matière dont sont composées les étoiles fixes et les planètes.

Ils disaient que les étoiles étaient de feu (1), et ils appelaient la lune une terre éthérée (2). Je regarde aussi les Egyptiens comme les premiers auteurs de la pluralité des mondes. Orphée est le plus ancien écrivain qui ait débité cette opinion chez les Grecs (3). Proclus nous a conservé des vers, dans lesquels on voit que l'auteur des Orphiques mettait des montagnes, des hommes et des villes bien bâties dans la lune (*b*). Il est très-certain aussi que les Pythagoriciens enseignaient, d'après Orphée, que chaque planète était un monde qui renfermait une terre, un air et un éther (4). Il y a bien de l'apparence que ces philosophes mettaient dans ces mondes tout ce qui peut être dans le nôtre, puisqu'il les

(*a*) Voy. *infrà* ce que nous disons sur ces prétendues connaissances des anciens philosophes, art 4.

(1) Diog. Laert. præm. segm. 11.

(2) Procl. in Tim. l. 1, p. 45.

(3) Plut. de Placit. Philos. l. II, c. 13. — Euseb. præparat. Evang. l. XV, c. 30. — Stob. l. 1, Eclog. physic. p. 54, lin. 24.

On peut douter que les poésies, citées autrefois sous le nom d'Orphée, fussent réellement de ce fameux philosophe. Il est certain néanmoins que ces poésies étaient extrêmement anciennes. On les regardait comme telles dès le temps de Platon. In Cratyl. p. 376, E. — *Voy.* aussi Jamblic. de vit. Pytag. c. 34, p. 196.

(*b*) In Tim. l. IV, p. 283.

(4) Plut. Stob. *locis cit.*

croyaient entièrement semblables. C'est, au surplus, des Egyptiens qu'Orphée et les Pythagoriciens tenaient ces opinions singulières. Car l'on n'ignore pas qu'Orphée et Pythagore étaient redevables à l'Egypte de toutes leurs connaissances (1). Aussi n'ai-je pas hésité à rapporter ce système aux anciens Egyptiens.

Je finis ce qui concerne l'histoire de l'astronomie chez ces peuples, par quelques réflexions sur la position des pyramides du Caire. On voulut s'assurer dans le dernier siècle de la variation ou de l'invariabilité des pôles de la terre et des méridiens. Il était nécessaire, pour cet effet, de comparer avec nos observations celles des anciens astronomes, et de connaître exactement la longitude et la latitude des lieux qu'ils avaient habités (2). D'un côté, M. Picard alla en 1671 vérifier les observations faites par Tycho-Brahé dans l'île d'Huene (*a*), et de l'autre M. de Chazelles fut en 1694 mesurer les pyramides d'Egypte. Je ne dirai rien à ce moment des opérations de M. Picard, pour porter toute mon attention sur celles de M de Chazelles. Ayant mesuré les pyramides, il trouva que les quatre côtés de la plus grande répondaient précisément aux quatre points cardinaux de l'horizon. Une pareille position, qui semble avoir été affectée et préméditée, suppose nécessairement des connaissances astronomiques. Mais je pense qu'on a porté trop loin l'idée sous laquelle on présente ordinairement cette opération des Egyptiens. On s'est efforcé d'en relever le mérite par la comparaison qu'on en a faite avec la méridienne tracée à Uranibourg par Tycho-Brahé. M. Picard fut fort étonné, lorsqu'il examina cette méridienne, de la trouver différente, en longitude, d'environ 18 minutes de la position que Tycho lui avait assignée (3). Tycho cependant nous avertit qu'il l'avait déterminée avec soin (*b*). Le fait est d'autant plus croyable, qu'il s'agissait d'un terme fixe où se rapportaient toutes ses observations. Plus adroits, ou du moins plus heureux que ce grand astronome, les Egyptiens, a-t-on dit, ont réussi à orienter leurs pyramides

(1) Diod. l. 1, p. 107.

(2) Acad. des Scienc. ann. 1710. Hist. p. 149.

(*a*) *Ibid.*

L'île d'Huene ou de Véen est dans le détroit du Sund, à l'entrée de la mer Baltique. C'est là que Tycho fit bâtir en 1576, ce fameux observatoire qu'il appela *Uranibourg*, ou *Ville du ciel.*

(3) Acad des Scienc. anc. Mém. t. 7, p. 206.

(*b*) Tycho marque expressément que c'était pour la seconde fois qu'il avait pris ses angles d'observation avec soin, et après avoir vérifié la ligne méridienne. *Ibid.* t. 7, p. 203.

avec une exactitude qui cause toujours un nouvel étonnement; étonnement d'autant mieux fondé, que ces peuples étaient, au moins en apparence, dépourvus des lumières et des secours nécessaires pour une pareille opération (1). Quoi qu'il en soit, l'opération des astronomes égyptiens ne peut, en aucune manière, être comparée avec celle de Tycho. Il est en effet, et sans contredit, infiniment plus aisé d'orienter un édifice, tel que les pyramides surtout, que de déterminer précisément la longitude d'un lieu quelconque. Pour l'un, il ne faut que savoir tracer une méridienne; mais pour l'autre, il faut employer des observations réitérées, et d'une espèce qui demande beaucoup d'étude, de savoir, d'expérience et de précision.

Si je pense, au surplus, qu'on a trop fait valoir l'orientation des pyramides, je crois cependant qu'il serait injuste de ne pas accorder aux Egyptiens des connaissances assez étendues en astronomie. C'est néanmoins ce que plusieurs écrivains de mérite ont cru devoir leur refuser (2). Ils se fondent sur le peu de progrès que ces peuples, à ce qu'ils prétendent, avaient fait en géométrie. J'avoue que si ce fait était bien prouvé, nous ne pourrions pas concevoir une grande idée des astronomes d'Égypte. Mais ce soupçon de leur peu de capacité en géométrie, n'est fondé que sur des conjectures, et ces conjectures mêmes ne naissent que d'inductions tirées des découvertes géométriques dont les Grecs se vantaient d'être les auteurs. Lorsque nous traiterons l'article de la géométrie chez les Egyptiens, nous espérons montrer le peu de solidité de cette opinion. Nous y produirons, en faveur de ces peuples, des témoignages plus certains et plus authentiques que tous les récits des Grecs, contre lesquels il est à propos souvent de se tenir en garde.

ARTICLE TROISIÈME.

Des Grecs.

Ce que j'ai dit sur l'état des sciences chez les Grecs, dans les livres précédents, n'a pas dû nous faire prendre une haute idée

(1) Acad. des Scienc. ann. 1710, Hist. p. 149.

(2) Weidler, Hist. Astron. p. 64.

de la capacité de ces peuples. L'époque que nous parcourons présentement, ne leur sera guère plus favorable. Plutarque a remarqué, il est vrai, que vers le temps d'Hésiode les sciences commencèrent à se débrouiller dans la Grèce (1). Mais les progrès qu'elles firent furent encore bien lents. On peut assurer que, jusqu'au temps de Thalès, c'est-à-dire, jusqu'à l'an 600 avant J. C., les Grecs n'avaient que de très faibles notions des principes fondamentaux de l'astronomie et de la géométrie (2). Ils ne profitèrent même que très-médiocrement des découvertes dont Thalès et Anaximandre, son disciple, leur firent part. On en pourra juger par les faits que je vais exposer.

La détermination de la durée de l'année est le but principal auquel on a toujours rapporté les observations sur le mouvement des astres. J'ai rendu compte, dans la seconde partie de cet ouvrage, des efforts que les Grecs avaient faits pour y parvenir. On y a vu que ces peuples ne surent, pendant bien des siècles, qu'ajouter six jours aux 354, dont originairement leur année était composée (3). C'est ainsi qu'elle était réglée du temps de Solon, et long-temps encore après (4). Ces années étaient formées de douze mois lunaires qu'on supposait de 30 jours chacun. Ce qui montre que les Grecs se réglaient plutôt sur le cours de la lune que sur celui du soleil. Par ce calcul, la forme qu'ils avaient donnée à leur année n'était ni lunaire, ni solaire.

On sent assez quels désordres devait occasioner un pareil calendrier. Aussi les Grecs étaient-ils obligés, à chaque instant, d'y faire des corrections, soit pour les mois, soit pour les années. Tantôt ils retranchaient du mois, un jour, et tantôt deux (5). Il arrivait d'ailleurs qu'après un certain temps, leurs douze mois lunaires ne répondaient pas aux quatre saisons de l'année. Alors les Grecs en ajoutaient un treizième; mais il se trouvait aussi des circonstances où ils étaient forcés d'omettre ce mois intercalaire (*a*). Il fallait donc imaginer sans cesse de nouveaux expédients.

(1) T. 2, p. 744.
(2) Eudem. *apud* Diog. Laert. l. 1, segm. 23. — Apuleius, florid. l. iv.
(3) *Suprà*, 2e vol. l. iii, c. 3, art. 2, parag. 2.
(4) Marsh. p. 610 et 611.
(5) *Idem*. p. 611.
(*a*) Cicero *in* Verrem. act. 2, l. ii, n. 52, t. 4, p. 244.

On voit que du temps d'Hérodote les Grecs étaient dans l'usage d'ajouter, après deux années complètes, c'est-à-dire, chaque troisième année commencée, un treizième mois, l. ii, n. 4.

Mais comme, par cette méthode, leurs années devenaient trop longues d'un mois au bout de huit ans, ils omettaient chaque huitième année un mois intercalaire. Censorin. c. 18.

C'est au peu de progrès que l'astronomie avait fait dans la Grèce, qu'on doit attribuer cette quantité de périodes différentes dont j'ai rendu compte dans le second volume de cet ouvrage. La religion leur avait donné naissance en grande partie. La plupart de ces cycles n'avaient été inventés que dans la vue de faire tomber la célébration des fêtes au temps prescrit par les oracles. Mais on peut dire de ces périodes, qu'elles ne donnent pas une idée plus avantageuse des peuples qui les avaient imaginées, que les fêtes pour lesquelles elles avaient été instituées.

Il est bien étonnant que les Grecs aient été tant de siècles sans reconnaître les imperfections de leur calendrier, et les embarras dans lesquels la méthode qu'ils suivaient, les jetait. On convient que Thalès a eu connaissance de l'année de 365 jours (1). Postérieurement à ce philosophe, Platon et Eudoxe apprirent en Egypte que le soleil emploie à sa révolution, non-seulement 365 jours, mais encore près de six heures (2). Néanmoins, du temps de Démétrius de Phalère, l'année des Grecs n'était encore que de 360 jours (*a*). Il y avait cependant déjà bien du temps, comme on vient de le voir, qu'ils avaient été à portée d'en régler la durée, d'une manière beaucoup plus analogue à celle de la révolution du soleil. On ne conçoit point par quels motifs les Grecs se sont obstinés si long-temps à garder une forme d'année aussi vicieuse que celle dont nous venons de parler. C'est le jugement qu'en ont porté leurs écrivains les plus sensés. Hérodote, en parlant de l'année des Egyptiens, n'a pas pu s'empêcher de remarquer que leur méthode était bien plus sage que celle des Grecs (3). Aussi voyons-nous que les meilleurs astronomes de la Grèce, tels que Cléostrate, Harpalus, Nautelès, Mnésistrate, Dosithée, Eudoxe, Méton, Callipus, etc., furent obligés de changer plusieurs fois la manière d'intercaler, et d'inventer successivement différentes périodes pour mieux accorder leurs mois avec le cours de la lune, et leurs années avec celui du soleil (4).

La manière dont les Grecs comptaient et énonçaient les quantièmes de leurs mois, ne me paraît pas moins singulière ni moins bizarre que la forme de leur calendrier.

Les Grecs partageaient le mois en trois parties, chacune de dix

(1) Diog. Laert. l. 1, segm. 27.
(2) Strabo, l. xvii, p. 1160 et 1161.
(*a*) Plin. l. xxxiv, sect. 12. — Varro *apud* Nonium. Démétrius de Phalère florissait vers l'an 300 avant J.-C.
(3) L. ii, n. 4.
(4) Marsh. p. 614 *et suiv.*

jours. La première dixaine s'appelait la dixaine du *mois commençant* (*a*). La seconde dixaine, celle du *mois qui est au milieu* (*b*). Et la troisième, celle du *mois finissant* (*c*). La première dixaine se comptait de suite ; ainsi on disait le premier, le second, le troisième, etc., du mois commençant. Mais comme les Grecs ne comptaient jamais le quantième au-dessus de dix, quand ils voulaient, par exemple, exprimer le seize, ils disaient le second sixième, c'est-à-dire le sixième jour de la seconde dixaine. Il en était de même pour la troisième dixaine : au lieu de dire le vingt-quatre supposé, ils disaient le troisième, quatrième. Telle était encore la manière de compter des Grecs du temps d'Hésiode (1).

Solon apporta quelque changement dans la manière d'exprimer les jours de la troisième dixaine du mois. Il introduisit l'usage de compter depuis le vingtième jour jusqu'au trentième, non par addition, mais par soustraction, en diminuant toujours selon le décours de la lune. Ainsi, au lieu de dire le troisième premier, c'est-à-dire le vingt-unième, il voulut qu'on dît le dixième du *mois finissant ;* le neuvième du *mois finissant* pour le vingt-deux, et ainsi des autres (2). Quelquefois même on supprimait l'expression du *mois finissant*, quand on comptait plusieurs jours de suite, parce qu'alors il était impossible de se méprendre (3). Il n'est pas facile de concevoir que des peuples, dont nous sommes ordinairement portés à juger d'une façon très-favorable, aient pu suivre une manière de compter si peu naturelle, ou pour mieux dire, si extravagante. La réforme introduite par Solon, était encore plus défectueuse que l'usage auquel on la substituait.

Il n'y a pas jusqu'au nom que les Grecs donnaient au dernier jour de leur mois qui ne se ressente de cette bizarrerie. Ils réglaient leurs mois par le cours de la lune ; conséquemment ces mois étaient alternativement *pleins* de trente jours, et *caves* de vingt-neuf. Le vingt-neuvième du mois cave n'était cependant point énoncé sous le nom de vingt-neuvième jour, il portait celui de trentième, ou de *triacade*, tout de même que le dernier jour des mois pleins (4). Thalès fut le premier auteur de cet usage (5).

(*a*) Μηνὸς ἱσταμένου.
(*b*) Μηνὸς μεσοῦντος.
(*c*) Μηνὸς φθίνοντος.
(1) Dies. v. 814 *et suiv.*
(2) Plut. in Solone. p. 92, C.
(3) *Idem. Ibid.*
(4) Gemin, c. 6, p. 68. — Schol. Hésiod. Dies. p. 166, etc. Edit. Heins.
(5) Diog. Laert. l. 1, segm. 24.

Il doit paraître encore bien singulier que les Grecs, qui tenaient des Orientaux une grande partie des connaissances élémentaires de l'astronomie, n'aient pas suivi l'usage où étaient ces peuples, de temps immémorial, de partager la semaine en sept jours (1). On vient de voir que les Grecs divisaient leurs mois en trois décades ou dixaines, auxquelles ils donnaient le nom de mois commençant, de mois du milieu, et de mois finissant. Telle était aussi la forme de leurs semaines. Ce n'a été que bien des siècles après ceux dont il s'agit présentement, qu'ils se conformèrent à la pratique des peuples de l'Orient, et partagèrent la semaine en sept jours (2).

A parler en général, les Grecs n'avaient encore sur l'astronomie, dans les siècles que nous parcourons, que des notions extrêmement bornées. Il est constant qu'alors ils ne connaissaient qu'un très-petit nombre de constellations (3). Il en était de même à l'égard des planètes. Leurs connaissances, sur cet article, se réduisaient à *Vénus*. C'est la seule planète dont il soit question dans Homère et dans Hésiode. On dira peut-être que le silence de ces deux poètes sur Mars, Jupiter, etc., ne prouve point que ces planètes fussent inconnues de leur temps dans la Grèce. On pourrait admettre cette réponse, si nous n'étions pas instruits d'ailleurs de l'ignorance des Grecs sur se sujet. Mais c'est un fait dont il n'est pas permis de douter. Démocrite, au rapport de Sénèque, soupçonnait qu'il y avait plusieurs étoiles errantes, mais il n'avait pas osé en déterminer le nombre ni les noms; car, ajoute Sénèque, les Grecs ne savaient point encore qu'il y eût cinq planètes (4). Ce fut Euxode qui, le premier, apporta d'Egypte en Grèce la connaissance de ces astres (5). Il est donc certain que, jusqu'au temps de ce philosophe, c'est-à-dire jusqu'à l'an 400 environ avant Jésus-Christ, les Grecs restèrent dans la plus profonde ignorance sur la nature et le mouvement des corps célestes. On en jugera encore mieux par les idées qu'ils s'étaient formées sur *Vénus*.

L'éclat dont brille cette planète, avait frappé les Grecs, mais ses mouvemens avaient jeté ce peuple dans une erreur bien grossière. On sait que Vénus se montre alternativement avant le le-

(1) *Suprà*, 1er vol. l. III, c. 2, art. 2.
(2) Dio. Cassius, Hist. Rom. l. xxxvii, p. 42.
(3) *Suprà*, 2e vol. l. III, c. 3, art. 2, parag. 2.
(4) Nat Quæst, l. vii, c. 3.
(5) *Idem. Ibid.*

ver du soleil et après le coucher de cet astre, selon qu'elle est plus occidentale ou plus orientale que le soleil. Les Grecs n'imaginèrent pas qu'une même étoile pût se montrer sous deux aspects si opposés. Ils crurent devoir les attribuer à deux astres différents. Conséquemment à cette idée, Vénus reçut chez ces peuples deux noms qui, caractérisant ses deux situations opposées, montrent que réellement les Grecs, d'une seule planète en avaient fait deux. Ainsi, lorsque Vénus paraissait avant le lever du soleil, ils la nommaient *Eosphoros*, c'est-à-dire l'astre précurseur de l'aurore. Ils l'appelaient au contraire *Esperos*, l'astre du soir, lorsqu'elle ne se montrait qu'après le coucher du soleil. Vénus n'est jamais désignée que sous ces deux noms dans Homère et dans Hésiode; et c'est, pour le dire en passant, une preuve assez marquée que les Grecs ne se sont avisés que fort tard de désigner les planètes par le nom des divinités qu'ils adoraient.

Appollodore prétend que Pythagore fut le premier qui fit connaître à ces peuples que Vénus du matin et Vénus du soir n'étaient qu'une seule et même planète (1). Mais, selon quelques autres écrivains, cette connaissance serait encore plus récente dans la Grèce. Ils en font honneur à Parménide (2), postérieur d'environ une cinquantaine d'années au philosophe de Samos.

Il règne, au surplus, la même incertitude sur l'histoire de toutes les découvertes astronomiques faites dans la Grèce. On n'en peut point marquer les époques avec précision. Les anciens, par exemple, sont partagés sur le temps auquel les Grecs connurent l'obliquité de l'écliptique. Les uns attribuent cette découverte à Pythagore (3), les autres à Anaximandre son disciple (4). Il y en a même qui veulent qu'Œnopides de Chio s'en soit aperçu le premier (*a*). Ce qui me paraît de plus vraisemblable dans cette question, c'est qu'Anaximandre aura montré le premier aux Grecs de combien de degrés le zodiaque était incliné à l'équateur. La manière dont Pline s'est exprimé, en parlant de la découverte attribuée à ce philosophe, semble favoriser l'explication que je

(1) *Apud* Stob, Eclog. Phys. l. 1, p. 55. — Plin. l. II, sect. 6, p. 75. — Diog. Laert. l. VIII, segm. 14.

(2) Phavorin. *apud* Diog. Laert. l. 1, segm. 23.

(3) Plut. t. 2, pag. 888, C. — Autor libri de Hist. Philos. *apud* Galen. t. 2, c. 12, p. 35.

(4) Plin. l. II, sect. 6.

(*a*) Diod. l. 1, p. 110. — Plut. *loco cit.* — Eudemus *apud* Fabric. B. Gr. t. 2, p. 278.

On croit Œnopidès postérieur de quelques années à Anaxagore, dont le temps est assez connu par son disciple Périclès.

propose (*a*). Peut-être aussi qu'avant Anaximandre, les savants faisaient un mystère de cette connaissance. Ce philosophe la divulgua, et donna, par ce moyen, à chacun la facilité de s'appliquer avec quelque succès à l'astronomie. C'est encore un sentiment auquel les expressions de Pline peuvent donner quelque crédit (*b*).

Ce n'est point, au reste, la seule découverte astronomique dont l'antiquité ait cru devoir faire honneur à Anaximandre. Il trouva, dit-on, le premier l'art d'exprimer les conversions du soleil, et l'égalité des jours et des nuits; c'est-à-dire, que parmi les Grecs il eut la gloire de connaître le premier les équinoxes et les solstices, et de réduire à des principes fixes, la variété régulière des saisons (1). Thalès, son maître, avait déterminé le coucher des Pléiades au vingt-cinquième jour après l'équinoxe d'automne; Anaximandre le marqua au vingt-neuvième, ou même au trente-unième (2). De toutes les découvertes dont ce philosophe enrichit l'astronomie grecque, celle des cadrans solaires est sans doute une des plus belles et des plus importantes. Il en fit l'épreuve à Lacédémone (*c*). J'oubliais de dire qu'Anaximandre passait, au rapport de Pline, pour le premier des Grecs qui eût entrepris de construire une sphère artificielle (3).

L'histoire des découvertes attribuées à ce philosophe nous fournit, au surplus, des preuves bien sensibles du peu de progrès que

(*a*) *Obliquitatem ejus intellexisse*, loco cit.

(*b*) *Rerum fores aperuisse*, loco cit.

(1) Acad. des Inscript. t. 10, p. 23 et 24.

(2) Weidler, Hist. Astron. p. 76.

(*c*) Diog. Laert. l. II, segm. 1.

Saumaise a prétendu que l'instrument dont Diogène Laerce attribue l'invention à Anaximandre, devait être fort inférieur à un cadran solaire. A l'en croire, cette machine ne servait qu'à marquer exactement les points des solstices et des équinoxes, les méridiens et les saisons. L'usage de cet instrument, ajoute Saumaise, ne pouvait pas s'étendre jusqu'à tracer la route que tient le soleil, depuis le moment où il se lève jusqu'à celui où il se couche. Mais Saumaise, plus recommandable par l'étendue de son érudition, que par la justesse de sa critique, assigne, contre sa propre intention, à l'instrument inventé par Anaximandre, des propriétés infiniment supérieures à celles d'un simple cadran solaire.

Au surplus Hérodote dit positivement que les Grecs avoient appris des Babyloniens l'usage des horloges et la division du jour en douze parties égales, l. II, n. 109. Hérodote n'écrivait qu'environ cent ans après Anaximandre. Il ne parle point de cette connaissance comme d'une nouveauté établie depuis peu de temps dans la Grèce. L'autorité de ce grand historien me porterait donc à croire qu'Anaximandre ne fut pas, à proprement parler, l'inventeur des cadrans solaires chez les Grecs; c'était des Babyloniens qu'ils en avaient appris l'usage. Mais ce philosophe aura perfectionné sans doute la construction des cadrans solaires, et mérité par-là d'en être regardé en quelque sorte comme l'inventeur.

(3) L. VII, sect. 56, p. 416.

l'astronomie physique avait faits dans la Grèce. Que penser des idées que les astronomes de ce pays se formaient alors sur la grandeur des corps célestes? Anaximandre ne croyait pas que le soleil fût plus grand que le Péloponèse (1).

Je n'insisterai pas davantage sur les connaissances que les Grecs pouvaient avoir de l'astronomie aux siècles qui terminent cette troisième partie de notre ouvrage. Je crois en avoir assez dit, pour qu'on soit en état de les apprécier. Je ne laisserai cependant pas d'en toucher encore quelques mots, et même de descendre à des temps assez modernes dans l'article suivant, où je vais faire l'examen et la comparaison des progrès que les anciens peuples avaient faits en astronomie.

ARTICLE QUATRIÈME.

Réflexions sur l'Astronomie des Babyloniens, des Egyptiens et des Grecs.

On ne comptait, au rapport de Pline, que trois peuples dans l'antiquité, qui se fussent rendus célèbres par leurs progrès dans l'astronomie : les Chaldéens, les Egyptiens et les Grecs (2). Nous avons rendu compte de tout ce que les anciens ont pu nous fournir sur les connaissances astronomiques des Babyloniens et des Egyptiens. Ces découvertes appartiennent aux siècles renfermés dans notre ouvrage. Depuis cette époque, il n'y a rien qu'on puisse attribuer directement à ces peuples. J'ai déjà eu occasion, plus d'une fois, d'en faire sentir les raisons. Nous sommes donc en état de juger des connaissances et des découvertes des Egyptiens et des Babyloniens en astronomie.

Il n'en est pas tout-à-fait de même des Grecs. Les sciences en général, n'avaient encore fait, dans les siècles qui terminent cette troisième et dernière partie de notre ouvrage, que des progrès très-médiocres chez ces peuples. On ne peut donc point juger de l'étendue de leurs connaissances en astronomie par tout ce que j'ai eu occasion d'en dire jusqu'à présent. Mais pour faciliter la

(1) Plut. de Placit. philos. l. II, c. 20. — Diog. Laert. l. II, segm. 1.

(2) L. XVIII, sect. 57, p. 129.

Thalès a prédit une éclipse, ce n'a point été le fruit des ses propres découvertes, ni celui des travaux des astronomes grecs qui l'avaient précédé. Il n'avait nul secours à espérer. Thalès n'aura certainement prédit cette éclipse que par le moyen de quelque méthode, de quelque formule, qu'il avait apprises des Egyptiens (*a*).

Hérodote est le plus ancien auteur qui ait parlé de cette éclipse prédite par Thalès. On peut conjecturer que c'est d'une éclipse de soleil arrivée dans le temps que les Mèdes et les Lydiens en étaient aux mains, qu'il a entendu parler. Je dis conjecturer, car la manière dont Hérodote parle de ce phénomène, est assurément des plus singulières. Il dit que, dans le temps où les deux armées en étaient aux mains, la nuit prit subitement la place du jour (1). Thalès, ajoute-t-il, avait prédit cet événement aux Ioniens, et leur avait marqué à-peu-près l'année dans laquelle devait *s'opérer ce changement du jour en nuit* : ce sont ses termes (2). On peut en inférer que, du temps d'Hérodote, les Grecs ne comprenaient et n'entendaient encore rien aux éclipses. On voit même qu'il n'y avait pas alors dans la langue grecque de terme pour désigner ces phénomènes. Hérodote s'en serait certainement servi, et n'aurait pas eu recours à une périphrase pour désigner l'éclipse qui sépara les Mèdes et les Lydiens.

Il paraît constant, par l'aveu de toute l'antiquité, qu'avant le voyage de Platon et d'Eudoxe en Egypte, les Grecs n'avaient nulle idée de ce qu'on peut appeler la science astronomique. Ils ignoraient la véritable durée de l'année solaire (3), ne connaissaient point les planètes (4), n'avaient aucune idée des éclipses, et ne concevaient, en un mot, que d'une manière fort confuse, les révolutions et les mouvements des corps céleste . Jusqu'au temps d'Alexandre, ces peuples n'avaient fait aucune découverte com-

(*a*) Weidler, Hist. Astron. p. 71.
On peut très-bien comparer les connaissances que Thalès et les autres philosophes grecs de son temps avaient de l'astronomie, à celles qu'en ont encore aujourd'hui les Brames indiens. Les Brames ont les tables des anciens astronomes pour calculer les éclipses, et ils savent s'en servir. Mais quoiqu'ils connaissent l'usage de ces tables, et que, par ce moyen, ils prédisent des éclipses, on n'en doit pas conclure qu'ils soient fort habiles en astronomie. Toute leur science consiste dans une pure mécanique et dans quelques opérations d'arithmétique. Ils ignorent absolument la théorie de l'astronomie, et n'ont nulle connaissances des rapports et de la liaison que les différentes parties de cette science ont entre elles. Lettr. édif. t. 10, p. 36 et 37.

(1) L. 1, n. 74.
(2) *Idem. ibid.*
(3) Strabo, l. xvii, p. 1161.
(4) *Supra*, p. 101.

parable à celle des Egyptiens et des Babyloniens. Les Grecs excellaient alors dans les beaux arts, leurs lois étaient assez sages; mais ils ne s'étaient guère appliqués aux sciences spéculatives, telles que l'astronomie, la géométrie, la physique, etc.

L'événement qui, après la mort d'Alexandre, plaça les Ptolémées sur le trône d'Egypte, fit faire, en moins d'un siècle, plus de progrès aux Grecs dans l'astronomie, qu'ils n'en avaient fait jusqu'alors en près de deux mille ans A portée, plus que jamais, de profiter des lumières et des découvertes des Egyptiens, ils ne tardèrent pas à en tirer le parti le plus avantageux. La Grèce victorieuse, enrichie des dépouilles de l'Egypte vaincue, effaça bientôt ses maîtres. Mais ne sommes-nous pas autorisés à rapporter en quelque sorte aux Egyptiens la plupart des découvertes dont les Grees ont fait honneur à leurs philosophes? Il est certain, en effet, que les plus fameux astronomes dont la Grèce se glorifie, Aristille, Thimocarès, Hipparque, Ptolémée, etc., sont sortis de l'école d'Alexandrie. Ce sont eux qui ont commencé à donner aux Grecs quelques connaissances du mouvement propre des étoiles fixes (1). Hipparque fut le premier qui entreprit de dresser un catalogue de ces astres (*a*). On peut juger, d'après ces faits, de l'état où était encore l'astronomie dans la Grèce avant les Ptolémées; c'est-à-dire, deux cents ans environ avant J. C. Donnera-t-on le nom de science aux faibles notions que les Grecs avaient eues jusqu'alors des phénomènes célestes?

Nous finirons ce qui concerne l'état de l'astronomie chez les anciens peuples, par quelques réflexions sur les difficultés dont l'étude de cette science était accompagnée dans les temps reculés. Les instruments dont on se servait, ne pouvaient qu'être extrêmemement défectueux et imparfaits. Les anciens astronomes n'avaient point l'usage des pendules, si commodes, ou pour mieux dire, si nécessaires pour les observations. Ils ne connaissaient pas non plus les lunettes. Les logarithmes, qni nous épargnent aujourd'hui tant de multiplications et de divisions, leur étaient également inconnus. Dans quels travaux et dans quels énormes cal-

(1) Weidler, Hist. Astron. p. 144.

(*a*) Plin. l. ii, sect. 24.

Le jugement que Pline porte de cette entreprise d'Hipparque, m'a toujours paru singulier. Voici les termes dont il se sert pour la caractériser : *Idemque (Hipparchus) ausus rem, etiam Deo improbam, annumerare posteris, stellas, et sidera ad nomen expungere.*

Cependant, sans un pareil catalogue, on ne conçoit pas comment il peut exister une science qui mérite véritablement le nom d'astronomie.

mières sur cet objet. Je ne crois pas néanmoins, que nous soyons absolument hors d'état d'apprécier en général les connaissances que les Babyloniens et les Egyptiens pouvaient avoir des sciences mathématiques. On peut, par des conjectures et des inductions tirées de ce que l'histoire nous a transmis sur les monuments de la Chaldée et de l'Egypte, se former une idée fort approchante des progrès que les mathématiques avaient faits dans ces contrées.

ARTICLE PREMIER.

Des Babyloniens.

Il est certain que les Babyloniens ont cultivé des premiers la géométrie. Je crois en avoir rapporté des témoignages suffisants dans la première partie de cet ouvrage (1). Ce qu'on lit dans les auteurs anciens sur les travaux immenses qui avaient rendu Babylone une des merveilles du monde, doit nous donner de grandes idées du progrès de ses habitants dans la mécanique; et il n'est pas possible de porter la mécanique à un certain degré de perfection sans le secours de la géométrie. Cette science doit donc avoir été familière aux Babyloniens. Pour s'en convaincre, je vais rappeler quelques-uns des ouvrages exécutés par ces peuples. J'en ai déjà parlé dans le livre précédent. Mais il en est sur lesquels j'avais passé légèrement, à dessein d'en traiter ici avec plus de détail, ces ouvrages ayant un rapport direct avec les mathématiques.

La Babylonie, dans les siècles dont je parle présentement, jouissait d'une très-grande fertilité. C'était à l'art néanmoins, plutôt qu'à la nature, qu'elle était redevable de cet avantage. Il ne pleut que très-rarement dans ces contrées, et les terres n'y sont arrosées que par l'Euphrate (2). Ce fleuve faisait autrefois payer bien chèrement ses faveurs. Les neiges des montagnes d'Arménie, qui fondent toujours aux approches de l'été, ne manquent jamais de faire sortir l'Euphrate de son lit. Ces crues violentes mettaient, dans les premiers temps, tout le terrain de Babylone sous

(1) *Suprà*, 1er vol. l. III, c. II.

(2) ARRIAN, de Expedit. Alex. l. VII, p. 454.

l'eau pendant les mois de juin, juillet et août (1). Pour remédier à ces inondations, on tira, au-dessus de cette ville, deux canaux qui conduisaient dans le Tigre les eaux débordées, avant qu'elles fussent parvenues à Babylone (*a*). Afin de mettre le pays encore plus en sûreté, on songea aux moyens de contenir l'Euphrate dans son lit. Pour cet effet on construisit, des deux côtés de ce fleuve, des levées très-hautes et très-étendues. Elles étaient revêtues de briques cimentées avec du bitume (2). On porta même la précaution encore plus loin. L'Euphrate pouvait venir à s'enfler si considérablement, qu'il surmontât ses digues. Dans la vue de prévenir ce désordre, on avait ménagé, le long des levées, des ouvertures capables de donner à l'eau un écoulement libre et nécessaire (*b*).

L'Euphrate traversait Babylone du nord au midi. On avait construit sur ce fleuve un pont dont j'ai donné la description dans le livre précédent. On avait fait plus, si on en croit Diodore : cet historien prétend qu'on avait conduit sous le lit de l'Euphrate une galerie secrète, haute de plus de 20 pieds, et large de 15. Elle servait de communication aux deux palais bâtis, vis-à-vis l'un de l'autre, sur les rives opposées de l'Euphrate (3).

Ces ouvrages n'avaient pu s'exécuter qu'en détournant préalablement le cours de l'Euphrate. On y était parvenu en faisant à ce fleuve, non-seulement plusieurs saignées, mais aussi en creusant, au-dessus de Babylone, un bassin immense pour recevoir une partie de ses eaux. Lorsque tous les travaux qu'on avait entrepris furent achevés, on fit rentrer l'Euphrate dans son lit ordinaire ; mais on laissa subsister le bassin dont je viens de parler. Il était entièrement revêtu de pierres, et communiquait avec le fleuve par un canal (4). Ce vaste réservoir était destiné à deux usages ; à recevoir une grande partie des eaux que l'Euphrate, dans le temps des inondations, répandait hors de son lit, et à les con-

(1) STRABO, l. XVI, p. 1075. — PLIN. l. V, sect. 21, p. 269.

(*a*) *Idem. Ibid.* — HEROD. l. I, n. 185. — MEGASTHEN. ex Abyden. *apud* Euseb. præ Evang. l. IX, c. 41, p. 457.

Le principal de ces canaux semble avoir été le *Naharmalcha*, nommé par les Grecs Βασίλειος Ποταμός, le *fleuve Royal*. STRABO, l. XVI, p. 1084, n. 2.

Ce canal, dont les anciens parlent comme d'un ouvrage immense, peut à peine aujourd'hui être distingué des autres canaux dont tout ce pays est entrecoupé.

(2) HEROD. l. I, n. 185. — Q. CURT. l. V, c. 1, p. 313.

(*b*) Q. CURT. *loco cit.*

On voit de pareilles ouvertures sur la levée de la Loire. On les nomme des *déchargeoirs*.

(3) L. II, p. 121.

(4) HEROD. l. I, n. 193. — STRABO, l. XVI, p. 1075. — ARRIAN. de Expedit. Alex. l. VII, p. 454.

server. Car, au moyen de plusieurs écluses, on en tirait la quantité d'eau qu'on jugeait nécessaire pour arroser les terres dans les saisons convenables (*a*). Le lac de Babylone servait, en un mot, aux mêmes usages que le lac Mœris en Egypte. On ne peut point, au surplus, en fixer les dimensions. Ce qu'on lit à cet égard dans les anciens, est de beaucoup exagéré, et même ils ne s'accordent point (*b*).

Les travaux des Babyloniens, pour l'amélioration de leur pays, ne s'étaient pas bornés à cette seule entreprise. Ils avaient ménagé encore quantité d'autres canaux, et trouvé le secret de faire répandre l'Euphrate dans leurs campagnes, de la même manière que le Nil se répandait autrefois en Egypte (1). On s'était même proposé, en creusant ces canaux, plusieurs avantages, indépendamment de ceux que je viens d'indiquer. On avait cherché à diminuer l'impétuosité de l'Euphrate, en faisant faire à ce fleuve plusieurs détours : et, en second lieu, à rendre l'abord de Babylone assez difficile par eau (2).

Toutes ces entreprises ne nous permettent pas de douter que les sciences exactes ne fussent assez cultivées chez les Babyloniens. Des peuples assez habiles pour niveler, conduire et contenir un fleuve tel que l'Euphrate, devaient avoir fait quelques progrès en mécanique et en géométrie. Joignons-y ce que j'ai dit de leurs découvertes astronomiques. Après ces réflexions, il sera, je crois, difficile de refuser aux Babyloniens une connaissance assez étendue des mathématiques.

(*a*) C'est ce qu'on peut conjecturer du récit d'Hérodote, l. I, n. 186. — *V.* aussi ARRIAN. de Expedit. Alex. l. VII, p. 454. — MEGASTHEN. *apud* Euseb. Præp. Evang. l. IX, cap. 41, p. 457, C.

(*b*) Hérodote, Mégasthène et Diodore sont les seuls qui aient parlé de l'étendue et de la profondeur du lac de Babylone. A l'égard d'Hérodote, le texte de cet auteur est, à ce que je pense, tout à la fois lacuné et interpolé dans le passage dont il est ici question. Quand à Mégasthène et à Diodore, l'un donne au lac de Babylone plus de cinquante lieues de circonférence, sur environ cent vingt pieds de profondeur; l'autre, en adoptant les mêmes mesures, pour la circonférence, ne donne que trente-cinq pieds de profondeur à ce lac.

(1) HEROD. l. I, n. 193. STRABO, l. XVI, p. 1075. — ARRIAN. de Expedit. Alex. l. VII, p. 454.

(2) Idem. *loco cit.*

ARTICLE SECOND.

Des Egyptiens.

Pour donner quelque idée des connaissances que les Egyptiens avaient de la mécanique et de la géométrie, j'emploierai la même méthode dont je viens de faire usage à l'égard des Babyloniens. On ne peut presque plus aujourd'hui juger des progrès que ces peuples avaient faits dans les mathématiques, que par leurs entreprises et par leurs monuments. Mais ces témoignages, comme je l'ai dit, suppléent abondamment à ce que nous avons pu perdre des écrits de l'antiquité. Il suffit d'y faire quelque attention pour s'en convaincre. J'ai rendu compte, dans les livres précédents, des travaux que les Egyptiens avaient entrepris et exécutés pour fertiliser leur pays, et tirer du Nil le parti le plus avantageux qu'il était possible (1). J'ai parlé aussi de leurs obélisques, et surtout des pyramides. On peut se rappeler les détails dans lesquels je suis entré sur la construction de ces grands ouvrages (2). Ces entreprises peuvent, à ce que je crois, être citées comme une preuve des moins équivoques du progrès que les Egyptiens avaient fait dans les mathématiques. Je ne parle point de leurs découvertes astronomiques. On sent assez l'induction que j'en pourrais tirer.

On a voulu cependant contester à ces peuples le mérite d'avoir fait des progrès un peu considérables en géométrie. Quelques écrivains modernes se sont même servis de cette raison pour faire entendre que les connaissances astronomiques des Egyptiens ne pouvaient être que fort médiocres (3). Mais quel a été le motif d'une accusation si injuste et si peu fondée? Ce sont les découvertes géométriques dont l'antiquité a fait honneur à Thalès et à Pythagore (4). Thalès, dit-on, a découvert le premier que le triangle qui a le diamètre d'un cercle pour base, et dont les côtés se rencontrent dans sa circonférence, est nécessairement rectangle (5). Il trouva aussi le secret de mesurer les pyramides par l'ombre du

(1) *Suprà* 2e v. l. II, c. 1.
(2) *Ibid.* l. II, et 3e vol.
(3) Weidler. Hist. Astron. p. 64, n. 21. — Hist. Un vers. traduite de l'anglais, t. 1, p. 396 et 397.
(4) *Idem. Ibid.*
(5) Diog. Laert. l. v, sem. 27.

soleil (*a*). Pythagore, disent les mêmes auteurs, démontra le premier que le carré de l'Hypoténuse est égal à la somme des deux autres côtés (1). Si ces propositions qui, toutes simples qu'elles sont, ne laissent pas néanmoins d'être très-essentielles et très-importantes, étaient ignorées des Egyptiens, que doit-on penser, concluent les critiques dont je parle, des connaissances que ces peuples avaient en géométrie (*b*)?

Je l'avoue, je suis encore à concevoir comment on a pu interpréter, au désavantage des Egyptiens, les faits qu'on vient de lire. Ils me paraissent, au contraire, prouver que la géométrie a été redevable à ces peuples des découvertes en question. N'est-il pas certain, en effet, par le témoignage unanime de l'antiquité, que Thalès et Pythagore avaient puisé chez les Egyptiens toutes leurs connaissances ? Ces deux philosophes avaient demeuré en Egypte un grand nombre d'années (2); ils avaient eu des liaisons d'amitié avec les prêtres de ce pays. Pythagore s'était même fait initier (3), et avait acheté ce privilége par la circoncision qu'il lui fallut subir (4). La manière dont Diogène-Laërce s'exprime à l'égard de Thalès particulièrement, ne permet pas de douter que tout ce que ce philosophe savait de mathématiques, il le devait aux Egyptiens. L'historien que je cite dit en termes exprès, que Thalès n'avait point eu d'autres maîtres pour les sciences que les prêtres d'Egypte (5), et il nomme spécialement la géométrie (6). Il me paraît donc démontré que Thalès et Pythagore tenaient des Egyptiens la connaissance des théorèmes géométriques dont nous venons de parler. Si les écrivains de la Grèce et de Rome ont représenté ces deux philosophes comme les premiers qui en aient fait la découverte, il ne faut pas que leurs expressions nous en imposent. Elles veulent dire seulement que Thalès et Pythagore furent les premiers qui les publièrent dans la Grèce; mais l'honneur en est incontestablement dû aux Egyptiens.

Enfin, comment se persuader que des peuples capables d'éle-

(*a*) *Idem. Ibid.* l. v, seg. 27. — Plin. l. xxxvi, sect. 17. — Plut. t. 2, p. 147.

(1) Diog. Laert. l. iii, segm. 12, et *complures alii.*

(*b*) Weidler, Hist. Astron. p. 64. Les auteurs de l'Hist. Univers. composée en Angleterre, t. 1, p. 396 et 397.

(2) Plat. — Plut. t. 2, p. 875, E. — Jamblich. de vitâ Pythag. segm. 7, 8. — Minut. Felix. p. 111. — Clem. Alex. Strom. l. 1, p. 354.

(3) Jamblich, de vitâ Pythag. segm. 14.

(4) Clem. Alex. Strom. l. 1, p. 354.

(5) L. 3, segm. 27.

(6) *Ibid.* segm. 24.

ver des monuments, tels que l'Egypte en présente encore aujourd'hui, n'aient été guidés que par une simple pratique destituée des principes et des secours de la géométrie? N'est-il pas évident, au contraire, qu'ils avaient su appliquer les mathématiques aux différents besoins de la vie civile? Comment auraient-ils pu, sans le secours de la géométrie, niveler presque tout le continent de l'Egypte, tirer du Nil cette multitude de canaux dont leurs terres étaient autrefois arrosées, tailler dans les montagnes ces obélisques et ces statues colossales, dont le nombre était, dit-on, si considérable, les transporter et les dresser sur leurs bases? Je le répète, la géométrie devait diriger ces grandes opérations, et les Egyptiens joignaient certainement la théorie à la pratique. Sans de pareilles connaissances, on ne peut porter la mécanique à un certain degré de perfection (*a*).

Je crois, au surplus, qu'il ne sera pas hors de propos de faire remarquer la partie des sciences mathématiques, dans laquelle les anciens ont été persuadés que chaque peuple avait particulièrement excellé. C'est ce qu'on reconnaît facilement par l'espèce de science que les anciens ont assignée par préférence à une nation. Ils regardaient les Chaldéens comme les inventeurs de l'astronomie; les Phéniciens, de l'arithmétique; les Egyptiens, de la géométrie, et en général des mathématiques (1). En conséquence, les anciens étaient persuadés que chacun de ces peuples avait porté la partie des sciences mathématiques, dont je viens de parler, à un plus haut degré de perfection que les autres. Cette façon de penser se remarque très-sensiblement lorsqu'on lit la vie de Pythagore, écrite par Porphyre. Il dit que ce philosophe apprit l'astronomie des Chaldéens, l'arithmétique des Phéniciens et la géométrie des Egyptiens (2). Ce choix n'est point fait au hasard. Il nous atteste la façon de penser des anciens sur l'espèce de science

(*a*) On pourra peut-être m'objecter ce que j'ai dit ci-dessus au sujet des Péruviens, qui, sans aucune connaissance de la mécanique, ont exécuté des ouvrages au moins aussi considérables que ceux des Egyptiens. A cela je réponds que cet exemple ne conclut pas absolument contre les Egyptiens. En effet, indépendamment de leurs édifices, l'histoire nous apprend que les plus anciens géomètres de la Grèce avaient été puiser en Egypte les premiers principes des sciences.

On pourrait encore m'opposer, et peut-être avec plus de raison, l'exemple des Chinois qui, lorsque les Européens les ont connus, n'avaient pas les premiers éléments de la géométrie, quoiqu'ils étudiassent l'astronomie depuis fort long-temps. Mais je répondrai toujours que ces exemples ne doivent point conclure contre les Egyptiens, puisque les historiens grecs les reconnaissent pour les inventeurs de la géométrie.

(1) JAMBL. de vitâ Pythag. c. 29, p. 134 et 135. — PORPHYR. *ibid.* p. 8 et 9. — JULIAN. *apud* Cyrill. l. v.

(2) In vitâ Pythag. p. 8 et 9.

dans laquelle chaque peuple passait pour avoir excellé particulièrement.

Je finis cet examen du progrès des anciens peuples dans les sciences exactes, par une réflexion sur la différence caractéristique du génie des Grecs et des nations de l'Orient. Les Assyriens, les Babyloniens, les Phéniciens et les Egyptiens n'ont dû qu'à eux-mêmes les découvertes qu'ils ont faites dans les sciences. Ces peuples n'étaient guère dans l'usage de voyager. On ne voit pas non plus que ce soit par des colonies venues de pays étrangers, qu'ils se soient policés. Il n'en a pas été ainsi des Grecs; malgré leur orgueil et leur prévention, ils n'ont pu s'empêcher de reconnaître qu'ils devaient toutes leurs connaissances aux Egyptiens, aux Chaldéens et aux Phéniciens. La Grèce, de l'aveu de ses meilleurs écrivains, n'a eu d'autre mérite que celui d'avoir perfectionné les découvertes dont l'Asie et l'Egypte lui avaient fait part (1). Les Grecs et, par une conséquence naturelle, les Romains devaient donc toutes leurs lumières à ces mêmes peuples que, par la suite, ils ont eu l'ingratitude, pour ne pas dire l'insolence, de traiter de barbares.

ARTICLE TROISIÈME.

Des Grecs.

Je n'entrerai dans aucun détail sur l'état où devait être la géométrie chez les Grecs, aux siècles qui nous occupent présentement. Je ne pourrais le faire qu'en répétant ce que je viens de dire dans l'article précédent sur les découvertes attribuées à Thalès et à Pythagore. Ces deux philosophes, en effet, ont été regardés dans l'antiquité comme les premiers qui aient donné aux Grecs quelques notions de géométrie. On peut donc juger des progrès de cette science dans la Grèce, par les découvertes dont l'antiquité a fait honneur à Thalès et à Pythagore.

Il en a été, au surplus, des sciences chez les Grecs comme des arts. Entre les différents peuples compris sous le nom général de Grecs, ceux qui habitaient dans l'Asie ont été les premiers chez

(1) Diod. l. v, p. 376.

lesquels les sciences exactes aient commencé à se perfectionner. Thalès était d'Ionie. On voit aussi que c'est dans les différentes contrées de l'Asie mineure qu'ont paru les premiers et les plus illustres écrivains qui aient mérité l'attention de la postérité. Je l'ai dit, la Grèce européenne s'est policée beaucoup plus tard que la Grèce asiatique. C'est un fait dont il serait superflu de rapporter des preuves.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Géographie.

J'ai parlé, dans la seconde partie de cet ouvrage, des progrès que les conquêtes de Sésostris avaient fait faire à la géographie (1). On y a vu que ce prince avait fait dresser des cartes de tous les pays qu'il avait parcourus, et qu'il avait eu soin d'en faire répandre des copies dans plusieurs contrées (2). J'ai rendu compte ensuite des entreprises maritimes des Phéniciens, du voyage des Argonautes dans la Colchide, de l'expédition des Grecs devant Troie, et de quelques autres faits qui auront certainement beaucoup contribué aux progrès de la géographie (3).

Il paraît que cette science a toujours continué, pendant un certain temps, de s'enrichir de plus en plus. Les siècles que nous parcourons présentement étaient, proportion gardée, fort éclairés en géographie. Nous voyons par les écrits d'Homère, qu'à l'exception des Indes et de quelques parties septentrionales de l'Europe, ce poète connaissait presque tous les pays dont parlent les anciens géographes (4). Il semble même n'avoir pas ignoré que la terre était environnée d'eau de toutes parts (5). Cette opinion n'était sans doute fondée, en grande partie, que sur des conjectures. On savait de plusieurs voyageurs, que s'étant avancés vers différentes extrémités du globe, ils avaient toujours remarqué qu'elles aboutissaient à une mer. On en avait conclu, avec toute

(1) *Suprà*, 2e vol. l. III, c. 2, art. 3.
(2) *Suprà*, 2e vol. l. III, c. 2, art. 3.
(3) *Ibid.* l. IV.
(4) Strabo, l. 1, *init.*
(5) Iliad. l. XVIII, v. 606 et 607.

l'apparence possible, qu'il en devait être de même de tous les autres côtés (a). Je conviendrai encore qu'Homère n'a parlé de l'Océan que d'une manière très-obscure, souvent même contradictoire et ridicule. On entrevoit néanmoins, à travers tous ces nuages, que de son temps, on croyait notre globe exactement entouré d'eau.

On pourrait encore soupçonner que ce poète a eu quelques idées, quelques notions confuses de la température des climats situés sous l'équateur. La description qu'il fait des arbres fruitiers des jardins d'Alcinoüs, me donne lieu de proposer cette conjecture. Homère dit que ces arbres ne sont jamais sans fruit; que dans les temps que les premiers mûrissent, il s'en forme de nouveaux. La poire prête à cueillir, en fait voir une qui ne fait que de naître. La grenade et l'orange, déjà mûres, en laissent apercevoir d'autres qui sont prêtes à le devenir. La grappe est poussée par une autre grappe, et la figue tombante fait place à une autre qui la suit (1). Cette peinture convient parfaitement à la manière dont les arbres fruitiers produisent sous l'équateur. Est-ce une fiction purement poétique, ou serait-elle fondée sur la connaissance qu'Homère aurait eue de la réalité du fait qu'il avance? Je serais assez porté pour ce dernier sentiment.

On a pu avoir quelques idées de la température des climats situés sous l'équateur, avant le siècle auquel Homère a composé l'Odyssée. J'ai dit, dans la seconde partie de cet ouvrage, que les Phéniciens avaient formé des établissements sur la côte occidentale d'Afrique, peu de temps après la guerre de Troie (2). Ces peuples étaient très-hardis et fort entreprenants. Rien n'empêche de croire que quelques-uns de leurs navigateurs auront pu pénétrer jusque sous la Ligne. Ce serait ainsi que, même avant le siècle d'Homère, on aurait pu avoir connaissance des climats situés sous l'équateur. Il est facile encore d'en indiquer une autre source.

L'Ecriture parle des fréquents voyages que faisaient les flottes de Salomon dans la terre d'Ophir et de Tharsis, sous la conduite des Phéniciens (3). On est aujourd'hui fort partagé sur la situation des pays que l'antiquité désignait par ces noms. Il n'est guère

(a) Strabon ne pouvait lui-même assurer que la terre fût environnée d'eau, que de cette manière, c'est-à-dire, par de fortes conjectures appuyées de plusieurs relations qui donnaient à cette opinion une espèce d'évidence.

(1) Odyss. l. VII, v. 117, etc.

(2) *Suprà*, 2e vol. l. IV, c. 2.

(3) 3. Reg. cap. 9, ℣. 26, cap. 10, ℣. 11, 22.

possible, en effet, de s'en assurer démonstrativement. Tout ce que l'on sait de positif, c'est que ces contrées devaient être assez éloignées d'Elath et d'Asiongaber, ports de la mer Rouge, d'où partaient les flottes de Salomon. Elles mettaient trois ans à faire leur voyage. On sait encore qu'elles en revenaient chargées d'or et d'argent, de gomme, de résine, de bois odoriférants, de pierres précieuses, de dents d'éléphants, et même de singes et de paons(1) Toutes ces circonstances me portent à présumer qu'on doit chercher Ophir et Tharsis dans l'Afrique. Je me rangerai donc à l'opinion de ceux qui placent ces contrées dans le royaume de Sofala, sur la côte orientale d'Ethiopie. On y trouve toutes les différentes productions dont je viens de parler. Il paraît, au surplus, que cette navigation devait être familière aux Phéniciens, dès avant le temps de Salomon (2). On n'ignore pas que, pour se rendre de la mer Rouge à Sofala, il faut passer la Ligne. Ainsi Homère, postérieur à Salomon d'une centaine d'années environ, aura fort bien pu être informé de la température des climats situés sous l'équateur.

De tous les faits dont j'ai parlé jusqu'à présent, il n'y en a point de plus remarquable que l'entreprise maritime exécutée par les ordres de Néchos, roi d'Egypte, environ l'an 610 avant J.-C. Ce prince fit partir, des bords de la mer Rouge, une flotte conduite par des Phéniciens, avec ordre de suivre toujours les côtes d'Afrique, d'en faire le tour, et de revenir en Egypte, en rentrant dans la Méditerranée par les colonnes d'Hercule; c'est-à-dire, par le détroit de Cadix ou de Gibraltar. Il fut obéi. Les Phéniciens, au sortir de la mer Rouge, entrèrent dans l'océan méridional, et suivirent constamment les côtes. Quand l'automne fut venu, ils prirent terre, semèrent du blé dans l'endroit où ils se trouvaient, attendirent qu'il fût mûr, et la récolte faite, se rembarquèrent. Ces navigateurs employèrent deux années, en côtoyant ainsi l'Afrique, pour arriver aux colonnes d'Hercule. Parvenus à cet endroit, ils le franchirent, entrèrent dans la Méditerranée, et se rendirent à l'embouchure du Nil la troisième année de leur course (3).

L'histoire ne nous fournit point, quant à ce moment, d'autres faits dont nous puissions faire usage par rapport à la géographie.

(1) 3. Reg. c. 10, ℣. 11, 22.
(2) *Ibid.* c. 9, ℣. 27.
(3) Herod. l. iv, n. 42.

pris naissance dans l'Asie mineure; mais selon toutes les apparences, il en était sorti de bonne heure, et avait passé sa jeunesse, et même la plus grande partie de sa vie dans la Grèce européenne.

Produisons des preuves encore plus étonnantes de l'incapacité des Grecs européens en géographie, dans les siècles postérieurs à Homère. Du temps que Xercès voulait assujettir la Grèce, il arriva en Europe des députés de l'Ionie, demander qu'on vînt délivrer leur pays de la domination des Perses. Ces députés se rendirent à Egine, où l'armée navale de la Grèce se trouvait alors rassemblée. Ils exposèrent le sujet de leur ambassade, et prièrent qu'on fît avancer la flotte vers l'Ionie. Mais leur demande fut rejetée. Jamais les Grecs n'osèrent passer l'île de Délos. Deux raisons les y retinrent. Ils ignoraient d'abord la route qu'il fallait tenir, au-delà de Délos, pour se rendre dans l'Ionie. Ils craignirent, en second lieu, d'entreprendre un pareil voyage, persuadés qu'il y avait aussi loin d'Egine à Samos, que d'Egine aux colonnes d'Hercule (1). Ce dernier motif montre quelle était alors leur ignorance grossière en géographie; et il faut observer que la flotte dont je parle rassemblait l'élite de toutes les forces maritimes de la Grèce européenne.

Il faut croire que les Grecs s'appliquèrent par la suite à acquérir des notions plus justes et plus exactes de la position et de la distance des lieux. La géographie fit sans doute des progrès, particulièrement depuis les conquêtes d'Alexandre. Mais les connaissances, dont cette science a pu s'enrichir autrefois, ont toujours été bien imparfaites. Dans les beaux jours de la Grèce et de Rome, c'est-à-dire dans les âges qui, à bien des égards, peuvent être regardés comme très-éclairés, tout ce que l'on connaissait sur la terre occupait, sur les cartes, un espace deux fois plus long que large (2); attendu qu'on n'avait aucune idée des pays situés au-delà de la ligne. L'espace dont je parle, comprenait environ les deux tiers de l'Europe, le tiers de l'Afrique, et à peu près le quart de l'Asie. On ne connaissait donc alors que cette partie de la terre qui est renfermée sous la zone tempérée septentrionale, encore s'en fallait-il que tous les pays, situés sous cette zone, fussent exactement connus.

A l'égard des idées que les savants se formaient du reste de

(1) *Idem*. l. VIII, n. 132.

(2) GEMINUS, c. 13, p. 52.

notre globe, elles étaient bien peu raisonnables. La plupart étaient persuadés que des cinq zones, il n'y en avait que deux qui fussent habitables. D'un côté le froid excessif, et de l'autre les chaleurs extrêmes ne permettaient pas, à ce qu'ils pensaient, d'habiter les trois autres (*a*). Ce n'était, au surplus, que par le raisonnement et la connaissance qu'on avait de la figure de la terre, que les philosophes dont je parle, supposaient que la zone tempérée méridionale pouvait être habitée. Ils savaient que cette zone étant à une même distance de l'équateur que celle où ils habitaient, on devait par conséquent y jouir d'une température d'air à peu près égale. Ils en concluaient que l'une de ces zones étant habitée, l'autre pouvait l'être aussi. Du reste, ils n'avaient aucune certitude qu'elle le fût. Car loin d'entretenir quelque commerce avec les peuples de ces contrées, on ne pensait seulement pas qu'il fût possible d'en avoir aucun. « Lorsque nous par» lons, dit Géminus, des habitants de la zone méridionale, ce » n'est pas comme sachant que cette zone soit habitée, nous » croyons seulement qu'elle peut l'être. Du surplus, nous n'en » avons point d'assurances positives (*b*). » Cicéron n'était guère mieux instruit. « Voyez, fait-il dire à Scipion, voyez la terre » comme environnée de cinq zones, desquelles il n'y en a que deux » d'habitées; celle du milieu étant brûlée continuellement des ar» deurs du soleil, tandis qu'il gèle perpétuellement sous les deux » dernières. Encore les hommes qui habitent la zone tempérée » méridionale, sont-ils d'une espèce qui n'a rien de commun avec » la nôtre (1). »

Pline parlant des deux zones tempérées, dit positivement qu'il ne peut y avoir de communication entre leurs habitants, à cause de l'extrême chaleur qui brûle celle qui les sépare (2). Macrobe enfin s'étendant davantage sur ce sujet, assure que les peuples des deux zones tempérées n'ont jamais eu de commerce ensemble,

(*a*) Sans un passage de Plutarque, t. 2, p. 896, et un de Géminus, c. 13, on pourrait assurer hardiment que c'était le sentiment général des anciens; mais Pythagore, au rapport de Plutarque, pensait que la zone torride pouvait être habitable. La raison, au surplus, qu'en rendait ce philosophe, prouve bien l'ignorance extrême où l'on était alors de la physique et de la géographie. On voit sensiblement que les anciens ne parlaient jamais de ces matières qu'au hasard, et sans aucune espèce de principes ni de connaissances.

(*b*) Géminus, c. 13, p. 58.

Géminus vivait du temps de Sylla et de Cicéron. — *Voy.* aussi Hygin, poët. astron. c. 8, p. 355.

(1) In somn. Scip. n. 6, t. 3, p. 417. — *Voy.* aussi Hygin, poët. astron. l. 1, c. 8. — Lucret. l. v, v. 205 et 206.

(2) L. ii, sect. 68, p. 107.

LIVRE QUATRIEME.

Commerce et Navigation.

L'ÉPOQUE que nous parcourons présentement, doit être regardée comme une de celles qui ont été les plus avantageuses au commerce et à la navigation. Les siècles qui terminent cette dernière partie de notre ouvrage, sont les siècles brillants de Tyr. Les Phéniciens n'ont pas été les seuls chez lesquels on ait vu alors fleurir le trafic maritime. Il était également en honneur chez plusieurs autres nations. J'en ai déjà touché quelques mots dans le livre précédent, en rendant compte des progrès de la géographie. Les faits dont il me reste à parler, confirmeront les idées qu'on a déja pu se former du tableau que vont nous présenter les siècles qui fixent présentement nos regards. Je réunirai, sous un seul et même point de vue, ce que j'ai à dire dans cette dernière époque sur l'état du commerce et de la navigation, relativement aux différents peuples qui s'y sont appliqués. Il n'est pas possible, dans ce moment, de diviser ces deux objets, et de les traiter séparément.

CHAPITRE PREMIER.

Des Egyptiens.

ON a vu dans les livres précédents l'aversion que les Egyptiens avaient originairement pour la mer, et le peu d'estime qu'ils faisaient du commerce (1). J'ai eu soin d'observer que, quoique Sésostris n'eût rien oublié pour faire changer cette façon de penser, il n'avait cependant pas pu la détruire (2). Les premiers monarques qui succédèrent à ce prince, ou négligèrent le commerce, ou ne purent pas réussir à le faire goûter à leurs sujets. On ne voit pas que, pendant une longue suite de siècles, il soit question du

(1) *Suprà*, 1er vol. l. IV.

(2) *Suprà*, 2e vol. l. IV.

commerce des Egyptiens. Il paraît seulement, par les livres saints, que, du temps de Salomon, on tirait beaucoup de chevaux de l'Egypte pour le service de ce prince (1). On en pourrait conclure qu'il devait y avoir alors quelque trafic direct entre les Egyptiens et les Hébreux. Mais on peut également supposer que ce commerce se faisait par des mains tierces. Nous apprenons par les poëmes d'Homère, et par les écrits d'Hérodote, que les Phéniciens entretenaient des correspondances suivies avec les Egyptiens, et qu'il y avait un commerce réglé établi très-anciennement chez ces peuples (2), commerce dont il est parlé souvent dans l'Ecriture (3). Les Phéniciens mêmes ont été, pendant bien du temps, la seule nation à qui l'entrée des ports de l'Egypte ait été ouverte (4). C'était peut-être par cette voie que Salomon tirait ses chevaux de l'Egypte. Quoi qu'il en soit, ce n'était pas vraisemblablement les Egyptiens qui allaient eux-mêmes trafiquer sur les côtes de Judée. Ils ne sortaient point de leur pays. Cette nation agissait autrefois comme encore aujourd'hui la plupart des peuples de l'Asie, qui attendent que les Européens viennent emporter leurs marchandises, et les pourvoir de ce dont ils peuvent avoir besoin.

Les Egyptiens étaient, en général, si peu jaloux du commerce, qu'ils abandonnèrent celui de la mer Rouge à tous les peuples qui voulurent l'exercer. Ils souffrirent que les Phéniciens, les Iduméens, les Hébreux et les Syriens y eussent successivement des flottes (5). Il est également certain que, pendant une longue suite de siècles, les Egyptiens n'entretinrent ni flottes marchandes, ni forces navales.

Vers les derniers temps de la monarchie égyptienne, les souverains qui montèrent sur le trône ouvrirent enfin les yeux sur l'importance et les avantages du commerce. Bocchoris qui régnait environ l'an 670 avant Jésus-Christ, publia des lois très-sages sur cet objet (6). Ses successeurs l'imitèrent. Les historiens de l'antiquité rapportent aux derniers monarques de l'Egypte, les réglements concernant le négoce et le trafic dans cet empire (7).

(1) 3. Reg. c. 10, ℣. 28 et 29.
(2) Odyss. l. XIV, v. 288, etc. — HESIOD. l. 1, n. 1.
(3) Isaïe, c. 23, ℣. 3. — Ezéchiel, c. 27, ℣. 7.
(4) *Suprà*, 1er vol. l. IV.
(5) PRIDEAUX, Hist. des Juifs, t. 1, p. 9, 12, 15, 16, et 17.
(6) DIOD. l. 1, p. 90, 106.
(7) *Idem.* p. 78.

déclin de leur monarchie, ces peuples n'ont vraisemblablement pas eu le temps de connaître toutes les branches et tous les rapports d'un objet dont l'étendue est si vaste et si difficile à pénétrer.

CHAPITRE SECOND.

Des Phéniciens.

Quelque idée que j'aie déjà pu donner du commerce et des richesses des Phéniciens, elle n'approche cependant pas de celle qu'on doit s'en former dans les siècles que nous parcourons présentement. Ces peuples se trouvèrent alors maîtres de tout le commerce qui se faisait dans le monde connu. L'empire de la mer était entre leurs mains; empire qu'ils avaient particulièrement mérité par leur habileté et leur expérience dans la navigation. On voit en effet que c'était toujours aux Phéniciens que les autres nations s'adressaient, lorsqu'il s'agissait de quelque grande entreprise maritime. Les flottes que Salomon envoyait dans le pays d'Ophir, étaient conduites par les Phéniciens (1). Ce furent aussi des navigateurs de cette nation que Néchos chargea de faire le tour de l'Afrique (2), expédition qui, eu égard au temps, demandait un courage et des talents bien supérieurs.

Jusqu'à présent, c'est-à-dire, dans le premier et dans le second volume de cet ouvrage, je n'ai parlé que de Sidon. Je l'ai représentée comme la plus considérable et la plus opulente de toutes les villes qu'on connût alors dans la Phénicie. Mais dans les siècles qui fixent maintenant nos regards, cette ancienne capitale se vit entièrement effacée par Tyr sa colonie. Les écrivains de l'antiquité sont partagés sur l'époque de la fondation de cette ville. Sans entrer dans toutes les discussions qu'entraînerait un examen exact de leurs sentiments, il suffit d'observer que, du temps d'Homère, Tyr était encore si peu célèbre, qu'il ne la nomme seulement pas. Il n'est question que de Sidon dans les écrits de ce grand

(1) 3. Reg. c. 9, ℣. 29. — 2. Paral. c. 8, ℣. 18.

(2) *Suprà.*

poëte (1). Tyr néanmoins ne tarda pas à s'élever. On voit, peu de temps après Homère, cette ville non-seulement égaler, mais même surpasser Sidon. Isaïe, Jérémie, Ezéchiel et les autres prophètes représentèrent Tyr comme la ville la plus commerçante et la plus riche qu'il y eût autrefois dans l'univers (*a*). Ses habitants joignaient à l'activité et à l'intelligence que demande le trafic maritime, la capacité et la bravoure militaire.

Plusieurs villes dépendantes de Tyr, ayant entrepris de se soustraire à sa domination, eurent recours à Salmanasar roi d'Assyrie. Ce monarque prit en main leurs intérêts, et se déclara contre les Tyriens. Il équipa une flotte de 60 voiles; mais cette armée fut battue par une escadre tyrienne, composée seulement de douze vaisseaux. Cette action rendit le nom des Tyriens si redoutable sur la mer, que Salmanasar n'osa plus se commettre contre eux sur cet élément. Il jugea plus avantageux de les attaquer par terre. Ce prince forma donc le siége de Tyr, qu'il convertit par la suite en blocus. La place se trouva bientôt réduite à de fâcheuses extrémités, parce que les Assyriens avaient bouché tous les aqueducs, et intercepté tous les conduits qui pouvaient y porter de l'eau. Pour remédier à cet inconvénient, les Tyriens imaginèrent de creuser des puits. Cet expédient leur réussit au point de les mettre en état de tenir bon pendant cinq ans. Salmanasar alors étant venu à mourir, les Assyriens levèrent le siége, et Tyr, pour cette fois, échappa au danger imminent qui la menaçait (2). Cet événement arriva vers l'an 720 avant Jésus-Christ.

Depuis cette époque, jusqu'au règne de Nabuchodonosor, Tyr vit toujours croître son commerce et sa splendeur. Pour donner en peu de mots une idée de cette ville, et faire sentir quelles étaient ses richesses et l'étendue de son négoce, je ne saurais mieux faire que de transcrire les expressions dont s'est servi le prophète Ezéchiel pour peindre et caractériser Tyr dans ses beaux jours (*b*).

« O Tyr! s'écrie le prophète, vous avez dit en vous-même: Je » suis une ville d'une beauté parfaite. Vos voisins, qui vous ont » bâtie, n'ont rien oublié pour vous embellir. Ils ont fait tout le » corps et les divers étages de votre vaisseau de sapins de Sanir.

(1) *Suprà*, 2e vol. l. IV, c. 2.

(*a*) Isaïe prophétisait sous le règne d'Achaz, vers l'an 740 avant J. C.

(2) MENANDER *apud* Jos. Antiq. l. IX, c. 14.

(*b*) Ezéchiel prophétisait vers l'an 595 avant J.-C.

» Ils ont pris un cèdre du Liban pour vous faire un mât. Ils ont poli » les chênes de Bazan pour faire vos rames. Ils ont employé l'ivoire » des Indes pour faire les bancs de vos rameurs, et ce qui vient de » l'Italie pour faire vos chambres. Le fin lin d'Egypte, tissu en » broderie, a composé la voile qui a été suspendue à votre mât. » L'hyacinthe et la pourpre des îles d'Elisa ont fait votre pavillon. » Les habitants de Sidon et d'Arad ont été vos rameurs; et vos » sages, ô Tyr! sont devenus vos pilotes. Tous les navires de la » mer et tous les mariniers ont été engagés dans votre commerce » et votre trafic. Les Carthaginois trafiquaient avec vous, et rem- » plissaient vos marchés d'argent, d'étain et de plomb. Javan, » Thubal et Mosoch entretenaient aussi votre commerce, et » amenaient à votre peuple des esclaves et des vases d'airain. On » a conduit, de Thogorma dans vos marchés, des chevaux et des » mulets. Les enfants de Dédan ont trafiqué avec vous. Votre » commerce s'est étendu en plusieurs îles et l'on vous a donné, » en échange de vos marchandises, des tapis superbes, de l'ivoire » et de l'ébène. Les Syriens ont été engagés dans votre trafic, à » cause de la multitude de vos ouvrages; ils ont exposé en vente » dans vos marchés des perles, de la pourpre, des toiles ouvragées » du byssus, de la soie et toutes sortes de marchandises précieuses. » Les peuples de Juda et d'Israël ont entretenu aussi leur com- » merce avec vous, et ils ont apporté dans vos marchés le plus » pur froment, le baume, le miel, l'huile et la résine. Damas, en » échange de vos ouvrages si variés et si différents, vous appor- » tait de grandes richesses, du vin excellent, et des laines d'une » couleur vive et éclatante. Dan, la Grèce et Mosel ont exposé en » vente dans vos marchés des ouvrages de fer, de la myrrhe et des » cannes d'excellente odeur. L'Arabie et les princes de Cédar » étaient aussi engagés dans votre commerce. Ils vous amenaient » leurs agneaux, leurs béliers et leurs boucs. Saba et Réma ve- » naient aussi trafiquer avec vous. Ils exposaient dans vos mar- » chés les parfums les plus exquis, les pierres précieuses et l'or. » De tous les vaisseaux de la mer, les vôtres ont été les plus re- » marquables. Vos rameurs vous ont conduite sur les grandes » eaux. Vous avez été comblée de biens et de gloire; jamais ville » ne vous a été semblable. Votre commerce enrichissait les na- » tions et les rois de la terre (1). »

(1) Ezéchiel, c. 27 et 28.

On voit, par cette peinture vive et animée, que le commerce de Tyr n'avait alors d'autres bornes que celles du monde connu. Cette ville était le centre où tout aboutissait. Les historiens profanes sont, à cet égard, entièrement d'accord avec les livres saints (1).

Tant de prospérités furent terminées par la plus horrible des catastrophes. Nabuchodonosor, souverain de Babylone, marcha contre Tyr, l'an 580 avant J.-C. Les motifs qui le déterminèrent à cette entreprise nous sont inconnus. Les Tyriens opposèrent une vigoureuse résistance aux efforts du monarque babylonien, mais l'événement ne leur fut pas favorable. Nabuchodonosor se rendit maître de leur capitale. Ce ne fut pas, à la vérité, sans de grandes peines et de grandes fatigues. Il demeura campé treize ans devant les murailles de Tyr (2). Cette expédition fut si longue et si pénible, que *toute tête*, pour me servir de l'expression du prophète, *en était devenue chauve, et toute épaule pelée* (3). La durée du siége avait permis à la plus grande partie des habitants de se retirer avec leurs meilleurs effets dans une île fort voisine du rivage où Tyr était bâtie (4). Le vainqueur étant entré dans la place, n'y trouva donc presque rien qu'il pût abandonner à ses troupes pour les dédommager des fatigues et des travaux qu'elles avaient soufferts (5). Il en fut tellement irrité que, mettant tout à feu et à sang, il détruisit la ville jusqu'aux fondements, et fit passer au fil de l'épée tout ce qui pouvait y être encore resté d'habitants. C'est ainsi que périt l'ancienne Tyr, 567 ans avant Jésus-Christ. Depuis ce désastre, elle ne se releva jamais. Le nom et la gloire de cette ville passèrent à la nouvelle Tyr, qu'on bâtit dans une île située vis-à-vis de l'ancienne (6).

Je ne crois pas devoir terminer cet article sans dire un mot des Carthaginois. Ils tiennent un rang trop considérable parmi les nations qui se sont distinguées autrefois par le trafic maritime, pour qu'on puisse les passer sous silence. Ces peuples sont autant connus par leur habileté et leur expérience dans le commerce et dans la navigation, que par les longues et sanglantes guerres qu'ils eurent à soutenir contre les Romains.

(1) Q. Curt. l. iv, c. 4, p. 159. — Strabo, l. xvi, p. 1097.

(2) Joseph. Antiq. l. x, c. 11, *sub fin.* — Advers Appion. l. 1, c. 7.

(3) Ezéchiel, c. 29, ℣. 18.

(4) Marsham, p. 539.

(5) Ezéchiel, c. 26, ℣. 11 et 12; c. 27, ℣. 36.

(6) Marsh. p. 539.

Carthage, dont on place la fondation environ vers l'an 890 avant Jésus-Christ, dut sa naissance à l'ancienne Tyr (1). La première forme du gouvernement établie à Carthage, fut bien certainement monarchique. Mais cette constitution ne subsista pas long-temps. Tout nous porte à croire que Carthage se forma très-promptement en république (2). Quoi qu'il en soit, cette colonie phénicienne porta dans son nouvel établissement le goût et l'industrie de ses fondateurs. Le commerce était, à proprement parler, l'ame de Carthage, son occupation, son caractère propre et dominant, l'objet, en un mot, de toutes ses démarches, tant publiques que particulières. Les personnages les plus éminents dans l'Etat, ne regardaient point comme au-dessous d'eux, de se mêler du négoce (3). Ils s'y appliquaient avec autant d'ardeur et d'attention que les moindres citoyens. Le trafic avait donné naissance à Carthage; le trafic lui donna l'accroissement, et la mit en état de disputer à Rome, pendant bien des années, l'empire du monde.

Carthage était située bien plus avantageusement que Tyr. Placée au centre de la Méditerranée, à portée de l'Orient comme de l'Occident, elle embrassait, par l'étendue de son commerce, toutes les mers et toutes les contrées alors connues. Un port excellent offrait aux navires l'asile le plus assuré. Les côtes d'Afrique, région vaste et fertile, fournissaient abondamment les secours nécessaires pour faire subsister un peuple innombrable. Avec de pareils avantages, joints à ce génie pour le négoce et la navigation, que les Carthaginois avaient apporté de Phénicie, ils parvinrent à rendre bientôt leur Etat très-florissant. Heureux, s'ils ne s'étaient pas laissé entraîner à l'esprit de conquête et de domination, passion toujours funeste et ruineuse aux nations commerçantes.

L'histoire de Carthage ne nous fournit, au surplus, rien de particulier sur les objets qui nous occupent présentement. Tout ce qu'on a lu dans les volumes précédents, sur le commerce et la marine des Phéniciens, convient également au commerce et à la marine des Carthaginois. Je ne trouve, à cet égard, aucune différence entre l'un et l'autre peuple. On pourrait ajouter qu'ils ont été également décriés pour leur mauvaise foi, et peut-être fort

(1) Marsh. p. 398.
(2) Arist. de Repub. l. II, c. 11.
(3) Arist. *loco cit.* p. 335. — Polyb. l. VI, c. 9.

injustement. Nous ne connaissons les Phéniciens et les Carthaginois que sur des rapports très-suspects. Il faudrait, pour juger sainement du caractère de ces deux nations, qu'il nous fût resté quelque histoire de Phénicie ou de Carthage, écrite par un Phénicien ou un Carthaginois. Nous serions alors en état de comparer les différents récits, et de connaître, par ce moyen, la vérité.

CHAPITRE TROISIÈME.

Des Grecs.

On doit rapporter à l'époque qui nous occupe présentement, celle de la naissance du commerce et de la navigation chez les Grecs. Thucydide observe que ces peuples ne commencèrent à s'appliquer sérieusement à la marine, que depuis la guerre de Troie (1). Ils s'y livrèrent avec d'autant plus d'ardeur, que, leur pays étant naturellement pauvre et stérile, un commerce vif et étendu pouvait seul faire acquérir cette considération et cette opulence qui rendent une nation puissante et respectable.

L'histoire du commerce et de la navigation chez les Grecs, dans les siècles qui fixent actuellement nos regards, ne présente pas néanmoins des objets qui soient encore bien satisfaisants. On voit, à la vérité, quelques villes de la Grèce, tant asiatique qu'européenne, commencer à s'adonner au trafic maritime; mais ces premières tentatives furent bien faibles. Les Grecs alors n'étaient ni assez industrieux, ni assez instruits pour établir un grand commerce. Les arts et les sciences n'avaient encore acquis aucun degré de perfection dans la Grèce. Je crois l'avoir suffisamment prouvé dans les livres précédents. Aussi voyons-nous que l'or et l'argent y étaient très-rares, même sur la fin des siècles qui font l'objet de cette dernière époque de notre ouvrage.

A l'égard de l'habileté et de l'expérience des Grecs dans la marine, on en peut juger sur une simple réflexion. Il est constant

(1) L. 1, p. 11.

rageant ses habitants, l'art de perfectionner la navigation fut l'objet de leur étude. Ils furent, dit-on, les premiers qui changèrent la forme ancienne des vaisseaux. Au lieu de simples galères, les Corinthiens construisirent des bâtiments à trois rangs de rames (1). Cette invention dut leur procurer, pendant quelque temps, une espèce de supériorité sur la mer. Nous ne voyons pas cependant que les Corinthiens soient comptés dans le nombre des nations qui ont eu l'empire de cet élément. Il est parlé seulement dans Thucydide d'une action mémorable qui se passa entre ces peuples et les habitants de Corfou (2), environ l'an 660 avant J.-C. C'était le plus ancien combat naval dont il fut fait mention dans les chroniques de la Grèce (3).

La position de Corinthe était telle, que cette ville aurait pu donner aisément la loi à tous les Grecs. Commandant sur deux mers et sur l'isthme qui les sépare, il lui aurait été facile d'empêcher une moitié de la Grèce de communiquer avec les autres. Mais le génie et l'inclination des Corinthiens les portaient plutôt au commerce, qu'aux entreprises militaires. Satisfaits d'amasser de grandes richesses, ils ne s'occupèrent uniquement que des moyens d'en jouir, et de se livrer à tout le luxe et à toute la délicatesse que l'opulence peut fournir. Ils s'appliquèrent aussi à rendre leur ville une des plus belles et des plus magnifiques de la Grèce. Rien n'y fut épargné. Corinthe était remplie de temples, de palais, de théâtres, de portiques, de bains, et de quantité d'autres édifices aussi recommandables par la rareté des marbres employés à leur construction, que par l'élégance de leur architecture. Ces superbes bâtiments étaient en outre enrichis d'un nombre infini de colonnes et de statues dont la matière était des plus précieuses, et le travail de la main des plus fameux maîtres. Le luxe, l'opulence et la mollesse s'annonçaient à Corinthe de toutes parts. Elle était sans contredit la ville la plus riche et la plus voluptueuse qu'il y eût dans toute la Grèce.

Athènes, dont on a vu, dans la seconde partie de cet ouvrage, que les forces maritimes étaient assez considérables dès le temps de la guerre de Troie, ne mérite cependant pas que nous nous arrêtions à en parler. Cette ville, durant tout l'espace de temps dont il s'agit présentement, n'a fait aucune figure, soit sur terre, soit sur mer. Elle n'avait alors ni commerce, ni marine. Solon

(1) THUCYD. *loco cit.*
(2) *Idem.*
(3) *Idem. ibid.*

néanmoins n'avait rien oublié pour mettre les arts et les manufactures en honneur à Athènes. Il avait même fait une loi, par laquelle un fils ne serait pas tenu de nourrir son père qui ne lui aurait fait apprendre aucun métier (1). Mais l'Attique était trop pauvre du temps de Solon (2), pour qu'on pût s'apercevoir promptement de l'utilité de ses réglements. Il s'écoula plus d'un siècle avant que l'effet en fût bien sensible. Athènes n'est devenue célèbre par son commerce et sa marine, que depuis la dernière expédition des Perses dans la Grèce. C'est à cette époque qu'on voit commencer la gloire et la splendeur des Athéniens : je ne puis que l'indiquer : les siècles qu'elle renferme excèdent les bornes que je me suis prescrites.

A l'égard des Lacédémoniens, on ne doit point mettre ces peuples au nombre de ceux qui se sont fait considérer par leur commerce et par leurs forces navales. L'esprit de gouvernement établi par Lycurgue, n'était nullement propre à rendre ces deux objets florissants à Sparte. Le commerce était en quelque sorte banni de cette capitale. Le luxe non-seulement y était proscrit, on avait été jusqu'à interdire aux Spartiates la plupart des arts mécaniques (3). Les conséquences d'une pareille politique se font aisément sentir. Personne n'ignore que le commerce est l'ame et le soutien de la marine ; mais il ne peut y avoir de commerce dans un Etat où les arts ne sont point cultivés, et où l'industrie n'est pas excitée. L'espèce de monnaie dont on faisait usage à Sparte, formait elle seule un obstacle invincible au commerce. Elle était d'un très-mauvais fer, et si pesante, que, pour porter une somme de dix mines (*a*), on avait besoin d'une charrette attelée de deux bœufs, et d'une chambre pour la serrer. Cette monnaie n'avait point cours chez les autres peuples de la Grèce, qui la rebutaient, et en faisaient même des railleries (4).

Indépendamment de toutes ces considérations, plusieurs motifs s'opposaient à ce que Sparte ait jamais pu former une marine puissante. La Laconie, quoiqu'environnée par la mer au levant, au midi et au couchant, n'en était cependant pas dans une position plus heureuse. Ses côtes sont malsaines, semées d'écueils et

(1) Plut. *in* Solon. p. 90.
(2) *Idem. ibid.*
(3) Xenophon. de Rep. Laced. p. 397. — Ælian. Var. Hist. l. vi, c. 6. — Plut. in Lycurg. p. 44, 47, 54, — Nicol. Damasc *in* Excerpt. Vales. p. 522. — Philostrat. Vita Apollon. l. iv, c. 32.
(*a*) Dix mines font 709 l. 6 s 3 d. de notre monnaie.
(4) Plut. *in* Lycurg. p. 44.

LIVRE CINQUIÈME.

De l'Art Militaire.

Les expéditions militaires n'ont été que trop fréquentes dans les siècles que nous envisageons présentement, et ces princes nés pour le malheur de l'humanité, ces fléaux de la terre, qu'on a honorés du nom de conquérants, n'ont été alors que trop multipliés. Je ne m'arrêterai point à détailler leurs exploits. Nous devons moins envisager l'histoire de leurs conquêtes, que celle de l'art militaire. Cet objet est celui qui doit principalement nous occuper. Je comprendrai sous un seul et même article les Babyloniens, les Assyriens, les Mèdes, les Syriens et les Egyptiens, eu égard au peu de détail que leur histoire fournit dans les siècles présents, par rapport à l'art militaire. L'abondance des faits sera cause, au contraire, que je traiterai séparément ce qui concerne les peuples de l'Europe, c'est-à-dire les Grecs.

On va voir, par les faits dont je vais rendre compte, que dans les siècles qui font l'objet de cette dernière partie de notre ouvrage, on faisait la guerre de la même manière, à peu près, qu'on l'avait toujours faite jusqu'alors. Les peuples n'avaient encore que des connaissances très-bornées de l'art militaire. Quant à la cruauté et à la barbarie, que j'ai si justement reprochées aux premiers siécles, ceux dont je parle maintenant, n'offrent à cet égard aucune différence : on n'y voit nul changement avantageux à l'humanité. Le droit des gens était alors aussi inconnu, et aussi souvent violé qu'il l'ait pu être dans les premiers âges.

CHAPITRE PREMIER.

Des Assyriens, des Babyloniens, des Mèdes, des Syriens, des Egyptiens, etc.

J'ai fait voir dans les livres précédents à quel point l'art de faire la guerre était inconnu dans les anciens temps. On doit en effet mettre une grande différence entre donner une bataille, et diriger

les opérations d'une campagne. Le gain d'une bataille ne dépendait autrefois que du nombre des troupes et de leur bravoure : l'intelligence et la capacité y avaient très-peu de part. Mais ces deux qualités sont absolument nécessaires pour former le plan d'une campagne. C'est dans cet article que consiste particulièrement l'art de faire la guerre. D'après ces principes, il est aisé de montrer que l'art militaire n'avait fait encore que très-peu de progrès dans les siècles dont je parle présentement.

Quelle idée en effet peut-on se former de la manière dont les princes faisaient alors la guerre, lorsqu'on voit que, la plupart du temps, ils entraient en campagne sans s'y être préparés, sans avoir de plan formé, ni de projets fixes et décidés ? Dans ces temps d'ignorance et de barbarie, la fantaisie ou le hasard déterminaient pour l'ordinaire un conquérant à se jeter sur un pays plutôt que sur un autre. L'Ecriture nous fournit un exemple de cette conduite dans la personne de Nabuchodonosor. Ce monarque, dit Ezéchiel, s'arrêta dans un endroit où aboutissaient deux chemins. Là il voulut apprendre par le sort, de quel côté il devait tourner ses armes. Le sort étant tombé sur Jérusalem, il marcha contre cette ville (1). Ce trait, qui n'est pas le seul que je pourrais citer, suffit pour donner une idée de la manière dont les princes entreprenaient alors une guerre, et s'y préparaient.

L'incertitude qui régnait dans la conduite de ces monarques, me paraît d'autant plus surprenante, qu'ils traînaient à leur suite des forces innombrables. Il fallait cependant penser à la subsistance de tant de milliers d'hommes; et comment y pourvoir, lorsqu'on n'avait pas déterminé, avant que d'entrer en campagne, où serait le théâtre de la guerre? Ajoutons qu'il y avait une très-nombreuse cavalerie, sans parler d'une multitude étonnante de chariots, dans les armées des princes dont je viens de parler.

Je demanderai aussi comment on s'y prenait pour faire manœuvrer de pareilles armées un jour d'action. On ne voit point que, dans les siècles qui fixent présentement nos regards, elles fussent divisées en différents corps. Il paraît même que cette méthode a été inconnue aux Asiatiques jusqu'au règne de Cyaxare. Hérodote assure que ce prince fut le premier qui imagina de séparer les piquiers, les cavaliers et les archers, les uns d'avec les autres. Car auparavant, dit ce grand historien, tous ces différents corps

(1) C. 21, ℣. 21 et 22.

marchaient confusément et pêle-mêle dans les armées (1). Cyaxare régnait environ 630 ans avant J. C. La discipline militaire n'a donc été connue et introduite dans les armées des Asiatiques, que depuis cette époque (*a*).

Quant à ce qui concerne l'attaque et la défense des places, cette partie de l'art militaire n'était pas alors absolument inconnue dans l'Asie. Il est parlé dans l'Ecriture de plusieurs siéges. Ceux de Samarie, de Tyr et de Jérusalem peuvent nous fournir quelques lumières sur les moyens dont les Asiatiques faisaient alors usage pour réussir dans ces sortes d'opérations. On voit que leur manière ordinaire d'attaquer une place consistait à l'environner de fossés et de murailles si exactement, qu'aucun des habitants ne pût en sortir (2). On faisait ensuite approcher les béliers (3) pour renverser les portes ou les murs. Lorsque la brèche était jugée assez considérable, on tentait l'assaut. Pour favoriser et faciliter cette manœuvre, on élevait des terrasses (4), qu'on garnissait d'archers ou de frondeurs qui écartaient les assiégés de la brèche. On employait aussi la sape (5) pour renverser les murs de la place. Voilà quelle était dans les siècles dont je parle maintenant, et quelle a presque toujours été autrefois, la manière dont on se rendait maître des places qu'on assiégeait.

A l'égard de la défense de ces mêmes places, elle consistait dans la force et l'épaisseur des murailles, qui souvent étaient terrassées, dans la largeur du fossé qui les environnait, dans la hauteur des tours, et dans les différentes machines qu'on employait pour lancer au loin de longues flèches, et jeter de gros quartiers de pierre (6). Ces moyens étaient suffisants alors pour mettre une place en état de tenir long-temps. Le siége de Tyr par Nabuchodonosor dura 13 ans (7), et celui d'Azoth, par Psammétique, 29 (8). Ces faits n'ont rien d'absolument incroyable, si l'on fait ré-

(1) L. 1, n. 103.

(*a*) Il faut excepter de cette proposition générale les Hébreux. Dès le temps de Moïse, ils étaient divisés en Tribus, qui formaient chacune une troupe séparée avec son étendard particulier. Aussi voyons-nous que l'armée de David était distribuée en différents corps de cent hommes et de mille hommes. Elle était en outre partagée en trois divisions principales, commandées chacune par un officier général, qui avait sous lui des tribuns et des centeniers. 2 Reg. c. 18, ℣. 1, 2 et 4.

(2) 2 Reg. c. 20, ℣. 15. — 4. Reg. c. 24. ℣. 10.

(3) Ezéchiel, c. 4, ℣. 2, c. 21, ℣. 22, c. 26, ℣. 9.

(4) *Idem*. c. 4, ℣. 2, c. 21, ℣. 22, c. 2, ℣. 8.

(5) 2 Reg. c. 20, ℣. 15.

(6) Paral. c. 26, ℣ 9 et 15.

(7) Jos. Antiq. l. x, c. 11, *sub fin.* Advers. Appion. l. 1, c. 7.

(8) Herod. l. 11, n. 157.

flexion que la situation d'une place, aidée de quelques ouvrages, pouvait autrefois la rendre imprenable. D'ailleurs on ne doit envisager le siége de Tyr et d'Azoth que comme des blocus. C'était la seule ressource qu'on pût employer pour se rendre maître de pareilles villes. Il fallait les réduire par la famine, et ce moyen n'était pas aisé. On a vu, en effet, dans les livres précédents, que la plupart des grandes villes renfermaient autrefois dans leur intérieur un certain espace de terres labourables (1).

Au surplus, quoiqu'il y eût alors des places fortes et capables de tenir long-temps, il est certain qu'elles devaient être en petit nombre, ou que, s'il y en avait plusieurs dans un Etat, on ne savait pas s'en servir convenablement. Le plus grand avantage en effet qu'on puisse tirer des places fortifiées, c'est d'arrêter les progrès de l'ennemi victorieux. Cependant, dans les siècles dont je parle maintenant, une seule action décidait toujours du sort d'un royaume. On ne voit point d'armée se relever ni se remettre après une première défaite. Toutes les guerres étaient alors, comme autrefois, presque ordinairement décidées en une seule campagne. Le gain d'une bataille entraînait infailliblement la conquête d'un royaume entier.

En général, les peuples de l'Asie ne paraissent pas avoir jamais porté bien loin la connaissance de l'art militaire. Nous ne voyons point qu'ils sussent profiter de l'avantage des postes, se saisir à propos d'un terrain favorable, attirer la guerre dans un pays fourré, faire usage des défilés, soit pour surprendre ou harceler l'ennemi dans sa marche, soit pour se mettre à couvert de ses attaques, dresser avec art des embuscades, traîner habilement une campagne en longueur, éviter d'en venir à une action décisive avec un ennemi supérieur, le réduire enfin à se consumer lui-même par la disette de vivres et de fourrages. Nous ne voyons pas non plus que ces peuples fussent fort habiles ni fort attentifs à tirer parti de la disposition du terrain, à choisir des endroits où ils pussent appuyer leur droite ou leur gauche de rivières, de marais ou de hauteurs, pour se mettre hors d'état d'être enveloppés. Ils ignoraient également l'art de combattre, avec une armée médiocre, une armée beaucoup plus nombreuse (2). Il n'est jamais fait mention de ces ressources dans les guerres des Asiatiques. Il paraît aussi que les marches, les contre-marches, et enfin quan-

(1) *Suprà*, l. II, c. 1.

(2) ROLLIN, Hist. anc. t. 2, p. 419.

tité d'autres manœuvres militaires ne leur ont jamais été connues.

Je ne dirai qu'un mot des suites ordinaires de la victoire chez les peuples de l'Asie. J'ai parlé suffisamment, dans la première et dans la seconde partie de cet ouvrage, des excès auxquels les vainqueurs avaient originairement coutume de se porter. Il en était encore de même dans les siècles que nous parcourons présentement. Leur histoire, à cet égard, présente sans cesse les barbaries les plus horribles; et tout ce que j'ai dit des premiers âges, ne convient que trop à ceux qui nous occupent maintenant. Je ne crois donc point devoir m'attacher à retracer cet affreux tableau. Je remarquerai seulement un usage dont les livres saints fournissent quantité d'exemples; usage aussi barbare et aussi contraire au droit des gens, que les cruautés dont les premiers conquérants souillaient toujours leurs victoires. On voit les rois d'Assyrie et de Chaldée, non contents d'avoir porté la désolation et le ravage dans les pays qu'ils avaient subjugués, en enlever tous les habitants que le fer avait épargnés, et les transporter dans des contrées fort éloignées (1). Ces conquérants regardaient, si l'on peut le dire, les hommes comme des productions de la terre, qu'on pouvait transplanter indifféremment d'un climat dans un autre.

Je ferai encore, à ce sujet, une autre réflexion. D'après les faits qu'on vient de lire, on serait porté à croire que la terre devait être autrefois beaucoup moins peuplée qu'elle ne l'est aujourd'hui. Dans les anciens temps les peuples avaient presque toujours les armes à la main. Les guerres étaient continuelles. Le ravage, le carnage et la destruction totale des villes étaient les suites ordinaires de la victoire. Nous en avons des preuves dans le sort que subirent Ninive (2), Samarie (3), Tyr (4) et Jérusalem (5), sans parler de quantité d'autres exemples que je pourrais citer. Un pays conquis était donc un pays infailliblement ruiné et dévasté. Il devait même se passer un temps considérable avant qu'il pût se remettre, puisque le vainqueur, comme je viens de le dire, emmenait en captivité tout ce qui avait pu échapper à

(1) 4 Reg. c. 17, ℣. 6, c. 24, ℣. 16, c. 25, ℣. 11.

(2) Tobie, c. 14, ℣. 14, édit. des Septante. — Nahum, c. 2, ℣. 8, 10, 13, c. 3, ℣. 7. — Sophon, c. 2, ℣. 13, 13. — Ezéchiel, c. 31, ℣. 3, etc. — Herod. l. 1, n. 106. — Diod. l. 11, p. 142. — Strabo, l. xvi, p. 1071. — Alex. Poly-Hist. *apud* Syncell. p. 210.

(3) 4 Reg. c. 17, ℣. 6. — Osée, c. 14, ℣. 1. — Michée, c. 1, ℣. 6.

(4) *Supra*, l. iv.

(5) 4. Reg. c. 25, ℣. 9, etc.

la fureur du soldat; et combien ne devait-il pas périr de familles dans ces transmigrations forcées et cruelles ? La manière dont la guerre se faisait alors, ne pouvait donc pas manquer d'enlever à la terre la plus grande partie de ses habitants. L'Asie particulièrement, théâtre perpétuel d'horreurs et de dévastations, aurait dû bientôt se trouver absolument déserte et inhabitée. Les faits néanmoins rapportés par les historiens de l'antiquité, attestent que cette partie du monde était infiniment peuplée, même peu de siècles après ceux que nous parcourons maintenant. C'est, je l'avouerai, un problème dont la solution ne se présente pas facilement à mon esprit.

CHAPITRE SECOND.

Des Grecs.

Dans l'examen que nous allons faire de l'état où était l'art militaire chez les Grecs, aux siècles dont il s'agit présentement, je n'entrerai dans aucun détail sur les guerres qu'ils ont pu avoir entre eux. Cet objet ne mérite pas qu'on s'y arrête. L'histoire des événements militaires arrivés alors dans la Grèce, n'est, ni fort instructive, ni fort intéressante. Je me bornerai donc à parler d'abord des usages qui ont été communs en général à toute la nation grecque. Je parlerai ensuite des pratiques qu'on peut dire avoir été particulièrement propres aux Spartiates et aux Athéniens. Ces deux peuples ont été sans contredit les premiers et les seuls même qui, dans les siècles dont nous nous occupons présentement, eussent fait quelques progrès dans l'art militaire. Je n'en veux point d'autres preuves que la supériorité dont Sparte et Athènes ont joui pendant si long-temps sur toutes les autres villes de la Grèce. Je ne prétends pas, au surplus, entrer dans de grands détails sur tous les objets que je viens d'indiquer. A l'égard des Athéniens et des Spartiates particulièrement, je ne crois pas devoir m'étendre beaucoup sur leur discipline et leurs usages militaires, ces objets étant des plus connus et des plus familiers.

ARTICLE PREMIER.

Des pratiques Militaires communes à tous les peuples de la Grèce.

En parlant de la discipline militaire des Grecs, aux temps de la guerre de Troie, j'ai dit qu'on ne voyait pas bien clairement de quelle manière on levait alors des troupes. Nous pouvons parler plus affirmativement sur cet objet dans les siècles que nous parcourons présentement. On sait qu'à Lacédémone, par exemple, tous les citoyens étaient obligés de porter les armes depuis 30 ans jusqu'à soixante (1). Il en était de même à Athènes. Tous les jeunes Athéniens se faisaient inscrire dans un registre public à l'âge de 18 ans, et s'engageaient par un serment solennel à servir la république. Cet acte les obligeait à marcher jusqu'à l'âge de soixante ans dans toutes les occasions qui se présentaient (2). On peut conjecturer que cet usage avait également lieu dans les autres Etats de la Grèce, qui vraisemblablement observaient à cet égard la même discipline que Sparte et Athènes. Disons encore que, chez tous ces peuples, les déserteurs étaient punis de mort (3), et qu'on notait d'infamie ceux qui, dans la mêlée, avaient abandonné leur bouclier (4).

Dans les premiers temps de la Grèce, les soldats faisaient la guerre à leurs propres dépens (5). On ne doit point s'en étonner. Les guerres d'ambition n'étaient pas encore connues. On ne prenait les armes que pour se défendre en cas d'attaque, ou dans l'espérance de faire du butin. Toutes les guerres alors étaient donc des guerres utiles ou nécessaires. Chacun y était personnellement intéressé. Les armées d'ailleurs s'éloignaient fort peu du canton où étaient sorties les troupes qui les composaient. Elles ne manquaient point d'y revenir à la fin de la campagne. Le soldat pouvait donc aisément pourvoir à sa subsistance. A l'exception de la guerre de Troie, il s'est passé bien des siècles avant que les Grecs aient songé à porter les armes hors de leurs pays, et jusquà ce mo-

(1) Potter Archeolog. l. III, c. 2.
(2) *Idem. ibid.*
(3) Lucian. *in* Navig. n. 35, t. 3, p. 270.
(4) Plut. *in* Pelop. p. 278, B. — S. Empiric. Pyrrhon. Hyppot. l. III, c. 24, p. 181.
(5) *Suprà,* 2e vol. l. v, c. 3.

ment leurs troupes n'étaient pas dans la position d'exiger une paye.; car même dans l'expédition contre Troie, l'appât d'un riche butin formait un ample dédommagement.

L'ambition des Grecs s'étant accrue avec leur puissance, ils voulurent enfin prendre part aux événements des autres pays. Différentes circonstances les engagèrent dans la suite des temps à transporter souvent leurs troupes hors de leur territoire. Il fallut alors que l'état fournît, par des secours particuliers, à la subsistance des armées qu'on envoyait dans les pays lointains. Quoique l'histoire ne marque point présisément si Sparte donnait à ceux de ses habitants, qu'elle faisait passer en Asie, une paye, on peut conjecturer néanmoins que le trésor public contribuait à leur entretien. Il est dit que Lysandre fit augmenter la paye des Lacédémoniens qui servaient sur les galères que ce général menait au jeune Cyrus (1). Ce fait autorise à penser qu'alors les troupes de Sparte étaient dans l'habitude de recevoir une solde.

Jusqu'à Périclès, les soldats à Athènes avaient servi gratuitetement la république; mais sous son gouvernement, la guerre se faisant au loin dans la Chersonèse, dans la Thrace, dans les îles, dans l'Ionie, etc., pendant plusieurs mois de suite, il fallut bien que la république pourvût à la subsistance de citoyens éloignés si long-temps de leur patrie, et hors d'état, par conséquent, de pouvoir gagner leur vie. Car les habitants d'Athènes étaient, pour la plupart, artisans, et ne subsistaient que de leur travail et de leur industrie. La paye que la république donnait à ses troupes fut réglée à deux oboles par jour par fantassin, et à une drachme par cavalier (2). C'est ainsi que l'ambition contraignit, par la suite des temps, les Grecs à soudoyer leurs troupes, qui originairement ne l'avaient pas été. Les faits qu'on vient de lire sont, il est vrai, postérieurs aux siècles qui terminent cette troisième et dernière époque de notre ouvrage. J'ai cru néanmoins cette digression nécessaire pour donner une idée complète de la discipline militaire des Grecs. Je reviens à l'époque qui doit maintenant nous occuper.

J'ai dit dans le volume précédent que, suivant toutes les apparences, les Grecs, aux temps héroïques, n'étaient pas bien experts dans l'art de manier les armes (3). J'ajouterai qu'il en devait être

(1) PLUT. *in* Lysand. p. 435, B.
(2) POTTER. Archeol. l. III, c. 2, p. 432.
(3) *Supra*, 2e vol. l. v, c. 3.

encore de même dans les siècles que nous parcourons présentement. On sait en effet qu'il n'y eut jamais de maîtres d'escrime chez les Lacédémoniens (1); et quant aux Athéniens, cette profession n'y fut introduite que la huitième année de la guerre du Péloponèse (2). D'après ce fait, ne pourrait-on pas penser que les Grecs n'étaient pas dans l'usage d'exercer leurs troupes au maniement des armes; et qu'à cet égard il n'y avait ni règle ni discipline parmi ces peuples, chacun étant le maître de suivre ses idées et ses vues particulières?

Quant aux marches, aux campements, aux évolutions et autres manœuvres militaires, il n'est pas possible d'en parler. Rien ne peut nous indiquer si les Grecs, dans les temps dont je parle, avaient sur tous ces articles quelques principes, quelques maximes constantes et uniformes Je croirais qu'en général ces peuples n'avaient pas encore fait de grands progrès dans la tactique. Cette science n'a commencé que fort tard à se débrouiller et à prendre forme.

J'ai prouvé ailleurs que du temps de la guerre de Troie il n'y avait pas de cavalerie proprement dite dans les armées grecques (3). Les siècles, dont il s'agit maintenant, offrent à cet égard une différence notable. On y voit les Grecs faire usage de la cavalerie, et en avoir des corps dans leurs armées. Il serait peut-être intéressant de fixer l'époque de ce changement, et d'en faire connaître les auteurs. Mais il n'est pas possible de contenter, sur cet article, la curiosité des lecteurs. On ignore absolument par qui et dans quel temps la cavalerie a été introduite chez les Grecs. Tout ce qu'on peut dire, c'est que la première guerre de Messène, dont l'époque tombe en l'an 743 avant Jésus-Christ, est la première occasion où l'histoire fasse mention de cavalerie dans les armées grecques (4). Il y en avait dans l'armée des Messéniens et dans celle des Lacédémoniens. Cet établissement devait, à ce qu'il paraît, être assez récent; car outre que cette cavalerie était peu nombreuse, elle était d'ailleurs si mauvaise, qu'elle ne fut presque d'aucun usage. Pausanias remarque à ce sujet que les habitants du Péloponèse ne connaissaient pas encore l'art de bien manier un cheval (5). On peut donc supposer, sans trop donner à la conjecture, que

(1) PLATO *in* Laches, p. 482 et 483.
(2) Idem. *Voy.* les notes de M. Dacier sur ce dialogue, p. 338.
(3) *Suprà*, 2e vol. l. v, c. 3.
(4) Acad. des Inscript. t. 7, M. p. 298 et 327.
(5) L. IV, c. 8, p. 300.

l'introduction de la cavalerie dans les armées grecques n'a pas précédé de beaucoup la première guerre de Messène.

Les Grecs au surplus n'ont jamais eu que fort peu de cavalerie. Ce n'est pas que ces peuples n'en fissent un très-grand cas. On voit au contraire qu'ils l'estimaient beaucoup ; mais le terrain de la Grèce, généralement parlant, sec et aride, n'a jamais été favorable aux chevaux. Il n'y avait que le sol de la Thessalie qui fût propre à en nourrir et à en élever. Partout ailleurs ils dégénéraient (1). Il n'est pas possible d'en douter, lorsqu'on voit qu'à la bataille de Marathon et à celle de Platée, les Grecs n'avaient point de cavalerie, parce que la Thessalie était alors au pouvoir des Perses (2). Cependant à la bataille de Platée l'armée grecque était forte de cent dix mille hommes. L'entretien, au reste, d'un corps de cavalerie thessalienne coûtait des sommes si considérables, que la plupart des villes grecques n'étaient pas en état d'en faire les frais. Aussi quiconque autrefois pouvait entretenir des chevaux, jouissait parmi les Grecs de la plus grande considération (3).

Remarquons, au sujet de la cavalerie, qu'aucun peuple de l'antiquité n'a connu ni la selle ni les étriers. Il n'en est point fait mention dans les auteurs anciens. L'éducation, l'exercice, l'habitude avaient appris aux cavaliers d'alors à se passer de ces secours. Ils savaient s'élancer légèrement sur le dos d'un cheval, et s'y maintenir sans l'aide de la selle ni des étriers. Ceux à qui l'âge ou la faiblesse ne permettait pas la même agilité, se faisaient aider par quelqu'un, sinon ils profitaient du secours d'une grosse pierre, ou de quelque autre élévation pour monter à cheval (4). Ces usages, au surplus, ne font pas beaucoup d'honneur au génie et à la sagacité des anciens peuples. On ne peut voir sans étonnement combien ils étaient peu industrieux à se procurer certaines commodités dont on comprend difficilement qu'il ait jamais été possible de se passer. Disons maintenant un mot de l'attaque et de la défense des places chez les Grecs.

Cette partie de la science militaire était encore fort peu connue dans la Grèce, aux siècles qui nous occupent présentement. On voit, dans la guerre que les Lacédémoniens déclarèrent aux Messéniens, la ville d'Ithôme soutenir un siége de dix-neuf ans, moins

(1) Acad. des Inscript. t. 7, M. p. 330.

(2) Herod. l. vi, n. 112 ; l. ix, n. 128.

(3) Arist. de Rep. l. iv, cap. 3, t. 2, 365, B.

(4) Potteri Archeol. l. iii, c. 2, p. 435.

ARTICLE SECOND.

De la Discipline militaire des Lacédémoniens.

On doit regarder les Lacédémoniens comme ayant été de tous les peuples de la Grèce, ceux qui ont possédé dans le degré le plus éminent la science militaire. Toutes les lois de Sparte, et tous les établissements de Lycurgue tendaient à faire autant de soldats qu'on comptait de citoyens dans la république. La guerre était en quelque sorte l'unique objet qu'on envisageât à Sparte dans l'éducation qu'on y donnait à la jeunesse (1). D'après cette réflexion, on ne doit point s'étonner si, pour l'expérience, la capacité et l'exactitude de la discipline militaire, les Lacédémoniens n'ont point eu de rivaux dans la Grèce. C'est à ces qualités qu'ils ont été redevables de leurs succès et de leur supériorité.

L'infanterie faisait chez les Spartiates, comme chez tous les autres peuples de la Grèce, la principale force des armées. Elle était divisée, qu'on me passe le terme, en un certain nombre de régiments, composés chacun de quatre bataillons. Le bataillon était de cent vingt-huit hommes, et se divisait en quatre compagnies, chacune de trente-deux hommes (2). Tous ces différents corps étaient commandés par quantité d'officiers, de grades et d'emplois subordonnés les uns aux autres (3). C'était toujours un des deux rois de Sparte qu'on mettait à la tête des armées (4).

Les armes des Lacédémoniens consistaient dans de grands boucliers, des lances, des demi-piques et des épées fort courtes (5). Il y avait aussi, si l'on peut dire, une espèce d'uniforme pour les troupes lacédémoniennes. Tous les auteurs de l'antiquité s'accordent à dire qu'elles étaient constamment vêtues de rouge. Le choix de cette couleur était fondé sur deux motifs. On voulait, et que les soldats pussent moins s'apercevoir de la perte de leur sang, et dérober à l'ennemi la connaissance des blessures qu'il avait faites (6).

(1) Plut. *in* Lycurg.
(2) Thucyd. l. v, n, 68.
(3) Thucyd. l. v, n. 66. — Xenoph. de Rep. Laced, p. 399.
(4) Herod. l. v, n. 75. — Thucyd. l. v, n. 66. — Xenophon. de Rep. Laced. p. 401 et 402.
(5) Plut. *in* Lycurg. p. 51, F.
(6) Xenophon. de Rep. Laced. p. 399. — Plut. Instit. Lac. p. 238, F. — Ælian. Var. Hist. l. vi, c. 6. — Val. Max. l. ii, c. 6. — Suidas, t. 3, p. 639.

Les flûtes étaient les instruments militaires des Lacédémoniens. Ils n'allaient au combat qu'au son de cet instrument, afin, dit Thucydide, que marchant d'un pas égal, et comme en cadence, ils fussent moins exposés à rompre leurs rangs. C'était l'objet principal de la discipline militaire de ces peuples (1). Tous leurs principes, toutes leurs règles de tactique, et tous leurs préceptes militaires avaient pour but d'empêcher les troupes de pouvoir jamais se rompre ni se débander. Ils avaient pourvu et obvié à tous les événements qui auraient pu les exposer à ce danger. C'est dans cette vue qu'il était défendu aux Lacédémoniens de dépouiller les morts dans le combat (2). On en doit dire autant de la maxime qu'ils avaient de ne jamais poursuivre trop ardemment l'ennemi qui fuyait. Les Lacédémoniens avaient bien senti les hasards qu'on pouvait courir en pareille occasion. Ils préféraient sagement la modération et la retenue à l'avantage de tuer quelques hommes de plus (3). Il arrivait même souvent que leurs ennemis instruits que tout ce qui résistait était passé au fil de l'épée, et qu'ils ne pardonnaient qu'aux fuyards, préféraient la fuite à la résistance (4).

On doit donner aussi beaucoup d'éloges au principe que Lycurgue avait tâché d'inculquer à ses peuples. Il leur avait défendu de faire trop souvent la guerre aux mêmes ennemis, de peur de les instruire en les mettant dans la nécessité fréquente de se défendre (*a*). Ces faits suffisent, je crois, pour prouver combien les Lacédémoniens avaient étudié l'art militaire, et les progrès qu'ils y avaient faits.

Il doit paraître bien étonnant qu'un peuple, dont on ne peut trop louer la grandeur d'ame et la prudence, ait été aussi sujet à la superstition que l'étaient les Lacédémoniens. Cette faiblesse les dominait au point de leur faire risquer le salut de la patrie. L'histoire nous en a conservé un exemple bien mémorable. Par des motifs qui nous sont aujourd'hui inconnus, les Lacédémoniens n'osaient se mettre en campagne avant le jour de la pleine

(1) L. v, n. 70, — Plut. *in* Lycurg. p. 53, E. — Paus. l. iii, c. 17, p. 251; l. iv, c. viii, p. 300. — Lucian. de Saltat. n. 10.

(2) Ælian. Var. Hist. l. vi, c. 6. — Plut. t. 2, p. 226, F.

(3) Paus. l. iv, c. viii, p. 300. — Plut. *in* Lycurg. p. 53, A.

(4) Plut. *Ibid.*

(*a*) *Idem. in* Lycurg. p. 47, D. — Apophtegm. p. 189. F.

Voy. ce que disait le czar Pierre I, au sujet de la guerre que lui faisait Charles XII, Hist. de Charles XII par Voltaire, l. 1, *sub fin.*

de commander les troupes de la république. Ils n'étaient ordinairement en place que pendant une année. On en changeait presque toujours à chaque campagne. Il serait, je crois, superflu d'insister sur les inconvénients et sur les défauts d'une pareille discipline; je me contenterai de rapporter à ce sujet un bon mot de Philippe, roi de Macédoine, le père d'Alexandre. J'admire, disait ce prince, le bonheur des Athéniens. Je n'ai pu trouver en toute ma vie qu'un seul général (*Parménion*); mais les Athéniens ne manquent pas d'en trouver, à point nommé, dix tous les ans (1).

Il suffit de connaître le caractère du peuple d'Athènes, pour être en état de sentir les motifs d'une conduite si bizarre et si singulière. C'était la crainte de la tyrannie qui très-certainement avait fait imaginer aux Athéniens cette multiplicité et ce changement continuel de généraux. Jamais peuple en effet n'a été plus passionné pour sa liberté, et n'a pris plus de jalousie et d'ombrage de ses chefs que celui d'Athènes. Toute sa politique tendait à diminuer l'autorité qu'il était obligé de leur confier. Il cherchait donc à en abréger le temps, et à faire passer sans cesse le commandement en différentes mains, dans la vue de prévenir et d'empêcher les entreprises que ses généraux auraient pu être tentés de former contre sa liberté et contre son indépendance (2).

En avançant au reste que les Athéniens étaient fort inférieurs aux Lacédémoniens pour l'expérience et la capacité militaire, je n'ai pas prétendu ravir aux premiers la gloire que plusieurs expéditions bien conduites leur ont si justement acquise. J'ai seulement voulu dire qu'en général les Athéniens paraissent avoir manqué de cette prudence, de cette fermeté et de cette conduite réfléchie, qui seules peuvent assurer le succès des entreprises. L'inconstance, l'impatience et la précipitation n'ont que trop souvent présidé aux démarches des Athéniens. C'est à ces défauts, inséparables de la constitution de leur gouvernement, plutôt encore qu'à une incapacité réelle, que je crois devoir attribuer les malheurs dont ils furent accablés sur la fin de la guerre du Péloponèse. Par son peu de conduite, sa présomption et sa témérité, Athènes perdit même les avantages qu'elle avait du côté de la mer sur les Lacédémoniens et sur les autres peuples de la Grèce. Je ne

(1) Plut. Apophtegm. p. 177.

(2) *Suprà*, l. 1, ℣. 1.

puis en dire davantage sur un article si intéressant. Les événements qui ont occasioné la chute totale et l'abaissement entier des Athéniens, sont arrivés dans des siècles qui n'entrent point dans le plan que je me suis proposé (*a*).

J'ai déjà eu occasion de dire que l'humanité faisait le fond du caractère général des Athéniens (1). On en trouve une preuve bien marquée dans une loi qui fait trop d'honneur à ce peuple, pour la passer sous silence. Elle ordonnait, cette loi, que ceux qui auraient été estropiés à la guerre, seraient nourris aux dépens de l'Etat. La même grace était accordée aux pères et aux mères, aussi-bien qu'aux enfants de ceux qui, étant morts dans les combats, laissaient une famille pauvre et hors d'état de subsister (2). On peut dire d'un pareil établissement, qu'il marquait également l'humanité et la sagesse du législateur qui l'avait proposé, et la générosité du peuple qui l'avait adopté. L'antiquité en faisait honneur à Pisistrate (3), qui s'empara du gouvernement d'Athènes vers l'an 550 avant J. C.

Je ne crois pas devoir m'étendre davantage sur la discipline militaire des Athéniens. Pour en parler convenablement, il faudrait, comme je l'ai déjà dit, descendre à des siècles qui excéderaient de beaucoup les bornes que je me suis prescrites. Ce ne fut en effet que peu de temps avant le siècle de Périclès et d'Alcibiade, qu'on vit la tactique commencer à prendre chez les Athéniens une forme certaine et réglée. Ce fut aussi vers le même temps à-peu-près que ces peuples firent dans leur armure plusieurs changements avantageux (*b*), et qu'ils connurent l'art d'assiéger et de défendre les places. Jusqu'à ce moment je ne vois pas, qu'à l'exception des Spartiates, les Grecs en général eussent des principes bien assurés, ni des règles bien positives et bien constantes sur tous ces objets. Je crois donc que, pour les siècles dont j'ai eu

(*a*) C'est par cette raison encore qu'il ne m'a pas été possible de parler de la marine militaire des Athéniens. J'ai dit dans l'article de la navigation, en exposant l'état où était la marine chez les Grecs dans les siècles dont nous nous occupons maintenant, qu'Athènes n'avait alors, ni marine marchande, ni marine militaire. Ce ne fut en effet que lors de l'invasion de Xercès dans la Grèce que les Athéniens tournèrent toutes leurs vues du côté de la mer, et cet événement est postérieur aux siècles qui terminent le troisième et dernier volume de cet ouvrage.

(1) *Suprà*, l. 1, c. 5.

(2) PLATO *in* Menex. p. 525. — *Ex* Heraclide. PLUT. *in* Solon. p. 96, C. — DIOG. LAERT. *in* Solon. l. 1, segm. 55, p. 34.

(3) PLUT. *in* Solon. p. 96, C. — DIOG. LAERT. *in* Solon. l. 1, segm. 55, p. 34.

(*b*) DIOD. l. XV, p. 36. — CORN. NEP. *in* Iphicrate, n. 1.

Iphicrate commandait les armées d'Athènes vers l'an 356 avant J. C.

occasion de parler dans cet ouvrage, il faut se contenter de vues et d'idées générales, et chercher plutôt l'esprit qui animait les Grecs dans leurs guerres, que l'histoire de leur discipline militaire, dont le détail nous est, en grande partie, absolument inconnu.

LIVRE SIXIEME.

Des Mœurs et Usages.

Les arts ne se perfectionnent et le commerce ne s'étend qu'à proportion du progrès que fait, parmi les peuples, la passion du luxe, le goût pour la magnificence, et l'amour des voluptés. Ce qu'on a lu précédemment sur l'état des arts et sur les progrès du commerce et de la navigation, dans les siècles qui font l'objet de cette troisième partie de notre ouvrage, doit faire pressentir au lecteur quelles pouvaient être alors les inclinations et la manière de vivre des peuples dont nous allons l'entretenir.

Je n'ai pu parler, jusqu'à présent, que d'une manière fort vague et fort générale des mœurs de la plus grande partie des nations de l'Asie : les Babyloniens mêmes et les Assyriens, dont la monarchie est si ancienne que l'origine en remonte aux siècles les plus voisins du déluge, les Babyloniens et les Assyriens n'ont rien pu me fournir pour la première ni pour la seconde partie de mon travail. Comment, en effet, aurais-je pu parler de leurs mœurs dans des siècles où l'histoire de ces nations nous est absolument inconnue ? Les secours qu'on trouve dans les écrivains de l'antiquité, pour les temps dont il s'agit maintenant, vont nous dédommager de ce silence forcé. Je parlerai ensuite des Mèdes : l'origine et la fin de la monarchie de ces peuples se trouve exactement renfermée dans l'époque qui nous occupe présentement. J'entrerai aussi dans quelque détail sur les mœurs des Lacédémoniens et des Athéniens. A l'égard des Egyptiens, je n'en dirai rien pour le moment, d'autant que j'ai cru devoir rapporter, dans la première partie, tout ce qui pouvait concerner les mœurs et les usages de ce peuple. Je pourrai seulement me permettre quelques réflexions sur son génie et sur son caractère distinctif. Une nation aussi célèbre que l'ont été les Egyptiens dans l'antiquité, mérite bien qu'on s'en occupe plus d'une fois.

CHAPITRE PREMIER.

Des Peuples de l'Asie.

Rien n'est plus capable de nous faire concevoir à quel degré plusieurs peuples de l'Asie avaient porté, dans les siècles dont il s'agit présentement, le luxe et la somptuosité, que ce qu'on lit dans l'Ecriture sur la magnificence de la cour de Salomon. On y apprend que la reine de Saba, quoique prévenue de la splendeur de ce monarque, fut néanmoins étonnée en voyant la manière dont sa table était servie, le nombre de ses officiers, la richesse de leurs appartements, et la magnificence de leurs habits (1). Tous les vases qui servaient à la table de Salomon étaient d'un or très-pur, ainsi que la vaisselle de sa maison du bois du Liban. Je ne parle point de son trône, ni du cortége brillant et superbe qui l'accompagnait chaque fois qu'il allait au temple (2); ces faits sont assez connus. On peut dire que ce qu'on lit dans l'Ecriture et dans Josèphe, sur la manière dont vivait Salomon, surpasse de beaucoup l'idée qu'on pourrait se former des cours les plus brillantes et les plus magnifiques de l'univers.

Il paraît que ce goût pour le faste et la magnificence fut héréditaire dans le royaume de Juda. Les princes qui en occupèrent le trône jusqu'à la captivité, tenaient un très-grand état, et avaient une cour des plus brillantes : beaucoup d'officiers pour les servir, une foule de courtisans, des eunuques, des palais superbes, des habits et des ameublements très-recherchés et très-somptueux, etc. Il est dit d'Ezéchias, qu'il montra avec complaisance aux ambassadeurs du roi de Babylone, ses trésors, ses parfums, ses huiles de senteur, ses pierreries et ses vases précieux (3). Je ne fais au surplus qu'indiquer ces objets. J'ai déjà dit que l'histoire du peuple hébreu n'entrait point dans le plan que je me suis tracé. Je passe donc aux mœurs des Assyriens, des Babyloniens et des Mèdes.

(1) 3. Reg. c. 10, ℣. 4, etc.
(2) 3. Reg. c. 10.
(3) 4. Reg. c. 20, ℣. 13; 2. Paral. c. 32, ℣. 27.

ARTICLE PREMIER.

Des Assyriens.

Quoique dans les volumes précédents j'aie eu souvent occasion de parler des Assyriens, il ne m'a cependant pas été possible jusqu'à présent de donner aucune idée du caractère et des mœurs de ce peuple. Nous ignorons les événements qui peuvent être arrivés dans l'empire assyrien pendant la plus grande partie de sa durée. Les lumières que l'histoire fournit sur les derniers siècles qui ont précédé sa destruction, mettent à portée d'entrer dans quelques détails, et de se livrer à quelques réflexions, par rapport aux mœurs et au génie de ses habitants.

Nous ne pouvons presque juger aujourd'hui des mœurs des Assyriens que par celles de leurs monarques, l'histoire ne nous ayant d'ailleurs transmis aucune particularité, aucune circonstance sur cet article. Mais comme dans les grands empires les peuples prennent assez volontiers pour modèle la conduite de leurs princes, il doit y avoir eu beaucoup de rapport entre les mœurs des souverains d'Assyrie et celles de leurs sujets. D'après ce principe, on peut avancer qu'il régnait un très-grand luxe chez les Assyriens dans les siècles brillants de leur monarchie. En effet, quoique les écrivains de l'antiquité aient vraisemblablement beaucoup exagéré les débauches de Sémiramis, ainsi que la mollesse de Ninias et de ses successeurs jusqu'à Sardanapale, on ne peut pas néanmoins regarder leurs récits comme entièrement destitués d'apparence et de réalité. Ils portaient sans doute sur quelque fondement. Il est donc plus que probable que les monarques d'Assyrie avaient un sérail où ils passaient la plus grande partie de leur vie dans les délices et la sensualité; que leurs habits et leurs meubles étaient de la dernière magnificence, et de la plus grande recherche qu'on connût alors; qu'en un mot le faste et le luxe les environnaient de toutes parts (1).

Les Assyriens, en suivant le principe que je viens d'établir, auront donc été, sous le règne de leurs derniers monarques, un peuple

(1) Diod. l. 11, p. 136, 137 et 141. — Justin, l. 1, c. 3. — Athen. l. xii, c 7. p. 529 et 545.

très-adonné au luxe et à la volupté, vices qui paraissent, pour ainsi dire, attachés aux climats méridionaux de l'Asie. Je ne voudrais point au reste admettre, comme une preuve de la dépravation des mœurs des Assyriens, la liberté qu'avait, chez cette nation, un frère d'épouser sa sœur (1). J'attribuerais cet usage plutôt à un manque de politique, qu'à l'effet de la débauche (*a*). D'ailleurs nous avons assez de preuves du dérèglement et de la licence qui régnaient dans l'Assyrie, aux siècles qui nous occupent présentement, pour laisser à l'écart les faits dont le principe peut paraître douteux. Ce qu'on lit dans l'Ecriture, sur la mission dont Dieu avait chargé le prophète Jonas, suffit pour marquer à quel point la débauche et la corruption étaient alors montées à Ninive (*b*).

Les Assyriens étaient néanmoins une nation courageuse et guerrière. On a vu que, malgré le démembrement qu'avait reçu leur empire par la révolte des Mèdes, et par celle des Babyloniens, ils s'étaient encore maintenus avec beaucoup de gloire et de puissance pendant 144 ans (2). Les Assyriens remportèrent même, depuis cette révolution, des avantages signalés sur les Mèdes et sur différents autres peuples (3). Il faut donc les regarder comme une nation qui savait allier le goût pour le luxe et les plaisirs, avec la bravoure et les talents militaires; j'ajouterai encore avec les sciences, puisque les Assyriens ont été mis dans l'antiquité au nombre des peuples qui passaient pour avoir observé et calculé des premiers le cours des astres (4). A l'égard des arts, on juge bien que tout ce qui pouvait en dépendre, a dû être extrêmement cultivé chez un peuple dont les inclinations étaient telles qu'on vient de le voir. C'est au surplus tout ce que nous pouvons dire sur les mœurs et le génie des Assyriens. J'en ai fait sentir les raisons au commencement de cet article.

(1) Lucian. *de* Sacrific. p. 530.

(*a*) *Voy.* ce que j'ai dit sur ce sujet, *suprà*.

(*b*) Il est certain que Jonas a vécu sous Joas et sous Jéroboam II, roi d'Israël; mais le temps auquel il fut envoyé à Ninive, n'est pas également connu. On peut croire que ce fut vers l'an 800 avant J. C.

(2) *Suprà* : init.

(3) Herod. l. 1, n. 102; l. 11, n. 141. — 4. Reg. c. 15, ỳ. 19 et 29, c. 16, ỳ. 9, c. 9, ỳ. 5 et 6.

(4) Cicero, *de* Divinat. l. 1, n. 1. — Diog. Laert. l. 1, Prœm. p. 1 et 2.

ARTICLE SECOND.

Des Babyloniens.

Il n'en est pas des Babyloniens de même que des Assyriens. Les éclaircissements que d'un côté l'Ecriture sainte, et de l'autre les historiens profanes fournissent sur les mœurs et les usages de ce peuple, nous mettent en état d'en parler avec assez de connaissance et de précision.

Les Asiatiques ont eu de tous les temps beaucoup de penchant pour le faste, le luxe et la mollesse. Les mœurs des Babyloniens ne se ressentaient que trop de ces vices essentiels. Les livres saints sont remplis des reproches que Dieu, par l'organe de ses prophètes, ne cessait de faire à Babylone sur ses déréglements. Les écrivains de l'antiquité nous en donnent aussi la même idée; mais je crois qu'il faut distinguer deux époques dans l'histoire de Babylone. Je présume qu'on ne doit pas appliquer aux premiers siècles de cette monarchie les excès dont je viens de parler. Ils ne regardent, à ce que je pense, que les derniers temps. La corruption des mœurs ne s'introduisit, vraisemblablement, chez les Babyloniens, que par la puissance excessive de leur empire. C'est au reste dans cet état, c'est-à-dire, dans les siècles brillants de Babylone, que nous allons considérer les mœurs de ses habitants.

Les Babyloniens, au temps dont je parle présentement, étaient fort adonnés aux plaisirs de la table. On ignore jusqu'à quel point ils en portaient la délicatesse, et en quoi elle pouvait consister. Tout ce que l'on sait, c'est qu'à cet égard, la débauche allait chez ces peuples aux plus grands excès, étant en général fort adonnés au vin et à la crapule (1). Ce qu'on lit dans le prophète Daniel, sur le festin que Balthasar fit à toute sa cour, la veille que Babylone fut prise par Cyrus, suffit pour nous donner une idée de la dissolution et de l'emportement qui régnaient dans les repas des Babyloniens (2). Car, suivant que je l'ai déjà remarqué, dans les

(1) Dan. c. 5, ỷ. 2. — Q. Curt. l. v, c. 1, p. 271. — Apocalyps. c. 18, ỷ. 14.

(2) Chap. 5.

grandes monarchies on peut juger des mœurs des peuples par celles de leurs souverains. La licence de ces sortes de festins devait être d'autant plus grande que les femmes y étaient admises (1), et que le souper paraît avoir été le repas favori des Babyloniens (2). Je conjecture, au surplus, que ces peuples mangeaient couchés sur des lits (a).

L'habillement des Babyloniens consistait dans une tunique de lin qu'ils portaient sur la chair. Elle descendait, à la mode des Orientaux, jusqu'aux pieds. Ils mettaient par-dessus une robe de laine, et s'enveloppaient d'un manteau dont la couleur était ordinairement blanche. Les Babyloniens laissaient croître leurs cheveux, et se couvraient la tête d'une espèce de toque ou de turban (3). Pour chaussure, ils avaient une simple semelle fort mince et fort légère (4), et au lieu de bas des espèces de caleçons ou de chausses (5), telles apparemment qu'en portent encore aujourd'hui la plupart des nations de l'Orient. On sait encore que, chez les Babyloniens, chacun portait au doigt son cachet, et ne sortait point qu'il n'eût à la main un bâton très-bien façonné, au haut duquel il y avait en relief, ou une grenade, ou une rose, ou un lis, ou un aigle, ou quelque autre figure; car il n'était pas permis de porter de bâton simple et nu : ils devaient tous être garnis de quelque ornement, de quelque marque apparente et distinctive (6).

L'habillement que je viens de décrire était celui du commun de la nation; mais les personnes riches, ou élevées en dignité, affectaient dans leurs vêtements la plus grande recherche et la dernière magnificence. Ils ne se contentaient pas d'étoffes d'or et d'argent embellies des teintures et des broderies les plus précieuses, ils les enrichissaient encore de rubis, d'émeraudes, de saphirs, de perles, et d'autres pierreries que l'Orient a toujours fournies en abondance (7). C'est, au surplus, dans l'art de broder les étoffes, que les Babyloniens paraissent avoir particulièrement excellé (8). Les colliers d'or étaient encore une de leurs pa-

(1) Dan. c. 5, ℣. 2. — Q. Curt. l. v, c. 1, p. 271.

(2) Dan. c. 5; ℣. 5; c. 6, ℣. 18.

(a) Esther, c. 1, ℣. 6.

Il n'est parlé dans ce passage que des Mèdes et des Perses; mais on sait que ces peuples avaient emprunté tout leur luxe des Babyloniens. Voy. *Infra*, art. 3.

(3) Herod. l. 1. n. 195.

(4) Strabo, l. xvi, p. 1082.

(5) Dan. c. 5, ℣. 21.

(6) Herod. l. 1, n. 195. — Strabo, l. xvi, p. 1082.

(7) Apocalyps. c. 18, ℣. 12 et 16.

(8) Plin. l. viii, sect. 74, p. 476. — Martial. l. viii, epigram. 28, v. 17, l. xiv, épigram. 150.

rures (1). Il est vraisemblable aussi qu'ils portaient des pendants d'oreilles de même matière, ou de pierres précieuses (2). Tels étaient les habillements des hommes. A l'égard de ceux des femmes, on n'en peut rien dire : aucun auteur de l'antiquité, que je sache, n'en a parlé.

Au luxe et à la richesse des vêtements, les Babyloniens joignaient la volupté des senteurs. Ils en faisaient un très-grand usage, se parfumant très-fréquemment tout le corps de liqueurs odoriférantes (3). Ils avaient même raffiné, si l'on peut dire, sur ce genre de recherches voluptueuses. Le parfum de Babylone était renommé chez les anciens pour l'excellence de sa composition. C'était pendant les repas qu'on en faisait principalement usage (4).

Je ne sais si la magnificence et la décoration des maisons, soit pour l'intérieur, soit pour l'extérieur, répondait chez les Babyloniens au luxe et à la recherche des habits. Rien ne peut nous instruire sur cet article. Mais il y a tout lieu de penser que le faste et l'opulence éclataient dans les palais des satrapes et des autres personnes distinguées de la cour de Babylone. En effet, ce qu'on a vu ailleurs sur la grandeur et la dépense des ouvrages d'architecture exécutés à Babylone, dans les siècles qui nous occupent présentement (5), doit faire présumer qu'il régnait beaucoup de magnificence dans les maisons de cette capitale. Au surplus, on ignore, comme je viens de le dire, en quoi pouvait consister précisément à cet égard le luxe des Babyloniens.

Quant à la décoration intérieure des appartements, il paraît que ces peuples étaient fort curieux et fort recherchés dans la plupart de leurs meubles, dont le nombre cependant et la variété n'a jamais été bien considérable chez les anciens. Leur plus grand luxe consistait, sur cet article, dans des tapis de pied, et dans les housses dont on garnissait les siéges et les lits. Pline, en parlant d'un tapis propre à couvrir les lits sur lesquels les anciens mangeaient à table, dit que ce meuble, qui sortait des manufactures de Babylone, revenait à quatre-vingt-un mille sesterces (*a*). On

(1) SEXT. EMPIRIC. l. III, c. 24, p. 177.

(2) HEROD. l. I, n. 195. — STRABO, l. XVI, p. 1081.

(3) *Idem. Ibid.*

(4) ATHEN. l. XV, c. 13, p. 692. — PLUT. in Artaxerc. p. 1022.

(5) *Suprà*, l. II, c. 1.

(*a*) L. VIII, sect. 74, p. 477. — *Voy.* aussi MART. l. XIV, épigram. 150.

Ces 81 mille sesterces reviennent à 14364 liv. 12 s. 5 d. de notre monnaie.

A l'égard de la dureté de caractère, il est clair par l'Ecriture, que ce reproche ne doit tomber que sur la manière dont les Babyloniens traitaient les Juifs soumis à leur domination. Ils avaient, à cet égard, abusé cruellement des avantages que Dieu leur avait accordés sur ce peuple ingrat et infidèle (1). D'ailleurs, je ne crois pas que la dureté fît le fond et l'essence du génie des Babyloniens. Ils paraissent, au contraire, avoir été d'un caractère assez doux et assez humain, tel que l'est ordinairement celui des nations adonnées aux plaisirs et à la volupté. Je crois même, indépendamment de cette réflexion, trouver une preuve de ce que j'avance, dans un usage dont on ne peut attribuer l'établissement qu'à des sentiments de douceur et d'humanité. Chaque année, durant cinq jours d'un certain mois, on célébrait à Babylone une fête pendant laquelle les esclaves prenaient la place de leurs maîtres, ayant droit de s'en faire servir et de leur commander. On choisissait même dans chaque maison un esclave qui, pendant tout le temps de la fête, était censé le chef de la famille, et portait, en conséquence, un habit distingué (2). Cet usage paraît annoncer un fonds de douceur et des principes d'humanité bien éloignés de cette dureté avec laquelle on sait que les anciens traitaient ordinairement leurs esclaves (*a*).

Il n'est pas possible de justifier également les Babyloniens sur ce penchant désordonné qu'on les accuse d'avoir eu pour les plaisirs et la débauche la plus outrée. Babylone, sur la fin des siècles dont je parle présentement, regorgeait de richesses. Elles y produisirent le même effet qu'elles ont produit dans tous les temps chez tous les peuples, la corruption des mœurs et les déréglements qu'entraînent le luxe et la mollesse. Les écrivains sacrés nous peignent Babylone comme une ville plongée dans les débordements les plus affreux (3), et les auteurs profanes avouent qu'il n'y eut jamais de ville plus corrompue (4). On s'y faisait une étude particulière de tout ce qui pouvait flatter les sens et allumer les passions les plus honteuses (5). Après ce portrait des mœurs de Babylone, ne

(1) *Suprà*, l. II, c. 1.

(2) Beros. *apud* Athen. l. XIV, cap. 10, p. 659.

(*a*) Je ne voudrais pas cependant garantir que l'usage dont je viens de parler eut lieu dès les siècles dont il s'agit présentement. Il pourrait bien n'être qu'une imitation des Saturnales, et n'avoir été introduit chez les Babyloniens que depuis les conquêtes d'Alexandre. On sait que Bérose est postérieur à cet événement.

(3) Isaïe, c. 23, ℣. 19. — Apocalyps. c. 18, ℣. 3.

(4) Q. Curt. l. V, c. 1, p. 271.

(5) *Idem. Ibid.*

soyons point étonnés de voir cette ville si souvent désignée dans le langage allégorique des auteurs sacrés, sous le nom de la *grande prostituée.*

La plupart des écrivains qui ont eu occasion de parler de la licence et des débordements qui régnaient chez les Babyloniens, n'ont pas manqué d'en attribuer la principale cause à une cérémonie religieuse observée de temps immémorial chez ces peuples, coutume qu'il est nécessaire, par cette raison, d'exposer avec tout le détail et les circonstances que l'histoire a pu nous transmettre sur ce sujet.

Par une loi fondée sur un oracle, il était ordonné à toutes les femmes de se rendre, une fois dans leur vie, au temple de Vénus pour se prostituer à des étrangers (1). Voici le cérémonial qui s'observait dans ces occasions. Chaque femme, en arrivant au temple de la déesse, allait s'asseoir la tête couronnée de fleurs. Il y avait dans cet édifice quantité de galeries et de détours, où se tenaient les étrangers, que le goût pour la débauche ne manquait jamais d'y attirer en grand nombre. Il leur était permis de choisir entre toutes les femmes qui venaient pour satisfaire à la loi, celle qu'il leur plaisait davantage. L'étranger était obligé, lorsqu'il abordait l'objet de son choix, de lui donner quelques pièces de monnaie, et de dire en présentant cet argent : *J'implore en votre faveur la déesse Mylitta* (*a*). Il l'emmenait ensuite hors du temple, dans un endroit retiré, et satisfaisait sa passion. La femme ne pouvait pas rejeter la somme qui lui était offerte, quelque modique qu'elle fût, attendu que c'était un point de religion. Il ne lui était pas libre, non plus, de refuser l'étranger qui s'était présenté le premier. Elle était obligé de le suivre, de quelque condition qu'il pût être (2).

Dès que les femmes avaient satisfait à la loi; elles offraient, selon l'usage prescrit, un sacrifice à la déesse, et alors il leur était libre de s'en retourner dans leurs maisons; car dès qu'une femme avait une fois mis le pied dans le temple, il ne lui était pas permis d'en sortir sans avoir auparavant accompli l'obligation qui lui était imposée par la loi (3).

Cette obligation, au surplus, n'avait exactement lieu que pour

(1) Herod. l. I, n. 109. — Strabo, l. XVI, p. 1081.

(*a*) C'est le nom que les Babyloniens donnaient à Vénus. Herod. l. I, n. 199.

(2) Herod. l. I, n. 199. — Strbo, l. XVI, p. 1081.

(3) Hérod. l. I, n. 32, l. III, n. 40.

achève de confirmer l'idée que je viens d'en donner. Ce grand historien a soin de remarquer que, dès que les femmes de Babylone avaient satisfait à l'obligation imposée par la loi, quelque offre qu'on pût leur faire par la suite, elles étaient inébranlables (1). Ælien en dit autant des femmes de Lydie, pays où la même loi était établie (2). Ajoutons, enfin, que chez les peuples où l'usage était de consacrer à la prostitution dans le temple de Vénus, un certain nombre de filles, il n'y avait personne qui ne se fît un honneur de les épouser (3).

Ces faits ne suffisent-ils pas pour détruire toutes les inductions qu'on voudrait tirer contre les mœurs des Babyloniens, de la coutume religieuse dont je viens de parler. Si la corruption s'introduisit chez ces peuples, on doit l'attribuer à un tout autre motif. Je doute même que dans les siècles qui nous occupent présentement, la dépravation des mœurs ait été portée aux derniers excès. Ce ne fut, à ce que je pense, que par la suite. Hérodote nous apprend qu'après la prise de Babylone par Cyrus, ses habitants étant tombés dans l'indigence et dans la misère, ils ne firent point de difficulté de prostituer leurs filles pour en tirer quelque profit (4). Quinte-Curce en dit autant. Il ajoute même que les maris n'avaient point honte de livrer leurs femmes à des étrangers pour de l'argent (5). Mais ce que dit Quinte-Curce des mœurs des Babyloniens, ne regarde que le siècle d'Alexandre, siècle assez éloigné de ceux qui font l'objet de cette troisième époque de notre ouvrage. Alors il y avait déjà long-temps que, selon Hérodote, les Babyloniens, déchus de leur ancienne splendeur, étaient devenus un peuple aussi corrompu que méprisable.

J'ai remarqué dans l'article précédent, en parlant des Assyriens, que ces peuples avaient su allier la bravoure et le goût pour les sciences, avec le penchant le plus décidé pour le luxe et la volupté. On en peut bien dire autant, et avec encore plus de raison, des Babyloniens. Toute l'antiquité a rendu témoignage à leur valeur et à leurs talents militaires. Xénophon, juge bien capable en pareille matière, dit expressément que l'Orient n'avait point de meilleurs soldats que les habitants de la Chaldée (6). Quant à leurs exploits, l'Ecriture sainte d'un côté, l'histoire pro-

(1) L. I, n. 199.
(2) Var. Hist. l. IV, c. I.
(3) Strabo, l. XI, p. 805. — Val. Maxim. l. II, c. 6, paragr. 15. — August. de Civit. Dei, l. IV, c. 10.
(4) L. I, n. 196.
(5) L. V, c. I, p. 271.
(6) Cyrop. l. III, p. 150.

faine de l'autre, en parlent trop souvent pour qu'il soit nécessaire d'y insister. En dernier lieu, ce furent les Babyloniens qui, conjointement avec les Mèdes, prirent Ninive et détruisirent l'empire d'Assyrie (1), conquête que je présume avoir été fatale à ces deux peuples, puisque, selon toutes les apparences, c'est à cette époque que le luxe et la corruption des mœurs commencèrent à s'introduire chez ces nations. J'examinerai cette question plus particulièrement à l'article des Mèdes (2).

A l'égard du goût que les Babyloniens avaient pour les sciences, on sait que, selon le rapport d'un très-grand nombre d'écrivains de l'antiquité, l'honneur d'en avoir trouvé les premiers principes, et celui d'en avoir les premiers donné les préceptes, était dû aux Chaldéens (3). Je ne pense pas, au surplus, devoir insister davantage pour le moment sur ce sujet. Je m'y suis assez étendu ailleurs, en rendant compte des découvertes et des progrès que les anciens peuples avaient faits dans les sciences (4).

Je crois aussi ne devoir dire qu'un mot sur le génie que les Babyloniens avaient pour les arts. Ce qu'on a vu précédemment sur les travaux, sur les embellissements de Babylone, et sur l'habileté de ses habitants dans l'art de fondre les métaux (5), joint à ce qu'on vient de lire sur le luxe et la magnificence de leurs habits, ne permet pas de douter qu'il n'y eût, dans tous les genres, d'excellents artistes à Babylone. On peut, je crois, assurer que pour tout ce qui dépend de l'industrie et de la main-d'œuvre, les Babyloniens sur la fin de leur monarchie ne le cédaient à aucun des peuples alors connus.

Je finis la peinture du caractère des Babyloniens, par le reproche le mieux fondé qu'on puisse faire à cette nation. Ils étaient singulièrement entêtés de l'astrologie judiciaire; et, en général, fort adonnés aux sciences occultes. Les Chaldéens, qu'on doit regarder comme les savants de Babylone, ne s'étaient occupés de l'astronomie que dans la vue de pouvoir lire dans le ciel la destinée des hommes et des empires. Ils prétendaient y être parvenus, et on ne peut pas, à cet égard, porter la crédulité plus loin que la portaient les Babyloniens (6). Il paraît encore que, non contents de chercher à pénétrer les ténèbres de l'avenir,

(1) *Supra.*
(2) *Infrà*, art. 3.
(3) Cicero *de* Divinat. l. I, n. 41. — Diod. l. II, p. 142. — Strabo, l. I, p. 43.
(4) *Suprà*, l. III.
(5) *Suprà*, l. II, p. 52 et 53.
(6) Isaïe, c. 47, ℣. 13. — Cicero de

par l'étude des différents aspects des planètes et des étoiles, les Chaldéens étaient fort adonnés aux sortiléges et aux enchantements. L'étude de la magie faisait, après celle de l'astrologie judiciaire, leur principale occupation (1). Ils se vantaient de pouvoir détourner les malheurs dont on était menacé, et de procurer toute sorte de bonheur par leurs expiations, leurs sacrifices et leurs cérémonies magiques (2). L'Éternel, par la voix de ses prophètes, insulte souvent à cette croyance aveugle que les Babyloniens avaient pour leurs mages et pour les astrologues (3), croyance dont tous les auteurs profanes déposent également. Ces reproches si souvent et si généralement répétés, ne permettent pas de douter que les Babyloniens ne fussent une nation excessivement crédule et superstitieuse. C'est, au surplus, un faible auquel, de tous les temps, les peuples de l'Asie paraissent avoir été particulièrement sujets. Il n'y a point de pays, qui de nos jours encore, offre un pareil amas de superstitions et de pratiques religieuses plus extravagantes et plus ridicules les unes que les autres.

De tous les différents traits que j'ai rassemblés sous cet article, il résulte que les Babyloniens, dans les siècles brillants de leur monarchie, étaient un peuple fort policé, très-brave et très-spirituel, ayant beaucoup de goût et de talents pour les arts et pour les sciences; mais d'ailleurs, très-fastueux, très-adonné au luxe et aux plaisirs, très-superstitieux enfin, et très-crédule, vice que j'ai déjà dit ne point former le caractère et le génie particulier des Babyloniens, mais en général celui de toutes les nations de l'Orient. Elles sont encore aujourd'hui les mêmes à cet égard qu'elles ont été dans tous les temps.

Divinat. *passim.* — Diod. l. II, p. 142, etc.

(1) Isaïe. c. 47, ℣. 9 et 12. — Ezéch. c. 21, ℣. 21. — Dan. c. 1, ℣. 20, c. 2, ℣. 2, c. 5, ℣. 7.

(2) Diod. l. II, p. 142. — Stanley, Hist. Philos. part. 12, sect. 1, 12 et 11, 23.

(3) Isaïe, c. 47, ℣. 11 et 15.

ARTICLE TROISIÈME.

Des Mèdes.

Il nous reste assez de connaissances particulières et directes sur les mœurs des Mèdes. Nous sommes même en état d'en juger encore mieux d'après celles des anciens Perses, sur lesquelles les écrivains de l'antiquité sont entrés dans de très-grands détails. Il est certain, en effet, que les Perses avaient emprunté des Mèdes ce luxe et cette mollesse qui les ont si fort décriés dans les derniers temps de leur empire (1). Ainsi les faits que l'antiquité nous a conservés sur la manière dont les Perses vivaient dans les siècles brillants de leur monarchie, peuvent également servir à nous donner une idée fort juste des mœurs et des usages des Mèdes.

Les Mèdes étaient originairement un peuple fort simple et fort grossier. La première fois que l'histoire en parle, c'est pour nous apprendre qu'ils furent assujettis par les Assyriens sous le règne de Ninus (2). On les voit supporter patiemment cet asservissement pendant plusieurs siècles, et secouer ensuite le joug, sans qu'on sache trop ni comment, ni dans quel temps ces peuples parvinrent à s'affranchir de la domination des Assyriens (3).

Quoi qu'il en soit de l'époque et des circonstances de cette fameuse révolution, les Mèdes, après quelques années de troubles et d'anarchie, élurent un roi (4). Ce prince nommé Déjocès, s'attacha à civiliser ses nouveaux sujets. Il bâtit Ecbatane dont il fit la capitale de son royaume, et chercha même à l'embellir avec assez de magnificence (5). On peut juger qu'en général Déjocès avait beaucoup de goût pour le faste et la représentation. Toute sa conduite l'annonce (6). Il inspira vraisemblablement les mêmes sentiments à ses sujets. C'est, au reste, tout ce qu'on peut dire sur les mœurs des Mèdes pendant le règne de Déjocès. L'histoire ne nous en a transmis aucune particularité.

Depuis cette époque, c'est-à-dire, depuis l'an 710 avant J.-C.,

(1) Herod. l. 1, n. 135. — Xenoph. Cyrop. *passim.* — Strabo, l. xi, p. 797 et 798.
(2) Diod. l. ii, p. 114.
(3) *Suprà*, l. 1, p. 5.
(4) *Ibid.*
(5) Herod. l. 1, n. 98.
(6) *Idem. Ibid.*

l'histoire des Mèdes commence à s'éclaircir et à nous être mieux connue. On voit une suite de rois se succéder pendant deux cents ans, jusqu'au moment où Cyrus réunit en sa personne la couronne de Médie à celle de Perse. C'est sous le règne d'Astiage, grand-père de ce prince, et sous celui de Cyaxare, le dernier des rois Mèdes, que nous allons considérer les mœurs de cette nation.

De tous les peuples dont il est parlé dans les écrivains de l'antiquité, les Mèdes sont ceux qui paraissent avoir été les plus décriés pour leur luxe, leur faste et leur mollesse (1). C'était dans la somptuosité et la magnificence des habits qu'éclatait particulièrement le luxe de ces peuples. Ils portaient de longues robes traînantes, qui avaient de grandes manches pendantes. Cette sorte d'habillement avait très-bonne grâce; et comme il était flottant, et qu'en général il avait beaucoup d'ampleur, il était très-propre à cacher les défauts de la taille (2). Ces robes, au surplus, étaient tissues de différentes couleurs toutes plus brillantes les unes que les autres, et richement bordées d'or et d'argent (3). A l'égard de la coiffure, les Mèdes laissaient croître leurs cheveux et couvraient leur tête d'une tiare, ou espèce de bonnet pointu, très-magnifique (4). Ils étaient, en outre, chargés de bracelets, de chaînes d'or et de colliers ornés de pierres précieuses (5). Les Mèdes enfin portaient la recherche dans leur ajustement au point de se peindre les yeux et les sourcils, de se farder le visage, et de mêler parmi leurs cheveux des cheveux artificiels (*a*). Tel était l'habillement des hommes. Quant à celui des femmes, on n'en peut rien dire absolument. Les écrivains de l'antiquité ne nous fournissent sur cet article aucune lumière. Ils nous apprennent seulement que le sexe, dans la Médie, était recommandable par sa beauté (*b*).

Le luxe de la table égalait, chez les Mèdes, celui des habillements. Dans un repas qu'Astiage donna à Cyrus, tout fut prodigué : soit pour la qualité, soit pour la variété des viandes et la diversité des mets (6). On voit aussi que, chez ces peuples, on

(1) ATHEN. l. XII, p. 512. — TERTULLIAN. *de* Cultu Fœmin. l. I, p. 152.

(2) XENOPH. Cyrop. l. VIII, p. 122. — DIOD. l. II, p. 119. — JUSTIN. l. I, c. 2; l. XLI, c. 2. — STRABO. l. XI, p. 797.

(3) HEROD. l. I, n. 111. — XENOPH. Cyrop. l. VIII, p. 126.

(4) XENOPH. l. VIII, p. 127. — PLUT. *de* Fort. Alex. p. 329 et 330.

(5) *Idem. Ibid.*

(*a*) XENOPH. Cyrop. l. I, [illegible]

Cette espèce de fard consistait dans une couleur noire dont les anciens se teignaient les sourcils et les paupières, pour faire paraître les yeux plus vifs et plus grands.

(*b*) XENOPH. Cyrop. l. V, p. 50. — Anabas. l. III, p. 130.

(6) *Idem. Ibid.* l. I, p. 5.

prenait la précaution de faire l'essai de la boisson qu'on servait au roi. L'échanson, avant que de présenter la coupe au prince, en versait quelques gouttes dans le creux de sa main gauche, et en goûtait (1).

Il serait assez curieux de savoir en quoi pouvait consister précisément la délicatesse et la magnificence des Mèdes, à l'égard du luxe de la table. Mais, je l'ai déjà dit, les anciens écrivains ne sont entrés sur cet article dans aucun détail. Je crois, au surplus, qu'on ne doit se former qu'une assez médiocre idée du talent de ces peuples pour la délicatesse et l'élégance de la bonne chère. J'en juge ainsi par la manière dont on mange encore aujourd'hui dans tout l'Orient. On sait que l'art d'apprêter et de diversifier les mets, y est fort borné, et je crois qu'à cet égard, il en a été à peu près de même dans tous les temps. Car, selon que j'ai déjà eu plusieurs fois occasion de l'observer, les usages ont peu varié chez les Orientaux.

Quoi qu'il en soit, au reste, les débauches de la table étaient excessives chez les Mèdes. On s'y enivrait très-fréquemment. Les monarques n'étaient pas plus réservés sur cet article que les derniers de leurs sujets (2). L'histoire nous a conservé un exemple trop marqué de leur intempérance, pour le passer sous silence. Dans la guerre que Cyaxare, le dernier des rois Mèdes, faisait aux Babyloniens, Cyrus qui avait joint ses armes à celles de ce prince, trouvant une occasion favorable de battre l'ennemi, partit la nuit, à la tête de toute la cavalerie. Cyaxare, au contraire, passa cette même nuit dans la débauche, et la porta au point de s'enivrer avec tous ses principaux officiers (3).

La musique assaisonnait, chez les Mèdes, les plaisirs de la table. Ils y chantaient et y jouaient volontiers des instruments. Les monarques prenaient part eux-mêmes à ce divertissement, et généralement à tout ce qui pouvait animer la joie des festins (4). On peut mettre encore au nombre des plaisirs des Mèdes, celui de la danse. Ils s'y livraient avec beaucoup d'ardeur et d'emportement (5).

La chasse était aussi un des exercices dont les souverains de Médie s'occupaient le plus agréablement. Afin même de pouvoir prendre ce plaisir avec plus de facilité ils avaient fait construire,

(1) Xénoph. Cyrop. l. v, p. 3[illegible], Anabas, l. iii, p. 130.
(2) *Idem. Ibid.*
(3) Xenoph. Cyrop.
(4) *Idem.* l. 1, v. 2. p. 6.
(5) *Idem.* l. 1, p. 6.

de grands parcs dans lesquels ils tenaient renfermés des lions, des sangliers, des léopards et des cerfs (1).

Il est impossible de rien dire de certain sur la manière dont les maisons des Mèdes pouvaient être bâties. On peut seulement conjecturer que ces peuples faisaient consister une partie de la décoration de leurs édifices dans la diversité des couleurs dont ils les peignaient à l'extérieur. Je crois pouvoir proposer cette conjecture d'après ce qu'Hérodote rapporte des murailles d'Ecbatane. Cette ville était renfermée par sept enceintes de murailles disposées de manière qu'au dehors la première n'empêchait pas qu'on ne vît l'entablement de la seconde, celle-ci n'ôtait point la vue de celui de la troisième, et ainsi des autres. Les créneaux de la première muraille étaient peints de blancs; ceux de la seconde, de noir; ceux de la troisième, de pourpre; de la quatrième, de bleu; de la cinquième, d'orange; et à l'égard des deux dernières enceintes, les créneaux de l'une étaient argentés, et ceux de l'autre dorés (2). J'imagine d'après ces faits, que les Mèdes étaient, vraisemblablement, dans l'usage de peindre à l'extérieur leurs maisons de différentes couleurs, usage que nous savons avoir lieu encore aujourd'hui dans plusieurs pays.

Quant à la décoration intérieure des appartements chez ces peuples, on n'en peut parler non plus que d'une manière très-imparfaite. Je crois seulement pouvoir assurer que l'usage des tapisseries avait lieu chez les Mèdes. Cette sorte de meubles, en effet, était connue des Perses (3), et on sait que les Perses avaient emprunté des Mèdes tout ce qui pouvait contribuer au luxe et à la magnificence (4). On peut dire même que les tapisseries ne devaient pas être un objet uniquement de luxe chez les Mèdes. La Médie est un pays en général assez froid, et dès-lors l'usage de tapisser les appartements, était un usage très-utile et très-nécessaire.

C'était particulièrement à la cour d'Ecbatane qu'éclatait cette pompe et cette magnificence dont les anciens écrivains nous donnent une si haute idée. Si même on s'en rapporte à leur témoignage, c'est des Mèdes que la plupart des nations de l'Orient avaient emprunté l'étiquette qui s'observait à la cour des souve-

(1) Xenoph. Cyrop. l. 1, p. 7, 8 et 9.
(2) Herod. l. 1, n. 98.
(3) Plut. *in* Themist. p. 126 et 127. — *In* Artax. p. 1026. — Tertullian. *de* Cultu Fœmin. l. 1, p. 152.
(4) Strabo, l. xi, p. 797. — Xenoph. Cyrop. l. viii, p. 142.

rains de cette partie du monde (1). On peut juger de la pompe extérieure qui environnait la personne des rois de Médie, par cette superbe cavalcade dont Cyrus jugea à propos de donner le spectacle à ses sujets nouvellement conquis. L'appareil de cette fête fut entièrement ordonné selon les usages des Mèdes (2). Enfin, on se formera encore une plus haute idée de la grandeur et de la somptuosité qui régnaient à la cour des souverains de Médie, si l'on se rappelle la manière dont les écrivains de l'antiquité parlent de la magnificence qui éclatait à la cour des rois de Perse; car je l'ai déjà dit, l'étiquette observée à la cour des rois de Perse n'était qu'une imitation exacte et fidèle de celle des rois de Médie.

C'est encore des Mèdes que les Perses avaient reçu cette vénération profonde dont ils étaient pénétrés pour la personne de leurs rois (3). Le respect que les Mèdes portaient à leur souverain, était tel qu'on n'aurait osé ni cracher, ni même rire en sa présence (4). Ses ordres étaient toujours promptement et ponctuellement exécutés.

L'histoire des Mèdes ne nous est pas assez connue pour être en état de parler avec quelque exactitude sur les usages qu'ils observaient dans le cours ordinaire de la vie civile. Je remarquerai seulement dans les mœurs de ces peuples, une singularité très-digne d'être observée. Dans certains cantons de la Médie, non-seulement la polygamie était permise, elle était même autorisée par une loi expresse qui ordonnait à chaque habitant d'épouser et d'entretenir au moins sept femmes. Dans d'autres cantons c'était précisément le contraire. Il était permis à une femme d'avoir plusieurs maris, et on regardait avec mépris celles qui en avaient moins de cinq (*a*).

A l'égard du caractère particulier des Mèdes, on peut assurer qu'en général ils étaient très-braves et très-belliqueux. J'ai déjà dit qu'ils passaient pour les premiers peuples de l'Asie qui eussent introduit la discipline dans les armées (5). On sait aussi que les Mèdes avaient enseigné aux Perses l'art de la guerre, et particulièrement à manier l'arc et le javelot avec dextérité (6).

(1) Strabo, l. xi, p. 797 et 798.
(2) Xenoph. Cyrop. l. viii, p. 126, etc.
(3) Strabo, l. xi, p. 797.
(4) Herod. l. i, n. 99.
(*a*) Strabo, l. xi, p. 798. Aujourd'hui encore, dans plusieurs cantons de l'Inde, il est permis aux femmes d'avoir plusieurs maris. Voyage de Franc. Pyrard. p. 274. — Lettres édif. t. 10, p. 22.
(5) *Suprà*, l. v, c. 1.
(6) Strabo, l. xi, p. 797.

Je ne pense pas que les Mèdes ne se soient jamais rendus fort recommandables du côté des sciences. Ce qui m'autorise dans cette façon de penser, c'est qu'ils ne sont cités nulle part au nombre des peuples chez lesquels on ait vu autrefois fleurir les sciences.

Quant aux arts et métiers, il est à présumer que tout ce qui pouvait y avoir rapport, devait être recherché avec soin chez les Mèdes. On n'en peut pas même douter, après ce qu'on a vu sur le goût dominant qu'ils avaient pour le faste et la magnificence, le luxe et la mollesse.

Je croirais, au reste, que le faste et la mollesse, ces vices tant de fois reprochés aux Mèdes par tous les écrivains de l'antiquité, n'ont commencé à s'introduire chez cette nation, et à corrompre ses mœurs, que depuis la destruction de l'empire d'Assyrie. Jusqu'à ce moment, les Mèdes ne formaient point une monarchie assez puissante et assez opulente pour s'abandonner au luxe et aux délices. D'ailleurs, avant cet événement, ils se voyaient entourés de tous côtés d'ennemis puissants et belliqueux (les Assyriens et les Babyloniens), qui les forçaient d'être vigilants et attentifs pour éviter d'en devenir bientôt la proie. Les Mèdes dans cette position avaient trop de mesures à garder, et trop de précautions à prendre pour se livrer avec excès au luxe et à la sensualité. Mais les monarques de Médie, en renversant le trône de Ninive, se délivrèrent d'un voisinage dangereux, nécessaire cependant pour rendre leurs sujets actifs et vigilants. Enfin, les richesses dont ces princes et leurs troupes se gorgèrent au sac de Ninive, et par-dessus tout la communication journalière et habituelle avec un peuple mou et voluptueux, tels qu'étaient alors les Assyriens, corrompirent leurs mœurs, et les firent bientôt dégénérer de celles de leurs ancêtres. Ce qui acheva de porter le dernier coup aux Mèdes, fut leur réunion et leur incorporation avec les Perses sous Cyrus. Depuis cette époque, il n'est plus question des Mèdes dans l'histoire.



CHAPITRE SECOND.

Des Egyptiens.

J'AI présenté dans les volumes précédents et même dans celui-ci, dans différents articles, tout ce qui pouvait concerner les lois, les arts, les sciences, les mœurs et les usages des Egyptiens. Mais je ne me suis point attaché jusqu'à présent à résumer tous ces différents objets, et à les réunir sous un seul et même point de vue, pour tracer en conséquence un tableau général et rapproché du caractère des Egyptiens, et faire connaître le génie particulier de cette nation. Je crois que c'est ici le lieu de présenter d'un seul coup-d'œil et sous le même aspect les différents traits que l'antiquité peut nous fournir sur cet objet. Je vais donc expliquer en peu de mots l'idée que j'ai cru pouvoir me former des Egyptiens, et tracer d'après les faits, le caractère de ce peuple si vanté dans tous les temps.

Les Egyptiens se sont rendus célèbres dans l'antiquité par leurs lois, leurs arts et leurs sciences. Cette nation, en effet, s'étant policée fort promptement, elle a fait en conséquence, de bonne heure, quelques découvertes, et même quelques progrès assez rapides dans plusieurs parties des arts et des sciences. C'est un mérite qu'on ne doit point contester aux Egyptiens : mais, d'ailleurs, je ne vois rien qui puisse servir à les caractériser d'une façon bien avantageuse; je crois même être en droit de leur refuser la plus grande partie des éloges qu'on leur a toujours prodigués si libéralement.

Les Egyptiens avaient inventé quelques arts et quelques sciences; mais ils n'ont jamais eu l'esprit de perfectionner aucune de leurs découvertes. J'ai fait voir leur peu de goût, et j'ose dire, de talent en architecture, en sculpture et en peinture (1). La manière dont ils pratiquaient la médecine était absurde et ridicule (2).

(1) *Suprà*, l. II, c. 2. | (2) *Suprà*, 2.e vol. l. III, c. 2, art. 1.

Les connaissances qu'ils avaient de l'astronomie et de la géométrie, n'étaient que fort imparfaites. Il s'en faut de beaucoup que leurs découvertes aient seulement approché de celles que par la suite les Grecs ont faites dans ces deux sciences. Les Egyptiens enfin, n'ont eu aucun génie, aucune ardeur, aucun talent pour le commerce, la marine et l'art militaire.

A l'égard des lois civiles et des constitutions politiques, les Egyptiens en avaient, à la vérité, quelques-unes de fort bonnes, mais d'ailleurs, il régnait dans leur gouvernement une multitude d'abus et de défauts essentiels autorisés par les lois et les principes fondamentaux de leur gouvernement (1).

Quant aux mœurs et aux usages de ce peuple, on a vu à quel point l'indécence et la débauche étaient portées dans ses fêtes publiques et dans ses cérémonies religieuses (2). La manière dont une nation croit honorer la divinité, porte l'empreinte de son caractère. La morale des Egyptiens n'était pas non plus fort épurée; on peut même assurer qu'elle péchait essentiellement contre les premières règles de la droiture et de la probité. On voit que les Egyptiens étaient souverainement décriés pour leur cupidité, leur mauvaise foi, leurs ruses et leurs friponneries (3).

Il me paraît résulter de tous ces faits, que les Egyptiens étaient en général un peuple assez industrieux, mais, au reste, sans goût, sans génie, sans discernement. Peuple qui n'avait que des idées de grandeur mal entendues, et dont les progrès dans toutes les différentes parties des connaissances humaines, n'ont jamais été que très-médiocres. Du surplus, fourbe, fripon, mou, fainéant, lâche, rampant, et qui, pour quelques exploits dont il a pu se glorifier dans les temps reculés, a toujours été depuis assujetti par quiconque a voulu entreprendre de le soumettre. Peuple encore assez vain et assez sot pour mépriser les autres nations sans les connaître (4), superstitieux à l'excès (5), singulièrement adonné à l'astrologie judiciaire (6), entêté enfin, jusqu'à l'extravagance, d'une théologie absurde et monstrueuse (7). Cet exposé ne nous autorise-t-il pas suffisamment à dire que toute cette science, cette sagesse et cette philosophie si vantée des prêtres égyptiens,

(1) *Suprà*, p. 14.
(2) *Suprà*, 1.er vol. p. 360.
(3) PLAT. *de* Rep. l. IV, p. 642. *De* Leg. l. V, p. 852. — STEPHAN. Bysant. voce Αἰγύπτιος, p. 38. — Suid. voce Αἰγυπτιάζειν, t. 1, p. 643.
(4) HEROD. l. II, n. 41.
(5) *Suprà*, 1.er vol.
(6) HEROD. l. II, n. 82. — DIOD. l. I, p. 91 et 92. — CICERO *de* Divinat. l. I, n. 1. — PLUT. Conviv. sept. Sap. p. 149, A.
(7) *Suprà*, 1.er vol.

n'était qu'imposture et charlatanerie capables d'en imposer seulement à des peuples aussi peu éclairés, ou autant prévenus que l'étaient autrefois les Grecs en faveur des Egyptiens (1).

Remarquons néanmoins qu'à s'en tenir même au témoignage des anciens, les éloges dont il leur a plu de combler l'Egypte, ne tombent que sur ses lois, sa police, ses arts et ses connaissances mathématiques, mais nullement sur les productions qui sont particulièrement du ressort de l'esprit et du goût. La Grèce ni Rome n'ont jamais loué l'éloquence, la poésie, la musique, l'architecture, la sculpture, la peinture des Egyptiens. J'en dirai autant de ce qui concerne un objet bien plus essentiel, la médecine. On voit aussi que jamais les Grecs ni les Romains n'ont vanté les connaissances de ce peuple dans la navigation, le commerce et l'art militaire. Je ne vois donc que les idées philosophiques et morales des Egyptiens, pour lesquelles l'antiquité semble avoir eu quelque estime ; mais, du surplus, je me crois bien fondé à soutenir que les Egyptiens n'ont eu que des notions confuses et des idées très-imparfaites sur tous les autres objets des connaissances humaines. Je serais fort tenté de comparer cette nation aux Chinois. Je crois apercevoir entre l'un et l'autre peuple beaucoup de ressemblance et de conformité (*a*).

CHAPITRE TROISIÈME.

Des Peuples de la Grèce.

Dans ce nombre infini de différents peuples qui habitaient autrefois la Grèce, je n'en vois que deux, les Lacédémoniens et les Athéniens, dont les mœurs et les usages méritent une attention particulière, les autres n'offrent point des faits assez marqués, ni des variétés assez importantes pour qu'on doive s'y arrêter. A quelque différence près, on peut juger des inclinations et des usa-

(1) Acta Philosoph. t. 1, p. 229, etc., 634, etc. — Conringius *de* Hermet. Med. l. 1, c. 12. — Schelhorn amœnitat. Litter. c. 7, p. 190.

(*a*) Sur ce qu'on doit penser des arts, des sciences, des lois, de la police et de la morale des Chinois. *Voy.* le Voyage d'Anson, l. 3, c. 10.

ges de tous les Grecs, par les mœurs et par la façon de vivre des Lacédémoniens et des Athéniens. Dans le tableau que je vais en présenter, j'en userai de la même manière que j'ai déjà fait dans d'autres articles, c'est-à-dire que j'en parlerai très-sommairement. De plus longs détails seraient inutiles, et ne feraient que multiplier les redites. Cette matière a déjà été suffisamment traitée dans quantité d'ouvrages qui sont entre les mains de tout le monde.

ARTICLE PREMIER.

Des Lacédémoniens.

Il est très-peu de nations chez lesquelles le législateur se soit appliqué à régler les mœurs et les pratiques ordinaires de la vie civile, par des lois positives. Les Lacédémoniens doivent être mis dans le petit nombre de peuples qui aient eu un code pour leurs mœurs et leurs usages. Les ordonnances de Lycurgue embrassaient également la police générale de Sparte, et les actions de la vie privée de ses habitants. On est assez instruit de l'austérité et de la rigidité de la discipline à laquelle les Spartiates étaient astreints, pour qu'il ne soit pas nécessaire, je crois, d'y insister. Il suffit de dire que les actions les plus indifférentes n'étaient pas libres à Sparte. Personne n'était le maître d'y vivre à sa fantaisie, tout, jusqu'aux moindres démarches, était assujetti à une règle commune et uniforme (1).

Il n'était pas permis, par exemple, à un Spartiate, de se marier quand il le jugeait à propos, d'aller voir sa femme quand il le voulait, ni d'y rester autant qu'il l'aurait souhaité (2). Il ne lui était pas libre non plus d'apprêter pour sa nourriture ce qu'il voulait, ni de manger en son particulier. Chaque habitant était assujetti à prendre sa réfection dans les salles publiques, et à se contenter de ce qu'on y servait. Les tables étaient chacune d'environ quinze personnes. On y mangeait par portions séparées et assis très-durement (3).

(1) Xenoph. *de* Repub. Laced. p. 395. — Plut. *in* Lycurg. p. 54.

(4) Xenoph. p. 393. — Plut. *in* Lycurg. p. 48.

(3) Athen. l. iv, p. 141. — Serv. *ad* Æneid. l. vii, v. 176.

Les rois de Sparte étaient eux-mêmes assujettis à ce genre de vie. Agis, venant de remporter une grande victoire sur les Athéniens, crut pouvoir souper chez lui avec sa femme. Il envoya en conséquence demander sa portion. Les polémarques la lui refusèrent, et il fut obligé de venir manger à la table publique (1).

La sensualité ni même la gourmandise ne trouvaient pas de quoi s'y satisfaire. Les mets qu'on y servait n'étaient ni choisis, ni délicatement apprêtés. Ils consistaient dans du pain, du vin, du fromage, des figues sèches, et dans quelques morceaux de viande grossièrement accommodée (*a*). On n'en présentait même aux conviés que la quantité seulement nécessaire pour le besoin et le soutien de la vie (2). Il n'était pas permis de paraître à Lacédémone trop gras et trop bien nourri. Un Spartiate auquel on trouvait trop d'embonpoint, en était puni et châtié sévèrement (3). Après qu'on avait mangé et bu très-sobrement, on s'en retournait chez soi sans lumière, car il était expressément défendu de se faire éclairer (4).

On retrouvait dans les habits des Spartiates cette même gêne et cette même grossièreté qui régnaient sur leurs tables. Ils portaient en hiver et en été la même sorte de vêtement, qui était court et fort simplement travaillé (5). Ils ne se rasaient point et affectaient au contraire d'avoir une barbe très-longue et très-fournie (6). Leur plus grande parure consistait dans la beauté de leurs cheveux. Les Spartiates les portaient fort longs, et en avaient très-grand soin (7). La manière de les arranger était de les partager également des deux côtés de la tête (8). Les Spartiates étaient d'ailleurs fort sales et fort malpropres sur leurs personnes, ne pouvant se baigner et se parfumer qu'à certains jours marqués. Il ne fallait cependant pas que leurs habits parussent déchirés et

(1) ÆLIAN. Var. Hist. l. 3, p. 34. — PLUT. *in* Lycurg. p. 45 et 46.

(*a*) PLUT. *Ibid.* p. 46.

Le plus exquis de tous les mets était une espèce de brouet connu dans l'antiquité sous le nom de *sauce noire.* Nous ne pouvons point décider aujourd'hui quelle était proprement cette espèce de ragoût. Mais à en juger par ce qu'en disent les auteurs anciens, la sauce noire des Spartiates devait être un mets des plus médiocres. *Voy.* CICER. Tusculan. l. v, n. 34. PLUT. *in* Lycurg. p. 146.

(2) PLUT. p. 45 et 46.

(3) ÆLIAN. Var. Hist. l. XIV, c. 7.

(4) PLUT. p. 46.

(5) THUCYD. l. 1, p. 7. — PLUT. t. 2, p. 237. — XENOP. p. 394 et 397.

(6) PLUT. t. 2, p. 232, E. *Voy.* MEURS. Miscell. Lac. l. 1, c. 16.

(7) HEROD. l. VII, n. 208. — STRABO, l. VI, p. 426. — PLUT. *in* Lycurg. p. 53. — PAUS. l. VII, c. 14.

(8) PLUT. *in* Lycurg. p. 53.

en mauvais état, car on ne manquait pas de punir ceux qui semblaient n'en avoir pas assez de soin (1).

Les Spartiates n'étaient ni plus libres, ni plus recherchés dans leurs maisons et dans leurs meubles, que sur leurs tables et sur leurs habits. On en peut juger par une ordonnance que Lycurgue avait faite sur cet article. Elle portait que les planchers des maisons seraient faits avec la coignée, et les portes avec la scie, sans l'aide d'aucun autre outil (2). De pareilles maisons ne devaient pas, selon l'intention du législateur, exposer les habitants de Sparte au luxe et à la dépense. En effet, selon que Plutarque l'observe judicieusement, il n'y a pas d'homme assez fou pour porter dans des maisons aussi grossièrement construites que celles dont je parle, des lits superbes, des couvertures et des tapis de pourpre, des vases d'or et d'argent, ni en un mot, aucune espèce de magnificence (3).

Les plaisirs et les amusements des Spartiates répondaient à tout ce qu'on vient de lire précédemment. Leurs divertissements étaient des plus sérieux et des moins variés. Les Spartiates ne connaissaient d'autres amusements que la chasse et les différents exercices du corps, et sous ce nom, je comprends la danse qui n'était, à proprement parler, chez ce peuple qu'une espèce d'exercice militaire (4). Les Spartiates avaient aussi une sorte de musique, mais fort simple pour ne pas dire fort grossière (5). D'ailleurs, tout ce qu'on peut appeler proprement plaisirs et amusements était banni de Sparte (6). On n'y avait pas même voulu souffrir les représentations théâtrales (7), qui faisaient les délices de toutes les autres villes de la Grèce.

Les occupations privées et particulières des Spartiates étaient, si l'on peut dire, encore plus bornées et plus restreintes que n'étaient leurs plaisirs et leurs amusements. Les citoyens de Sparte ne pouvaient connaître ni l'économie domestique, ni les affaires, ni les procès, puisque tous leurs biens étaient en commun, et que d'ailleurs ils ne se mêlaient point du commerce, toute espèce de trafic leur étant exactement interdite (8). Il y a plus, ils ne

(1) Plut. t. 2, p. 50, 227 et 239. — Xenoph. p. 398. — Ælian. Var. Hist. l. xiv, c. 7.
(2) Plut. *in* Lycurg. p. 47.
(3) *Idem. Ibid.*
(4) Plut. p. 54.
(5) Plut. p. 54. — Arist. de le Rep. viii, c. 5. Quint. Instit. lib. 1, c. 10. — Ælian. l. xii, c. 50.
(6) Plato *de* Leg. l. 1, p. 775 F.
(7) Plut. Instit. Lac. p. 239.
(8) *Suprà*, l. iv, c. 3, p. 153.

pouvaient exercer aucun art mécanique, pas même cultiver leurs terres. Ce soin était entièrement remis aux esclaves (1). A l'égard des belles-lettres et des sciences, on sait qu'elles ne furent jamais en honneur chez les Spartiates. Ces peuples n'en apprenaient que ce qu'il était absolument nécessaire d'en savoir pour les besoins de la vie civile (2). On peut donc assurer que les Spartiates étaient, selon l'intention de Lycurgue, extrêmement désœuvrés la plus grande partie de leur vie. Aussi voyons-nous qu'ils passaient leur temps à discourir et à converser dans des salles communes, où ils s'assemblaient tous les jours pour ce sujet (3), et encore l'objet de leurs conversations était-il borné et réglé par les lois. On n'y pouvait traiter que certaines matières (4). Tel était le genre de vie des Lacédémoniens qui a donné lieu à ce bon mot si célèbre dans l'antiquité. On vantait à Alcibiade le mépris que les Lacédémoniens témoignaient pour la mort : « Je n'en suis point surpris, « dit-il, c'est le seul moyen qu'ils aient pour s'affranchir de la « gêne et de l'ennui que leur cause la vie qu'ils sont obligés de « mener continuellement (5). »

Les Spartiates étaient condamnés à cette vie triste et austère dès l'instant de leur naissance; car on ne confiait point aux pères et aux mères l'éducation de leurs enfants. Au moment qu'ils naissaient, on était obligé de les remettre entre les mains d'un certain nombre de personnes préposées pour avoir soin de les élever. Tous les enfants de Sparte étaient en conséquence nourris, vêtus, couchés, en un mot, élevés d'une manière uniforme. Rien, au surplus, n'était plus dur ni plus rigide que l'éducation qu'ils recevaient. On ne leur laissait jamais faire qu'un repas très-mince et très-léger, suffisant à peine pour les soutenir. On les forçait de marcher continuellement sans bas et sans souliers, couverts en tous temps d'un simple manteau. Plus souvent même on les obligeait de faire leurs exercices entièrement nus : ils étaient d'ailleurs très-mal couchés, et privés enfin de toutes les espèces de récréations et d'amusements qu'on a coutume de permettre à la jeunesse. En place on leur proposait sans cesse des questions graves auxquelles il leur fallait satisfaire juste et promptement, en rendant même raison de leur sentiment, sinon ils pouvaient

(1) Plut. *in* Lycurg. p. 54. — Ælian. Var. Hist. l. 13, c. 19.
(2) *Idem. in* Lycurg. p. 50.
(3) Plut. p. 54 et 55.
(4) *Idem. Ibid.* p. 46, 51 et 55.
(5) Ælian. Var. Hist. l. xiii, c. 38.— Athen. l. iv, c. 6, p. 138.

s'attendre à être grièvement et impitoyablement punis. C'est ainsi que les enfants à Sparte étaient tenus dans une gêne et dans une contrainte perpétuelles, ne pouvant se trouver dans aucun lieu, un seul moment, sans avoir quelqu'un auprès d'eux pour les reprendre et les châtier sévèrement, même des fautes les plus légères (1).

La rigidité pédantesque de la discipline de Sparte n'avait que trop d'influence sur les mœurs de ses habitants. Elle leur avait fait contracter un caractère dur et austère, disons même, farouche et cruel. Je n'en apporterai point d'autre preuve que la manière dont les Spartiates se conduisaient envers leurs esclaves, si connus dans l'antiquité sous le nom d'ilotes (*a*). Ils les traitaient avec plus de dureté et de barbarie que des peuples policés ne traiteraient des bêtes brutes (2).

Il était expressément défendu à leurs maîtres de leur jamais rendre la liberté, ni de les vendre hors du territoire de la Laconie (3). Les Spartiates portaient la cruauté jusqu'à contraindre les ilotes à recevoir, chaque année, un certain nombre de coups de fouet, sans les avoir mérités, dans la vue seulement qu'ils ne désapprissent pas à obéir. Si quelqu'un de ces malheureux esclaves semblait par sa mine avantageuse, ou par la beauté de sa taille, s'élever au-dessus de la condition dans laquelle il était né, on le faisait mourir, et son maître était mis à l'amende, afin que par ses mauvais traitements, il fît en sorte que ceux qui lui restaient ne pussent un jour, par leurs qualités extérieures, blesser les yeux des Spartiates. Un bonnet et un habit de peau de chien était tout le vêtement des ilotes. On pouvait les punir pour la moindre faute, sans qu'ils pussent réclamer l'autorité des lois, quelqu'inhumaine que pût être la façon dont on les traitait. L'excès de leur malheur était tel qu'ils étaient en même temps esclaves des particuliers et du public. On se les prêtait communé-

(1) Xenoph. *de* Rep. Laced. p. 363, 394 et 395. — Plut. *in* Lycurg. p. 46, 50 et 51. — Cicero, Tuscul. l. II, n. 14.

(*a*) Voici en peu de mots quelle avait été l'origine du nom d'ilotes.

Hélos était une ancienne ville de la Laconie, que les Spartiates attaquèrent sous quelque prétexte. S'en étant rendus maîtres, ils réduisirent tous les habitants en esclavage. Dans la suite, quand, par de nouvelles conquêtes, les Spartiates vinrent à faire de nouveaux esclaves, ils les appelèrent tous ilotes. C'est ainsi que ce nom particulier devint une dénomination générale pour tous ceux qui, par la suite, furent réduits à la servitude chez les Spartiates. *Voy.* Académ. des Inscript. t. 23, M. p. 281.

(2) Plut. *in* Lycurg. p. 57. — Athen. l. VI, p. 272, A. l. XIV, p. 657.

(3) Académ. des Inscript. t. 23, M. p. 275.

ment les uns aux autres. Pour comble d'outrages enfin et d'avilissement, on forçait souvent les Ilotes de boire jusqu'à s'enivrer, et dans cet état on les offrait aux yeux des jeunes gens pour leur inspirer l'horreur d'un vice qui dégrade si fort l'humanité.

Souvent même les Spartiates joignaient la perfidie à la cruauté pour faire périr ces malheureuses victimes, lorsque leur nombre trop multiplié pouvait faire craindre quelque entreprise de leur part. L'histoire nous apprend, par exemple, que, dans une certaine occasion, les Lacédémoniens inquiets de la quantité d'Ilotes qui se trouvaient répandus dans l'Etat, et cherchant à s'en défaire sans risque, firent semblant de vouloir en affranchir plusieurs, afin, disaient-ils, de les incorporer ensuite dans leurs troupes. Sous ce prétexte, on publia que les plus robustes et les plus vaillants des Ilotes n'avaient qu'à venir se présenter pour être enrôlés. A cette nouvelle, il s'en rassembla plusieurs pleins de courage et de bonne volonté. Sur la quantité qui vint s'offrir, on en choisit deux mille qu'on regardait comme les plus capables de quelque grande entreprise. On les couronna sur-le-champ de fleurs, et on les promena en grande pompe dans les temples de Sparte; mais peu de temps après, ces deux mille Ilotes disparurent sans qu'on ait jamais su ce qu'ils étaient devenus (1).

Dans une autre occasion, des Ilotes condamnés à la mort, sans qu'on sache pour quel crime, se réfugièrent à Ténare, promontoire de la Laconie, où Neptune avait un temple fort révéré. Les Ephores ne craignirent pas de les en arracher pour les faire conduire au supplice. Cette action a paru révoltante, même aux auteurs profanes. Ils ont tous regardé le tremblement de terre qui arriva alors, le plus horrible dont on eût encore entendu parler, comme l'effet du ressentiment de Neptune contre les Spartiates qui n'avaient pas craint de violer l'asile de Ténare (2).

Que dire enfin de cet établissement abominable désigné dans les anciens auteurs sous le nom d'*Embuscade*. Voici ce qu'ils nous en apprennent. De temps en temps, ceux qui étaient préposés pour gouverner la jeunesse de Sparte, choisissaient, parmi leurs élèves, quelques-uns de ceux qui leur paraissaient les plus prudents et les plus hardis. Ils les armaient de poignards et leur don-

(1) Thucyd. l. iv, n. 80, p. 285. — Diod. l. xii, p. 525. — Plut. *in* Lycurg. p. 56.

(2) Académ. des Inscript., *loco cit.* p. 275.

naient ce qu'il fallait de vivres pour un certain nombre de jours. En cet état, ils envoyaient ces jeunes gens battre la campagne chacun de leur côté. Ces coureurs, ainsi dispersés, avaient ordre de se cacher de jour dans les lieux converts ou dans quelques cavernes. Dès que la nuit était venue, ils sortaient de leur embuscade, et se jetaient dans les grands chemins où ils égorgeaient tous les Ilotes qu'ils rencontraient, cruauté d'autant plus aisée à commettre, que les malheureux qu'ils attaquaient ne pouvaient point porter d'armes. Quelquefois même ces sortes d'assassins marchaient en plein jour et tuaient ceux des Ilotes qui leur semblaient les plus forts et les plus robustes (1).

La cruauté et la perfidie dont les Lacédémoniens usaient envers leurs esclaves, leur était aussi très-familière envers tous ceux qu'ils croyaient avoir intérêt d'opprimer. J'en ai cité un exemple bien sensible dans le livre précédent (2). Mais il ne sera pas hors de propos d'en produire encore quelques autres.

Alcibiade, dont la bravoure et la capacité étaient connues des Lacédémoniens, avait été obligé d'aller chercher un asile auprès du jeune Cyrus, frère d'Artaxercès, roi de Perse. Il n'y fut pas long-temps sans pénétrer les desseins secrets de ce prince, et sans démêler l'objet des préparatifs qu'il lui voyait faire. Occupé des moyens de relever sa patrie opprimée, Alcibiade crut qu'il y réussirait infailliblement, s'il pouvait instruire Artaxercès des projets que Cyrus tramait contre sa personne. En effet, une découverte de cette importance n'aurait pas manqué de lui concilier la faveur du monarque, et sans doute qu'il en aurait obtenu le secours dont il avait besoin pour le rétablissement des affaires d'Athènes. Plein de ces idées, Alcibiade s'achemina vers la Perse. Mais les Lacédémoniens, avertis des motifs de son voyage, et convaincus que leurs affaires étaient perdues sans ressource, s'ils ne trouvaient pas le moyen de se défaire d'Alcibiade, mirent en œuvre, pour y parvenir, la plus noire des lâchetés. Ce grand homme se trouvait alors dans le gouvernement de Pharnabaze. Les Lacédémoniens écrivirent à ce Satrape pour l'engager à les délivrer, à quelque prix que ce fût, d'un ennemi si redoutable. Pharnabaze, gagné par leurs offres et par leurs promesses, les servit à leur gré, et fit assassiner Alcibiade (3).

(1) PLUT. *in* Lycurg. p. 36. — *Voy.* aussi ATHEN. l. XIV, p. 657.

(2) *Suprà*, c. 2. — *V.* aussi ÆLIAN. Var. Hist. l. VI, c. 7.

(3) CORNEL. NEPOS *in* Alcibiad. n. 9, etc. — DIOD. l. XIV, p. 647. — PLUT. *in* Alcibiad. p. 213. — JUSTIN, l. V, c. 8.

La manière dont les Lacédémoniens usèrent des avantages qu'ils avaient remportés sur Athènes dans la guerre du Péloponèse, suffirait seule pour les couvrir à jamais d'opprobre et d'infamie. Ils exercèrent dans cette ville si chère à toute la Grèce, les plus horribles cruautés. Ils firent mourir, dit Xénophon, plus de personnes en huit mois de paix, que les ennemis n'en avaient tué en trente ans de guerre (1). Tout ce qui restait alors à Athènes de personnes un peu considérables, en sortit pour aller chercher quelque part un asile où l'on pût vivre en sûreté. Les Lacédémoniens eurent l'inhumanité de vouloir ôter à ces malheureux fugitifs, cette dernière ressource. Ils défendirent aux villes de la Grèce, par un édit public, de leur donner retraite, ordonnèrent qu'on les livrât aux trente tyrans qui ravageaient pour lors Athènes, et condamnèrent à une amende quiconque s'opposerait à l'exécution de ce cruel édit (2).

La conduite que tinrent les Lacédémoniens, à peu près vers le même temps, à l'égard de Syracuse, prouve encore mieux de quel esprit ce peuple était animé, et quel était le fond de sa politique. Les Syracusains disputaient alors leur liberté contre Denys le tyran, et venaient d'essuyer un échec considérable. Dans ces circonstances, les Lacédémoniens députèrent un de leurs citoyens à Syracuse, en apparence pour témoigner la part qu'ils prenaient au malheur de cette ville, et pour lui offrir du secours, mais en effet pour fortifier Denys dans la résolution de se maintenir, et de pousser à bout son entreprise, espérant que ce prince devenu fort puissant, pourrait leur être à l'avenir d'une grande utilité (3). Enfin, Hérodote dit nettement, en parlant des Lacédémoniens, que ceux qui connaissaient le génie de ce peuple, savaient bien que ses actions étaient ordinairement contraires à ses paroles, et qu'on ne pouvait s'y fier en aucune manière (4). Quelles idées de pareils traits ne doivent-ils pas nous donner du caractère des Lacédémoniens?

Je passe sous silence un reproche encore mieux fondé qu'on pourrait leur faire sur la barbarie avec laquelle, dans une fête qui se célébrait tous les ans en l'honneur de Diane, on fouettait jusqu'au sang, sur l'autel de cette déesse inhumaine, tous les

(1) Xenoph. *de* Rep. gest. Grhc. [l. II, p. 278.

(2) Diod. l. XIV, p. 641, etc. — Justin, l. V, c. 9. — Plut. *in* Lysand. p. 448.

(3) Diod. l. XIV, p. 646.

(4) L. IX, n. 53.

enfants de Sparte. Quelle brutalité que celle de déchirer à coups de verges le corps de ces innocentes victimes, sous prétexte de les accoutumer à supporter la douleur sans impatience? L'excès était porté au point qu'on en a vu souvent expirer dans cette cruelle cérémonie. Elle se faisait en présence de toute la ville, sous les yeux des pères et des mères, qui, voyant leurs enfants tout couverts de sang et de plaies, et prêts de rendre l'ame, les exhortaient à souffrir sans pousser aucun cri, et sans donner le moindre signe de douleur, le nombre de coups de verges qu'ils devaient essuyer (1). De quel nom caractériser cette prétendue fermeté?

Que penser aussi de l'acharnement avec lequel les jeunes gens de Sparte se battaient à certains jours de l'année? Ils se partageaient en deux bandes qui se rendaient par différents chemins à un certain endroit dont on était auparavant convenu. Le signal donné, tous ces jeunes gens se jetaient les uns sur les autres, s'attaquant à coups de poings, à coups de pied, se mordant de toutes leurs forces, et s'entre-arrachant même les yeux. « Vous » les voyez, dit Pausanias, se battre à outrance, tantôt un » contre un, tantôt par pelotons, tantôt enfin tous ensemble, » chaque troupe faisant tous ses efforts pour faire reculer l'autre, » et la renverser dans l'eau dont le champ de bataille était environné (2). »

Que dire encore de ce courage plus qu'inhumain avec lequel une mère à Sparte, recevait la nouvelle de la mort de ses enfants tués dans une bataille. Cette perte non-seulement ne lui arrachait aucune larme, mais lui causait même une sorte de joie et de contentement qu'elle s'empressait de faire éclater publiquement (3). Ces mêmes femmes cependant témoignèrent le plus grand découragement et la plus grande pusillanimité, lorsqu'après le gain de la bataille de Leuctres, elles virent Epaminondas marcher droit à Sparte. Elles couraient çà et là, tout éperdues, remplissant l'air de cris lamentables, et causaient plus de désordre et de confusion que les ennemis mêmes (4). Qu'était devenu alors ce courage féroce et cette ostentation barbare avec laquelle les femmes de Sparte se plaisaient à insulter la nature dans des occasions aussi

(1) CICERO, Tuscul. l. II, n. 14. — NICOL. DAMASCEN. *in* Excerpt. Vales. p. 522. — PLUT. *in* Lycurg. p. 31. — PAUS. l. III, c. 16.

(2) L. III, c. XIV.

(3) PLUT. *in* Agesil. p. 612. — ÆLIAN. Var. Hist. l. XII, c. 19.

(4) XENOPH. *de* Rep. gest. Gr. l. VI, p. 370. — PLUT. *in* Agesil. p. 613, C.

déplacées que celles où on leur apprenait la perte de leurs enfants.

Je ne puis encore passer sous silence cet examen qu'on faisait à Sparte de la conformation des enfants, au moment de leur naissance. Dès qu'il y était né un garçon, on le portait dans un certain endroit où les anciens de chaque tribu le visitaient. S'il leur paraissait délicat, faible, d'une constitution, en un mot, à ne point promettre en apparence une santé ferme et vigoureuse, on le condamnait impitoyablement à périr, et il était jeté sur-le-champ dans une fondrière située au bas du mont Taygette (1).

Ce qu'on vient de lire suffit, je crois, pour prouver que dans toutes les occasions les Spartiates semblaient prendre à tâche d'étouffer la voix de la nature et le cri de l'humanité, souvent même contre toute espèce de raison et de prudence. L'expérience, en effet, nous apprend que quantité d'enfants qu'on a désespéré de pouvoir élever dans les premiers jours de leur naissance, ont joui, en grandissant, de la santé la plus ferme et la plus robuste. Sans sortir de Sparte, Agésilas nous en fournit une preuve bien convaincante. Ce prince qui était né boiteux, parut d'une complexion si faible et si délicate en venant au monde, qu'on n'espéra jamais de pouvoir l'élever. Agésilas, cependant, a vécu quatre-vingt-quatre ans; et pendant le cours de cette carrière, quels service n'a-t-il pas rendus à sa patrie (2)?

L'austérité, et si j'ose le dire, la pédanterie des lois de Lycurgue, pourrait peut-être faire croire que la chasteté était une des principales vertus qu'il avait pris soin d'inspirer à ses peuples. Mais on serait, à cet égard, dans une grande erreur. Avec quel étonnement voit-on que ce fameux législateur n'avait même pensé à faire respecter la bienséance et l'honnêteté publiques? A quel point, en effet, la modestie, la pudeur et la décence n'étaient-elles pas blessées dans l'usage des bains publics, communs aux hommes et aux femmes (3)? Dans ces jeux où les jeunes personnes de l'un et de l'autre sexe combattaient nues, les unes contre les autres, et dansaient aussi ensemble dans cet état (4? Quelles conséquences n'en a-t-il pas résulté contre les mœurs des femmes de Sparte? Elles étaient si corrompues et si

(1) Plut. *loco cit.* p. 49.
(2) *Idem. in* Agesil,
(3) Acad. des Inscript. t. 1, H. p. 102.
(4) Plut. p. 47 et 48.

débordées, que les anciens en ont fait un reproche aux Spartiates, comme d'un excès qui les distinguait honteusement de tous les autres peuples de la Grèce (*a*), excès, au surplus, autorisé par les lois même de Lycurgue. Ce législateur paraît s'être étudié à trouver les moyens d'abolir toutes les idées qu'on doit avoir de la fidélité conjugale.

Un vieillard, par exemple, qui avait une femme jeune et jolie, pouvait, sans blesser la bienséance ni les lois, l'offrir à un jeune homme bien fait et robuste; et il était permis à ce vieillard d'avouer et d'élever, comme s'il eût été de lui, l'enfant qui naissait de cet adultère. Il y avait plus; un homme bien né et de taille avantageuse, qui voyait à un autre une femme belle et agréable, pouvait demander au mari la permission d'avoir commerce avec elle, sous prétexte de donner à l'Etat des enfants bien faits et bien formés; et il n'était pas libre à un mari de rejeter une pareille demande (1). Les Lacédémoniens, en un mot, se prêtaient mutuellement leurs femmes avec la dernière facilité, et sans la moindre délicatesse (2). Leur histoire fournit à ce sujet, un événement que je crois unique dans ce genre.

Dans la guerre que les Lacédémoniens déclarèrent aux Messéniens, ils s'étaient obligés par les serments les plus terribles, de ne point rentrer dans Sparte qu'ils ne se fussent vengés de l'outrage qu'ils avaient reçu. Cette guerre traîna en longueur, et il y avait déjà dix ans que les Spartiates étaient devant Messène, sans en être plus avancés. Ils commencèrent alors à appréhender qu'une plus longue absence ne dépeuplât insensiblement leur ville. Pour obvier à cet inconvénient, ils prirent l'étrange résolution de renvoyer à Sparte tous ceux qui étaient venus joindre l'armée depuis qu'elle avait prêté le serment dont j'ai parlé ci-dessus, et de leur abandonner les femmes des autres Spartiates qui se trouvaient obligés de rester devant Messène (*b*).

(*a*) Arist. *de* Rep. l. II, c. 9, p. 328. Euripide donne aux femmes de Sparte l'épithéte d'Ανδρομανεις *viros cupidissimè appetentes*, Androm. v. 595.

Théodoret leur reproche d'avoir été sujettes à satisfaire leur tempérament avec qui bon leur semblait. *De* curand. Græc. Affection. sect. 10, p. 630.

(1) Xenoph. *de* Rep. Lac. p. 391. — Plut. *in* Lycurg. p. 49. — *In* Numa, p. 76.

(2) Nicol. Damascen. *in* Excerpt. Vales. p. 522.

(*b*) Justin, l. III, c. 4, dit très-clairement que ce fut par les plaintes de leurs femmes, qui ne s'accommodaient nullement d'une si longue viduité, que les Spartiates prirent la résolution dont je parle. *Voy.* aussi Strabo, l. VI, p. 427 et 428.

Ceux qui naquirent de ces commerces illégitimes furent appelés *Parthéniens*, nom qui désignait l'origine et la cause de leur naissance (1).

La manière indécente dont on sait que les femmes de Sparte s'habillaient, était une suite naturelle de la mauvaise éducation qu'elles recevaient, et du peu de soin qu'on prenait de leur inspirer ces sentiments de pudeur et de retenue si convenable au sexe. Leurs robes étaient faites de façon qu'elles ne pouvaient faire un pas sans découvrir leurs jambes et même leurs cuisses (2), immodestie contre laquelle se sont élevés tous les écrivains de l'antiquité (3). Aristote observe sagement que ce peu d'égards qu'on avait à Sparte pour la pudeur et la bienséance fut la source de tous les désordres qui régnaient dans cette ville (4). Dans l'Andromaque d'Euripide, Pélée reproche à Ménélas que la conduite déréglée d'Hélène ne venait que de l'éducation que cette princesse avait reçue (*a*).

De pareilles femmes avaient néanmoins l'empire le plus absolu sur l'esprit de leurs maris. Elles gouvernaient non-seulement l'intérieur de leurs maisons, mais aussi l'Etat entier. Les Spartiates communiquaient à leurs femmes les secrets les plus intimes et les plus importants de la république. Ils le faisaient même plus volontiers, que celles-ci ne parlaient à leurs maris de leurs affaires particulières et domestiques (5). Aussi Aristote assure-t-il, qu'il n'y eut jamais moyen de réformer et de régler les mœurs des femmes à Sparte, à cause du trop grand ascendant qu'elles avaient pris sur leurs maris (6); ascendant, au reste, d'autant plus étonnant que les Spartiates, ainsi que tous les Grecs, paraissent avoir été singulièrement adonnés à cette abominable passion, aussi contraire à la nature qu'opposée aux simples lumières

(1) Justin, l. iii, c. 4. — Diod. l. xv, p. 54. — Strabo, l. vi, p. 427 et 428. — Servius *ad* Æneid. l. iii, v. 551.

(2) Virgil. Æneid. l. i, v. 315 et 320. — Plut. p. 76 et 77.

(3) Plut. *in* Numa. p. 76 et 77. — Clem. Alex. Pædag. l. ii, p. 258. — Pollux, l. vii, c. 13, segm. 55.

(4) De Rep. l. ii, c. 9, p. 328.

(*a*) Act. 3, scen. 2, vers 595, etc. On pourrait conclure de ce fait, que le déréglement des femmes à Sparte remontait aux siècles les plus anciens de la Grèce, et je suis fort porté à le croire. Peut-être aussi qu'Euripide n'a fait parler dans cette occasion Pélée, que relativement à l'indécence qui régnait dans les mœurs des Spartiates, lorsque cette tragédie fut composée. Quoi qu'il en soit, au surplus, Lycurgue est toujours extrêmement blâmable de n'avoir pas remédié à ce déréglement, et de l'avoir, au contraire, autorisé par ses lois.

(5) Arist. *de* Rep. l. ii, c. 9. — Plut. *in* Lycurg. p. 47 et 48. — *In* Numa. p. 77. — *In* Agid. et Cleom. p. 798.

(6) Plut. *in* Lycurg. p. 50 et 51.

de la raison (1). Le sexe cependant à Sparte était en général très-beau (2).

Résumons d'après tout ce que nous venons de dire, le caractère général et dominant des Lacédémoniens. C'était, sans contredit, le peuple de la Grèce le plus brave, le plus belliqueux, le plus instruit de l'art militaire, le plus politique, le plus ferme dans ses maximes et le plus constant dans ses desseins : mais c'était en même temps un peuple impérieux, austère, fourbe, intraitable, fier, cruel et perfide : capable, en un mot, de tout sacrifier à son ambition et à ses intérêts, ne faisant d'ailleurs aucune estime des beaux arts ni des sciences. Aussi Lycurgue ne paraît-il avoir été uniquement occupé que du soin de fortifier les corps, et nullement de celui de former les cœurs, et de cultiver les esprits. Ne soyons donc point étonnés si le caractère des Lacédémoniens, naturellement dur et austère, dégénérait souvent en férocité, vice qui partait de leur éducation, et qui aliéna d'eux l'esprit de tous leurs alliés. Des peuples qui passaient toute leur vie à être corrigés ou à corriger les autres (3), à donner gravement des préceptes ou à en recevoir de censeurs, dont la rigidité et l'austérité accompagnaient toujours les leçons, ne pouvaient point contracter de manières douces et humaines, ni rendre leur commerce particulier agréable. Les Spartiates, en un mot, semblent avoir voulu méconnaître les avantages les plus précieux de l'humanité (4). Telles étaient les mœurs et le génie d'un peuple admiré et proposé par toute l'antiquité profane comme un modèle de sagesse et de vertu.

Sparte, au surplus, offre un exemple bien marqué de la facilité avec laquelle les hommes donnent toujours dans les extrêmes. Lorsque, par les victoires de Lysandre, l'usage de l'or et de l'argent se fut introduit dans cette république, et eut fait abandonner l'ancienne austérité des mœurs, ces fameux Spartiates s'abandonnèrent aussitôt à tous les excès du luxe et de la débauche. Les lits les plus mollets et les plus magnifiques, les coussins les plus tendres et les plus délicats, les parfums et les vins les plus exquis, les mets les plus recherchés, les vases les mieux travaillés et les plus précieux, les tapis les plus superbes et les plus rares,

(1) Xenoph. *de* Rep. Laced. p. 395.

(2) *Idem. ibid.*

(3) Athen. l. xiii, p. 556. Xenoph. *de* Rep. Laced. p. 394, 395 et 396. — Plut. *in* Lycurg. p. 46, 50, 51 et 55. — Meurs. Miscellan, Lac. l. ii, c. 3.

(4) Arist. *de* Rep. l. viii, c. 4.

n'étaient pas encore trop bons pour les Spartiates (1). Rien d'ailleurs n'était suffisant pour assouvir leur insatiable cupidité. On disait alors en proverbe dans la Grèce, qu'on voyait bien entrer l'or et l'argent dans Sparte, mais qu'on n'en voyait jamais sortir ces métaux.

ARTICLE SECOND.

Des Athéniens.

Les mœurs des Athéniens offrent le constraste le plus frappant et le plus marqué avec celles des Lacédémoniens. Il serait même malaisé de trouver entre deux villes, quelque éloignées l'une de l'autre qu'on voulût les choisir, une opposition plus grande que celle qu'il y avait dans le caractère et les usages ordinaires de la vie civile entre Athènes et Lacédémone. Ces deux villes, néanmoins étaient assez voisines, et faisaient également portion d'une seule et même nation. Mais autant comme la façon d'agir, et si l'on peut même le dire, de penser, était gênée à Sparte, autant elle était libre et indépendante à Athènes. Ces deux républiques, en un mot, se conduisaient par des vues tout-à-fait opposées, et par des principes entièrement différents. On en va voir la preuve bien sensiblement dans le peu de détails que je vais donner sur les mœurs et les usages des Athéniens.

Il était libre à un Athénien, de se nourrir, de se vêtir et de se loger ainsi qu'il voulait. Il lui était permis, d'ailleurs, de s'adonner à tel art ou à telle science qu'il le jugeait à propos. Le choix enfin de ses occupations n'était point réglé ni restreint par aucune loi. Il pouvait passer son temps de la manière qui lui paraissait la plus convenable, pourvu que ce ne fût pas dans une oisiveté absolue. A cet égard, Athènes et Lacédémone pensaient bien différemment sur la vie privée et journalière de leurs citoyens. On a vu que Lycurgue avait défendu aux Spartiates de s'appliquer à aucun art mécanique, de se mêler d'aucune économie domestique, et même de cultiver les sciences. Il leur avait imposé par ce moyen la dure nécessité de passer la plus grande partie de leur

(1) Athen. l. iv, p. 141 et 142. — Plut. *in* Agid. et Cleom. p. 796.

vie dans l'oisiveté et le désœuvrement. Solon, plus éclairé que Lycurgue, avait senti au contraire que la fainéantise et le trop grand loisir sont de tous les vices qui puissent régner dans un Etat, ceux qu'on doit le plus redouter. Ce fut pour en prévenir l'introduction qu'il chargea l'Aréopage de veiller à la conduite particulière des habitants d'Athènes, et de s'informer des moyens dont chacun se servait pour subsister. Ce législateur avait même établi des châtiments contre ceux qui passaient leur vie dans une entière oisiveté (1).

L'effet d'une police si sage et si attentive, fut de faire fleurir à Athènes les beaux-arts, les manufactures, le commerce, la navigation, les sciences, l'éloquence, et enfin toutes les connaissances qui peuvent distinguer avantageusement une nation. Mais il faut convenir en même temps que les grandes richesses introduites dans Athènes par les arts et le commerce, y produisaient les mêmes effets qu'elles ont toujours produits chez tous les peuples, je veux dire un penchant excessif pour le faste, le luxe et la magnificence, joint à un goût extrême pour les délices et la sensualité. Athènes, depuis Solon, devint bientôt une ville de plaisirs, et ses habitants ne se livrèrent que trop aux attraits de la volupté.

Les tables des personnes riches et opulentes étaient servies avec beaucoup de recherche et de sensualité. L'étendue du commerce que faisaient les Athéniens, les mettait, selon la remarque de Xénophon, à portée de vivre voluptueusement et de se procurer toutes les délicatesses que pouvaient alors fournir les pays étrangers (2). Il faut cependant rendre justice à ce peuple. Il paraît qu'en général les Athéniens étaient plutôt friands et délicats qu'adonnés à la gourmandise et à la crapule. Je ne vois pas que dans l'antiquité on les ait taxés de commettre des excès dans le boire et dans le manger. On peut même assurer que le commun de la nation était sobre et frugal (3). Disons encore que, chez les Athéniens, le plus grand plaisir de la table consistait dans des conversations enjouées, polies, savantes, aussi agréables, en un mot, qu'utiles et intéressantes. Le banquet de Platon et celui de Xénophon nous présentent un modèle des propos de table ordinaires

(1) Plut. *in* Lycurg. p. 54. — *In* Solon. p. 90, E. — *In* Apophtegm. Lac. p. 221, C.

(2) *De* Rep. Athen. p. 405.

(3) Potter Archeolog. l. iv, c. 18, p. 743. — Casaub. *in* not. *ad* Athen. l. ii, c. 8.

chez les Athéniens, et c'est ainsi qu'ils tempéraient la licence, et prévenaient l'ennui qui ne règne que trop souvent dans la plupart des grands repas.

Aux charmes de la conversation, les Athéniens joignaient dans leurs repas celui d'écouter le récit de quelques pièces de vers, ou d'entendre quelque habile musicien chanter, en s'accompagnant de la lyre; souvent même on introduisait des danseurs et des danseuses dans la salle du festin. La musique et la danse faisaient chez ces peuples un des principaux et des plus ordinaires agréments des repas. On sait, au reste, que les femmes ne mangeaient point avec les hommes (1), et que le souper était le repas favori des Athéniens (2). Ajoutons qu'avant de se mettre à table, ils se couronnaient de fleurs, et qu'ils mangeaient couchés sur des lits (3).

Les Athéniens étaient fort magnifiques et fort recherchés dans leurs habillements. Ils portaient de longues robes d'un lin extrêmement fin, teintes en pourpres ou en d'autres couleurs précieuses (4). Ils avaient dessous ces robes des tuniques de différentes formes et de différentes espèces (5). Leurs doigts étaient chargés de bagues et d'anneaux de grands prix. Ils portaient des ceintures magnifiques, des chaussures superbes et élégantes (6). Leurs cheveux étaient artistement arrangés, bouclés et rattachés autour du front par des crochets d'or faits en forme de cigales (7). Il ne paraît pas, au reste, que les Athéniens fussent dans l'habitude de se couvrir la tête, ni qu'ils portassent rien qui pût servir à cet usage (8). Ce luxe et cette magnificence dans les habits s'étendaient jusqu'aux esclaves. Xénophon nous apprend qu'on ne pouvait presque point distinguer un citoyen d'Athènes, d'un esclave, par la richesse de ses habillements ou par quelques autres marques extérieures (9).

On a vu dans la seconde partie de cet ouvrage qu'autrefois les Grecs marchaient toujours armés. Les Athéniens furent les premiers qui renoncèrent à cette coutume féroce et barbare. Dès le moment qu'ils purent croire la sûreté et la tranquillité publiques

(1) Lucian. Plut. etc.
(2) Plat. Xenoph. Plut. etc.
(3) Potter Archeolog. l. iv, c. 20.
(4) Thucyd. l. i, p. 6, n. 6. — Clem. Alex. Pædag. l. ii, p. 233. — Athen. l. xii, p. 512.
(5) Athen. *locis cit.* Plato *in* Hippia. p. 255.
(6) Plato. *Ibid.*
(7) Thucyd. Clem. Alex. Athen. *loco cit.*
(8) Lucian *in* Anacharsi. n. 16.
(9) *De* Rep. Athen. p. 405.

bien établies dans leur Etat, ils cessèrent de marcher continuellement le fer au côté. Ils ne portèrent plus l'épée que lorsqu'il s'agit d'aller à la guerre (1).

Les dames d'Athènes étaient fort soigneuses de leur parure. Elles y employaient ordinairement toute la matinée. Leur toilette étaient très-composée. Elles faisaient usage du fard et de toutes les drogues qu'elles croyaient propres à blanchir et à nettoyer la peau. Elles avaient aussi grand soin de leurs dents, se noircissaient les sourcils, et mettaient du rouge jusque sur leurs lèvres. L'art de se coiffer faisait leur principale occupation. Elles employaient les essences les plus précieuses à parfumer leurs cheveux qu'elles teignaient ordinairement en noir ou en quelqu'autre couleur; elles les arrangeaient ensuite, par le moyen de fers chauds, en différentes boucles. Une partie en était ramenée sur le front pour l'accompagner: on laissait l'autre flotter et jouer négligemment sur les épaules. La chaussure des dames athéniennes était aussi fort propre et fort élégante. A l'égard de leurs habits, elles ne se couvraient que d'étoffes extrêmement fines et légères. Elles avaient grand soin que leurs robes fussent toujours très-serrées sur le sein, et qu'elles marquassent la taille agréablement (2).

On ne voit point, au surplus, que dans l'antiquité on ait reproché aux femmes d'Athènes la même indécence dans leur habillement, le même déréglement dans les mœurs, ni la même ambition qu'aux femmes de Sparte. A l'égard surtout de ce dernier article, il ne paraît pas que les Athéniennes aient eu aucune influence dans le gouvernement de l'Etat. Elles vivaient en général fort resserrées dans leurs appartements, sans se montrer presque jamais en public, et sans avoir aucune communication libre avec les hommes, usage qui avait lieu chez la plupart des peuples de la Grèce.

J'ai fait voir ailleurs que chez les Athéniens, l'architecture extérieure des maisons ne devait pas avoir beaucoup d'apparence ni d'éclat (3), mais dans l'intérieur elles étaient très-recherchées et très-voluptueuses. Les personnes riches n'avaient rien épargné pour trouver les moyens de se procurer à cet égard toutes les commodités et tous les agréments possibles. Ils avaient dans leurs maisons de grands jardins disposés de façon qu'on pût y faire

(1) THUCYD. l. 1, p. 6, n. 6.
(2) LUCIAN. Amor. n. 39 et 40.
(3) Suprà.

commodément les différents exercices du corps, tels que la lutte, la course, etc., dont les Athéniens s'occupaient beaucoup. On y trouvait aussi des salles de bains, avec toutes les dépendances propres à faire prendre ce plaisir délicieusement (1). Le goût que les Athéniens avaient pour la peinture, la sculpture, et en général pour tous les arts de luxe et d'agrément, ne permet pas de douter que leurs appartements ne fussent meublés de tableaux, de statues et de vases précieux. On sait aussi qu'une partie de la magnificence et de la somptuosité de ce peuple, consistait dans la beauté et la richesse des lits et des tapis qu'on étendait sur les siéges et sur le plancher des chambres.

Quoique la marine fût l'occupation principale des habitants d'Athènes, et que depuis le plus grand jusqu'au plus petit, tous se mêlassent de manier la rame (2), ce peuple néanmoins ne se ressentait nullement de la grossièreté dont on accuse en général les marins. Rien au contraire n'est plus célèbre dans l'antiquité que la politesse des Athéniens, politesse qui s'étendait jusqu'aux gens de la lie du peuple. L'atticisme appartenait aux habitants d'Athènes, de même que l'urbanité appartint depuis aux habitants de Rome. J'avouerai cependant que j'ai de la peine à retrouver cette politesse et cette délicatesse de goût si vantées, dans les obscénités dont retentissait ordinairement le théâtre d'Athènes. Les comédies d'Aristophane sont remplies de saletés qui parmi nous feraient rougir l'homme le plus dissolu et le plus effronté. J'en dirai autant des railleries amères, des propos grossiers et indécents qui se disaient dans les assemblées publiques. Rien n'est plus éloigné de l'idée qu'on doit naturellement se former de la politesse, que la manière dont Eschine et Démosthène se traitent dans leurs harangues. Ils se disent des injures atroces. Je croirais, au surplus, pouvoir attribuer ces défauts à la forme du gouvernement d'Athènes. Dans les républiques on s'accorde volontiers à regarder une liberté sans borne et indéfinie, comme l'apanage le plus précieux de l'humanité. On y fait ordinairement consister la parfaite égalité dans la pleine licence de tout dire et de tout exprimer. Ce sentiment imprime toujours aux esprits républicains une certaine âpreté dont les mœurs doivent nécessairement se ressentir.

J'ai déjà prévenu le lecteur qu'il n'y a guère eu de villes dans

(1) Xenoph. *de* Rep. Athen. p. 405. | (2) Xenoph. *de* Rep. Athen. p. 404.

la Grèce où le goût pour les plaisirs ait été plus vif qu'à Athènes. On y aimait passionnément la table, la chasse, la musique, la danse, et particulièrement les représentations théâtrales. Les Athéniens avaient encore d'autres espèces de spectacles. C'étaient les marches et les processions religieuses qui se faisaient certains jours de l'année avec beaucoup d'apparat, de pompe et de magnificence. La jeunesse brillante d'Athènes avait aussi de ces goûts particuliers qu'on retrouve chez tous les habitants des villes riches et opulentes. Elle se plaisait à faire des étourderies éclatantes, à nourrir des chiens singuliers, à avoir de beaux chevaux et en grand nombre, à entretenir des courtisanes et des danseuses (1). On reprochait aux enfants de Pisistrate d'avoir introduit dans Athènes ce goût pour la débauche et le libertinage (2). Les courtisanes, cependant, avaient pris grande faveur dès le temps de Solon (3). C'étaient, pour le dire en passant, la seule idée que les Athéniens eussent de la galanterie, car les Grecs n'ont jamais connu le véritable amour, ni rien de ce qui peut en dépendre. Leur cœur et leur esprit étaient absolument livrés à cette passion détestable, si totalement opposée au goût pour les femmes (4), avec lesquelles, d'ailleurs, les hommes ne vivaient point en société.

Il faut convenir cependant que malgré ces désordres de la jeunesse, toujours inévitables dans les grandes villes, la décence dans les mœurs et l'honnêteté publique étaient fort respectées chez les Athéniens. Un citoyen qu'on aurait vu s'arrêter dans un cabaret pour y boire et manger, aurait été déshonoré à jamais. Il n'en aurait pas fallu davantage pour faire chasser un sénateur de l'Aréopage (5). Un archonte convaincu de s'être pris de vin, était condamné, la première fois, à une forte amende, et en cas de récidive, puni de mort (6). L'histoire même nous a conservé deux exemples remarquables du respect que les Athéniens avaient pour la bienséance et l'honnêteté publique. Dans la guerre que Philippe, roi de Macédoine, leur faisait, un de ses courriers fut arrêté. On lut toutes les lettres dont il était porteur; excepté celles que la

(1) PLUT. *in* Alcibiad.—ATHEN. l. XII, p. 532.

(2) ATHEN. *Ibid.* — Pisistrate était contemporain de Solon.

(3) ATHEN. l. XIII, p. 569.

(4) HEROD. l. I, c. 135. — PLUT. *in* Solon. p. 79.—*In* Themist. et Alcibiad. *passim.* — CICERO. Tuscul. Quæst. l. IV, n. 33. — LUCIAN. *passim.* — ATHEN. lib. XIII, p. 564 et 601. — MENAG. *in* not. *ad* Diog. Laërt. l. I, n. 55, p. 32.

(5) ATHEN. l. XIII, p. 566.

(6) DIOG. LAERT. *in* Solon. lib. I, n. 57. — POLLUX, l. VIII, c. 9, segm. 89.

reine Olympias, femme de Philippe lui écrivait. Les Athéniens la renvoyèrent à ce prince toute cachetée, ne l'ayant pas voulu ouvrir par considération pour le respect qu'on doit aux secrets qui peuvent être entre un mari et une femme (1). Les mêmes Athéniens ayant ordonné qu'on fît une recherche exacte des présents qu'Harpalus avait distribués, par ordre de Philippe, aux orateurs de la ville, ils ne souffrirent pas qu'on fît la visite dans la maison de Calliclès, marié alors nouvellement, et cela par respect pour son épouse qui s'y trouvait logée dans ce moment (2).

J'oubliais de mettre au nombre des plaisirs familiers aux Athéniens, la promenade dont l'agrément des conversations faisait toujours les plus grandes délices. Je remarquerai, au surplus, que ce que nous appelons aujourd'hui le jeu n'a presque pas été connu des anciens peuples, et c'est une différence bien notable entre leurs mœurs et les nôtres. Les divers exercices du corps et la promenade leur en tenaient lieu. D'ailleurs, comme je l'ai déjà dit, ils ne vivaient point avec les femmes.

A l'égard des occupations particulières des Athéniens, ils ne devaient point en manquer. Le commerce seul auquel ils étaient fort adonnés, suffisait pour remplir la plus grande partie de leur temps. Ils en employaient aussi beaucoup à solliciter et à conduire leurs affaires. Car ce peuple aimait la chicane et les procès (*a*). Il fallait, d'ailleurs, s'intriguer, faire sa cour et s'instruire des intérêts particuliers et publics de l'Etat, puisque chaque citoyen d'Athènes avait part au gouvernement de la république ; c'est pourquoi l'éloquence a été si fort en honneur chez ce peuple. C'était elle qui ouvrait la porte aux plus grandes charges, qui dominait dans les assemblées, qui, en un mot, décidait de tout, et donnait un pouvoir presque souverain à ceux qui possédaient le talent de bien manier la parole. A l'étude de la rhétorique, les Athéniens joignaient ordinairement celle de la philosophie, et sous cette dénomination, on doit comprendre toutes les sciences qui en font partie, ou qui y ont quelque rapport.

Au surplus, quoique la vie et l'éducation d'Athènes fût si différente de celle de Sparte, les Athéniens n'en étaient essentiellement ni moins braves ni moins belliqueux que les Spartiates. Les

(1) Plut. *in* Demosth. p. 898.
(2) *Idem. Ibid.* p. 857.

(*a*) *Voy.* les Guêpes d'Aristophane et Casaubon *in* Athen. xiv, c. 10, p. 910.

batailles de Marathon, de Salamine et de Platée, sans parler de quantité d'autres actions très-mémorables, déposent assez authentiquement en faveur de la bravoure et de la magnanimité des Athéniens, pour qu'il soit inutile d'y insister. Ils sont peut-être la seule nation de l'univers qui, selon la remarque d'Athénée, vêtue de pourpre et parée des plus superbes ajustements, ait battu et mis en fuite des armées formidables (1). La gloire faisait sur l'esprit des Athéniens, le même effet que la discipline de Sparte produisait sur l'esprit de ses habitants. Car jamais peuple n'a été plus sensible à l'honneur, ni plus avide de gloire et de louanges que les Athéniens.

S'il y avait la plus grande opposition entre les mœurs des Athéniens et celles des Lacédémoniens, il y en avait, si on peut le dire, encore plus, entre l'essence de leur génie et de leur caractère. La cruauté était le penchant dominant chez les Spartiates, la douceur faisait en général le fond du caractère des Athéniens. La différence qu'il y avait à cet égard entre eux et les Spartiates, se fait bien sentir dans la manière dont on traitait les esclaves chez l'un et l'autre peuple. J'ai fait voir à quels excès les Lacédémoniens se portaient contre leurs esclaves. Les Athéniens au contraire les traitaient avec beaucoup d'humanité. Leur condition était infiniment plus douce à Athènes que dans aucune autre ville de la Grèce (2). Ils avaient action contre leurs maîtres pour cause d'excès et de sévices (3). Si le fait était prouvé, on obligeait le maître de vendre son esclave qui, en attendant la décision du procès, pouvait se retirer dans un asile destiné à le mettre à l'abri de toute violence (4). La liberté dont les Athéniens étaient si jaloux, n'était point interdite aux esclaves. Ils pouvaient se racheter malgré leurs maîtres, quand ils avaient amassé la somme que la loi avait fixée pour cet effet (5), Assez souvent même, lorsqu'un patron était content des services de son esclave, il lui donnait pour récompense la liberté.

L'humanité des Athéniens s'étendait jusqu'aux bêtes. Plutarque raconte à ce sujet un fait singulier et bien propre à faire connaître quelle était en général la douceur de ce peuple. Lorsque la construction du temple, nommé *Hécatonpedon*, fut achevée,

(1) Athen. l. xii, p. 512.
(2) Demosthen. Philipp. l. iii, p. 385.
(3) Athen. l. vi, p. 266 et 267.
(4) Plut. de Superstit. p. 166. — In Thes. p. 17. — Pollux, l. vii, c. 2, segm. 13.
(5) Plaut. in Casin. act. 1, scen. 2.

les Athéniens ordonnèrent qu'on donnât la liberté à toutes les bêtes de charge qui avaient été employées à ce travail, et qu'on les laissât paître librement dans les meilleurs pâturages le reste de leur vie. Une mule que, conformément à cette ordonnance, on avait laissée en pleine liberté, étant venue ensuite se présenter d'elle-même au travail et se mettre à la tête de celles qui traînaient les voitures pour les citadelles, le peuple charmé de cette action, fit un décret qui portait que cette mule serait particulièrement soignée et nourrie, jusqu'à sa mort, aux dépens du public (1).

Ces traits, comme je le disais il n'y a qu'un moment, font honneur au caractère des Athéniens, et prouvent qu'il régnait dans l'esprit de ce peuple un grand fond de douceur et de bonté. Mais on en pourrait citer d'autres qui montrent également que dans bien des occasions les Athéniens oubliaient ces principes d'humanité, et se livraient aux excès les plus cruels et les plus violents que la colère, la fougue et la fureur, puissent inspirer. Que penser, par exemple, de la barbarie avec laquelle ils mirent à mort les hérauts que Darius leur envoyait pour les sommer de se soumettre à sa domination (2)? Ils violèrent également dans cette occasion et le droit des gens et ceux de l'humanité. Quel nom donner aussi à la fureur avec laquelle les Athéniens condamnèrent à la mort dix de leurs généraux auxquels on ne pouvait reprocher d'autre crime que d'avoir négligé, après le gain d'un combat naval, de s'arrêter à ramasser les corps flottants de leurs soldats, pour poursuivre l'ennemi avec plus d'ardeur, et d'achever son entière défaite (3)? Je pourrais citer encore d'autres traits aussi déshonorants pour les Athéniens : tels, par exemple, que la manière également injuste et cruelle avec laquelle ils condamnèrent Socrate à la mort. Ce jugement couvrira dans tous les siècles le peuple d'Athènes d'un opprobre que tout l'éclat de ses belles actions ne pourra jamais effacer. On ne peut attribuer une pareille infamie qu'à cette inconstance et à cette légèreté qui présidaient la plupart du temps à toutes les démarches des Athéniens, et rendaient ce peuple susceptible de toutes les impressions qu'on voulait lui donner.

On ne peut sans doute avoir plus d'esprit qu'en avaient en gé-

(1) *In* Catone, p. 339. — *Voy.* aussi *de* Solert. animal. p. 970.
(2) Herod. l. vii, n. 133.
(3) Diod. l. xiii, p. 623, etc. — Valer. Maxim. l. 1, c. 1. — Extern. n. 8. — Xenoph. *de* Rep. gest. Græc. l. 1, rapporte ce fait un peu différemment.

néral les Athéniens ; mais, s'il est permis de le dire, ils en avaient trop, et au point que leur jugement en souffrait quelquefois. Ils n'étaient pas assez en garde contre leur imagination qui les emportait souvent au-delà des justes bornes. De là vient ce penchant singulier qu'ils avaient pour les fables et les chimères. Ils se plaisaient extrêmement à les entendre, pourvu qu'elles fussent présentées avec grâce et débitées avec esprit. On attribue communément, et avec assez de raison, à ce goût pour les faits extraordinaires et singuliers, une grande partie des contes qu'Hérodote a semés dans son histoire. Il connaissait les Athéniens, et cherchait à leur plaire. Dans cette vue, il n'a pas été aussi délicat ni aussi scrupuleux sur le choix des faits, qu'il l'aurait probablement été, sans l'envie qu'il avait de se faire lire et admirer d'un peuple naturellement avide du merveilleux et de l'extraordinaire. Ne sait-on pas aussi que Démosthène fut obligé plus d'une fois d'avoir recours à de pareils artifices pour capter l'attention de son auditoire, et dans des moments où il ne s'agissait de rien moins que du salut de la patrie ?

Pour définir en peu de mots les Athéniens, c'était un peuple doux, humain, bienfaisant, magnanime, généreux, très-brave et très-belliqueux, ayant d'ailleurs beaucoup d'intelligence pour le commerce et pour la marine ; mais en même temps léger, vif, capricieux, emporté, inconstant, hautain, au surplus, fort poli et fort délicat sur les bienséances, eu égard aux temps dont je parle, sensuel et voluptueux, s'occupant d'un beau tableau, d'une belle statue, passionné pour les spectacles, amateur des sciences et des beaux-arts de tout genre et de toute espèce ; curieux enfin à l'excès de nouvelles et grand discoureur, enjoué, railleur, aimant la plaisanterie et les bons mots, sentant enfin, et s'exprimant avec tout le goût et toute la finesse possible ; ayant au reste produit beaucoup d'esprits aussi brillants que solides, et plusieurs génies grands et sublimes.

ARTICLE TROISIÈME.

Des Jeux de la Grèce.

Je croirais omettre un article essentiel à la connaissance des mœurs des Grecs, si je ne disais pas un mot des différents jeux établis très-anciennement chez ces peuples. On sait que par le terme de jeux, on doit entendre de grands et magnifiques spectacles où l'on voyait plusieurs troupes de combattants se disputer le prix dans les différents exercices du corps qui faisaient le sujet des jeux dont je parle. Il y en avait un assez grand nombre établis dans différents endroits de la Grèce; mais les plus solennels étaient les jeux olympiques, les jeux pythiens, les jeux néméens et les jeux isthmiques. Ces sortes de fêtes duraient plusieurs jours. Je ne m'arrêterai point à parler de tout l'appareil et de toutes les cérémonies qu'on y observait, ni à faire l'énumération de tous les différents combats, tels que la lutte, le pancrace, le pugilat, la course, le disque, etc., auxquels on s'exerçait. Je crois ne devoir insister que sur le but et les motifs qu'on s'était proposés dans l'établissement de ces jeux.

J'ai déjà remarqué ailleurs que chez presque tous les peuples policés il avait été d'usage d'établir des fêtes et de ménager des divertissements publics, pour tempérer la fatigue et la lassitude que causerait une application continuelle au travail, ou pour remédier à l'ennui inévitable et nécessaire que causerait un désœuvrement total. Mais les législateurs, persuadés avec raison que la multitude était trop asservie aux sens, et trop peu éclairée pour trouver de quoi s'amuser et se délasser suffisamment dans ce qui ne touche que l'esprit, ont cherché à la remuer et à la distraire par des objets sensibles et frappants. C'est dans cette vue qu'on a de tous temps pensé à divertir le peuple par des sujets proportionnés à son entendement et à son goût; je veux dire par des spectacles dont l'appareil extérieur frappât vivement les sens, et pût produire de fortes impressions; mais on voit aussi que la plupart des législateurs ont eu en même temps l'attention de rendre ces sortes de divertissements utiles et profitables.

Les deux motifs dont je viens de parler, sont bien faciles à re-

connaître dans l'établissement des jeux de la Grèce. Ceux qui les instituèrent n'avaient pas envisagé uniquement le plaisir et l'amusement de la multitude. Il était entré dans ces établissements des vues d'une politique très-sage et très-raisonnée. La Grèce est en général un pays assez chaud. On sait que la température de ces sortes de climats rend ordinairement les corps mous et efféminés. En attachant l'idée de la plus grande gloire à réussir dans des exercices qui demandent beaucoup de force et d'adresse, on s'était proposé de rendre les corps plus souples, plus forts et plus vigoureux qu'ils ne le sont ordinairement dans les pays chauds. On voulait ainsi préparer de bonne heure la jeunesse aux travaux pénibles de la guerre, et la rendre en même temps plus propre à porter les armes. Au moyen des exercices dont je parle, on accoutumait, dès l'enfance, les jeunes gens à la fatigue, on les rendait aussi plus fermes, plus aguerris, plus intrépides, et plus adroits sur-tout dans les combats, où la force du corps et l'adresse décidaient presque toujours, dans les siècles passés, de la victoire, parce que l'usage des armes à feu étant inconnu, il fallait ordinairement s'approcher de très-près. L'avantage que les Grecs retirèrent des différents exercices auxquels ils étaient habitués dès l'enfance, parut sensiblement dans les guerres qu'ils eurent à soutenir contre les Perses. Avec une poignée de monde, ils défirent des armées innombrables. Hérodote prétend qu'un seul Grec tenait tête à dix barbares (1). Ce grand historien observe encore que ceux qui se signalèrent le plus dans les batailles de Marathon, de Salamine et de Platée, avaient presque tous auparavant remporté des prix dans les différents jeux dont je viens de parler (2).

Remarquons encore avec quelle adresse les instituteurs de ces jeux avaient trouvé l'art d'exciter cette noble émulation et cette généreuse ardeur pour la gloire, qui sont et seront toujours le meilleur rempart, et le plus ferme soutien d'un Etat. Dans l'origine, les vainqueurs ne recevaient pour toute récompense qu'une simple couronne d'olivier sauvage aux jeux olympiques, de laurier, aux jeux pithiens, d'ache verte, aux jeux néméens, et d'ache sèche, aux jeux isthmiques (3). Les auteurs de ces établissements avaient voulu faire sentir que l'honneur seul devait être le but et la récompense de la victoire, et non un bas et vil inté-

(1) L. IX, n. 61.
(2) L. IX, n. 104.
(3) Journal des Savans, février 1751, p. 127.

rêt. On peut juger de quoi étaient capable des peuples accoutumés à être conduits par de pareils principes. Tygranes, l'un des principaux officiers des troupes de Xercès, entendant parler de ce qui faisait le prix des jeux de la Grèce, se tourna vers Mardonius qui commandait en chef toute l'armée de ce monarque, et s'écria, frappé d'étonnement : « Ciel! avec quels » hommes nous allez-vous mettre aux mains! Insensibles à l'inté- » rêt, ils ne combattent que pour la gloire : » exclamation pleine de sens et de jugement dont Xercès ne sentit pas la force et la vérité (1).

Le principal motif, enfin, et celui qu'on doit le plus admirer dans l'établissement des jeux dont je viens de parler, était l'occasion que ces spectacles fournissaient à tous les habitants des différentes villes de la Grèce, de se voir et de se trouver rassemblés pendant quelque temps dans les mêmes lieux. Il était, en effet, de la prudence et de la bonne politique de procurer à ces peuples tous les moyens possibles de se réunir. La nation grecque, composée d'une multitude de petits Etats jaloux et envieux les uns des autres, avait besoin, pour sa conservation, d'un centre commun où tous ses habitants se trouvassent souvent réunis et mêlés indifféremment avec la plus parfaite égalité. C'est ce qui arrivait dans ces jeux où il accourait un nombre incroyable de spectateurs de tous les endroits de la Grèce. Par ce concours, sans qu'il y parût d'affectation, il se formait une sorte de liaison, de correspondance, et si l'on peut dire, de confraternité entre les citoyens de toutes les différentes villes grecques. On ne pouvait donc leur ménager trop d'occasions d'être ensemble et de se voir familièrement. J'en ai déjà fait la remarque en parlant de l'établissement du conseil des Amphyctions (2).

Mais l'institution des jeux publics était beaucoup plus propre encore à opérer l'union et la concorde dont je parle. Les divertissements qu'on goûtait à Olympie et dans les autres endroits où se célébraient les jeux, disposaient naturellement les esprits à la douceur et à la gaîté. L'occasion de se voir et de se parler était journalière. Il arrivait même souvent que cette familiarité et ce commerce habituel engageaient plusieurs citoyens de différentes républiques à se lier par les nœuds de l'hospitalité. C'est ainsi

(1) Herod. l. viii, n. 26.

(2) *Suprà*, 2e vol.

qu'on pouvait, sans apparat, traiter avec amitié des intérêts réciproques de chaque ville. Les Grecs paraissaient dans ces moments n'être en quelque manière que les habitants d'une seule et même cité. Ils offraient en commun les mêmes sacrifices aux mêmes dieux, et participaient aux mêmes plaisirs (1). Par ce moyen, on parvenait à calmer les aigreurs et à terminer les querelles en assoupissant les animosités. On était à portée dans ces grandes assemblées de se défaire de ces préjugés populaires qu'on ne nourrit souvent que faute de bien connaître la nation contre laquelle on est prévenu.

D'ailleurs, afin qu'on pût assister à ces spectacles avec plus de tranquillité et de satisfaction, il y avait pendant tout le temps qu'ils duraient, une suspension d'armes générale dans toute la Grèce. Toutes les hostilités cessaient alors, et tout mouvement de guerre était interrompu (2). Il est aisé de sentir combien un pareil usage devait contribuer à réunir les cœurs, et à faire cesser les troubles et les divisions. La célébration des jeux, en ramenant pour un temps la paix et la tranquillité, disposait assez volontiers les esprits à s'en assurer irrévocablement les avantages. On peut regarder à tous égards l'institution des jeux de la Grèce comme un chef-d'œuvre de politique et de prudence.

Il est vrai que par la suite des temps un établissement si sagement imaginé, dégénéra bien de son institution primitive et donna même lieu à d'étranges abus. L'idée de se rendre utile à la patrie et de se former par les exercices du corps à l'emploi et au maniement des armes, disparut. Les athlètes firent une profession à part qui se contenta de rapporter désormais tous ses talents au désir insensé d'acquérir une vaine gloire et des honneurs aussi stériles que frivoles. Ils ne descendirent plus sur l'arène que pour se donner en spectacle, pour faire montre de leur force ou de leur adresse, et s'attirer les applaudissements du public, en le divertissant. Ils outrèrent les exercices, et portèrent l'excès au point de s'exposer continuellement à perdre la vie, ou au moins à être estropiés pour le reste de leurs jours (3). C'est alors qu'on pouvait appliquer, avec juste raison, aux jeux de la Grèce ce bon mot si vanté chez les anciens : « Que si c'était sé-» rieusement et tout de bon qu'on s'y battait, on n'en faisait pas » assez; mais que si c'était pour rire et pour s'amuser, on en fai-

(1) STRABO, l. IX, p. 642.
(2) THUCYD. l. V; n. 49. — PLUT. *in* Lycurg. p. 54, C. — PAUS. l. V, c. 20.
(3) LUCIAN. *in* Anacharsi.

» sait trop. » Remarquons encore que de pareils spectacles n'étaient propres qu'à familiariser les spectateurs avec les violences et l'inhumanité. Ces combats devaient laisser dans l'âme des impressions de barbarie et de cruauté, dont les suites sont toujours extrêmement à redouter (*a*).

Il arriva aussi que le peuple, prenant trop de goût pour cette espèce d'amusement, en vint jusqu'à négliger ses propres affaires. On passait le temps à voir les combats particuliers des athlètes, qui répétaient sans cesse leurs exercices pour paraître avec plus de succès dans les jeux publics et solennels. L'ambition d'y remporter la palme devint enfin une manie générale et universelle. On méprisa l'étude des arts les plus utiles et les plus nécessaires, pour s'occuper entièrement d'inutiles pratiques. Le goût pour la gymnastique fut une espèce de maladie épidémique qui se répandit dans toute la Grèce. La gloutonnerie et l'ivrognerie se joignirent bientôt à cette dépravation de mœurs. Ces vices devinrent, pour ainsi dire, l'apanage particulier des athlètes. Ceux qui originairement s'étaient adonnés à cette profession, regardaient la frugalité comme le moyen le plus propre à maintenir leur vigueur et leur adresse. Ils ne se nourrissaient que de noix, de figues sèches et de fromage (1). Ce régime si austère déplut aux maîtres de palestre qu'on vit insensiblement s'ériger dans toute la Grèce, et former enfin une profession particulière. Ils permirent à leurs élèves l'usage de la viande. La plus solide et la plus succulente, celle, en un mot, qu'on croyait la plus capable de fournir une nourriture forte et abondante, fut préférée à tout autre aliment (2). On ne peut concevoir à quel excès les athlètes, dans les derniers temps, portaient la voracité. L'histoire dit que Milon le Crotoniate n'était pas encore rassassié après avoir mangé 20 mines de viande (*b*) et autant de pain, et

(*a*) Il est une nation célèbre dans l'Europe à laquelle on reproche une certaine dureté, disons même une certaine férocité dans les mœurs et dans la conduite; ne pourrait-on pas attribuer l'esprit particulier qui règne chez la nation dont je parle, au goût qu'elle a conservé pour les spectacles des gladiateurs?

(1) PLIN. l. XXIII, sect. 63, p. 315. — PAUS. l. VI, c. 7. — A. CORNEL. CELSUS, l. IV, c. 6. — DIOG. LAERT. l. VIII, segm. 12.

(2) Auctores *suprà* laudati.

(*b*) Les vingt mines de viande reviennent à plus de quatorze livres, poids de Paris; et les trois conges de vin à dix pintes et chopine environ, même mesure.

Je crois pouvoir regarder comme un conte fait à plaisir, ce que les anciens ont dit de ce taureau de quatre ans que Milon mangea tout entier dans une journée, après l'avoir porté sur ses épaules toute la longueur du stade.

bu 3 conges de vin (1). Un autre athlète mangeait jusqu'à 80 gâteaux par jour (2). Ces sortes de gens faisaient alors consister une partie de leur supériorité sur les autres hommes, dans une monstrueuse et excessive voracité (3).

On vit aussi disparaître ce désintéressement si noble, si pur et si entier, qui dans l'origine avait animé les combattants. On n'avait d'abord proposé aux vainqueurs qu'une simple couronne de laurier pour récompense. On accorda par la suite aux athlètes victorieux le privilége d'être nourris aux dépens de la patrie. Ils ne tardèrent pas à en abuser, au point même de devenir très à charge aux villes et aux peuples. Cet abus parut si fort à Solon, qu'il crut devoir y remédier, et réduire la pension des athlètes victorieux. Il n'assigna que 500 drachmes à ceux qui avaient remporté le prix dans les jeux olympiques, cent à ceux qui avaient été couronnés aux jeux isthmiques, et ainsi des autres à proportion (4). Ce législateur trouvait qu'il était honteux de donner à de simples lutteurs des sommes qu'il était bien plus juste et bien plus utile d'employer à entretenir et récompenser les enfants de ceux qui mouraient les armes à la main pour le service de leur patrie (5). Pour juger du juste mépris dans lequel étaient tombés les athlètes, il faut entendre parler Euripide. « Parmi les maux infinis qui règnent dans la Grèce, disait ce » fameux poëte, il n'en est point de plus pernicieux que la pro» fession des athlètes ; car en premier lieu ils sont incapables de » conduite. En effet, comment un homme sujet à sa bouche, et » devenu l'esclave de son ventre, pourrait-il acquérir un fonds » suffisant pour la subsistance de sa famille ? De plus, les » athlètes ne savent ce que c'est que de souffrir la pauvreté en » s'accommodant à la fortune ; car n'étant point formés aux » bonnes mœurs, difficilement changent-ils de caractère, même » dans la disgrâce. Je ne puis approuver, continue Euripide, la » coutume des Grecs de former de nombreuses assemblées pour » honorer des divertissements si frivoles ; car qu'un athète excelle » à la lutte, qu'il soit léger à la course, qu'il sache bien lancer un » palet, ou appliquer un vigoureux coup de poing sur la mâ» choire de son antagoniste, que sert à sa patrie ce beau ta-

(1) ATH., l. IV, X.
(2) ATHEN. *loco cit.*
(3) THEOCRIT. Idyll. 4.
(4) ATHEN. l. X, c. 2. — Et GALEN. *de* Dignost. Puls. l. II c. 2.
(5) PLUT. *in* Solon. p. 91. — DIOG. LAERT. l. I, segm. 55.

» lent et l'honneur qu'il en remporte? Repoussera-t-il l'ennemi » à coup de disque, ou le mettra-t-il en fuite en s'exerçant à » la course, armé d'un bouclier? On ne s'amuse point de toutes » ces folies, etc. (1). » C'est ainsi que l'institution des jeux publics de la Grèce, c'est-à-dire, une des plus belles et des plus sages inventions se corrompit insensiblement, et finit par dégénérer, au point de devenir un abus très-pernicieux.

Je ne dois pas non plus dissimuler que les meilleurs écrivains de l'antiquité ont cru devoir attribuer au spectacle des athlètes, cette passion infâme à laquelle les Grecs n'ont été que trop adonnés. Ces espèces d'acteurs ne paraissaient en public qu'entièrement nus. Le genre de la plupart des exercices qui faisaient le sujet des jeux dont je viens de parler, joint à la chaleur du climat et à la saison où on les célébrait (*a*), exigeait nécessairement cette nudité. Les athlètes étaient accoutumés à cette indécence dès leur plus grande jeunesse; car pour réussir dans la profession qu'ils embrassaient, on ne pouvait pas s'y prendre de trop bonne heure. L'habitude de paraître continuellement nus les uns devant les autres, anéantit bientôt tout sentiment de pudeur, et introduisit chez les Grecs l'horrible déréglement qu'on leur a tant de fois reproché (*b*); déréglement fomenté, au surplus, par le peu de commerce et de familiarité que, chez cette nation, les hommes avaient avec les femmes. J'en ai déjà parlé (2). J'ajouterai seulement que les femmes n'assistaient point aux jeux publics Il leur était même défendu sous de grièves peines d'approcher du lieu où ils se célébraient (*c*).

Il me reste à dire encore un mot du théâtre des Grecs, et du goût que les Athéniens particulièrement avaient pour cette sorte de divertissement. On sait que les représentations théâtrales ont pris

(1) Acad. des Inscript. t. I, M. p. 217. — *Voy.* aussi LUCIAN *in* Anacharsi. — ATHEN. l. X, p. 413 et 414. — PLUT. Quæst. Rom. p. 274.

(*a*) C'était en été au mois de juillet.

(*b*) *Mihi quidem hæc in Græcorum gymnasiis nata consuetudo videtur, in quibus isti liberi et concessi sunt amores.* CICERO Tuscul. Quæst. l. IV, n. 33.

Ennius avait dit avant Cicéron : *Flagitii principium est nudare inter cives corpora. Apud* CICER. *loco cit. Voy.* aussi PLUT. t. 2, p. 274 et 751.

(2) *Suprà.*

(*c*) ÆLIAN. Var. Hist. l. X, c. 1. — PAUS. l. V, c. 6.

Il faut pourtant, à cet égard, rendre justice aux Grecs. La loi qui défendait aux femmes d'assister aux jeux publics, était fort sage, et très-conforme à la décence et à l'honnêteté publique. La bienséance demandait que le sexe ne fût point admis à la plupart de ces spectacles, où les acteurs ne se montraient qu'entièrement dépouillés de vêtemens.

qu'ils voulaient diffamer. Chacun était introduit sur la scène sous son véritable nom (1). Il y a plus : de crainte que la ressemblance des noms ne pût faire prendre le change et laisser quelque incertitude dans l'esprit des spectateurs, on donnait aux acteurs des masques qui rendaient, autant qu'il était possible, le visage et la physionomie de ceux qu'on voulait exposer à la risée du public (2). Telle fut pendant long-temps la comédie chez les Grecs, c'est-à-dire, un spectacle également licencieux et satirique qui ne connaissait ni décence ni retenue, pour qui il n'y avait rien de sacré, qui ne respectait personne, pas même les mœurs, et où l'on pouvait diffamer ouvertement tous ceux que l'on jugeait à propos de rendre l'objet du mépris public. Il fallut à la fin que le magistrat réprimât ces abus pernicieux et contînt, par les défenses les plus sévères, la licence effrénée des auteurs comiques (3). Ces sages réglements donnèrent naissance à ce que les anciens ont appelé la *nouvelle comédie*, qui ne fut plus qu'une imitation et une satire fine et délicate de la vie civile. On ne mit plus sur le théâtre que des aventures feintes et des noms supposés. Comme ce changement avantageux n'arriva que dans des siècles bien postérieurs à ceux dont j'ai entrepris de tracer le tableau, je ne m'arrêterai pas davantage sur ce sujet.

(1) Aristophan. *in* Nubid. *in* Equitib. etc.

(2) Mém. de l'Ac. des Inscript. t. 4, p. 134, etc.

(3) Cicer. Philosophic. Frag. t. 3, c. 393. — Horat. Ars Poët. v. 281, etc.

RÉCAPITULATION.

En rapprochant tout ce que j'ai dit sur l'état des anciens peuples dans les siècles qui se sont écoulés depuis le déluge jusqu'à Cyrus, il est aisé de sentir combien les connaissances humaines étaient autrefois imparfaites et peu étendues. La politique, les lois, les arts, les sciences, le commerce, la navigation, l'art militaire, les mœurs même, c'est-à-dire les principes et les façons de penser les plus essentielles et les plus nécessaires à la conservation et au bonheur de la société, tous ces grands objets n'étaient, si on peut le dire, encore qu'ébauchés du temps de Cyrus; et le règne de ce prince n'a précédé néanmoins l'ère chrétienne que de 536 ans. Un léger détail va nous convaincre de la vérité de toutes ces propositions.

On n'a eu, pendant tout l'espace de temps que nous venons de parcourir, que des notions fort imparfaites du grand art de gouverner les peuples. La plupart des lois politiques et civiles étaient obscures et défectueuses, souvent même pernicieuses, ou ridicules, en un mot très-informes. Le droit des gens n'était seulement pas connu, et la morale était en général peu développée; souvent même elle autorisait des principes qui conduisaient directement aux plus grands vices. A l'égard de ce système politique qui embrasse et envisage aujourd'hui tout l'univers, on peut assurer que les anciens n'en avaient aucune idée. Il n'y avait point alors de puissance qui songeât à entretenir des correspondances suivies dans les différentes parties du monde connu. Les liaisons même que les États voisins pouvaient avoir entre eux n'étaient que momentanées. On n'envisageait pour l'ordinaire que l'instant présent. Les suites et les conséquences d'un événement et d'une démarche étaient rarement prévues et approfondies. On ne s'était point fait de système politique. Chaque État vivait isolé, et faisait peu d'attention au mouvement général de la machine. Aussi n'était-on point dans l'usage d'avoir continuellement des ambassadeurs dans les cours étrangères. Les anciens n'étaient pas assez éclairés

de la troisième et dernière partie de notre ouvrage. Il s'est écoulé près de deux siècles depuis ceux qui terminent nos recherches, jusqu'au temps où les Grecs ont fait la plupart des découvertes qui leur ont mérité cette gloire et cette juste estime dont ils jouissent encore aujourd'hui, et que rien ne pourra jamais leur enlever. Personne ne les a encore surpassés dans la poésie, dans l'éloquence, ni dans l'art d'écrire l'histoire. Il n'en est pas tout-à-fait de même des sciences exactes, ni même de plusieurs parties des arts. Il faut convenir que, si l'on en excepte l'architecture (a), la sculpture et la gravure en pierres fines, il n'y a nulle comparaison à faire entre tout ce que les Grecs ont pu savoir dans les objets que je viens d'indiquer, et ce que nous en connaissons à présent.

(a) Observons néanmoins, par rapport à l'architecture, qu'à la vérité les Grecs ont eu un goût très-pur et très-juste sur la construction des grands édifices; mais je ne pense pas qu'il en ait été de même à l'égard des bâtiments particuliers. Je crois pouvoir assurer qu'ils n'ont point entendu l'art de les distribuer aussi gracieusement et aussi commodément que nous le pratiquons aujourd'hui.

DISSERTATION

Sur l'évaluation des Monnaies et des Mesures grecques.

J'ai eu souvent occasion, dans le cours de l'ouvrage que je présente au public, de parler des monnaies et des mesures antiques. Comme c'est aux Grecs que nous sommes redevables de la plupart des connaissances qui nous restent sur l'antiquité profane, c'est presque toujours aussi aux monnaies et aux mesures grecques qu'il faut rapporter celles des anciens peuples. J'ai donc cru devoir donner une évaluation de ces monnaies et de ces mesures qui justifiât la proportion que j'ai établie entre elles et les nôtres. D'ailleurs, en consultant cette espèce de table, on sera en état de faire soi-même aisément les réductions que je pourrais avoir omises.

Il n'est peut-être point de matière qui ait autant exercé les critiques que la détermination des monnaies et des mesures anciennes. Il n'en est peut-être point cependant qui soit encore enveloppée d'aussi épaisses ténèbres. Je suis bien éloigné de me flatter d'y répandre quelques lumières. Je me propose seulement de dire ce qui m'a paru de plus vraisemblable sur un objet si incertain, sans prétendre, en aucune manière, donner une exclusion absolue aux évaluations qui ont déjà été imaginées, et auxquelles je n'ai pas cru devoir m'arrêter.

CHAPITRE PREMIER.

Des Monnaies grecques.

La valeur des monnaies dépend, comme on le sait, de leur titre et de leur poids. Il se trouve encore aujourd'hui dans les cabinets des antiquaires beaucoup de monnaies grecques en général, et en particulier de monnaies attiques. Ces dernières sont

celles dont il est fait mention le plus fréquemment dans les anciens auteurs, et auxquelles, pour l'ordinaire, ils ont rapporté toutes les autres. Nous suivrons leur exemple, et nous prendrons pour pièces de comparaison les monnaies attiques. On en a mis plusieurs à l'essai, et on s'est assuré, par diverses expériences réitérées, que l'or et l'argent employés par les monétaires d'Athènes étaient, à une très-légère différence près, au même titre que l'or et l'argent de nos monnaies. Ce fait est donc bien constant, et l'on a sur cet article tous les éclaircissements que l'on peut désirer.

Mais il s'en faut de beaucoup qu'il soit aussi facile de déterminer quel était le poids fixe et précis de ces monnaies; presque toutes celles qui nous restent aujourd'hui ont été plus ou moins altérées par l'usage que depuis tant de siècles on en a fait, ou par le laps de temps. Il est en quelque sorte moralement impossible de trouver deux drachmes attiques, par exemple, qui pèsent précisément l'une autant que l'autre. Il a donc fallu avoir recours à quelque autre expédient pour s'assurer du poids des monnaies antiques. De tous ceux que l'on a imaginé, le plus philosophique, sans contredit, est celui dont Gassendi fit usage vers le milieu du dernier siècle; l'idée lui en avait été suggérée par le célèbre M. de Peiresc, à qui rien de tout ce qui peut contribuer à l'avancement des connaissances humaines n'échappait, et qui n'épargnait à cet égard aucune dépense.

On voit à Rome, au palais Farnèse, un conge antique parfaitement bien conservé; le conge était chez les Romains une mesure de liquides qui devait contenir dix livres romaines de vin (a). Celui dont nous parlons est d'autant plus précieux, qu'il paraît, par l'inscription dont il est chargé, que ce vase avait été déposé au Capitole, sous le règne de Vespasien, pour servir d'étalon de cette espèce de mesure. M. de Peiresc en fit faire un modèle qu'on eut soin de vérifier exactement sur l'original: c'est avec ce modèle, qui n'arriva en France qu'après la mort de M. de Peiresc, que Gassendi fit l'expérience dont je vais parler.

Il remplit d'eau de puits, qu'il pesa très-scrupuleusement, ce conge, et trouva qu'il en contenait six livres quinze onces six gros, poids de Paris. Gassendi, d'après cette expérience, conclut

(a) *Congius vini decem pondo siet.* Festus *voce* : Publica pondera. p. 402.

que l'ancienne livre romaine valait la dixième partie de ce poids, c'est-à-dire onze onces un gros 28 $\frac{1}{5}$ grains, et que par conséquent l'once romaine, qui était la douzième partie (*a*), valait sept gros 32 $\frac{2}{5}$ grains (1).

On sait que la drachme, qui était une monnaie d'argent, pesait la huitième partie de l'once romaine (*b*). L'on connaît le rapport des autres monnaies attiques à la drachme, ainsi la détermination de l'ancienne livre romaine emporte celle du poids des monnaies grecques; mais cette détermination, telle qu'elle a été faite par Gassendi, ne paraît devoir être admise qu'autant qu'on n'aurait rien de plus précis et de plus exact sur l'objet dont il est ici question. Elle suppose en effet que la pesanteur de l'eau de puits, dont ce philosophe s'est servi pour connaître la capacité du conge Farnèse, est égale à celle du vin; supposition démontrée fausse par l'expérience qui nous apprend que le vin est toujours plus léger que l'eau, et surtout que l'eau de puits qui, de toutes les eaux douces, est la plus pesante. Ajoutons que le modèle du conge Farnèse dont Gassendi fit usage, pouvait bien n'être pas précisément de la même capacité que le vase original.

Ce furent ces considérations qui, sans doute, engagèrent dans la suite M. Auzout, de l'académie des sciences, lors d'un voyage qu'il fit à Rome sur la fin du siècle dernier, à répéter l'expérience de Gassendi sur le conge du palais Farnèse. Au lieu d'eau de puits dont Gassendi s'était servi, M. Auzout employa de l'eau de fontaine très-légère. Le conge original se trouva, dans cette expérience, contenir six livres douze onces sept gros et 48 grains, poids de Paris, d'eau de la fontaine de Trévi (2). Je crois pouvoir conclure de ce fait que l'ancienne livre romaine était de la dixième partie de ce poids, c'est-à-dire de dix onces sept gros douze grains, et l'once précisément de sept gros dix-neuf grains. J'avoue néanmoins que l'argument tiré de la différence de gravité spécifique du vin et de l'eau, milite presque autant contre l'ex-

(*a*) *Uncia*. . . . .
. . . *in librâ pars est quæ mensis in anno.*

Fannius *in* carmine de ponderibus et mensuris.

(1) Vid. Gassend. *in* vita Peireskii, l. II, p. 73.

(*b*) Δραχμὴ ἡ τὸ ὄγδοον τῆς οὐγκίας. Hesych. In voce Δραχμὴ,

Drachmæ octo latinam unciam faciunt. Hyeronim. *in* cap. 4, Ezech.

Uncia fit drachmis bis quatuor. Fannius, *loco cit.*

(1) *Voy.* le sixième tome des anciens Mém. de l'Acad. des Scienc.

périence de M. Auzout que contre celle de Gassendi. Le raisonnement semblerait donc devoir nous conduire à évaluer l'once romaine environ à sept gros $\frac{299}{743}$. grains seulement (a). Voici néanmoins en deux mots les raisons qui me déterminent en faveur du parti que j'ai cru devoir embrasser.

Le même M. Auzout dont je viens de parler, s'assura que la livre romaine moderne était de dix onces sept gros douze grains, et l'once de sept gros dix-neuf grains. Il s'ensuit donc que la livre et l'once romaines d'aujourd'hui sont parfaitement égales à la livre et à l'once romaines antiques, en supposant, comme nous l'avons dit, que le conge romain dût contenir précisément dix livres pesant d'eau de fontaine. Ce parfait rapport entre l'ancienne livre et la moderne (rapport qui ne peut être l'effet du hasard), semble démontrer que la livre romaine n'a reçu aucun changement depuis dix-sept siècles et davantage, surtout s'il y a lieu de soupçonner que les anciens Romains ignoraient la différence de pesanteur qu'il y a entre l'eau et le vin; ou qu'au moins ils n'y avaient point d'égard dans l'étalonnage de leurs mesures, et c'est ce dont on trouve la preuve la plus claire dans le poëme de Fannius, que nous avons déjà cité plusieurs fois (b).

La valeur de l'ancienne once romaine étant une fois bien déterminée, et par conséquent le poids de la drachme attique (qui en était la huitième partie) l'étant aussi, on aura facilement le poids des autres monnaies grecques, telles que le talent, la mine et l'obole. La drachme en effet contenait six oboles, la mine cent drachmes, et le talent soixante mines (c). Tout peut donc se réduire à un calcul assez court qui donne les valeurs suivantes :

	marcs.	onces.	gros.	grains.
Le talent attique pesait, poids de Paris,	85	»	7	66.
La mine.	1	3	2	$57\frac{1}{8}$
La drachme.	»	»	»	$65\frac{5}{8}$
L'obole.	»	»	»	$10\frac{43}{48}$

(a) Cette détermination est une suite du rapport de la pesanteur spécifique de l'eau de rivière à celle du vin de Bourgogne, qui résulte des calculs de M. Eisenschmid dans son Traité *de Ponder. et veter. Argentorati*, in-12, 1708.

(b) . . . *Libræ ut memorant Bessum*
Sextarius addit,
Seu puros pendas latices, seu dona Lyæi.
Hæc tamen assensu facili sunt credita nobis,
Namque nec errantes undis labentibus amnes,
Nec mersi puteis latices, aut fonte perenni.
Manantes par pondus habent : non denique vina,
Quæ campi, aut colles nuper, aut ante tulère.

(c) Τάλαντον.... μνῶν ἑξήκοντα. ἡ δὲ μνᾶ

D'après ce calcul, en supposant l'argent à cinquante livres tournois le marc,

	livres	sols.	deniers.	
Le talent attique valait, ...	4256	3	8	$\frac{5}{8}$
La mine, ...	70	18	8	$8\frac{71}{96}$
La drachme.	»	14	2	$2\frac{95}{548}$
L'obole.	2	»	»	$4\frac{865}{3504}$

C'est à cet abrégé très-sommaire que je crois devoir borner ce que je me suis proposé de dire sur l'évaluation des monnaies grecques, et sur le rapport qu'elles peuvent avoir avec les nôtres. Passons aux mesures.

CHAPITRE SECOND.

Des Mesures grecques.

Il est au moins aussi difficile de déterminer exactement la valeur des mesures grecques que celles des monnaies. Le stade, par exemple, était chez les Grecs une mesure itinéraire, dont il est parlé à chaque instant dans les auteurs anciens; mais ils ne s'accordent en aucune façon sur la détermination de cette mesure. On voit en effet que la longueur du stade a très-fort varié suivant les temps et les lieux; il n'y avait pas plus d'uniformité chez les anciens par rapport à cette mesure, qu'il n'y en a aujourd'hui parmi nous sur la longueur de nos lieues, et en général sur celle de toutes les mesures itinéraires qui sont actuellement en usage dans l'Europe; mais comme il y a chez nous une lieue moyenne, à laquelle on est convenu de rapporter toutes les mesures du même nom, de même il y avait chez les Grecs un stade commun et mitoyen à la détermination duquel je crois devoir me borner ici.

Le stade ordinaire et le plus universellement adopté contenait six cents pieds grecs (*a*): le plèthre, autre espèce de mesure, fai-

δραχμῶν β. ἡ δὲ δραχμὴ ὀβόλοι ἕξ. Suid. voce Τάλαντον, t. 3, p. 425.

Voy. aussi le commencement de l'Oraison de Démosthène contre Pantænetus.

(*a*) Τὸ στάδιον ἔχει πόδας χ'. Suid. in voce Στάδιον. t. 3, p. 367.

sait la sixième partie du stade (*a*); l'arure était la moitié du plèthre (*b*); l'orgie valait six pieds (*c*), et la coudée enfin était d'un pied et demi (*d*). On sait que le pied grec surpassait le pied romain de la vingt-quatrième partie de ce dernier (*e*). La détermination des mesures grecques est par conséquent aussi intimement liée à celle du pied romain, que la fixation des monnaies attiques l'est à celle de la livre romaine.

Deux auteurs anciens nous apprennent que l'amphore romaine, espèce de mesure des liquides, puisqu'elle contenait huit conges, avait précisément un pied cube romain (*f*). L'eau que cette mesure contenait devait peser, d'après l'expérience de M. Auzout, 54 livres 7 onces 5 gros et 24 grains, poids de Paris. En supposant, d'après les expériences de M. Eisenschmidt, que la pesanteur de l'eau de la fontaine dont M. Auzout se servit, fut de $371\frac{1}{2}$ grains par pouce cube, mesure de pied de roi, la capacité de l'amphore devait être telle que, selon les règles de la stéréométrie, son côté fut moindre que onze pouces $\frac{1}{4}$ de ligne, mais plus grand que onze pouces $\frac{2}{5}$ de ligne. Il faudrait par conséquent évaluer le pied romain environ à onze pouces $\frac{17}{24}$ de ligne. Cependant, je crois devoir faire avec M. de la Hire le pied romain antique précisément de onze pouces de roi; je renvoie au mémoire que cet académicien a donné sur ce sujet, pour y voir les raisons sur lesquelles cette évaluation est fondée (1). Je me contenterai seulement d'observer que les Romains n'ont jamais été grands mathématiciens; j'ai prouvé ci-dessus qu'ils ne tenaient aucun compte de l'excès de la pesanteur de l'eau sur celle du vin dans l'étalonnage de leurs mesures: ils auront donc bien pu négliger

(*a*) Ἔχει τὸ πλέθρον πόδας ρ'. Suid. *voce* Πλέθρον.

(*b*) Ἡ ἄρουρα πόδας ἔχει ν. Id *voce* Ἀρουρία μάντις.

(*c*) Δέκα μυριάδες.... ὀργυιέων.... Εἰσὶ χίλιοι στάδιοι. Herod. l, IV, n. 41.

(*d*) Πῆχυς.... ὁ ἐπὶ α, ἥμισυ πούς. Pesyc. Πῆχυς.

(*e*) *Stadium centum viginti quinque nostros efficit passus, hoc est pedes sexcentos viginti quinque.* Plin. l. II, sect. 21, p. 86.

Or le stade qui, selon qu'on vient de le voir, était précisément de 600 pieds grecs, ne pouvait valoir 626 pieds romains, qu'autant que le pied grec avait au pied romain le rapport de 25 à 24.

(*f*) *Quadrantal vocabant antiqui amphoram, quod vas pedis quadrati octo et quadraginta capit sextarios.* Festus *voce* Quadrantal.

Quadrantal vini octoginta pondo siet, congius vini decem, pondo siet. Idem, *voce*, publica pondera.

Pes longo spatio, atque alto, latoque notetur;
Angulus ut par sit quem claudit linea triplex.
Quatuor; et quadris, medium cingatur inane,
Amphora fit cubus... Fann. *carm. cit.*

(1) Acad. des Scienc. ann. 1714, M. p. 397.

et compter pour rien les trois quarts de ligne ou environ, dont le côté du cube qui servait de matrice à leur amphore, surpassait leur pied linéaire. Cette conjecture paraîtra moins difficile à croire, quand on considérera que, sur la fin du siècle passé, M. Picard reconnut qu'il s'en fallait de plus de 1224 lignes cubes, que l'étalon de la pinte de Paris, dont on se servait alors, eût la capacité à laquelle les ordonnances avaient fixé cette espèce de mesure (1).

Résumons tout ce que nous venons de dire, et formons ce raisonnement d'après les principes que nous avons posés : puisque le pied romain antique valait 11 pouces de roi, le pied grec valait 11 pouces 5 lignes et demie : ainsi

	toises.	pieds.	pouces.	lignes.
Le stade valait.	95	2	11	»
Le plèthre.	15	5	5	10
L'arure.	7	5	8	11
L'orgie.	»	5	8	9
La coudée.	»	1	5	$2\frac{2}{5}$

Il résulte de ce calcul que 24 stades ordinaires ne surpassaient que de 9 toises 1 pied 7 pouces 2 lignes $\frac{2}{5}$ notre lieue commune de 2282 toises $\frac{2}{5}$. Je ne dirai rien des autres stades, eu égard au peu d'utilité dont pourrait être une pareille discussion pour l'ouvrage que j'ai entrepris.

Ce serait ici le lieu de parler des mesures de grains et de liquides, et des poids dont les anciens Grecs faisaient usage dans leur commerce. Mais nous manquons presque entièrement de points de comparaison pour fixer la valeur de ces poids et de ces mesures. Je crois donc ne devoir dire qu'un mot sur ce sujet.

Fannius, que j'ai déjà cité tant de fois, nous apprend (*a*) que la livre attique était à la livre romaine dans le rapport de 75 à 96, ou de 25 à 32. On voit encore dans le même poëte que l'amphore ou *cadus* attique, qui était une mesure de liquides, valait trois urnes romaines, ou une amphore romaine et demie (*b*). Enfin, on lit dans la vie d'Atticus par Cornelius Nepos, que le

(1) *Voy.* le Traité de M. Picard. *De Mensur.*

(*a*) *Uncia fit drachmis bis quatuor...*
Unciaque in libra pars est quæ mensis in anno.
Hæc magno latio libra est, gentique togatæ :
Attica nam minor est. Ter quinque hanc denique drachmis,
Et ter vicenis tradunt explerier unam.

(*b*) *Amphora fit cubus. . . . . .*
Hujus dimidium fert urna. . . . .
Attica præterea dicenda est amphora nobis
Seu cadus. Hanc facies, nostræ si adjaceris urnam.

médimne attique, qui était une mesure de grains, valait six boisseaux romains (*a*). On sait, par le témoignage de Fannius, que le boisseau était, chez les Romains, le tiers de leur amphore, ou pied cube (*b*).

En réduisant ces poids et ces mesures aux nôtres, par le moyen des évaluations de la livre et du pied des anciens Romains, que j'ai données ci-dessus, on trouvera :

1° Que la livre attique pesait 8 onces, 4 gros, 7 grains, et $\frac{1}{3}$ poids de Paris.

2° Que le *cadus* attique contenait un pied 268 pouces cubes $\frac{1}{2}$ ou 41 pintes, une chopine, 2 pouces $\frac{1}{2}$ cubes, mesure de Paris.

3° Enfin, que le médimne attique valait un pied 934 pouces cubes, ou 4 boisseaux, un litron et demi et neuf pouces cubes $\frac{1}{4}$ mesure de Paris (*c*).

C'est à ces faibles notions que se réduit à peu près tout ce qu'il y a de plus constant sur la matière que nous avions entrepris d'examiner. Le peu de monuments qui nous restent de l'antiquité, et l'inexactitude surtout des auteurs anciens dans ce qu'ils disent sur les monnaies et les mesures en usage de leur temps, ne permettent guère d'espérer de plus grands éclaircissements.

(*a*) *Universos frumento donavit, ita ut singulis sex modii tritici darentur; qui modus mensuræ, medimnus Athenis appellatur.* cap. 2.

(*b*) *Amphora ter... capit modium.*

(*c*) On suppose ici le boisseau de 648 pouces cubes, c'est-à-dire qu'on le considère comme la 144ᵉ partie du muid de 54 pieds cubes. On suppose de même que le litron et le demi-litron sont précisément la seizième et la trente-deuxième partie du boisseau de 648 pouces cubes. Je dis au reste, on suppose, attendu que tous ces calculs ne sont point conformes aux résultats que donnent les dimensions des étalons cylindriques des mesures dont je parle : dimensions relatives à la capacité que les réglements ont assignés à ces mesures.

DISSERTATION

Sur les Périodes astronomiques des Chaldéens.

On n'ignore point de quel usage et de quelle utilité sont les périodes astronomiques dans la supputation des temps. On sait aussi que les anciens peuples en avaient imaginé plusieurs dont la durée était composée d'un certain nombre de leurs années. Ces périodes étaient différentes, relativement à l'usage auquel elles étaient destinées, et à la forme d'année établie chez les nations qui les avaient imaginées. On nous a conservé le nom de trois fameuses périodes dont l'invention est due aux Chaldéens : le *Saros*, le *Néros* et le *Sosos* (1). Bérose s'en était servi pour composer ses calculs chronologiques, et fixer les époques de son histoire de Babylone (2). C'était par ces mesures de temps qu'il avait réglé et déterminé la durée de cet empire, et la longueur des règnes des différents souverains qui l'avaient gouverné.

La valeur du *Saros*, du *Néros* et du *Sosos* était certainement bien connue et bien déterminée dans le temps où Bérose composa son histoire. Mais les anciens monuments des Babyloniens ne subsistent plus aujourd'hui, ni même depuis bien des siècles. Il n'est donc pas étonnant qu'il règne beaucoup de contradictions entre les auteurs modernes, tant sur le nombre d'années qui composaient ces fameuses périodes, que sur l'usage auquel elles pouvaient être propres. Essayons néanmoins, en rassemblant les différents traits qui se trouvent épars dans les auteurs anciens, de répandre quelques lumières sur une question si obscure et si difficile.

Il est certain, par le témoignage de toute l'antiquité, que le *Saros*, le *Néros* et le *Sosos* étaient des cycles qui renfermaient un certain nombre d'années (3). On ne doit pas écouter quelques écrivains assez récents qui, sans aucun fondement, ont voulu insinuer qu'on devait réduire les périodes, dont je parle, à des périodes de jours seulement. C'est une chimère qui ne

(1) Syncell. p. 17. — Abyden *apud* eumd. p. 38, C.

(2) Syncell. p. 17, A.

(3) Beros, Abyden, et Syncell. *locis cit.*

d'hui de déterminer quel était précisément ce nombre (*a*). Il faut donc abandonner la recherche du *Saros*, puisqu'on ne doit jamais espérer d'en connaître la valeur, et par conséquent l'usage. Passons à l'examen des autres périodes chaldéennes, c'est-à-dire du *Néros* et du *Sosos*.

La révolution du *Néros* était de 600 ans (1). Indépendamment des auteurs que j'ai déjà cités, Josèphe l'historien paraît avoir eu connaissance de cette période. Voici comme il s'exprime, en parlant de la longue durée de la vie des premiers patriarches : « Entre autres vues que Dieu avait eu, dit-il, en accordant aux » premiers patriarches une vie aussi longue que celle qui nous » est attestée par les livres saints, il voulait leur fournir le moyen » de perfectionner la géométrie et l'astronomie qu'ils avaient » inventées : car, ajoute-t-il, ils n'auraient pu prédire avec sûreté » *les mouvements des astres*, s'ils avaient vécu moins de 600 ans, » attendu que c'est en cet espace de temps que s'accomplit la » *grande année* (*b*). »

Josèphe, comme on le voit, a donc eu connaissance de ce que les anciens appelaient une *grande année*, c'est-à-dire d'une période astronomique qu'il dit avoir été composée de 600 ans. Tout nous porte à croire que c'est du *Néros* des Chaldéens dont Josèphe a voulu parler ; car je ne vois aucun autre peuple dans l'antiquité chez lequel une pareille période ait été en usage. Avant que de s'appliquer à développer la propriété de ce cycle de 600 ans, il est à propos d'examiner celle du *Sosos*, attendu que le *Néros* doit son origine au *Sosos*, comme je me flatte de le démontrer.

Les anciens nous disent que le *Sosos* était composé de 60 an-

Le mot *Saros* en effet répond exactement au Chaldéen *Sar*, qui signifie *menstruus* ou *lunaris*.

(*a*) Quand même on accorderait à M. Halley qu'il faut lire dans Suidas 223 mois lunaires ; son raisonnement n'en serait pas plus juste. M. le Gentil en effet a démontré l'imperfection totale et absolue de cette période si vantée par M. Halley. Acad. des Scienc. ann. 1756, M.

(1) SYNCELL. p. 17. — ABYDEN. *apud* eumd. p. 38, C.

(*b*) Voici les termes dans lesquels Josèphe s'énonce : Ἄπερ οὐ ἀσφαλῶς αὐτοῖς προειπεῖν μὴ ζήσασιν ἑξακοσίους ἐνιαυτούς : Διὰ τοσούτων γὰρ ὁ μέγας ἐνιαυτὸς πληροῦται. Antiq. l. III, c. 3, p. 17.

« Lesquelles choses (c'est-à-dire, la » *géométrie* et l'*astronomie*), ils (les » *patriarches*) n'auraient pu prédire » avec certitude, s'ils avaient vécu moins » de 600 ans ; car la *grande année* s'accomplit en cet espace de temps. »

Il est aisé de s'apercevoir que Josèphe ne s'énonce pas exactement dans ce passage ; car quoiqu'on voie bien que le verbe προειπεῖν, *prédire*, a rapport à l'astronomie dont il est parlé dans la phrase précédente, comme il y est question aussi de la géométrie, cette manière de s'exprimer présente un sens louche et défectueux ; et c'est pour faire entendre la pensée de Josèphe, que j'ai ajouté *les mouvements des astres*, dont on doit supposer qu'il a voulu parler.

nées (1). Cette période, la première sans contredit dont les Chaldéens ont fait usage, était fort imparfaite, puisqu'après sa révolution, elle ne ramenait les mois lunaires qu'à un dixième de mois près. On aura donc cherché à la rectifier et à la perfectionner. Il ne fut pas difficile d'en trouver les moyens. En doublant le *Sosos*, c'est-à-dire en donnant à cette période 120 ans, au lieu de 60, on avait le retour des mois lunaires à deux dixièmes de mois près. En multipliant ce cycle autant de fois qu'il fut nécessaire pour obtenir les retours précis du soleil et de la lune aux mêmes points du ciel, on parvint à former une période de 600 ans, c'est-à-dire le *Néros*. Ce dernier cycle, en effet, n'est autre chose que le produit du *Sosos*, ou de la période de 60 ans multipliée par 10. Il n'a pas fallu, comme on le voit, beaucoup de réflexions sur la valeur et la propriété du *Sosos*, pour en déduire le *Néros* (*a*).

L'illustre Jean-Dominique Cassini est, je crois, le premier qui ait aperçu le mérite du *Néros*. C'est, au jugement de ce grand astronome, une des plus belles périodes que l'on ait encore inventées. Il en résulte que les années solaires des Chaldéens étaient chacune de 365 jours, 5 heures 51' et 36" (2). Cette période nous fait connaître encore que les astronomes de Chaldée avaient déterminé à une seconde près, la durée du mois lunaire, aussi exactement que les astronomes modernes l'ont pu faire (3). En effet, 600 années de 365 jours, 5 heures, 51' et 36", font 7421 mois lunaires, dont chacun est de 29 jours, 12 heures, 44' 3", moins 7 tierces et 18 quartes. On doit donc regarder les 219146 jours, ou, ce qui revient au même, les 7200 mois solaires, qui forment la période dont je parle, comme équivalents précisément à 7421 mois lunaires. Or, c'est à cette espace de temps qu'on peut fixer l'époque du retour du soleil et de la lune aux mêmes points du ciel; en un mot, le *Néros* des Chaldéens était, par rapport aux mois solaires et aux mois lunaires, exactement ce qu'est la période victorienne par rapport au *nombre d'or* et au *cycle solaire* (*b*).

(1) SYNCELL. p. 17. — ABYDEN. *apud* eumd. p. 38, C.

(*a*) Tous ces faits sont beaucoup mieux développés, et exactement démontrés dans un Mémoire de M. le Gentil. *V.* Acad. des Scienc. ann. 1756, M.

(2) Anciens Mém. de l'Acad. des Scienc. t. 8, p. 5.

(3) *Idem. Ibid.*

(*b*) *Idem. Ibid.*

Je suis obligé d'avertir que ce n'est point aux *Néros* des Chaldéens que M. Cassini applique les calculs et les réflexions qu'on vient de lire; c'est à la

Il n'est pas possible de déterminer précisément le siècle auquel les astronomes de Chaldée ont inventé et mis en usage le *Néros*. Je me contenterai simplement de faire remarquer que ce cycle devait être connu et reçu dans la Chaldée quelque temps avant Bérose. Cet historien, comme je le disais il n'y a qu'un moment, s'en était servi pour arranger ses calculs chronologiques, et l'on sait que Bérose écrivait dans le troisième siècle avant Jésus-Christ (1). Je penserais donc que cette période aura pu être inventée sur la fin de l'empire de Babylone. C'est au surplus la date la plus ancienne qu'on puisse lui donner (2). On a vu ailleurs quelle avait été, jusqu'au règne de Nabonassar, l'imperfection de l'astronomie dans la Chaldée (3).

Il me reste maintenant à dire un mot du sentiment des écrivains qui ont voulu contester la valeur que j'ai cru devoir assigner au *Saros*, au *Sosos* et au *Néros*. Ils ont prétendu que tous ces différents cycles étaient des périodes formées d'un certain nombre de jours, plutôt que d'une certaine quantité d'années. Deux moines grecs, nommés, l'un Annianus et l'autre Panodorus, sont, je crois, les premiers qui aient voulu accréditer ce système (4). Ils écrivaient l'un et l'autre vers l'an 411 (5), de l'ère chrétienne. Mais une simple réflexion va faire sentir que leurs idées à cet égard ne doivent être d'aucun poids.

Quelle comparaison en effet peut-on faire entre Bérose, qui dit formellement que le *Saros*, le *Néros* et le *Sosos* étaient des pé-

grande année dont parle Josèphe. Mais comme cette période me paraît être la même que le *Néros* des Chaldéens, et y avoir un rapport évident; j'ai c[illegible] pouvoir transporter et appliquer les recherches de ce grand astronome à cette période dont j'ai déjà dit que l'invention semble due aux Chaldéens, puisqu'on n'en trouve point de semblable chez aucune autre nation de l'antiquité.

M. Cassini même, pour le dire en passant, a voulu faire remonter jusqu'aux premiers âges l'usage de cette période de 600 ans. Mais Josèphe ne le dit point, et quand il le dirait, on serait toujours en droit de lui objecter qu'il a voulu se prévaloir d'une découverte très-postérieure, pour l'appliquer contre toute espèce de vraisemblance à des temps fort antérieurs. En effet, une pareille invention suppose une multitude de connaissances qui n'ont très-certainement pas pu être le partage des premiers âges. Ce qu'on a vu dans la première et dans la seconde époque de notre ouvrage sur l'imperfection où était alors l'astronomie, ne souffre pas, je crois, le doute le plus léger sur l'époque de cette période, qui probablement n'a été inventée que dans les derniers temps de la monarchie babylonienne.

(1) TATIAN. *advers*. Grec. Orat. p. 273. — SYNCELL. p. 16. D,

(2) SYNCELL, p. 207.

Nabonassar régnait vers l'an 747 avant J. C.

(3) *Suprà*, 1er vol. — 3e l. III, c. 2, art. 1.

(4) *Apud* Syncell. p. 34 et 35. — SCALIGER, not. *in* Gr. EUSEB. Chron. p. 446, Col. B.

(5) *Voy*. les notes du P. Goar *ad* SYNCELL. p. 33, col. B.

riodes d'années, et deux moines grecs inconnus qui, 700 ans environ après le siècle auquel cet auteur a écrit, veulent faire entendre le contraire, et insinuer que tous ces différents cycles n'étaient composés que d'un certain nombre de jours. Bérose, contemporain d'Alexandre, est né et a vécu dans la Chaldée; à portée de puiser dans les sources originales qui subsistaient encore de son temps, il était en état, plus que personne, de connaître la valeur des périodes qu'il employait. C'est en un mot, d'après les anciens monuments de sa nation, qu'il en a composé l'histoire; histoire que Pline, Josèphe, Clément Alexandrin, Eusèbe, le Syncelle et plusieurs autres, citent très-souvent dans leurs écrits. D'ailleurs Bérose n'est pas le seul écrivain de l'antiquité qui ait dit que les périodes dont je parle, étaient des périodes d'années. Eusèbe, qui était si versé dans l'histoire des anciens peuples, l'a reconnu (1); Josèphe, comme on l'a déjà vu, dépose aussi du même fait. On peut joindre à tous ces témoignages celui de Suidas; il s'accorde, avec tous les auteurs que je viens de citer, à dire que ces périodes étaient formées d'un certain nombre d'années (2).

Les deux moines grecs dont il est ici question, ne s'appuyaient sur aucun monument de l'antiquité, pour métamorphoser les périodes dont je parle, en cycles de jours. C'était de leur part une pure conjecture : voici, à ce que j'imagine, ce qui pouvait les avoir portés à proposer cette idée.

Bérose, en composant son histoire, n'avait pas oublié qu'il était Babylonien, on sait que plusieurs peuples avaient alors la manie de vouloir être regardés chacun comme la plus ancienne nation qu'on connût dans l'univers : l'antiquité de date était, dans les siècles dont je parle, comme la distinction la plus glorieuse dont un peuple pût se prévaloir. On ne saurait concevoir, pour le dire en passant, combien cette folle ambition a fait de tort à la vérité de l'histoire, et quel dérangement elle a causé dans la chronologie des anciens peuples. Les Babyloniens étaient du nombre de ceux qui voulaient se piquer de la plus haute antiquité; à les entendre ils subsistaient en corps de nation depuis 47000 ans (*a*). Bérose s'attacha dans son histoire à soutenir et à faire valoir cette ridicule prétention; pour y donner quelque couleur, et rendre probables les calculs énormes qu'il présentait, il

(1) Syncell. p. 17, 34 et 35.
(2) *In* Σάρω, t. p. 289.
(*a*) Diod. l, II, p. 145. Je ferai voir le peu de fondement de cette ridicule prétention dans la dissertation suivante.

prétendit les appuyer sur les périodes astronomiques dont il est ici question. Il imagina en conséquence une suite de rois fabuleux dont les règnes remplissaient la durée prodigieuse des siècles qu'il assignait à l'empire babylonien (*a*).

Les moines grecs dont je viens de parler, étaient révoltés, et avec raison, des calculs monstrueux que Bérose présentait dans son histoire. Leur idée fut donc, pour ramener les annales de Babylone à quelque sorte de vraisemblance, de convertir les périodes dont Bérose appuyait ses calculs, en de simples périodes de jours. Par ce moyen ils croyaient pouvoir tout concilier; ils blâmaient même Eusèbe de n'avoir pas usé d'une semblable méthode (1). Mais si ces bons moines avaient réfléchi un moment sur le motif qui animait Bérose en écrivant, et sur le but que cet imposteur s'était proposé, ils auraient reconnu aisément que, quoique ses calculs fussent absurdes et monstrueux, il n'y avait cependant rien à changer dans la valeur des mesures de temps qu'il avait employées. La preuve que ces périodes chaldéennes étaient réellement composées d'années et non pas de jours, c'est que Bérose s'en était servi; car il aurait travaillé, contre sa propre intention, à découvrir la chimère des Babyloniens sur leur antiquité, si le *Saros*, le *Néros* et le *Sosos* n'eussent été que des cycles de jours.

(*a*) Je traiterai cet objet avec plus d'étendue et de discussion dans la dissertation suivante.

(1) *Apud* Syncell. p, 34 et 35.

DISSERTATION

Sur les Antiquités des Babyloniens, des Egyptiens et des Chinois.

C'était, comme on l'a vu dans la dissertation précédente, la manie de la plupart des anciens peuples de prétendre faire remonter leur origine à des temps infinis. Les Babyloniens, les Egyptiens et les Scythes, étaient ceux qui, particulièrement, se piquaient de la plus haute antiquité. A les entendre ils existaient en corps de nation depuis des milliers de siècles. Les Babyloniens se vantaient d'avoir observé le cours des astres depuis 473 mille ans (1), et les Egyptiens depuis cent mille (2). A l'égard des Scythes, ils se prétendaient plus anciens que les Egyptiens (3); on pourrait mettre encore dans cette classe les Phrygiens (4) et les Phéniciens (5). Chaque peuple, en un mot, s'efforçait autrefois d'entasser siècles sur siècles, et de faire montre de l'ancienneté de leur origine; mais lorsqu'on veut approfondir les fondements de ces prétendues antiquités, on est fort étonné de voir qu'elles ne ne portent sur rien de certain, ni même de vraisemblable. Il y a plus, on voit que tous ces énormes calculs sont d'une invention assez moderne.

Il ne paraît pas en effet que, jusqu'au temps des conquêtes d'Alexandre, les annales des Babyloniens, ni même celles des Egyptiens, remontassent bien haut. C'est un fait qu'il est facile de prouver par le témoignage d'Hérodote, de Ctésias, de Xénophon, de Platon, d'Aristote, et en un mot de tous les auteurs qui ont écrit avant les conquêtes d'Alexandre.

Il est bien souvent question des Babyloniens dans Hérodote: il avait même voyagé chez ces peuples. On ne trouve cependant dans ses écrits nul vestige de cette prodigieuse antiquité dont les Babyloniens, au rapport des écrivains beaucoup plus récents, se vantaient. Au contraire il ne donne que 520 ans de durée à l'empire assyrien, qu'on sait avoir été autrefois confondu avec l'em-

(1) Diod. l. II, p. 145.
(2) Augustin. *de* Civit. Dei, l. XVIII, 40.
(3) Justin, l. II, c. 1, p. 56.
(4) Herod. l. III, n. 2.
(5) Syncell. p. 17, D.

par Babylonien ; et il n'y a pas d'apparence qu'Hérodote en parlât autrement dans son histoire particulière de l'Assyrie ; car nous ne voyons pas qu'aucun écrivain se soit jamais appuyé sur cet ouvrage, pour faire remonter plus haut l'origine de la monarchie assyrienne.

Ctésias écrivait peu de temps après Hérodote. On sait qu'il avait fait un fort long séjour dans la Perse. Cet auteur, celui de toute l'antiquité qui ait assigné à l'empire assyrien la plus longue durée, ne la fait monter cependant qu'à un peu plus de mille quatre cents ans (1).

Xénophon, qui a eu tant de fois occasion de parler des Assyriens et des Babyloniens, ne dit rien qui puisse donner à penser que de son temps on regardât l'origine de ces peuples comme si prodigieusement ancienne. On doit tirer la même induction des écrits de Platon et de ceux d'Aristote. L'un et l'autre de ces philosophes parlent souvent des Assyriens et des Babyloniens ; mais il n'est fait nulle mention dans leurs écrits de ces milliers de siècles dont j'examine ici l'existence et la réalité. On voit même à l'égard d'Aristote qu'en général il était assez porté à mettre au rang des fables tout ce qu'on débitait sur l'histoire d'Assyrie et de Babylone (2). Enfin, je le répète, on ne trouve nulle trace de ces antiquités chimériques dans les auteurs qui ont précédé les conquêtes d'Alexandre.

Je crois en pouvoir dire à peu près autant des antiquités égyptiennes. Quelques auteurs, comme on vient de le voir, parlaient d'une durée de cent mille ans ; Platon, cependant, nous dit que du temps de Solon, ceux des prêtres égyptiens qui se prétendaient les mieux instruits des antiquités de leur nation, n'en faisaient remonter l'origine qu'environ à neuf mille ans (3). Hérodote voyagea en Égypte cent ans environ après Solon : cet espace de temps avait suffi pour donner lieu à la vanité et à l'erreur de faire du progrès. Il rapporte en effet que, de son temps, les prêtres de Thèbes donnaient à la durée de leur monarchie 11340 ans (4). Ces deux calculs, tels que Platon et Hérodote les présentent, sont certainement de beaucoup trop forts. Il y a de l'erreur, et nous en expliquerons la cause dans un moment. Néanmoins quelle comparaison peut-on faire entre cette durée et

(1) Diod. l. II, p. 142.
(2) *De Rep.* l. V, c. 10, p. 404, E.
(3) *In Tim.*, p. 1044.
(4) L. II, n. 142.

celle dont, au rapport de quelques écrivains postérieurs, les Egyptiens se vantaient ? Il est donc prouvé par le témoignage de la plus haute et de la plus saine antiquité, que c'est dans les temps modernes seulement que les Babyloniens et les Egyptiens ont commencé à faire parade de ces milliers de siècles dont j'ai parlé ci-dessus. Il s'agit maintenant d'indiquer la source, et de marquer l'époque de ces ridicules prétentions.

Bérose d'un côté, et Manéthon de l'autre, sont incontestablement les auteurs, et si on peut le dire, les fabricateurs de toutes ces merveilleuses antiquités. Ce n'est en effet que depuis la publication de leurs ouvrages qu'on commence à trouver dans les auteurs anciens des traces de cette durée excessive attribuée à la monarchie des Babyloniens et à celle des Egyptiens. Bérose, prêtre chaldéen, écrivait environ vers l'an 280 avant J.-C., un peu avant le règne d'Antiochus Soter (1); Manéthon, prêtre d'Egypte, était contemporain de Bérose, puisqu'il dédia son histoire à Ptolémée Philadelphe (2), qui monta sur le trône d'Egypte l'an 284 avant l'ère chrétienne. Il est assez vraisemblable néanmoins que l'ouvrage de Manéthon n'a paru qu'après celui de Bérose; je serais même très-porté à croire, avec le Syncelle, que Manéthon n'a songé à étendre la durée de l'empire égyptien qu'à l'imitation de Bérose, et pour ne pas faire paraître sa nation trop moderne en comparaison des Babyloniens (3). Disons encore que Bérose et Manéthon avaient écrit en grec, circonstance qui n'est point à négliger dans la question que nous agitons, comme on le verra dans un moment. Reste à développer les motifs qui ont pu déterminer ces deux écrivains à fabriquer la chronologie monstrueuse qui résultait de leurs annales, ou, pour mieux dire, du simple catalogue des rois qu'ils disaient avoir occupé le trône d'Egypte et de Babylone; car, ainsi que je le démontrerai plus bas, Bérose et Manéthon, pour appuyer leurs chimères, ne produisaient point d'autres titres qu'une simple liste de rois.

Je crois, sans hésiter, pouvoir attribuer à une vanité mal entendue cette antiquité incroyable à laquelle Manéthon et Bérose faisaient remonter l'origine de leur nation. Dans le temps que ces deux écrivains composèrent leurs annales, les Egyptiens et les Babyloniens étaient également soumis à la domination des Grecs.

(1) TATIAN. *advers.* Græc. Orat. p. 273.

(2) SYNCELL. p. 16.

(3) SYNCELL. p. 16.

Bérose et Manéthon cherchèrent vraisemblablement à se dédommager par la prééminence d'origine et par le mérite de l'ancienneté, de l'avantage réel que les Grecs avaient alors sur les peuples de l'Asie et de l'Egypte; car, selon que je l'ai déjà fait remarquer plus d'une fois, on était alors fort jaloux de l'ancienneté d'origine. Chacun voulait s'en attribuer la préférence : c'était à qui daterait de plus loin. Bérose et Manéthon, en choisissant la langue grecque préférablement à leur langue naturelle pour écrire leurs histoires, voulaient donc mettre les Babyloniens et les Egyptiens à portée de reprocher à leurs vainqueurs la nouveauté d'origine, en opposant au peu d'étendue qu'avait l'histoire de ces habitants de l'Europe, des milliers de siècles (1).

Mais il faut en convenir, le stratagème dont ils usèrent était bien grossier, et ne pouvait faire illusion qu'à des peuples aussi peu instruits de l'antiquité que l'étaient les Grecs. Voici le moyen qu'employa Bérose pour attribuer à sa nation une durée de 473000 ans. Les astronomes de Chaldée avaient imaginé certains cycles pour déterminer le retour périodique des astres aux mêmes points du ciel. Ces cycles, comme on l'a vu dans la dissertation précédente, embrassaient plusieurs siècles. Que fit Bérose? Pour établir l'antiquité qu'il voulait donner à sa nation, au lieu de dire qu'un roi avait régné tant d'années, il dit qu'il avait régné pendant tant de *saros;* c'est ainsi qu'il fit monter la durée des règnes des dix premiers rois babyloniens à 436000 ans (2). De pareils calculs annoncent assez par eux-mêmes ce qu'on doit en penser. Leur peu de vraisemblance a frappé même les auteurs païens. Voici comment Diodore de Sicile s'en explique : « On n'ajoutera pas » aisément foi, dit-il, à ce que les Chaldéens avancent sur l'an- » cienneté de leurs premières observations astronomiques; cas ils » disent qu'elles ont commencé 473 mille ans avant le passage » d'Alexandre en Asie (3). » Joignons au témoignage de Diodore celui d'Épigènes, que Pline assure avoir été un auteur d'un très-grand poids (*a*). Cet Épigènes, qui écrivait vraisemblablement sous Auguste, assurait que les observations astronomiques des Chaldéens ne remontaient pas au-delà de 720 ans (4). On voit donc que les bons esprits de l'antiquité même profane ont eu assez de critique pour sentir l'imposture de Bérose.

(1) *Idem. ibid.*
(2) SYNCELL. p. 17, 18 et 39.
(3) L. II, p. 145.

(*a*) *Epigenes gravis auctor imprimis,* l. VII, sect. 57, p. 413.
(4) *Apud* Plin. *loco cit.*

Cet auteur avait cependant cherché à étayer ses calculs du mieux qu'il lui avait été possible. Afin de leur donner plus de crédit, il se vanta d'avoir trouvé à Babylone des mémoires qui remontaient à 150 mille ans d'antiquité (1). Cependant malgré cette belle découverte, Bérose n'avait pu parvenir à remplir par des faits et des événements détaillés, l'espace qu'il prétendait s'être écoulé depuis la fondation de la monarchie babylonienne jusqu'à Nabonassar, qui ne monta sur le trône que l'an 747 avant J.-C. C'en était assez pour rendre plus que suspect tout ce que Bérose voulait faire remonter au-delà de cette époque. L'imposture a ses ressources, et ne manque pas ordinairement de défaites. Pour se tirer d'un pas si embarrassant, et afin de justifier le vide immense que présentait l'histoire de Babylone, Bérose avança que Nabonassar, entêté d'un fol orgueil, et dans l'idée de passer chez la postérité pour le premier souverain de Babylone, avait supprimé tous les monuments historiques de sa nation (2). C'est ainsi que Bérose crut pouvoir justifier les lacunes et le manque de faits qu'on était bien en droit de lui reprocher.

Les imposteurs sont sujets à se déceler eux-mêmes. D'un côté, Bérose s'excuse du vide qu'on trouve dans son histoire, sur ce que Nabonassar avait détruit tous les monuments des rois ses prédécesseurs, et de l'autre, il assure avoir trouvé à Babylone des mémoires qui remontaient à 150 mille ans d'antiquité. L'un de ces deux récits est certainement faux et controuvé. Disons mieux. la suppression de tous les monuments historiques des Babyloniens, faite par Nabonassar, est un conte imaginé par Bérose, pour colorer l'impossibilité où il s'était trouvé de remplir d'une manière satisfaisante les temps antérieurs au règne de ce prince. Mais c'est trop insister sur une chimère inconnue, selon que je l'ai déjà dit, à la plus haute et à la plus saine partie de l'antiquité. Il paraît au contraire prouvé que les Babyloniens ont été fort peu soigneux d'écrire leur histoire. Leurs observations astronomiques ont même été fort inexactes jusqu'au règne de Nabonassar. C'est depuis ce monarque seulement que les Babyloniens ont commencé à mettre quelque ordre dans leur chronologie, et à écrire exactement la date et la suite de leurs observations célestes (3). Ces faits paraissent constants, non-seulement par le témoignage des anciens historiens, mais encore par celui

(1) SYNCELL. p. 14 et 28.
(2) *Apud* SYNCELL. p. 207.
(3) SYNCELL. p. 207.

des plus célèbres astronomes de l'antiquité. Hipparque, Timocharès, Aristylle, Ptolémée, etc., qui avaient examiné avec beaucoup de soin les monuments des anciens peuples, ne parlent d'aucune observation astronomique antérieure au règne de Nabonassar. (1).

Discutons à présent la source des antiquités égyptiennes. Elle n'est ni plus pure ni plus authentique que celle des antiquités babyloniennes; elle ne remonte pas même absolument aussi haut. C'est, comme je crois l'avoir déjà prouvé, Manéthon qui en est incontestablement l'auteur (2). Ce prêtre égyptien, pour donner couleur à ses impostures, a employé un autre artifice que celui dont Bérose avait fait usage, mais il n'est pas plus difficile d'en découvrir le faible.

Les Egyptiens, ainsi que la plupart des anciens peuples, prétendaient avoir été gouvernés originairement par les Dieux; Manéthon profita de cette opinion populaire pour établir les antiquités de sa nation. Selon lui, l'Egypte avait d'abord été gouvernée par un grand nombre de dieux (3), dont quelques-uns avaient régné chacun plus de 1200 ans (4). Manéthon faisait même une époque particulière du règne de Vulcain, le premier de ces dieux, qui, selon sa chronique, avait gouverné l'Egypte pendant neuf mille ans (5). C'est d'après ce calcul sans doute que Diodore a dit que les Egyptiens assignaient au règne des dieux un espace de 18 mille ans (6). Encore le terme est-il modeste, car, selon d'autres chroniques, le soleil, auquel on faisait honneur d'avoir gouverné le premier l'Egypte, y avait régné pendant 30 mille ans (7). Ce règne des dieux était, comme on le sent, une ressource excellente pour allonger la durée de l'empire égyptien autant qu'on le jugeait à propos; car, je l'ai déjà dit, les uns la portaient à cent mille ans (8), d'autres à 48863 (9); quelques-uns à 36525 (10), et enfin à 33 mille, à 23 mille, à 10 mille, etc. (11). Il est vrai que les prêtres égyptiens, pour autoriser leurs mensonges, avançaient que depuis l'origine de leur monarchie, ils avaient observé 373 éclipses de soleil, et 832 de lune (12). Mais la réflexion, que j'ai

(1) Marsh. p. 474 — Stanley de Chald. Philos. sect. 1, c. 1, p. 1110.
(2) *Suprà*, p. 235 et 236.
(3) Syncell. p. 18.
(4) Diod. l. p. 30.
(5) Syncell. p. 18.
(6) L. 1, p. 53.
(7) Syncell. p. 31.
(8) Augustr. de Civit. Dei, l. xviii, c. 40.
(9) Diog. Laert. *in* Prœm. segm. 2.
(10) Syncell. p. 51, C.
(11) Diod. l. 1, p. 53, 50, 26 et 28.
(12) Diog. Laert. *loco cit.*

faite ci-dessus, sur le peu de ressources qu'Hipparque, Ptolémée, etc., avaient trouvées dans les mémoires astronomiques des Babyloniens, suffit pour détruire toutes ces fausses allégations. On n'a point connu en effet dans l'antiquité de plus anciennes observations que celles des Babyloniens (1). Elles ne remontaient néanmoins qu'environ à l'an 747 avant l'ère chrétienne (2).

Le second moyen que Manéthon mit en œuvre pour allonger la durée de la monarchie égyptienne, était un peu moins grossier que celui dont je viens de parler. On a vu ailleurs qu'originairement l'Egypte, de même que toutes les autres contrées de l'univers, avait été partagée en plusieurs petits Etats (3). Au lieu de nous instruire de ce fait, et de nous donner séparément la liste des princes qui avaient régné en même temps sur les différentes parties de l'Egypte, Manéthon trouva plus à propos de réunir le tout dans un seul et même catalogue. Il voulut en conséquence faire croire que chacun de ces princes avait régné successivement sur toute l'Egypte. C'est ainsi que cet imposteur parvint à fabriquer cette liste étonnante de dynasties successives, dont parlent quelques auteurs qui ont écrit depuis Manéthon. Mais il y a long-temps qu'on s'est aperçu de l'artifice, et qu'on en a donné la preuve d'une manière qui ne souffre point de réplique (*a*). On sait enfin que Manéthon n'avait imaginé toute cette belle chronologie qu'à l'exemple et à l'imitation de Bérose (4).

Parlons maintenant des 11,340 ans que, selon Hérodote, les prêtres d'Egypte donnaient à la durée de leur monarchie. On voit d'abord qu'il y a une grande différence entre ce calcul et celui qui est énoncé dans Platon, puisque selon ce philosophe, les Egyptiens du temps de Solon ne comptaient qu'environ neuf mille ans d'antiquité : et cependant il ne s'en est écoulé que cent de Solon à Hérodote. Mais, je l'ai déjà dit, ce dernier calcul même pèche encore beaucoup du côté de la fidélité et de l'exac-

(1) Symplicius *in* lib. 1, Aristotel, *de* Cœlo. fol. 37. *Recto in* l. II, fol. 117, *verso*.

(2) Marsh. p. 474.

(3) *Suprà*, 1er vol, p. 29.

(*a*) Marsh. p. 23, 25 et 29. — Pezron, Antiq. des temps, c. 13, p. 165. — Newton, Chronol. des Egypt. p. 216, 217 et 277. — Lenglet, Méthode, t. 1, p. 173. | Acad. des Inscript. t. 19, p. 14, 15, 17, 23, 24 et 29. Observons qu'il n'est fait aucune mention de ces prétendues dynasties dans Hérodote, le plus ancien des historiens qui nous soit resté de l'antiquité profane, et qui d'ailleurs paraît si bien instruit de l'histoire d'Egypte. Il ne paraît pas même avoir connu le mot de *dynasties*. Il n'en est point aussi question dans Diodore.

(4) Syncell. p. 16.

titude. Quelques réflexions fort simples suffiront, je crois, pour démontrer le peu de créance qu'on doit y ajouter.

Ressouvenons-nous de cet entêtement que les Egyptiens ont eu de tous les temps pour l'ancienneté de leur origine (1), et de l'affectation qu'ils avaient d'en faire parade (2), surtout vis-à-vis des Grecs (3). Ce principe posé, tout nous porte à croire que les prêtres d'Egypte n'auront pas manqué l'occasion de présenter à Solon et à Hérodote des calculs propres à soutenir leur ridicule prétention. Il leur était bien facile au surplus d'en imposer sur cet article; les Grecs en général n'étaient pas disposés à contredire les Egyptiens. D'ailleurs les anciens peuples s'appliquaient peu aux discussions chronologiques. Chacun avait autrefois beau jeu pour débiter sur son origine les fables et les contes les plus absurdes.

La plus légère attention néanmoins aurait suffi à Hérodote pour lui faire sentir que la narration des prêtres égyptiens se détruisait d'elle-même. Ils comptaient en effet depuis leur premier roi jusqu'à Séthon 341 générations, 341 rois et 341 pontifes (4). Un pareil concours n'est pas dans l'ordre de la nature; il ne fallait donc pas beaucoup de critique pour s'apercevoir combien un tel fait était contradictoire. Mais, je l'ai déjà dit, les Grecs n'y regardaient point de si près, surtout vis-à-vis des Egyptiens. Au surplus, il n'y a pas même d'apparence qu'on ait été originairement en état de tenir un compte exact de la durée des premiers règnes, eu égard au peu de soin, et même de moyens qu'avaient les premiers peuples de conserver exactement le souvenir des événements (*a*).

J'ajouterai qu'à l'égard des Egyptiens en particulier, leurs anciennes annales devaient être fort en désordre. L'histoire ne permet pas d'en douter. On y voit que lorsque Cambyse, fils de Cyrus, se fut rendu maître de l'Egypte, il persécuta les prêtres, c'est-à-dire les savants du pays, et fit mettre le feu aux temples (5). C'était, comme on ne l'ignore pas, dans ces édifices que les Egyptiens conservaient leurs annales, dont le dépôt était confié aux prêtres (6). Qu'on juge du degré de certitude que, depuis cet

(1) Herod. l. II, n. 2.
(2) Isaïe, c. 19, ℣. 11.
(3) Plat. in Tim. p. 1043 et 1044.
(4) Herod. l. II, n. 142.
(*a*) *Voy.* ce que j'ai dit sur ce sujet dans le chapitre où je traite de l'origine de l'écriture, 1er vol. l. II, c. 6.
(5) Herod. l. III, n. 29 et 37. — Diod. l. I, p. 55. — Plin. l. XXXVI, sect. 14, p. 735. — Strabo, l. XVII, p. 1170, C.
(6) Plato. p. 1043. — Diod. l. I, p. 84; l. XVI, p. 122. — Syncell. p. 40, B.

événement, l'histoire d'Egypte a pu mériter. Artaxercès-Ochus y donna par la suite une atteinte pour le moins aussi funeste. Ce prince fit enlever et transporter en Perse tous les exemplaires des archives sacrées (1). Bagoas, un de ses eunuques, procura, dit-on, quelque temps après aux prêtres la permission de les racheter. Mais ce dernier fait me paraît fort suspect : il pourrait bien n'avoir été inventé que pour donner quelque apparence de vérité aux antiquités égyptiennes, en voulant faire croire qu'elles étaient appuyées sur des monuments authentiques, tels que les archives sacrées qui contenaient toute l'histoire de la nation. Quoi qu'il en soit, en supposant même que ces anciens dépôts aient été rendus aux Egyptiens, on sent qu'ils ne l'auront pu être qu'en assez mauvais état. Ceux qui les enlevèrent n'avaient vraisemblablement pas pris toutes les précautions nécessaires pour que ces manuscrits ne souffrissent pas de leur transport en Perse, et ils durent s'altérer encore lorsqu'on les retransporta de Perse en Egypte. Tous ces voyages devaient immanquablement avoir gâté et endommagé considérablement les anciens registres.

Enfin, et c'est ici une réflexion à laquelle je ne vois pas qu'on puisse rien opposer de solide, si les Babyloniens et les Egyptiens avaient conservé des mémoires aussi précis et aussi exacts qu'ils voulaient le persuader, pourquoi règne-t-il tant de confusion et d'incertitude dans leur chronologie? Pourquoi les calculs, que présentent les écrivains de l'antiquité, diffèrent-ils les uns des autres au point excessif qu'on a vu? Pourquoi enfin les annales de Babylone et de l'Egypte n'offraient-elles pendant des milliers de siècles que de simples catalogues de rois, sans rapporter d'ailleurs le moindre événement, le moindre fait? Mais, dira-t-on, la plupart de ces rois ont été des princes fainéants, dont les actions ne méritaient pas d'être transmises à la postérité. Soit ; mais sous ces rois fainéants il a dû nécessairement arriver des événements, surtout pendant une aussi longue suite de siècles que celle dont il est ici question. D'où vient le silence profond qu'on remarque à cet égard dans les histoires d'Egypte et de Babylone; histoires qui rapportent néanmoins le nom de tous ces souverains, et même la durée précise de chacun de leurs règnes? La mémoire des principaux événements arrivés sous ces règnes n'était-elle pas incomparablement plus aisée à retenir que les noms de tant de souve-

(1) Diod. l. xvi, p. 122.

rains, et surtout que le nombre d'années qu'ils étaient dits avoir occupé le trône? Une comparaison va faire sentir toute la force de cette objection.

On reproche, par exemple, aux derniers rois de la race Mérovingienne d'avoir passé leur vie dans une honteuse oisiveté, qui les a fait même surnommer les *rois fainéants*. Le détail de leurs actions nous est aujourd'hui entièrement inconnu. La durée précise de la plupart de leurs règnes souffre même beaucoup de difficultés. On n'ignore pas néanmoins les principaux événements qui se sont passés alors dans la France. On perd, il est vrai, les monarques de vue, mais on voit agir leurs maires du palais. L'histoire de France fournit en un mot sous ces règnes obscurs, le détail de plusieurs événements, tels, par exemple, que des batailles, des fondations de monastères, des dissensions, des troubles, des actes, etc. Il n'en était pas de même des chroniques égyptiennes et babyloniennes. On y trouvait les noms de quantité de rois, et la durée précise de leurs règnes; mais du surplus, nul détail, nulle mention des événements arrivés alors en Egypte ou à Babylone. Cette seule réflexion suffit, je crois, pour démasquer l'imposture de Bérose et de Manéthon. Il n'est pas malaisé de forger au hasard une liste de rois, et d'assigner à leurs règnes telle durée qu'on le juge à propos : mais il n'est pas aussi facile d'arranger une suite d'événements non interrompus, relatifs les uns aux autres, liés enfin, et continués pendant des milliers de siècles. Aussi voyons-nous que les bons esprits de l'antiquité ont été les premiers à tourner en ridicule ces chroniques fabuleuses qui ne présentaient aucun fait, aucun événement.

Cicéron s'en explique dans les termes les plus formels (*a*). Diodore n'y ajoutait nulle foi (1). Aristote, à ce qu'il paraît, n'était rien moins que convaincu de cette haute antiquité dont les Egyptiens aimaient tant à faire parade (2). Plutarque la combat formellement (3). Varron, l'un des plus savants hommes qui aient peut-être jamais paru, ne faisait remonter l'origine de ce peuple qu'à un peu plus de 2000 ans avant le temps auquel il écrivait (4),

(*a*) *Contemnamus Babylonios. . . . . Condemnemus, inquam, hos, aut stultitiæ, aut vanitatis, aut imprudentiæ, qui CCCCLXX millia annorum, ut ipsi dicunt, monumentis comprehensa continent et mentiri judicemus, nec sæculorum reliquorum judicium, quod de ipsis futurum sit pertimescere.* De Divin. l. 1, n. 109.

(1) L. 1, p. 30; l. II, p. 145.

(2) Météorolog. l. 1, c. 14, p. 547, D.

(3) *In* Numa, p. 72, B.

(4) *Apud* Agustin. *de* Civit. Dei, l. XVIII c. 40. — *Voy*. aussi A Gell. l. XVI. c. 1, p. 633.

c'est-à-dire à l'an 2120 environ, avant l'ère chrétienne. Hérodote lui-même ne semble pas avoir ajouté une grande croyance aux 11340 ans dont lui parlaient les prêtres d'Egypte. J'en juge ainsi par la manière dont il en use à l'égard des successeurs de Ménès, qu'il dit avoir été le premier souverain de l'Egypte. Il passe une suite de rois au nombre de 330, en avertissant qu'il ne s'y arrête pas (1). Hérodote, sans doute, regardait cette liste comme apocryphe et controuvée, d'autant mieux que de l'aveu même des prêtres égyptiens, on ne trouvait dans la durée des règnes de ces prétendus rois aucun événement dont il fût possible de parler (2). Diodore en a usé à peu près de même. De 470 rois et 5 reines, que les annales disaient avoir occupé successivement le trône (3), il ne parle que de quinze ou seize. Enfin, je le répète, on voit bien clairement que, ni Hérodote ni Diodore n'ont pu extraire des annales égyptiennes une suite de faits capables de remplir seulement l'espace de temps qu'on sait s'être écoulé depuis le déluge jusqu'à la destruction de l'ancien empire égyptien par Cambyse (4). Cette réflexion tombe encore plus fortement sur les antiquités des Babyloniens. On aperçoit dans leur histoire des lacunes et un vide encore plus immense, il ne reste même aucun monument de ces peuples; au lieu que les obélisques, les pyramides et les ruines de quantité d'autres grands édifices attestent encore aujourd'hui que les Egyptiens ont subsisté autrefois avec éclat.

J'ai vu au reste quelques personnes prétendre que la construction des monuments dont je viens de parler, supposait nécessairement que la monarchie égyptienne devait avoir subsisté pendant un très-grand nombre de siècles. Je suis bien éloigné, je l'avoue, d'être d'un pareil sentiment. Il n'a point fallu des milliers de siècles pour parvenir à élever ces monuments de beaucoup trop vantés. Une simple réflexion va, je crois, nous en convaincre.

Les Incas, c'est-à-dire les premiers souverains du Pérou, avaient construite quantité d'ouvrages, dont plusieurs égalent, s'ils ne surpassent pas même les plus fameux monuments égyptiens. Je mettrai dans ce nombre les deux chemins qui conduisaient de Cusco à Quito; l'un pratiqué à travers les rochers et les précipices

(1) L. II, n. 100, 101 et 102.
(2) *Ibid.* n. 101.
(3) L. I, p. 53.
(4) *Voy.* la Chronologie de Newton.

des montagnes des Cordilières, et l'autre, le long de la côte de la mer, sur un sable mouvant, pendant près de 500 lieues de pays; le temple du soleil, la citadelle et le palais de Cusco, une autre maison royale dont les ruines se voient encore aujourd'hui auprès de Cannar (1), l'ancien temple de Cayambé (2), une grande quantité de canaux, dont un entre autres avait douze pieds de profondeur, et plus de 120 lieues de longueur, etc. (3). On peut bien comparer, pour la grandeur du travail, pour la difficulté et pour la dépense, ces monuments aux obélisques, aux pyramides, aux temples et aux palais de l'Egypte. La monarchie fondée par les Incas, n'a subsisté cependant qu'environ 340 ans sous treize rois (4). Je pourrais parler aussi des souverains du Mexique, qui ont pareillement exécuté des ouvrages surprenants (5), et dont l'empire néanmoins n'a pas subsisté aussi longtemps que celui des Incas.

Les monuments élevés par les premiers habitants de l'Egypte ne peuvent donc servir en aucune manière à prouver l'antiquité de ces peuples. On peut d'autant moins les alléguer que, selon toutes les apparences, ils auront été exécutés en fort peu de temps. L'Egypte était autrefois extrêmement peuplée : c'est un de ces faits qu'il n'est pas possible de révoquer en doute. Tous les écrivains de l'antiquité s'accordent à l'attester (6). C'est même à la faveur de cette multitude immense d'habitants que, selon leur témoignage, les anciens monarques d'Egypte sont parvenus à élever la quantité de monuments qui ont rendu cet empire si célèbre (7). D'après cette réflexion, ont sent aisément que les Egyptiens ont pu terminer en très-peu d'années leurs plus fameuses entreprises. Ils employaient jusqu'à trois cent mille hommes à la fois pour exécuter un ouvrage (8). Tel a été en général le goût de tous les anciens peuples : ils voulaient jouir promptement. Bérose dit que le superbe palais de Babylone avait été bâti en quinze jours (*a*).

(1) Garcilasso de la Véga, Hist. des Incas, l. ix, c. 13; l. iii, c. 20, 21, etc. — Voyage de Coréal, t. 1, p. 364 et 365. — Acosta, Hist. des Ind. Occid. l. vi, c. 14. — Hist. gén. des Voyages, t. 13, p. 571 et 579. — Hist. des Incas, t. 1, p. 264, 265, 292 et 293.

(2) Journal des Sav., Juin, 1757, p. 351.

(3) Voyage de D. Ant. d'Udloa, t. 1, p. 422. — Hist. des Incas, t. 1, p. 166 et 167,

(4) Acosta, Hist. Nat. des Ind. l. vi, c. 19, fol. 300, *verso*.

(5) Hist. gén. des Voyages, t. 12, p. 430, etc. — Gemelli, t. 6, l. ii, c. 8.

(6) *Voy.* les Mém. de Trév. Janvier, 1752, p. 32, etc.

(7) Diod. l. 1, p. 36 et 37.

(8) Herod. l. ii, n. 124. — Diod. l. 1, p. 73. — Plin. l. xxxvi, sect. 14 et 17.

(*a*) *Apud* Jos. antiq. l. x, c. 11, *sub fin.* Ce fait, sans doute, est exagéré; mais il prouve toujours l'usage constant

Les Chinois n'ont employé que cinq ans à perfectionner leur grande muraille (1). On pourrait citer plusieurs autres exemples d'entreprises immenses exécutées en très-peu de temps par les orientaux (2). Il en aura été certainement de même chez les Egyptiens. Ainsi leurs obélisques, leurs pyramides, leurs palais, leurs temples, etc., ne peuvent en aucune manière autoriser les conjectures qu'on voudrait tirer de ces monuments pour établir l'antiquité de l'empire des Egyptiens. Toutes ces allégations tombent d'elles-mêmes. Les faits qu'on vient de lire les détruisent absolument.

Il me paraît même démontré que les Egyptiens n'avaient guère plus de connaissance de l'architecture, de la sculpture et des beaux arts en général, que les Péruviens et les Mexicains. Par exemple, les uns et les autres ignoraient également le secret de construire des voûtes (3). Ce qui nous reste en ouvrages de fonte ou de sculpture exécutés chez tous ces peuples, est également maussade et incorrect. Je crois cette observation absolument essentielle. En effet, ces sortes de connaissances ne peuvent s'acquérir que par la longueur du temps. La monarchie égyptienne, quoique de beaucoup plus ancienne, et continuée pendant beaucoup plus de siècles que celle des Péruviens et des Mexicains, n'a pas subsisté néanmoins assez long-temps pour que ces peuples pussent acquérir les lumières et les connaissances qui leur ont toujours manqué dans quantité de parties des arts. Les Egyptiens même, ainsi que les Péruviens et les Mexicains, étaient privés de certains arts, auxquels leur bassesse apparente et l'habitude surtout où nous sommes d'en jouir, empêchent de faire attention, mais dont l'invention cependant a fait plus d'honneur à l'esprit humain, que tous les prodigieux monuments dont je viens de parler.

On réussirait encore moins à établir l'antiquité prétendue des Egyptiens par les progrès que ces peuples avaient faits dans les sciences exactes. Leurs connaissances à cet égard étaient des plus imparfaites. On peut se rappeler les détails dans lesquels je

dans l'Asie d'employer très-peu de temps à la construction des ouvrages les plus immenses.

(1) MARTINI, Hist. de la Chine, l. VI, t. 2, p. 40 et 41.

(2) *Voy.* Hist. gén. des Huns, par M. de GUIGNES, t. 4, p. 208 et 209.

(3) *Suprà*, 3e vol. p. 64 et 65. — ACOSTA, *loco cit.* fol. 292, *verso*. — Hist. gén. des Voyages, t. 13, p. 580. — GARCILASSO DE LA VÉGA, l. VII, c. II, t. 2, p. 192. — Hist. des Incas, t. 1, p. 167. — Mém. de l'Acad. de Berlin, t. 12, ann. 1746, p. 448, 451 et 452.

remarque dans les époques principales (1), prouvent que l'histoire des Chinois n'a aucune supériorité, ni aucun avantage sur les autres histoires profanes. Il y règne une incertitude semblable à celle que les chronologistes éprouvent dans leurs recherches sur l'histoire des Babyloniens, des Egyptiens, et sur celle des premiers rois de la Grèce. D'ailleurs elle est également dénuée de faits, de circonstances et de détails.

A l'égard des observations astronomiques dont on a cherché à étayer les prétendues antiquités chinoises, il y a long-temps que le célèbre Cassini (2), et plusieurs autres écrivains de mérite (*a*), en ont assez dit pour décréditer tout cet appareil visiblement inséré après coup. La supposition même est si sensible, qu'elle a été aperçue par quelques Lettrés (3), malgré le peu d'idée qu'en général les Chinois ont de la critique. On peut assurer hardiment que jusqu'à l'an 206 avant J. C., leur histoire ne mérite aucune croyance (4). C'est un tissu perpétuel de fables et de contradictions (5); c'est un chaos monstrueux dont on ne saurait rien extraire de suivi et de raisonnable.

Ce que l'on sait sur l'origine de la plus grande partie des arts et des sciences, suffirait seul pour démontrer la fausseté et le ridicule de toutes les fabuleuses antiquités dont je viens de parler. On voit très-clairement les découvertes les plus essentielles, les arts les plus nécessaires naître ou s'introduire successivement dans les différentes parties de l'univers. On peut même en suivre le progrès jusqu'à un certain point, et on en aperçoit assez pour se convaincre que toutes nos connaissances ne sont pas bien anciennes. La nouveauté des arts et des sciences prouve sensiblement celle

Le recueil des faits compris dans tous ces monuments formerait à peine un petit volume in-12 d'impression ordinaire.

Tous les autres écrivains chinois sont bien postérieurs à ceux que je viens de nommer. Il est cependant très-certain qu'ils n'ont point ou d'autres secours, et que depuis on n'a découvert aucun autre monument ancien. Acad. des Inscript. t. 18; M. p. 194.

(1) Hist. gén. des Huns, par M. de Guignes, t. 1, p. 5, 6, 10 et 14, etc. — Acad. des Inscript. t. 10, p. 381, 388, 393, etc. — Journ. des Sav. Décembre 1757, p. 817 et 818.

(2) Anc. Mém. de l'Acad. des Scienc. t. 8, p. 284, 303 et 307.

(*a*) Jacquelot, Dissertation sur l'existence de Dieu, t. 2, p. 97, 102 et 103. — Ancien. relat. des Ind. et de la Chine, p. 350, 354 et 358. — Spectacle de la Nature, t. 8, p. 37. — M. Fréret, dans les Mém. de l'Acad. des Inscript. t. 10, p. 395, 394, 395 et 596; t. 18, p. 198, 210, 221 et 280. Il est vrai que dans la suite M. Fréret semble abandonner cette idée, mais j'avoue que les raisons auxquelles il paraît s'être rendu, ne me persuadent nullement, t. 18. p. 242, 257, etc.

(3) Acad. des Inscript. t. 10, p. 596; t. 18, p. 220, 221 et 237.

(4) *Ibid.* p. 380, 381 et 388.

(5) Jacquelot, *locis cit.* p. 98, etc. — Spectacle de la Nat. t. 8, p. 53 et 56.

du monde. Il ne resterait pas aujourd'hui la moindre trace, le moindre vestige de leur origine, si elle était aussi éloignée de nous, que les prétenduès chroniques de certains peuples voulaient le faire entendre. Cependant on a pu remarquer que nous ne sommes nullement dépourvus de lumières et de connaissances sur tous ces objets. Cette réflexion est d'autant plus forte, et prouve d'autant mieux la nouveauté du monde, que la tradition des premiers événements n'a pu se conserver que de mémoire. C'est une preuve, au surplus, dont la force a frappé ceux des anciens philosophes qu'on peut le moins soupçonner de crédulité. La nouveauté des arts et des sciences a toujours été le principal argument dont ils se sont servis pour soutenir celle du monde (1).

On pourrait tirer une preuve également victorieuse de l'imperfection de quantité d'arts dans l'ancien monde, et de toutes les sciences qui dépendent de la longueur du temps et de l'expérience. Je pourrais parler aussi de l'ignorance absolue où sont les anciens peuples, même les plus policés, d'un grand nombre de découvertes très-utiles et très-importantés dont nous jouissons aujourd'hui. Mais je pense en avoir dit assez sur tous ces objets dans le cours de mon ouvrage, pour me croire dispensé d'y insister plus long-temps.

(1) Lucret. l. v v. 331, etc. — Macrob. *in* Somm. Scipion. l. II, c. 10, p. 193. — Jacquelot, Dissertation sur l'existence de Dieu.

DISSERTATION.

Examen d'un passage d'Hérodote, tiré du second livre de cet Historien, n° 142.

Le fait que nous allons examiner dans cette dissertation, a un rapport intime avec les antiquités des Egyptiens, dont nous nous sommes occupés dans la dissertation précédente. C'est par cette raison, et pour ne rien laisser à désirer sur cette matière, que j'ai cru devoir y donner une attention particulière. On sentira aisément que sans une pareille considération, ce passage en lui-même ne mériterait pas la moindre réflexion.

Le passage dans lequel Hérodote nous a transmis la tradition du fait, qui fait l'objet de cette dissertation, a donné bien de la peine aux critiques modernes, sans que personne jusqu'à présent soit parvenu à l'éclaircir d'une manière satisfaisante. Nous ne nous flattons pas d'être plus heureux. Au contraire, le peu de réflexions que nous allons proposer aura pour but de faire voir qu'il est moralement impossible de former un sens raisonnable des expressions d'Hérodote dans ce passage.

Le texte dont il s'agit a été jusqu'à présent mal rendu dans toutes les traductions dont on se sert ordinairement. C'est pourquoi nous croyons devoir commencer par en donner une version littérale et fidèle.

» Ils (les prêtres égyptiens) disaient que pendant ce temps (il s'agit de 11,340 ans, qui, selon la tradition fabuleuse des Egyptiens, s'étaient écoulés depuis l'origine de la monarchie égyptienne jusqu'au règne de Sothon) les prêtres égyptiens disaient » donc que pendant cet intervalle de temps, le soleil s'était levé » *quatre fois*, où il a coutume de se lever ordinairement. Savoir ; que *deux fois* cet astre s'était levé où il se couche aujourd'hui, et que *deux fois* il s'était couché où il se lève présentement ; mais que cela n'avait rien occasioné d'extraordinaire dans l'Egypte, soit par rapport aux productions de la » terre, soit par rapport aux débordements du Nil, soit par rapport aux maladies, soit par rapport à la mortalité. » Telle est la traduction littérale du passage qu'il s'agit de discuter. Nous avons

absolument négligé le style et l'élégance, crainte de manquer à la fidélité.

Il est, je crois, peu de personnes qui du premier coup d'œil ne trouvent quelque chose de louche dans cette narration d'Hérodote. Le sens le plus naturel qu'on puisse donner aux paroles de cet historien, c'est que pendant les 11,340 ans en question, la direction du mouvement diurne du soleil avait changé à deux reprises différentes, et était ensuite redevenue à autant de reprises différentes, la même qu'elle était avant la première des deux variations que je suppose, de sorte que dans le cours des 11,340 ans dont il s'agit, on avait vu, pendant quatre différentes parties de cette période, le soleil se mouvoir dans un sens, et pendant deux autres parties se mouvoir dans le sens contraire, et cela alternativement.

Voilà précisément en quoi consiste la grande difficulté du passage que nous examinons. Si Hérodote eût dit que, pendant le cours de 11,340 ans en question, le soleil s'était levé trois fois où il a coutume de le faire, et que deux fois cet astre s'était levé où il se couche aujourd'hui, le fait eût été certainement des plus extraordinaires. Cependant, il ne serait pas, absolument parlant, inconcevable. Mais que deux changements d'état, qui n'amènent précisément que deux retours à la position primitive, puissent, par leur combinaison avec l'état primordial, fournir pendant un temps quelconque *quatre* alternatives de cet état primordial, c'est ce qui implique contradiction. Un exemple des plus simples va le faire sentir avec la dernière évidence.

Que l'on observe un arbre pendant deux années consécutives: si l'observation commence en été, on verra trois fois cet arbre garni de ses feuilles, et deux fois dépouillé de feuilles pendant cet espace de temps; et cela alternativement. Si l'observation commence en hiver, on verra au contraire ce même arbre dépouillé de ses feuilles à trois reprises différentes, et il ne sera vu garni de ses feuilles que pendant deux des cinq alternatives qu'il éprouve, dans le cours des deux années dont il s'agit; être dépouillé de ses feuilles, sera l'état primordial de cet arbre dans ce second cas. Ce sera le contraire dans le premier; mais dans l'un et dans l'autre cas, deux changements d'état n'opèrent que trois alternatives de l'état primordial. Il est par conséquent absurde et contradictoire que deux changements de la direction du mouve-

ment diurne du soleil, pendant une période quelconque, puissent jamais opérer quatre alternatives de l'état où était cette direction lors du commencement de la période en question.

C'est sans doute cette absurdité qui a porté le commun des interprètes d'Hérodote à traduire le passage que nous discutons, d'une manière entièrement différente de la nôtre. Ils font dire à Hérodote « que pendant le cours des 11,340 ans, qui avaient, di» sait-on, précédé le règne de Séthon, le soleil s'était levé *quatre* » *fois* d'une manière extraordinaire; savoir, que deux fois » il s'était levé où il se couche présentement, et que deux » fois il s'était couché où il a coutume aujourd'hui de se » lever. »

Mais, pour parer un écueil, ces interprètes n'ont-ils pas été se briser contre un autre, pour le moins aussi dangereux que celui qu'ils voulaient éviter, en mettant Hérodote en contradiction avec lui-même dans la même phrase? Selon eux, cet historien dit d'abord que pendant les 11,340 ans dont il parle, le soleil s'était levé *quatre* fois d'une manière extraordinaire, ce qui emporte nécessairement que cet astre s'était couché aussi *quatre* fois d'une manière extraordinaire; et tout de suite ils font dire à Hérodote que pendant ce même temps le soleil s'était levé *deux* fois où il se couche ordinairement, et couché *deux* fois où il a coutume de se lever; c'est-à-dire, que *deux* fois *seulement* le soleil s'était levé et couché d'une manière extraordinaire. Y eut-il jamais contradiction plus palpable?

Indépendamment des deux explications que nous venons d'examiner, qui l'une et l'autre sont au fond également contradictoires et absurdes, à cela près néanmoins que dans l'une la contradiction est moins frappante que dans l'autre, quelques commentateurs ont proposé une troisième interprétation.

Si l'on en croit ces nouveaux critiques, Hérodote a dit, non pas que le soleil s'était levé *quatre* fois d'une manière extraordinaire, pendant la période en question, mais que le cours de cet astre avait éprouvé *quatre* changements; savoir, deux dans son lever et deux dans son coucher. Cette explication, comme on le voit, n'est guère plus satisfaisante que toutes celles dont je viens de rendre compte. Lorsque le soleil se lève où il se couche d'ordinaire, il est nécessaire qu'il se couche où il a coutume de se lever, ainsi que nous l'avons déjà fait observer plus d'une fois; par conséquent deux changements dans le lever du

soleil, et deux changements dans son coucher, ne feront jamais que *deux*, et non pas *quatre* changements dans son mouvement diurne. D'ailleurs, ce sens est absolument contraire au texte d'Hérodote qui se sert d'un terme qui ne peut signifier exactement autre chose que le lever du soleil (*a*), et jamais le mouvement, ou le cours de cet astre.

De toutes ces réflexions, on doit conclure nécessairement que le passage en question, à le prendre selon les expressions propres d'Hérodote, n'est susceptible d'aucune explication raisonnable. Cependant j'y crois entrevoir une tradition ancienne sur un événement extraordinaire, et qui mérite bien que nous nous arrêtions à la discuter; c'est uniquement sur cet objet que vont porter nos réflexions.

Quelque beau génie qu'Hérodote eût reçu de la nature, et quelqu'étendues qu'aient été, à bien des égards, ses connaissances, on peut très-facilement se convaincre qu'il était très-faible du côté de l'astronomie. Lorsqu'il raconte, par exemple, cette expédition maritime que des Phéniciens entreprirent par ordre de Néchos, roi d'Egypte, autour de l'Afrique, à partir des ports de la mer Rouge, et à revenir ensuite par la Méditerranée, il ne peut se persuader que ces voyageurs eussent vu, comme ils le rapportaient, le soleil à leur droite (1), c'est-à-dire, qu'ils l'eussent vu atteindre, et même passer leur zénith, et se trouver successivement des deux côtés de leur premier vertical (*b*) : ce fait néanmoins n'a rien d'étonnant pour quiconque a les plus faibles teintures de cosmographie.

Il ne serait pas difficile de trouver d'autres preuves du peu de connaissance qu'Hérodote avait de l'astronomie (*c*). Ce que

(*a*) Ανατειλαι.

(1) L. IV, n° 42.

(*b*) L'intelligence de ce passage dépend d'un point de fait qui consiste à savoir que les anciens, pour déterminer la position des quatre points cardinaux par rapport à un spectateur quelconque, le supposaient tourné du côté de l'occident. De cette manière le septentrion se trouvait à sa droite, et le midi à sa gauche. On peut voir dans le premier livre des Météores de Cléomèdes, p. 13, sur quoi était fondée à cet égard la supposition des anciens. D'après cet usage, il est aisé de voir que ceux qui habitent dans la partie septentrionale de la zone torride, ont le soleil à leur droite, c'est-à-dire, au septentrion, pendant tout le temps que cet astre emploie à parcourir les signes septentrionaux. Ceux au contraire qui sont dans la partie méridionale, n'ont le soleil à leur gauche, c'est-à-dire, au midi, que lorsque sa déclinaison méridionale excède la latitude de leur habitation,

(*c*) L. I, n 32, le calcul monstrueux de mois embolismiques que cet auteur fait faire à Solon. *Suprà*.

même personne, a mérité la plus brillante réputation, a mis au dernier lieu cette conjecture dans tout son jour; nous aimons mieux renvoyer ceux qui voudront avoir connaissance de ce système, à ce qu'il en dit, que d'en donner un détail qui n'aurait jamais l'élégance et l'aménité que cet ingénieux écrivain a su répandre sur tous les sujets qu'il a entrepris de manier. On trouvera dans son ouvrage tout ce qui peut être dit en faveur de cette opinion, et même quelques-unes des raisons qui peuvent la rendre problématique (1).

Au reste, si la tradition d'un changement dans le mouvement du soleil n'était rapportée que par Hérodote, je crois que les critiques auraient fait moins d'attention au passage de cet auteur. Mais on retrouve cette même tradition dans plusieurs autres écrivains, toujours, à la vérité, d'une manière assez confuse.

Platon raconte, dans un de ses dialogues, que du temps d'Atrée le mouvement du firmament avait changé, de manière que le soleil et tous les astres avaient commencé à se lever où ils se couchaient auparavant, et à se coucher où ils avaient coutume de se lever; en un mot, que la machine du monde s'était mue tout d'un coup dans un sens contraire à celui dans lequel elle l'avait fait jusqu'alors. Il accompagne ce récit d'un détail si bizarre des effets de ce bouleversement, et d'explications physiques si singulières, qu'il est aisé de voir qu'il ne parlait que d'après une tradition extrêmement confuse et embrouillée (2). On peut conclure aussi d'un passage de son Timée, où il rappelle en deux mots ce même événement, que Solon, qui le premier en avait donné connaissance aux Athéniens, l'avait puisée en Egypte, c'est-à-dire, à la même source qu'Hérodote (3). Pomponius Méla parle aussi de la même tradition (4), ainsi que Plutarque (5), Diogène Laërce et plusieurs autres écrivains de l'antiquité (6). Ils paraissent tous avoir eu quelque connaissance d'un phénomène approchant de celui dont il s'agit dans cette dissertation; mais aucun des auteurs que je viens de citer n'en a parlé

(1) Eléments de philosophie de Newton, mis à la portée de tout le monde, par M. de Voltaire.

(2) *In* Politico, p. 535.

(3) *In* Tim. p. 1043, etc.

(4) L. I, c. 9, p. 60.

(5) *De* Placit. Philosophos. l. II, c. 24, p. 890 et 891.

(6) ACHILL. TATIUS de Arati Phœnom. c. 24, p. 747. — SOLINUS, c. 32, p. 44, G. etc.

d'une manière intelligible : ils s'expriment pour la plupart aussi peu exactement qu'Hérodote.

Enfin, en rassemblant les différents témoignages de l'antiquité qui peuvent avoir quelque rapport au passage que nous examinons, ils s'accordent tous à nous dire que les Egyptiens, et peut-être même quelques autres peuples de l'antiquité, avaient conservé une tradition confuse d'un ou de plusieurs changements qu'avait éprouvés le mouvement diurne du soleil, quoique la plupart de ces témoignages diffèrent d'ailleurs du tout au tout par rapport à la nature, au nombre, au temps, et à la durée de ces changements. Cet accord sur le point fondamental de la narration d'Hérodote, est sans doute ce qui a piqué la curiosité des savants; cela leur a fait croire qu'on pourrait peut-être découvrir ce qui avait pu donner cours à la créance d'un fait aussi extraordinaire. Comme le peu de conformité des auteurs anciens, par rapport à la manière dont ce phénomène s'était opéré, joint aux circonstances qui l'avaient accompagné, laissait le champ libre à l'imagination de nos écrivains modernes, ils se sont abandonnés à des conjectures plus hardies les unes que les autres : je crois que leur exemple me met en droit d'en hasarder aussi une qui, outre la nouveauté (*a*), aura du moins l'avantage d'avoir pour fondement des faits authentiques et non des suppositions douteuses ou des connaissances astronomiques trop relevées pour les temps dont il s'agit dans cette dissertation.

L'Ecriture sainte nous a conservé l'histoire de deux événements miraculeux concernant le mouvement journalier du soleil; le premier arriva sous Josué, lorsque le cours de cet astre fut suspendu pendant un jour, ou environ (*b*); le second se passa sous le règne d'Ezéchias, lorsqu'on vit le soleil rétrograder considérablement et vraisemblablement d'environ 150 degrés (*c*).

(*a*) L'explication que je vais proposer m'était venue en pensée avant que de lire ce que dit en peu de mots sur ce passage d'Hérodote le P. Calmet, dans une Dissertation préliminaire à la tête du quatrième Livre des Rois. Il n'en a posé au surplus que les fondements et les principes : je crois avoir développé davantage cette idée.

(*b*) Josué, c. 10, ỳ. 12 et 13. Ecclesiastic. c. 46, ỳ. 5.

Peu importe pour la réalité du miracle en lui-même qu'on admette le nouveau système qui fait tourner la terre autour du soleil, ou qu'on suive l'ancienne opinion qui prétendait que c'était cet astre au contraire qui tournait à l'entour de la terre. Quelque système qu'on embrasse, l'événement dont je parle n'en sera ni moins réel, ni moins miraculeux à l'extérieur.

(*c*) 4 Reg. c. 20. ỳ. 9, etc. — 2. Pa-

L'un et l'autre de ces événements est antérieur au règne de Séthon ; le premier même de ces prodiges a précédé d'environ 200 ans le règne d'Atrée. Celui-ci a dû allonger le jour pour une moitié de la terre, et la nuit pour l'autre moitié de l'hémisphère d'une manière trop sensible, pour n'avoir pas été remarquée principalement par les peuples qui avaient déjà quelque teinture d'astronomie.

Les circonstances du second miracle ont dû être encore beaucoup plus frappantes. Supposé que la rétrogradation du soleil ait été alors de 150 degrés, il est nécessaire que cet astre se soit levé sur plus de trois mille lieues de pays successivement, et cela au même point de l'horizon où il venait de se coucher quelques heures auparavant ; qu'ensuite il ait repris son premier cours. Par la même raison, on l'aura vu dans l'étendue de plus de trois mille autres lieues de notre globe, se coucher où il venait de se lever, et se lever de nouveau où il s'était couché en dernier lieu. A l'égard du reste de la terre, le jour aura été considérablement allongé dans une partie, et la nuit en aura d'autant plus duré dans la partie opposée. Il y avait (en supposant toujours la rétrogradation du soleil de 150 degrés) dix heures pour le moins que le soleil était levé sur l'horizon de Jérusalem, quand le miracle dont je parle arriva. Par ce moyen, ses effets les plus sensibles tombèrent sur l'Océan. C'est pour cela sans doute que les auteurs profanes n'en ont eu qu'une notion extrêmement confuse. De toutes les régions de notre continent, celles où ce prodige dut se manifester d'une manière plus frappante sont les Indes orientales, et la partie la plus occidentale de l'Afrique, pays dont il ne nous reste aucun monument historique.

Il se peut faire aussi que le soleil, ayant rétrogradé par rapport à la Judée, précisément jusqu'au point de son lever, se soit réellement couché pendant quelques minutes pour l'Egypte, et pour les pays plus occidentaux, au même point où il s'était levé, et relevé peu après en reprenant son cours ordinaire, précisé-

ral. c. 32, ℣. 24. — Isaïe, c. 38, ℣. 7 et 8. — Ecclesiastic. c. 48, ℣. 25 et 26.

Le texte sacré dit, que l'ombre rétrograda de dix degrés sur le cadran d'Achaz. Il y a bien de l'apparence que chacun de ces degrés indiquait une heure, et que par conséquent le soleil rétrograda de cent cinquante degrés du parallèle qu'il décrivait ce jour-là. Mais comme cette évaluation n'est pas absolument constante, je n'ai pas voulu déterminer précisément quel intervalle de temps répondait à chacun de ces degrés.

ment où il venait de se coucher. Dans l'Egypte où l'air est toujours serein, on aura vu que ce prodige était opéré par une rétrogradation réelle du soleil : en Grèce, où dans cette supposition le phénomène eût dû être plus sensible, il suffit que les nuages aient dérobé la vue de son disque, pour faire attribuer à une éclipse (1), les ténèbres subites qui durent pendant quelque temps couvrir tout le pays. En un mot, on peut trouver mille raisons du silence de la plupart des auteurs profanes, de même que des altérations différentes que ceux qui parlent d'un changement du mouvement diurne du soleil, ont pu faire à la tradition de ce mémorable événement. D'ailleurs, je ne trouve point de motif qui puisse empêcher d'y reconnaître le fondement et le principe de cette même tradition (*a*).

Ce qu'on peut alléguer de plus fort contre l'explication que je propose, c'est sans doute le sentiment de plusieurs interprètes et commentateurs de l'Ecriture sainte, qui veulent restreindre le miracle opéré sous Ezéchias à une simple rétrogradation de l'ombre du soleil, indépendamment du cours de cet astre, et cela uniquement encore sur le cadran d'Achaz. Mais je ne vois pas pourquoi on veut que cette rétrogradation de l'ombre n'ait pas été l'effet naturel et physique de la rétrogradation actuelle du soleil : pourquoi la même puissance qui avait réellement suspendu le cours de cet astre, pour donner à Josué le temps d'achever la défaite des ennemis de son peuple, ne l'aurait-il pas réellement changé en considération d'un prince juste et religieux? L'Ecriture nous apprend que Bérodach-Baladan, roi de Babylone, envoya complimenter Ezéchias sur le rétablissement de sa santé (2). Personne n'ignore quelle était dans ces temps la puissance des rois de Babylone, et combien ils se croyaient au-dessus des autres souverains. On sait aussi à quel état de faiblesse était alors réduit le royaume de Juda. D'où pouvait donc venir cette démarche d'un monarque tel que Bérodach-Baladan envers Ezéchias? N'est-il pas vraisemblable que le miracle opéré en faveur de ce prince, en était la principale cause? miracle auquel

(1) Plut. *de* Placit. Philosophos. l. II, c. 24, p. 890 et 891.

(*a*) On doit remarquer qu'une rétrogradation actuelle du soleil, telle que celle qui s'opéra, selon nous, sous le règne d'Ezéchias, est le seul moyen de produire les phénomènes rapportés par Hérodote, sans causer d'altération à la température des lieux qui les éprouvent. Au contraire, le mouvement des pôles, explication pour laquelle quelques critiques modernes semblent pencher, ferait éprouver successivement aux mêmes lieux les températures les plus opposées.

(2) 4. Rég. c. 20, ℣. 12.

les Babyloniens, chez qui l'astronomie était alors très-cultivée, n'avaient pu s'empêcher de faire une attention particulière. Ce n'est pas même ici une simple conjecture de notre part, c'est un fait dont l'Ecriture sainte ne permet pas de douter : elle nous apprend que les ambassadeurs du monarque babylonien étaient chargés spécialement de s'informer du prodige qui était arrivé sur la terre (*a*).

Je suis donc persuadé que le miracle opéré du temps de Josué, joint à celui qui le fut quelques siècles après en faveur d'Ezéchias, a été l'origine et la source de toutes ces traditions confuses, rapportées dans les écrivains de l'antiquité sur le changement qu'avait éprouvé autrefois le cours du soleil (*b*).

(*a*) 2 Paral, c. 32, ℣. 31. *Attamen in legatione principum Babylonis qui missi fuerant ad eum, ut interrogarent de portento quod acciderat super terram, etc.*

(*b*) Pour se former une juste idée des effets que put produire la rétrogradation du soleil telle que nous l'entendons, nous supposerons que cet astre était dans l'[illegible]teur le jour que ce miracle arriva; que sa rétrogadation fut de 150 degrés, et qu'il était quatre heures du soir à Jérusalem, au moment où l'ombre commença à rétrograder; ou, ce qui revient au même, que le soleil y était en ce moment éloigné de 150 degrés du point de son lever, et que par conséquent sa rétrogradation le ramena jusqu'à ce même point. Alors en posant Jérusalem avec le commun des géographes au 57ᵉ degré de longitude, les 87ᵉ et 267ᵉ degrés séparaient la partie de notre globe qui avait le jour, de celle qui avait la nuit, au moment où la rétrogradation du soleil commença, c'est-à-dire, que l'Amérique, l'Afrique, l'Europe et l'Asie, jusqu'à l'embouchure de l'Indus, ou environ, jouissaient alors de la lumière du soleil, pendant que le reste du monde était plongé dans les ténèbres de la nuit. Au contraire, dans le moment où la rétrogradation du soleil le ramena au même point d'où il était parti dix heures auparavant, le méridien qui passe par le 57ᵉ degré de longitude, fit la séparation de l'hémisphère éclairé d'avec l'hémisphère obscur. Par-là, toute l'Asie, à l'Anatolie près, et presque toute la mer Pacifique, eurent alors le jour, mais l'Amérique de même que l'Europe et l'Afrique eurent la nuit dans presque toute leur étendue. Les habitants du Mogol, des Indes, de la Chine, du Japon, etc., en un mot, tous les peuples qui habitent entre le 87ᵉ et le 237ᵉ degré, de longitude durent voir le soleil se lever de nouveau sur leur horizon au même point où il s'était couché quelque temps auparavant, et se coucher après qu'il eut repris sa direction primordiale au même endroit où son mouvement rétrograde l'avait fait lever en dernier lieu.

Au contraire, des deux côtés du premier méridien jusqu'au 57ᵉ degré de longitude d'une part, et jusqu'au 264ᵉ de l'autre, en comptant suivant un ordre rétrograde, c'est-à-dire, en Egypte, en Grèce, en Italie, etc., on dut voir le soleil revenant sur ses pas se coucher précisément où il s'était levé; et peu après reprendre sa route ordinaire, et se lever de nouveau où il venait de se coucher. Entre le 57ᵉ et le 87ᵉ degré, comme en Arabie et en Perse, le jour aura duré dix heures de plus qu'à l'ordinaire. L'effet le plus sensible du miracle aura été une espèce de balancement du disque solaire.

Nous sommes extrêmement éloignés, au surplus, de donner cette explication comme préférable en elle-même à aucune des autres hypothèses, qui peuvent en assez grand nombre, satisfaire également au texte de l'Ecriture sainte. On peut assigner au soleil telle déclinaison septentrionale ou méridionale qu'on voudra. On peut dire qu'il était

plus de quatre heures du soir à Jérusalem, lorsque la rétrogradation du disque solaire commença. On peut même à la rigueur faire cette rétrogradation moindre de 150 degrés, etc. Mais de tous les cas proposables nous avons choisi celui-ci comme le plus simple, comme celui qui fournit la plus grande uniformité qu'on puisse concevoir dans les effets du miracle que nous examinons par rapport aux habitants de toutes les zones, et qui donne le calcul le plus facile de ses phénomènes. Il sera fort aisé d'en appliquer le détail, et d'en étendre l'explication aux autres hypothèses que l'on voudra choisir, en faisant seulement quelques légers changements qui ne pourront jamais être sujets à beaucoup de difficulté.

EXTRAITS

DES HISTORIENS CHINOIS;

Par M. Le Roux des Hautes-Rayes, Professeur Royal (*a*).

MONSIEUR,

Vous me faites l'honneur de me demander quel est le livre Y-TSE; vous voudriez savoir l'époque à laquelle les Chinois ont connu l'art de travailler le fer, et sous lequel de leurs empereurs il est dit que le soc des charrues n'était encore que de bois. Il n'est pas difficile de vous satisfaire; mais lorsque l'on cite quelque chose de l'histoire chinoise, il est absolument nécessaire de faire attention, 1° aux temps fabuleux et purement mythologiques; 2° aux temps douteux et incertains; 3° enfin aux temps où l'histoire chinoise constatée par des monuments incontestables, commence à marcher sûrement.

On ne peut faire remonter les temps historiques de la Chine tout au plus qu'à l'époque d'*Yao;* les temps douteux et incertains commencent à *Fou-hi* et finissent à *Yao* exclusivement. Les empereurs qui les précèdent n'ont jamais existé; il ne reste aucun monument ancien qui puisse nous attester la vérité des faits dont leur histoire est composée. On n'a aucune certitude de la durée de leurs règnes; et par le tissu de fables et de choses incroyables qu'on en débite, il est, je crois, très-permis de rayer ces empereurs du nombre de ceux qui ont réellement existé. Tout homme qui pense et qui lit avec réflexion, ne pourra s'empêcher d'en convenir. Enfin tout ce qui précède *Fou-hi* est entièrement fabuleux et ne mérite aucune créance.

(*a*) M. Des Hautes-Rayes, que j'ai consulté sur les temps auxquels à peu près certains arts pouvaient avoir été connus à la Chine, m'a fait la réponse suivante, et je profite d'autant plus volontiers de la permission qu'il m'a donnée de la rendre publique, que j'ai fait assez fréquemment usage de ses savantes recherches.

Hai-kouei--chi, dont on ne dit rien qui ait rapport à notre objet.

Le quatrième prince et celui qui succéda à Hai houei-chi, se nomme *Hoene-tune*; il fonda la quatrième dynastie (car chacun de ceux que nous venons de nommer sont autant de chefs de familles ou dynasties). A l'occasion de ce roi, Lopi cite Lao-chene-tsëé, qui parle ainsi :

« Les anciens rois allaient les cheveux épars et sans ornement de tête; ils n'avaient ni sceptre ni couronne, et ils gouvernaient l'empire en paix. D'un naturel bienfaisant, ils nourrissaient toutes choses, et ne faisaient mourir ni périr personne, donnant toujours et ne recevant rien ; les peuples, sans les reconnaître pour maîtres, portaient au fond du cœur leurs vertus. Alors le ciel et la terre gardaient un ordre charmant, et toutes choses croissaient à l'envi; les oiseaux faisaient leurs nids si bas qu'on pouvait les prendre avec la main; tous les animaux se laissaient conduire à la volonté de l'homme. On tenait le juste milieu, et la concorde régnait par-tout; on ne comptait point l'année par les jours; il n'y avait ni dedans ni dehors, ni mien ni tien. C'est ainsi que gouvernait HOENE-TUNE. Mais quand on eut dégénéré de cet heureux état, les oiseaux et les bêtes, les vers et les serpents, tous ensemble et comme de concert, firent la guerre à l'homme. »

A la dynastie de *Hoene-tune* succéda celle de Tong-hou-hi, qui compte dix-sept rois qu'on ne nomme point; à cette cinquième dynastie succéda la sixième qui a pour chef *Hoang-tane-chi*.

La 7e La dynastie de *Ki-tong-chi.**
La 8e La dynastie de *Ki-y-chi.**
La 9e La dynastie de *Ki-kiu-chi.**
La 10e La dynastie de *Hi-ouei-chi.**
La 11e La dynastie de *Yeou-tsao-chi.*
La 12e La dynastie de *Soui-gine.*
La 13e et dernière. La dynastie de *Yong-tching-chi.*

De ces sept rois ou fondateurs de dynasties, dont il nous reste à parler pour compléter le nombre des dynasties renfermées dans cette huitième période, on ne dit rien de ceux que j'ai notés d'un * qui ait rapport à notre objet.

Quant à *Yeou-tsao-chi*, fondateur de la onzième dynastie

dont le règne a, dit-on, duré plus de 300 ans, et dont la famille, ajoute-t-on, a eu plus de cent générations pendant l'espace de 12 ou de 18,000 ans, voici ce que l'on trouve :

Hane-tsée dit « que dans les premiers âges du monde, les animaux se multipliaient beaucoup, et que les hommes étant assez rares, ils ne pouvaient vaincre les bêtes et les serpents. »

Yene-tsëé (1) dit aussi « que les anciens, ou perchés sur les arbres, ou enfoncés dans des antres creux, possédaient l'univers (Tiene-hia, c'est-à-dire la Chine). Ces bons rois ne respiraient que charité sans aucune ombre de haine : ils donnaient beaucoup et ne prenaient rien; le peuple n'allait point faire la cour chez eux, mais tout le monde se rendait à leurs vertus. »

Lopi et le Ouai-ki disent presque en mêmes termes, « que dans l'antiquité la plus reculée, les hommes se cachaient au fond des rochers, qu'ils peuplaient les déserts, et vivaient en société avec toutes les créatures; ils ne songeaient point à faire aucun mal aux bêtes, et les bêtes ne songeaient point à les offenser. Mais dans les âges suivants, on devint trop éclairé, ce qui fit révolter tous les animaux : armés d'ongles, de dents, de cornes et de venin, ils attaquaient l'homme, et l'homme ne pouvait leur résister, alors Yeou-tsao régna, et ayant fait le premier des maisons de bois en forme de nids d'oiseaux, il porta le peuple à s'y retirer, pour éviter les bêtes sauvages. On ne savait point encore labourer la terre; on vivait d'herbes et de fruits; on buvait le sang des animaux, on dévorait la chair toute crue, on avalait le poil et les plumes. » Voilà ce qu'on dit sur Yeou-tsao-chi : après lui vient Soui-gine, fondateur de la douzième dynastie.

Soui-gine passe pour l'inventeur du feu.

« Sur le sommet du mont Pou-tcheou, dit un auteur, se voient les murs de la justice; le soleil et la lune ne peuvent en approcher, il n'y a là ni différence de saisons, ni vicissitudes de jours et de nuits. C'est le royaume de la lune qui confine avec *Si-ouang-mou* (2). Un saint (un grand homme) alla se promener

(1) Yene-tsëe fut ministre d'Etat sous trois rois de Tsi, il était contemporain de Kouane-tse.

(2) *Si-ouang-mou*, signifie mot à mot *la mère du roi d'Occident*. C'est le nom d'un royaume que les Chinois placent à l'occident du *Ta-thsine*, du lac nommé l'*eau faible* et du désert, nommé les *sables coulants*. Si l'*eau faible* est la mer Morte, le *Si-ouangmou* pourrait être l'Égypte.

au-delà des bornes de la lune et du soleil; il vit un arbre, et sur cet arbre un oiseau, qui, en le béquetant, faisait sortir du feu. Il en fut frappé, il prit une branche de cet arbre et en tira le feu; c'est de là qu'on appela ce grand personnage Soui-gine. »

D'autres auteurs disent aussi « que Soui-gine fit du feu avec un certain bois et enseigna à cuire les viandes. Par ce moyen il n'y eut, plus de maladies, l'estomac et le ventre ne furent plus dérangés; il suivit en cela les ordres du ciel, et de là fut nommé Soui-gine. »

On dit encore que du temps de *Soui-gine*, il y avait beaucoup d'eau sur la terre, et que ce prince apprit au peuple à pêcher; il faut conséquemment qu'il ait inventé les filets ou la ligne, ce qui se dira par la suite de Fou-hi.

Un Long-ma ou dragon-cheval, apporta une espèce de table et la tortue des lettres. *Soui-gine* est le premier à qui on prête cet événement, mais la même chose se dira encore dans la suite de bien d'autres.

« Soui-gine imposa le premier des noms aux plantes et aux animaux, et ces noms étaient si expressifs (dit-on), qu'en nommant une chose, on la connaissait; il inventa les poids et les mesures, pour mettre de l'ordre dans le commerce, ce qui ne s'était point vu avant lui. »

« Anciennement (dit un auteur) les hommes se mariaient à 50 ans, et les femmes à 30 : *Soui-gine* avança ce temps, et régla que les garçons se marieraient à 30 ans, et les filles à 20. »

Enfin le Liki dit que c'est Soui-gine, qui a le premier enseigné aux hommes l'urbanité et la politesse.

Il nous reste à parler maintenant de *Yong-tching-chi*, fondateur de la treizième et dernière dynastie de cette période. De son temps, on se servait de petites cordes qu'on marquait de divers nœuds, et cela tenait lieu d'écriture (*a*); mais comment, après l'invention des caractères, put-on revenir à ces cordelettes, dont l'usage est fort grossier et infiniment borné. Tout cela, comme vous le sentez, implique contradiction.

Je viens maintenant au neuvième Ki ou à la neuvième pé-

(*a*) Les habitants du Pérou avaient l'usage de cette écriture, avant que les Espagnols eussent fait la conquête de leur pays.

riode nommée Chene-tong, cette neuvième période nous conduira jusqu'au temps de Fou-hi. Elle comprend vingt-un rois, dont voici les noms.

1. *Sse-hoang* ou *Tsang-hie.*
2. *Pe-ang-chi.*
3. *Tchong-hoang-chi.*
4. *Taï-ting-chi.*
5. *Kouene-liene.*
6. *Yene-chi.*
7. *Taï-chi.*
8. *Tching-hoei-chi.*
9. *Li-lou* ou *Hoei-chi.*
10. *Sohoang-chi*
11. *Nuei-toüane-chi.*
12. *Hiene-yuene.*
13. *He-sou.*
14. *Kai-tiene.*
13. *Tsune-tiu-chi.*
16. *Tcho-Jong.*
17. *Hao-yng.*
18. *Yeou-tsao-chi.*
19 *Tchu-siang-chi.*
20. *Yenc-khang-chi.*
21. *Vu-hoai-chi.*

Liu-pou-ouei dit clairement que *Sse-hoang* a fait les lettres. Ce *Sse-hoang* se nomme encore *Tsang-hie;* des historiens le placent sous Hoang-ti, dont ils le font ministre, pendant que d'autres le font prince souverain, et bien antérieur à Hoang-ti, comme vous voyez; mais c'est un point que je laisse à débrouiller aux Chinois.

«Le premier inventeur des lettres, c'est *Tsang-hie;* ensuite le roi *Vou-hoai* les fit graver sur la monnaie, et *Fou-hi* les mit en usage dans les actes publics pour le gouvernement de l'empire. Mais remarquez que ces trois empereurs ont été même avant *Chine-nong*; comment donc vouloir que les lettres n'aient été inventées que sous *Hoang-ti?*» Tel est le raisonnement de Lopi, à qui tous ces temps fabuleux avaient brouillé la cervelle.

On peut répondre à ce critique : Vous nous avez dit que les lettres avaient été inventées sous le règne de Soui-gine, douzième roi de la huitième période; comment donc prétendez-vous en faire honnenr à Tsang-hie, qui, selon votre témoignage, n'a paru que dans la neuvième période? Quoi qu'il en soit, «Ssée-hoang savait (disent quelques exagérateurs) former des lettres au premier moment qu'il naquit, il était doué d'une grande sagesse, etc. Après qu'il eut reçu le *Ho-tou* (*a*), il visita le midi, alla sur

(*a*) Le *Ho-tou* est une espèce de table, sur laquelle sont représentés différents traits ou fils, dans lesquels se trouvent de distance en distance de petits cercles blancs et noirs.

le mont Yang-yu, et s'arrêta au bord du fleuve Lo; une divine tortue, portant sur ses écailles des lettres bleues, les lui donna: alors Ssée-hoang pénétra tous les changemens du ciel et de la terre; en haut il observa les diverses configurations des étoiles; en bas, il examina toutes les traces qu'on avait vues sur la tortue; il considéra le plumage des oiseaux: il prit garde aux montagnes et aux fleuves qui en sortent, et de tout cela il composa les lettres. » De très-habiles Chinois croient que c'est l'ancienne écriture nommée *Ko-teou-chu*, qui, dura, disent-ils, jusqu'au règne de l'empereur *Suene-ouang*, c'est à-dire jusqu'à l'an 827 avant J. C.

« Mais Cong-yng-ta remarque très-bien que, encore que la figure extérieure des lettres ait plusieurs fois changé en quelque chose, les six règles sur lesquelles *Tsang-hie* les forma, n'ont jamais souffert de changement (*a*). »

« Alors (continue Lopi) il y eut de la différence entre le roi et le sujet, du rapport entre le fils et le père, de l'ordre entre le précieux et le vil: les lois parurent, les rites et la musique régnèrent. Les châtiments furent en vigueur, ainsi Ssée-hoang jeta les fondements du bon gouvernement, et il établit des officiers pour chaque affaire, les plus petites ne lui échappèrent pas, et ainsi le ciel et la terre acquirent leur entière perfection. »

On ne dit rien du successeur de *Ssëe-hoang* qui ait rapport à notre objet; mais on dit que sous le règne de *Tchong-hoang-chi*, troisième roi de cette période, on se servait encore de petites cordes pour l'écriture.

De ce prince nous sautons tout d'un coup à *Hiene-yuene*, le

(*a*) En général, je pense (contre le sentiment de M. Fréret.) que les caractères chinois étaient représentatifs des objets signifiés; les six règles même dont il est parlé dans ce passage en fournissent la preuve: et d'ailleurs c'est l'idée la plus simple et la plus naturelle que les hommes aient pu imaginer; en un mot, les caractères chinois et les hiéroglyphes des Egyptiens, sont les mêmes quant à leur formation. On sait que l'écriture sacrée dont les hiérogrammes ou écrivains sacrés des Égyptiens se servaient, se subdivisaient en Κυριολογικὴ et en Συμβολικὴ, c'est-à-dire, en caractères représentatifs des objets signifiés et en caractères allégoriques, à quoi peuvent se rapporter les six règles chinoises dont il est parlé ici. De même encore que les Chinois disent des inventeurs de l'écriture, qu'ils considérèrent le ciel, pour avoir des modèles de cette écriture, de même aussi Sanchoniathon dit de Thaaut ou Mercure, qu'il imita le ciel pour faire les caractères sacrés. *Apud* Euseb. præp. Evang. l. 1, c. 10.

douzième en ordre de cette période, parce qu'on ne dit rien de ses prédécesseurs.

On trouve beaucoup de choses sous le règne de ce prince, parce qu'il est le même qu'*Hoang-ti*, ou du moins qu'on a confondu ces deux princes ensemble.

« On attribue à *Hiene-yuene* l'invention des chars : il joignit ensemble deux pièces de bois, l'une posée droite et l'autre en travers, afin d'honorer le Très-Haut (*a*); et c'est de là qu'il s'appelle *Hiene-yuene.* » Le bois traversier se nomme *hiene*, et celui qui est posé tout droit s'appelle *yuene.* « *Hiene-yuene* fit battre de la monnaie de cuivre, et mit en usage la balance pour juger du poids des choses. Par ce moyen, il gouverna l'univers en paix. » *Ho*, signifie marchandises en général. Autrefois on écrivait simplement *hoa*, qui veut dire *échange.* Ces marchandises consistaient, dit-on, en métal, *kine*, en pierres précieuses, *yu*, en ivoire, *tchi*, en peaux, *pi*, en monnaie battue *tsuene*, et en étoffes, *pou*, etc.

On distinguait alors la monnaie, comme cela se fait encore, par le nom de la famille régnante. Celle Hiene-yuene avait un pouce sept lignes, et pesait douze *tchu* (*b*). On gravait des lettres sur la monnaie comme on fait encore aujourd'hui, c'est pourquoi *ventsée*, lettres, veut dire aussi pièce de monnaie qu'on nomme encore kine et tsuene et tao.

« *Tscho-jong* (seizième empereur de la neuvième période) écoutant à Cane-tcheou le concert des oiseaux, fit une musique d'union, dont l'harmonie pénétrait partout, touchait l'esprit intelligent, et calmait le cœur de l'homme, de manière que les sens extérieurs étaient sains, les humeurs dans l'équilibre, et la vie très-longue ; » il appela cette musique, *Tsié-ouene*, c'est-à-dire, la tempérance, la grâce et la beauté (*c*).

Mais le but, et en quelque sorte l'unique objet de l'ancienne musique des Chinois, à les entendre, était l'harmonie des vertus, l'urbanité extérieure, la modération des passions, en un

(*a*) C'est ainsi qu'originairement étaient construits les monuments religieux des Grecs. Plut. t. 2, p. 478, A.

(*b*) Le tchu est la vingtième partie d'un yo, et un yo pesait mille deux cents petits grains de millet.

(*c*) C'est ainsi que Lucrèce dit que la musique fut modelée sur le chant des oiseaux.

At liquidas avium voces imitarier ore
Ante fuit multò, quam lenia carmina cantu
Concelebrare homines possent, auresque juvare.

mot, tout ce qui peut contribuer à la perfection d'un bon et sage gouvernement, etc. Car ils se persuadaient que la musique était capable d'opérer tous ces miracles; nous avons peine aujourd'hui à les en croire, surtout, lorsque nous considérons la musique, qui est à présent en usage chez eux : mais j'en appelle aux Grecs qui racontaient des effets aussi surprenants de cette agréable invention ; pendant que les Grecs d'aujourd'hui, comme la plupart des Orientaux, n'ont pour toute musique qu'une misérable monotonie qui nous fait pitié. Au surplus, nous aurons occasion ailleurs de traiter un peu plus amplement de la musique.

Le dix-septième roi de la neuvième période se nomme *Hao-yng*.

« De son temps, on coupait des branches d'arbres pour tuer les bêtes. Il y avait peu d'hommes. On ne voyait partout que vastes forêts, et ces bois affreux étaient remplis de bêtes féroces. » Que cela est contradictoire, et convient peu au temps où l'on veut que ce prince ait régné !

Le dix-huitième roi de la neuvième période se nomme *Yeou-tsao-chi*. Nous avons vu dans la période précédente un prince qui portait le même nom ; le Ouai-ki place ce roi au commencement du dernier Ki, et lui donne pour successeur Soui-gine : en sorte qu'il se serait écoulé neuf périodes ou ki entiers, avant que les hommes eussent pu avoir des cabanes pour se retirer, et eussent connu l'usage du feu. Lopi suit une autre méthode, il a rangé Yeou-tsao-chi et Soui-gine dans le ki précédent ; et bien que le roi dont il s'agit maintenant porte le même nom, il en parle tout autrement.

Le dix-neuvième roi de la neuvième période se nomme *Tchu-siang-chi*.

On dit « qu'il ordonna à *Ssëi-kouei* de faire une espèce de guitare à cinq cordes, nommée *sé*, pour remédier au dérangement de l'univers, et pour conserver tout ce qui a vie. »

Le vingtième roi de la neuvième période se nomme *Yne-klang-chi*.

« De son temps, les eaux ne s'écoulaient point, les fleuves ne suivaient plus leurs cours ordinaires ; ce qui fit naître quantité de maladies. »

« *Yne-klang* institua les danses nommées *Ta-vou*, grandes

danses. Il les institua par principe de santé; car, comme dit Lopi, « lorsque le corps n'est point en mouvement, les humeurs n'ont plus un libre cours, la matière s'amasse en quelque partie, et de là les maladies qui ne viennent toutes que de quelque obstruction. »

Les Chinois croient aussi qu'on connaît la vertu d'un homme par la manière dont il touche du luth et dont il tire de l'arc, etc.

Ainsi les Chinois rapportent les danses au bon gouvernement, comme nous avons vu qu'ils y rapportent la musique, et le *Liki* dit, « qu'on peut juger d'un règne par les danses qui y sont en usage. »

Le vingt-unième et dernier roi de la neuvième période, se nomme Vou-hoai-chi; mais on ne rapporte rien de ce prince qui mérite d'être remarqué.

Voilà tout ce que contiennent les temps fabuleux. Si ces temps ne peuvent servir à fixer au juste l'époque des diverses inventions (les Chinois étant si fort en contradictions sur le temps de ces différentes découvertes), on voit au moins par-là que l'origine en a été à peu près la même chez eux que chez les autres peuples. Nous voici enfin arrivés à *Fou-hi* que les historiens regardent comme le fondateur de leur monarchie; ce que l'on rapportera de ce prince et de ses successeurs, a un peu plus de solidité que ce que l'on a vu jusqu'à présent.

Fou-hi.

Voici comme le Tsai-ki, cité dans les annales chinoises, décrit les mœurs des hommes d'alors: Dans le commencement, la vie que les hommes menaient, ne différait pas de celle des animaux; et comme ils étaient errans çà et là dans les forêts, et que les femmes étaient communes, il arrivait de là que les enfants ne connaissaient que leurs mères et jamais leurs pères; ils se livraient à l'amour sans pudeur, et sans connaître les lois de la bienséance. Ils ne songeaient qu'à dormir et à ronfler, puis ils se levaient et soupiraient; la faim les pressait-elle? ils cherchaient de quoi manger, et lorsqu'ils étaient bien rassasiés, ils jetaient le reste; ils mangeaient jusqu'aux plumes et aux poils des animaux dont ils buvaient le sang. Ils se couvraient de peaux toutes velues. L'empereur *Fou-hi* commença d'abord par leur apprendre à faire des filets pour pêcher des poissons, et des lacets pour prendre les oi-

seaux ; c'est pourquoi ce prince fut surnommé *Fou-hi-chi :* il leur apprit encore à nourrir des animaux domestiques et à les engraisser pour les tuer ensuite ; c'est la raison pour laquelle on lui donna le surnom de *Pao-hi-chi.*

Il paraît constant que les premiers Chinois n'eurent d'abord pour toute habitation que les antres, le creux des rochers et les souterrains naturels; ils étaient alors incommodés d'une sorte d'insecte ou reptile nommé *iangs ;* et lorsqu'ils se rencontraient, ils se demandaient les uns aux autres s'ils n'étaient point incommodés des *iangs.* On se sert encore aujourd'hui de ce terme pour s'informer de la santé d'une personne : *Couëi-iang?* Quelle maladie avez-vous ? Comment vous portez-vous ? *Vôu-iang,* je suis sans *iang,* c'est-à-dire, je suis gai et en parfaite santé, sans maladie.

Il serait superflu de rapporter ici ce que les Chinois disent dans les annales, de l'invention des caractères et des *Coua,* après ce que le P. Couplet et tant d'autres en ont dit. J'ajouterai simplement que le traité *Hi-tsée* (*a*) porte « qu'au commencement on gouvernait les peuples par le moyen de certains nœuds qu'on faisait à des cordelettes ; qu'ensuite le Saint mit à la place l'écriture, pour servir aux Mandarins à remplir tous leurs devoirs, et aux peuples à examiner leur conduite ; et que c'est sur le symbole Kouai qu'il se régla pour exécuter son ouvrage. »

Lopi, cet écrivain que nous avons déjà cité tant de fois, dit « que *Fou-hi* tira du symbole des six lignes, tout ce qui concerne le bon gouvernement. Par exemple Li lui donna l'idée de faire les filets pour la chasse et pour la pêche, et ces filets furent une nouvelle occasion d'inventer la toile pour faire des habits. » Lopi ajoute : « C'est se tromper que de croire que, du temps de Fou-hi, on se servit encore de cordes liées et nouées, et que l'usage des livres ne vint que sous *Hoang-ti.* »

Fou-hi apprit au peuple à élever les six animaux domestiques (*b*), non-seulement pour avoir de quoi se nourrir, mais

(*a*) C'est le Traité en question. Il est de Confucius, c'est un Commentaire sur l'Y-king ; on nomme ce Commentaire par honneur pour son auteur, Tachoüene, *la grande tradition.* On doit écrire Yi-tsëé, et non pas Y-tsée.

(*b*) Les six animaux domestiques sont, suivant les Chinois, le cheval, le bœuf, la poule, le cochon, le chien, le mouton.

aussi pour servir de victimes dans les sacrifices qu'il offrait au *Chine* et au *Ki* (*a*). On prétend que c'est *Fou-hi* qui régla les rits *Kiao-chene*.

Fou-hi régla aussi les mariages ; auparavant, les deux sexes se mêlaient indistinctement; il ordonna les cérémonies avec lesquelles les mariages devaient se contracter, afin de rendre respectable ce premier fondement de la société. Il ordonna que les femmes porteraient des habits différents de ceux des hommes, et ne permit pas qu'un homme se mariât avec une femme de même nom, parente ou non, loi qui est encore actuellement en vigueur.

Fou-hi créa divers ministres et officiers pour l'aider à gouverner l'empire

L'un de ces officiers fit les lettres, l'autre dressa le calendrier, un troisième bâtit les maisons, un quatrième exerça la médecine, un cinquième cultiva les campagnes, un sixième fut maître des eaux et forêts.

On prétend que *Fou-hi* travailla beaucoup sur l'astronomie. Le Tcheou-pi-souane dit qu'il divisa le ciel en degrés. Lopi avertit que le ciel n'a point proprement de degrés, mais que cela se dit par rapport au chemin que le soleil fait en une année.

La période de soixante ans passe pour être due à *Fou-hi*. Le Tsiene-piene dit clairement que ce prince fit un calendrier pour fixer l'année, et qu'il est l'auteur du *Kia-tse*. Le Sanefene dit la même chose, et le Hane-li-tchi dit que Fou-hi a fait le premier calendrier par le Kia-tse; mais le Chi-pene l'attribue à *Hoang-ti*; c'est une de ces contradictions si ordinaires dans les historiens chinois.

Le même *Fou-hi* fit, dit-on, des armes, et établit des supplices. Ces armes étaient de bois, celles de *Chin-nong* furent de pierres, et *Tchi-yeou* en fit de métal.

Fou-hi fit écouler les eaux et entoura les villes de murailles; cependant comme *Chin-nong* passe pour avoir été le premier qui en ait fait de pierres, il faudrait dire que les murs qu'éleva *Fou-hi* n'étaient que de terre battue ou de briques.

Fou-hi donna les règles de la musique. Ceux qui attribuent ce bel art à *Hoang-ti* se trompent donc (*aut vice versâ*). Après que

(*a*) *Chine*, l'esprit du ciel, et *Ki*, l'esprit de la terre.

parla sur 400 maladies et enseigna 565 remèdes; c'est ce qui fait la matière d'un livre intitulé *Pouene-tsao*, qu'on lui attribue, et qui contient quatre chapitres. D'autres prétendent et avec raison, que ce livre n'est pas ancien. On dit, avec aussi peu de vérité, que *Chin-nong* fit des livres gravés sur des planches carrées.

Chin-nong ordonna à *Tsiou-ho-ki* de mettre par écrit ce qui concerne la couleur des malades, et ce qui regarde le pouls, d'apprendre à bien examiner si son mouvement est réglé et bien d'accord, et pour cet effet de le tâter de suite et d'avertir le malade.

Chin-nong composa des vaudevilles ou chansons sur la fertilité de la campagne. Il fit une très-belle lyre et une guitare ornée de pierres précieuses, pour former la grande harmonie, mettre un frein à la concupiscence, élever la vertu jusqu'à l'esprit intelligent, et ramener l'homme à la vérité céleste.

Chin-nong monté sur un char traîné par six dragons, mesura le premier la figure de la terre, et détermina les quatre mers. Il trouva 9000000 lys est-ouest, 850000 lys nord et sud. Il divisa tout ce vaste espace en royaumes (*a*).

Parmi les successeurs de Chin-nong, on place *Hoang-ti*, et le rebelle *Tchi-yeou*, qu'on fait l'inventeur des armes de fer, et de plusieurs supplices. *Tchi-yeou* avait le pouvoir d'exciter des ténèbres et des brouillards extrêmement épais. *Hoang-ti* ne savait comment l'attaquer et le vaincre. Il en vint cependant à bout, en fabricant un char, sur lequel était une figure dont le bras se tournait toujours de lui-même vers le midi, afin d'indiquer les quatre régions (*b*). *Hoang-ti* se servait de la lance et du bouclier. Tchi-yeou fit faire des sabres, des lances, des arbalètes. On attribue à *Kia-tc* le cycle de soixante ans, ou du moins *Ta-nao* le fit sous ses ordres.

Le mandarin *Tsang-kiai*, fut chargé de composer l'histoire. *Yong-tcheng* fit une sphère qui représentait les orbes célestes, et découvrit l'étoile polaire.

(*a*) Sous ces mesures exagérées on parle de la Chine, ce qui est très certain, par les quatre points cardinaux qu'on donne à cet empire, tels que Kiao au midi, Yeou au nord, Yangeou à l'orient, et San-ouei à l'occident, puisque c'étaient-là, au temps de Yao et de Chune, les limites ou extrémités de la Chine.

(*b*) Quelques auteurs modernes croient voir ici l'invention de la boussole.

Li-cheou régla les nombres, et inventa un instrument pour supputer, tel, ou le même que celui qui est encore aujourd'hui en usage à la Chine et aux Indes, et dont Martini, dans ses décades, et la Loubère, dans son Voyage de Siam, nous ont donné le dessin et la description.

Ling-lûne, natif de Yuène-yu à l'occident de Ta-hia (c'est le Korassan), prit des roseaux dans la vallée Hiài-ki, il en coupa deux également, et souffla dedans, ce qui donna lieu d'inventer les cloches. Il en ajusta douze pour imiter le chant du fond-hoang, oiseau royal (c'est un des oiseaux fabuleux des Chinois). Il distingua ces roseaux en douze *lu ;* six servaient à imiter le chant du mâle, et six celui de la femelle. Enfin cet homme perfectionna la musique, et expliqua l'ordre et l'arrangement des divers tons. Par le moyen de ces lu-lu, il gouverna le Khi de l'Yne et du Yâng, détermina le changement des quatre saisons, et donna des calculs pour l'astronomie, la géométrie et l'arithmétique, etc.

Yong-yuene, par ordre d'*Hoang-ti,* fondit douze cloches de cuivre qui correspondaient aux lunes, servaient à accorder les cinq tons, à fixer les saisons, etc., fables :

Hoang-ti inventa une espèce de diadême, ou bonnet royal, appelé *Miène.* Il se fit faire une robe bleue et jaune pour imiter la couleur du ciel et de la terre. Ayant vu l'oiseau *Hoéi*, et considéré la variété de ses couleurs, ainsi que celle des fleurs, il fit teindre des habits de différentes couleurs, pour mettre de la distinction entre les grands et les petits, les pauvres et les riches.

Nin-fong et *Tche-tsiang* inventèrent le mortier, pour broyer le ris, des marmites ou chaudières ; on inventa la fabrique des ponts, l'art de faire des chaussures ; on fit des cercueils pour les morts ; et les peuples retirèrent un grand avantage de toutes ces inventions. *Hoei* inventa l'arc, *Ymêou* les flèches, *Khy-pe* donna le tambour, qui faisait un bruit semblable à celui du tonnerre, des trompettes et des cors qui imitaient la voix du dragon.

Kong-kou et Hoa-hû, par ordre de l'empereur *Hoang-ti,* creusèrent un arbre dont ils firent un navire ; des branches de ce même arbre ils firent des rames, et par ce moyen on put pénétrer dans les lieux qui paraissaient inabordables et où l'on n'avait point encore été.

Pour le transport des marchandises par terre, on inventa encore sous ce règne les chariots, et on dressa les bœufs et les chevaux à les tirer.

Hou-choüang-hou, dans une préface mise à la tête du Tsiene-piene de Kine-gine-chane, avoue qu'on trouve dans le Tcheou-li, l'existence du livre des trois Hoang, et de celui des cinq Ti; mais il ajoute qu'on n'y trouve point les noms de cés huit monarques; que sous les Tsin, on parla de Tienne-hoang, de Ti-hoang et de Gine-hoang, que Cong-ngane-coué, dans sa préface du Chou-king, donne Fou-hi, Chine-nong, Hoang-ti, pour les trois Hoang, et qu'il prend Chao-hao, Tchouene-hio, Ti-co, Yao et Chune pour les cinq Ti: mais qu'on ne sait sur quoi il se fonde, puisque Confucius dans le *Kia-yu*, désigne pas le titre de *Ti*, tous les rois depuis Fou-hi. La même chose se prouve par quelques passages du Tso-chi et du Liu-pou-ouei, d'où l'on conclut que Fou-hi, Chine-nong et Hoang-ti, ne sont point les trois Hoang, et qu'il n'y a point d'autres Hoang que le ciel, la terre et l'homme.

Tchine-huene retranchant Hoang-ti du nombre des Sane-hoang, mit à sa place Niu-oüa, qu'il rangea entre Fou-hi et Chine-nong. D'autres retranchent Niu-oüa, et mettent Tcho-yong au lieu d'Hoang-ti. Niu-oüa était sœur de Fou-hi, et Fou-hi régna, dit-on, cent quinze ans, à quel âge voudrait-on que cette princesse eût monté sur le trône, car on la fait succéder à son frère ?

Le fameux *Sse-ma-tsiene*, auquel les Chinois ont accordé par estime le surnom de *Tai-sse-cong* ou de *Père de l'Histoire*, voulait qu'Hoang-ti, Tchoüene-hio, Coa-sine, Yao et Chune fussent les cinq Ti; et il donnait à ces princes pour prédécesseurs Soüi-gine chi, Fou-hi et Chine-nong qui, selon lui, étaient les trois Hoang; opinion qui depuis lui, a été embrassée par plusieurs autres écrivains qui se sont reposés plus sur son autorité que sur des preuves qu'ils ne pouvaient produire.

Confucius dit dans son *Kia-yu*, que les princes qui ont gouverné l'empire, ont commencé à Fou-hi à prendre le nom de *Ti* ou d'empereur; le même philosophe dit de plus dans le Traité *Hi-tsée*, ou commentaire sur l'Y-king, qu'anciennement Fou-hi gouverna la Chine, que Chine-nong lui succéda, qu'après eux Hoa-ti, Yao et Chune furent mis sur le trône. Sur un témoignage aussi décisif, Hou-ou-fong et plusieurs autres avec lui, n'ont pas douté que ces princes nommés par Confucius ne fussent les *Ou-ti* ou les cinq empereurs. Quant aux *Sane-hoang*, ils admettaient les Tiene-hoang-chi, Ti-hoang-chi et Gine-hoang-chi.

comme trois chefs du peuple qui avaient gouverné l'empire avant Fou-hi.

Comme c'est des Tao-sse que les différents auteurs qu'on vient de citer ont emprunté l'idée de cette division chimérique des huit premiers empereurs chinois, en trois *Haong* ou en cinq *Ti*, il est nécessaire de rapporter ce que ces religieux en pensaient eux-mêmes. Ils ont, sur ces premiers temps de la monarchie, des opinions qui leur sont particulières. Ils croient qu'il y eut au commencement trois augustes, *Sane-hoang;* ensuite cinq empereurs, *Ou-ti;* puis trois rois, *Sane-vang;* et enfin cinq Pa, *Ou-pa;* c'est-à-dire cinq chefs de *Regulos.*

Cet ordre, si régulièrement observé de trois et puis de cinq, qui revient par deux fois, montre assez que tout cela n'a aucune réalité, et que c'est un système bâti à plaisir : c'est pourquoi Tong-thong-chu, qui vivait sous les Hane, expliquait cela d'une manière allégorique ; les trois Houang étaient, selon lui, les trois puissances (c'est-à-dire le ciel, la terre et l'homme) ; les cinq Ti étaient les cinq devoirs (c'est-à-dire les devoirs du roi et du sujet, du père et du fils, du mari et de la femme, des frères aînés et des cadets, des amis) ; les trois Vang étaient les trois clartés, c'est-à-dire le soleil, la lune et les étoiles; enfin, les cinq Pa étaient les cinq montagnes, dont quatre sont situées aux quatre points cardinaux de l'empire, et la cinquième au centre. C'est ainsi que Tong-tchong-chu allégorisait cette prétendue succession des rois ; mais Lo-pi, qui rapporte cette explication, ajoute qu'elle n'est point de lui ; ce point de critique nous importe fort peu, qu'on l'attribue, si l'on veut, à un autre que *Tong-tchong-chu*, il sera toujours vrai de dire qu'elle vient de quelque écrivain qui vivait dans un siècle peu éloigné de celui de Tong-tchong-chu ; ce qui nous doit suffire pour le présent, puisque nous voyons par-là le peu de cas qu'on faisait alors de cette division qu'on regardait comme chimérique.

On entreprendrait vainement de concilier tant d'opinions contradictoires ; tous ces règnes imaginaires sont de la façon des *Tao-sse*, qui ont obscurci l'origine de la monarchie chinoise par leurs fables et leurs mystagogies ; les dix *ki* ou périodes sont de leur invention ; ils leur donnent d s deux et trois millions d'années de durée. Mais avant ces dix périodes, ils placent trois dynasties, savoir, la dynastie des Thiene-hoang-chi, celle des

Ti-hoang-chi, et enfin celle des Gine-hoang-chi. Si l'on a égard à la signification de ces noms, il faut les interpréter par le *Souverain* du *ciel*, le *Souverain* de la *terre* et le *Souverain* des *hommes;* on voit par-là que l'explication allégorique de Tong-tchong-chu, qui faisait envisager les trois Hoang comme les trois puissances, c'est-à-dire le ciel, la terre et l'homme, n'est pas dénuée de vraisemblance.

Ces trois Hoang succédèrent à Pouane-cou, autrement Hoene-tune, le chaos, l'origine du monde, que plusieurs de ces Toa-sse prennent pour le premier homme ou le premier roi qui ait gouverné la Chine.

La dynastie des Thiene-hoang-chi eut treize rois, qui régnèrent, dit-on, 18,000 ans; ensuite vint la dynastie des Ti-hoang-chi, dont les rois, au nombre de onze, donnent une pareille durée de 18,000 ans. Enfin, aux Ti-hoang-chi succédèrent les Gine-hoang-chi, dont la dynastie, composée de neuf rois, fournit une durée de 45,600 ans. Ces trois sommes réunies nous donnent précisément 81,600 ans; mais si l'on ajoute à ces trois dynasties, celles qui sont comprises dans chacun des dix Ki, et qui se montent, selon le calcul de quelques-uns, à plus de 230, on trouvera que les prétentions des Chinois l'emportent de beaucoup sur celles des Chaldéens et des Egyptiens. Car si l'on en croit le calcul de divers auteurs, depuis *Pouane-cou* jusqu'à la mort de Confucius, arrivée l'an 479 avant Jésus-Christ, il s'est écoulé 276,000 ans, ou 227,600, ou 2,759,860, ou même 3,276,000, ou enfin, ce qui fait bien davantage, 96,961,740 années; car on trouve tous ces différents calculs.

Il est assez visible que ces nombres extravagants ne peuvent être autre chose que des périodes astronomiques, imaginées pour donner la conjonction des planètes dans certaines constellations, ou enfin des calculs qui peuvent avoir rapport aux idées des Tao-sse, concernant la fixation des destructions et des renaissances perpétuelles des mondes. Quelques-uns, en effet, ont tâché de faire accorder ces nombres avec la période de Tchao-cang-tsie, fameux philosophe du temps des Song, qui avait entrepris de déterminer la période de la durée du monde; car le système de la destruction et de la reproduction des mondes a beaucoup de cours, non-seulement dans la secte des jû ou des lettrés, mais encore chez les bonzes Ho-chang ou religieux de Fo, et chez

les Tao-sse ou Sectateurs de Lao-kiune, c'est-à-dire dansles trois grandes sectes qui sont les plus autorisées dans l'empire. Tchao-cang-tsie établit donc une grande période de 129 00 ans appelée *Yuene*, composée de douze parties appelées *hoei*, ou conjonctions qui étaient chacune de 10,800 années. Dans la première conjonction, le ciel, disait-il, se forma peu-à-peu par le mouvement que le *Tai-ki* ou l'Etre suprême imprima à la matière, auparavant dans un repos parfait. Pendant la seconde conjonction, la terre se produisit de la même manière. Au milieu de la troisième conjonction, l'homme commença à naître, et tout le reste des êtres, de la manière que les plantes et les arbres sont produits dans les îles, qui conservent ensuite leurs espèces par leurs semences. Au milieu de l'onzième conjonction, toutes choses se détruiront, et le monde retombera dans son premier chaos, d'où il ne ressortira qu'après la douzième conjonction expirée.

Il n'est pas difficile à présent de concevoir que les Tao-sse n'ont inventé ce nombre prodigieux de règnes antérieurs à Fou-hi, que pour remplir l'intervalle qui, selon eux, s'est écoulé depuis la production de l'homme jusqu'aux premiers commencements de la monarchie chinoise, c'est-à-dire jusqu'au règne de Fou-hi : le même calculateur déterminait la moitié du *yuene* ou de sa grande période de 129,000 années, au règne de Yao.

Ces Tao-sse, comme je l'ai déjà dit, posaient, pour fondement incontestable, dix âges ou dix Ki ; chaque Ki comprenait plusieurs dynasties, dont ils fixaient la durée à leur volonté, et suivant le calcul dont ils s'étaient prévenus ; mais s'ils avaient la liberté d'augmenter ou de diminuer la durée des dix Ki, il n'en était pas ainsi de ce nombre de dix Ki, qui était en quelque sorte un des points fondamentaux de leur secte, dont il ne leur était pas permis de s'écarter.

Quelques missionnaires, auxquels cette doctrine des Tao-sse n'était point inconnue, crurent entrevoir dans ces dix Ki, les dix générations antérieures à Noé ; et comme des écrivains cités par Lo-pi et par Cong-ing-ta, disent que de ces dix Ki, six sont antérieurs à Fou-hi, et que les quatre autres lui sont postérieurs, ces mêmes missionnaires se sont imaginé que Fou-hi était Hénoch. Il faut dire cependant que *Tchine-huene* et plusieurs autres n'observent pas le même ordre, qu'ils mettent Chine-nong dans le

neuvième Ki, Hoang-ti dans le dixième, etc. A ce compte, Hoang-ti serait Noé, et Fou-hi Mathusalé, ce qui contredit leur hypothèse.

L'opinion qui fait envisager les dix Ki des Chinois comme les dix générations qui ont précédé Noé, est très-ingénieuse, et ne manque point de probabilité. Vers la fin du règne des Tchéou, environ 300 ans avant l'ère chrétienne, il passa des Juifs à la Chine, qui ont pu y faire connaître les écrits de Moïse, et par conséquent les dix générations qui ont précédé le déluge; d'ailleurs, cette connaissance était commune aux Chaldéens, qui ont pu pénétrer dans la Chine, antérieurement aux Juifs.

FIN DES EXTRAITS DES HISTORIENS CHINOIS.

TABLE DES DIVISIONS

DU TROISIEME VOLUME.

FIN DE LA TABLE.

TABLE

DES NOMS DES AUTEURS

CITÉS DANS CET OUVRAGE.

A.

Abydenus, *apud* Syncellum, in-fol. Paris, 1652.

Achilles Tatius, ad arati Phœnom. *apud* Petav. in Uranologio, in-fol. Paris, 1630.

Acosta, Histoire naturelle des Indes occidentales, in-8. Paris, 1598.

Acta Eruditorum Lipsiæ, in-4. 1682, et an. seq.

Æliani, varia Historia, in-4. Lugduni Batavorum, 1731.

Ælianus, de natu Animalium, in-4. Londini, 1744.

Æschyles, in-fol. Lond., 1663.

Æschynes. Voy. Demosthenis opera.

Agatarchides, apud Photium.

Agricolæ opera, in-fol. Basileæ, 1546.

Agrippe opera, in-8. Lugduni, apud Beringos fratres.

Albertus Magnus, in-12. Amstelodami, 1660.

Alexander Poly-Histor, apud Syncellum.

Alonso Barba, de l'Art de tirer les métaux, in-12. Paris, 1751.

Ammianus Marcellinus, in-fol. Paris, 1681.

Anciennes Relations des Indes et de la Chine, in-8. Paris, 1718.

Anson (*Voyage d'*), in-4. Amsterdam, 1749.

Anthologia, in-4. Parisiis, 1566.

Apollodorus, in-12. Parisiis, 1599.

Apollodorus, inter Hist. Poet Script. *J'ai fait usage de ces deux éditions.*

Appollonius Rhodius Argonoticorum, etc. in-8. Lugd. Batavorum, 1641.

Apuleii opera. Parisiis, 1601.

Arati Phœnomena, in-4. Paris, 1559.

Aristidis opera, in-4. Oxoniæ, 1722.

Aristobulus, apud Strabonem, Josephum et Photium.

Aristophanes, in-fol. Amstelodami, 1710.

Aristoteles, in-fol. Paris, Typis Regiis, 1629.

Arrianus, in-8. Amstelodami, 1568.

Art (l') de convertir le fer en acier, par M. Réaumur, in-4. Paris, 1722.

Asia di Barros (l'), in-4. In Venezia, 1562.

Athenæus, Deipno sophist. in-fol. Lugduni, 1612.

Augustinus (*S.*), de Civitate Dei, cum commentario, Ludov. Vives, in-8. Lugduni, 1570.

Aurelius-Victor, inter Historiæ Augustæ Scriptores.

B.

Bannier, Explication des Fables, in-12. Paris, 1748.

Basilii Magni (*S.*) opera, in-fol. Parisiis, 1721, etc., etc.

Berosus, apud Syncellum et Josephum.

Bianchini, la Istoria universale, in-4. In Roma, 1747.

Bible de M. le Gros, in-12. Cologne, 1739.

Bible du P. Calmet, in-4. Paris, 1715.

Biblia Sacra, Hebraica, Græca et Latina, in-fol. Paris, ex officinâ Commelianâ, 1616.

Biblia Sacra, cum univers. Franc. Vatabli et varior. Interpret. annotationib., in-fol. Parisiis, sumptibus Societatis, 1729.

Bibliothèque ancienne et moderne, par J. le Clerc, in-12. Amsterdam, 1714.

Bibliothèque choisie, par J. le Clerc, in-12. Amsterdam, 1712.

Bibliothèque raisonnée, in-12. Amsterdam, 1728, etc., etc.

Bibliothèque universelle et historique, par J. le Clerc, in-12. Amsterd. 1700.

Bocharti, Geographiæ sacræ pars prior, Phaleg. in-fol. Cadomi, 1646.

Bocharti, Geographiæ sacræ pars altera, Chanaan, in-fol. Cadomi, 1746.

Bocharti Hierozoicon, in-fol. Londini, 1663.

Boetii de Boot, Gemmarum et Lapidum historia, in-8. Lugduni Batavorum, 1647.

Borrichus, de ortu et progressu Chymiæ, in 4. Hafniæ, 1668.

Bouguer (la figure de la terre, avec une relation abrégée d'un voyage au Pérou, par M.), in-4. Paris, 1749.

Braunius, de vestitu Sacerdotum Hebræorum, in-4. Amstelodami, 1701.

Brissonius, de Regio Pers. princip., in-8. Argent., 1710.

Brun (Corneille le), Voyage au Levant, etc., in-fol. Paris, 1714.

Buffon, Histoire naturelle (par M. de), in-4. Paris, Imprimerie royale, 1749, etc., etc.

C.

Casauboni, Animadversiones, in Athenæum, in-fol. Lugduni, 1621.

Cassiodori opera omnia, in-fol. Rhotomagi, 1679.

Cæsaris (*Jul.*), Comment. in-12. Londini, 1736.

Cedrenus, in-fol. Paris, è Typographiâ Regiâ, 1647.

Celsus (*A Cornelius*) de Medicinâ, in-8. Roterod., 1750.

Celsus, apud Origenem. *Voy.* Origenes contra Cels. etc.

Censorinus, de Die natali, in-8. Lugd. Batav., 1747.

Chambray (Parallèle de l'architecture antique avec la moderne, par le Sieur de), in-fol. Paris, 1650.

Chardin, Voyages en Perse et autres lieux, in-12. Amsterdam, 1711.

Chronicon Paschale, in fol. Parisiis, è Typographiâ Regiâ, 1688.

Ciceronis opera omnia, in-4. Paris, 1740.

Clementis Alexandrini opera omnia, in-fol. Oxonii, 1715.

Clerc (*D. le*), Histoire de la médecine, in-4. Amsterd., 1702.

Colonne, Histoire naturelle de l'univers, in-12. Paris, 1734.

Columella, inter Scriptores Rei rusticæ.

Comte (*le P. le*), nouveaux Mémoires sur l'état présent de la Chine, in-12. Paris, 1697.

Condamine (Relation de la rivière des Amazones, par M. de la), in-8. Paris, 1745.

Conon, apud Photium.

Conquête du Mexique, in-12. Paris, 1730.

Conquête du Pérou, in-12. Paris, 1742.

Conringius, de Hermeticâ Medicinâ, in-4. Helmstadii, 1669.

Cornelius Nepos, in-12. Parisiis, 1745.

Crugius, in Gronovii Thesauro antiquitatum Græcarum, in-fol. Lugd. Batavorum, 1697.

Cyrilli (*S.*), Hierosolymitani Archiep. opera omnia, in-fol. Oxonii, 1703.

Cyrilli (*S.*), Alexandrini opera, in-fol. Parisiis, 1638.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

Jaquelot, Dissertations sur l'existence de Dieu, in-12. Paris, 1744.
Jaquelot, Traité de la vérité et de l'inspiration des livres du vieux et du nouveau Testament, in-12. Amsterdam, 1752.
Journal (le) des Savans, in-4. Paris, nouvelle édition, 1723, etc.
Journal économique, in-12. Paris, janvier, etc., etc.
Journal des Observations physiques, etc., par le P. *Feuillée*, in-4. Paris, 1714 et 1725.
Journal du voyage dans la Guyane, par les PP. *Grillet* et *Béchamel*, jésuites, in-12. Paris, 1682.
Josephi opera omnia, in-fol. Amstelodami, 1726.
Isidori (*S.*) opera omnia, in-fol. Coloniæ Agrippinæ, 1617.
Isocrates, in-fol. Basileæ, 1740.
Jugements sur quelques ouvrages nouveaux, in-12. Avignon, 1745.
Julius africanus, apud Syncellum.
Julius Firmicus, in-fol. Romæ, 1499.
Junius, de Picturâ veterum, in-fol. Roterodami, 1694.
Justini Historiæ (variorum), in-8. Lugduni Batavorum, 1719.

K.

Kircher (Athanas.), la Chine illustrée, in-fol. Amsterd. 1670.
Ejusdem, *Obeliscus* Pamphilius, in-fol. Romæ, 1658.
Kuhnius in notis, ad Æliani, var. Hist. in-4.

L.

Laet, Description des Indes occidentales, in-fol. Leyde, 1640.
Leges Salicæ, dans le Recueil des historiens de France, par *D. Bouquet.*
Lenglet, Méthode pour étudier l'histoire, in-4. Paris, 1734.
Lescarbot, Histoire de la Nouvelle-France, in-8. Paris, 1611.
Lettres édifiantes de quelques missionnaires de la Compagnie de Jésus, in-12. Paris, 1717, etc., etc.
Luciani opera, cum notis Variorum, in-4. Amstelodami, 17[illegible].

M.

Macrobii opera, cum notis Variorum, in-8. Lugduni Batavorum, 1670.
Maillet, Description de l'Egypte, publiée par M. l'abbé Mescrier, in-4. Paris, 1735.
Manetho, apud Syncellum et Josephum.
Marc-Paul (Voyage de), dans le Recueil des Voyages faits en Asie, publié par Bergeron, in-4. La Haye, 1735.
Marculphi, Formulæ veteres inter Historiæ Franc. Scriptores. ex Edit. Benedictinorum, in-fol. Parisiis, 1163.
Marmora Arundelliana, aliaq. Academ. Oxoniensis, in-fol. Londini, 1732.
Marsham, Chronicus Canon, in-fol. Londini, 1672.
Martianus Capella, de Nuptiis Mercurii, et Phidologiæ, in-8. Ex Officinâ Plantinianâ, 1590.
Martini, Histoire de la Chine, in-12. Paris, 1692.
Magasthenenes, apud Eusebii Præp. Evangel, et Josephum.
Mémoires de l'Acad. de Berlin, in-4. Berlin, 1745, etc., etc.
Mémoires de l'Académie des Sciences, in-4. Paris, 1742, etc., etc.
Mémoires (anciens) de l'Académie des Sciences, in-4. Paris, 1734.
Mémoires pour l'Histoire des Sciences et Beaux-Arts, autrement dits les Mémoires de Trévoux, in-12. Paris, 1701, etc., etc.
Mémoires de l'Académie des Inscriptions, in-4. Paris, de l'Imprimerie royale, 1736, etc., etc.
Mémoires (nouveaux) des missions de la Compagnie de Jésus dans le Levant, in-12. Paris, 1715, etc., etc.
Mémoire touchant l'établissement d'une Mission chrétienne dans le troisième monde, autrement appelé la Terre Australe, in-8. Paris, 1663.

Plutarchi opera omnia, in-fol. Lutetiæ Parisior. Typis Regiis, 1624.
Pococke (Description du Levant, par R.), in-fol. Londres, 1743.
Polyæni Stratagemata, in-8. Lugd. Batavorum, 1691.
Pollucis (*Jul.*) Onomasticon, in-fol. Amstelodami, 1706.
Polybii Historia, in-fol. Paris, 1600.
Pomponius Mela, de situ orbis, in-8. Lugduni Batavorum, 1722.
Porphyrius, de abstinentiâ, in-12. Lugduni, 1620.
Porphyrius, de Vitâ Pythagoræ, in-4. Amstelodami, 1707.
Potteri Archæologia Græca, in-fol. Lugduni Batavorum, 1702.
Prideaux, Histoire des Juifs, in-12. Paris, 1732.
Principes du Droit politique, in-12. Amsterdam, 1751.
Proclus, in Timæum Platonis, in T. 2°. oper. Platonis, in-fol. Basileæ, 1534.
Procopii Historia, in-fol. Paris, è Typographiâ Regiâ, 1662 et 1663.
Ptolemæi Almagest., sive magnæ constructionis, etc., in-fol. Basileæ, 1538.

Q.

Quintiliani Institution. orator. etc. in-fol. Paris, 1725.
Quintus Curtius, cum notis Var., in-fol. Lugd. Batav., 1658.

R.

Ramusio, Raccolt delle Navigazioni e Viaggi, etc., in-fol. In Venezia, 1563.
Recueil d'Antiquités, par M. le C. de *Caylus*, in-4. Paris, 1752 et 1756.
Recueil des Voyages qui ont servi à l'établissement et aux progrès de la Compagnie des Indes Orientales, formée dans les Provinces-Unies des Pays-Bas, in-12. Amsterdam, 1725.
Recueil des Voyages au Nord, in-12. Amsterdam, 1731.
Regiæ Scientiarum Academiæ Historia, auctore *J. B. Duhamel*, in-4. Paris, 1701.
Reland, Dissertationes Miscellaneæ, in-8. Trajecti ad Rhenum, 1706, 7 et 8.
Relation (nouvelle) de la Gaspésie, par le P. *le Clerc*, in-12. Paris, 1691.
Relation de la Haute-Ethiopie, dans le Recueil des Voyages publiés par *Melchisédec Thevenot.*
Relation de la rivière des Amazones, par le P. d'*Acugna*, in-12. Paris, 1682.
République (Nouvelles de la) des lettres, in-12. Amsterdam, 1715, etc., etc.
Republica, sive Status regni Scotiæ et Hiberniæ, diversorum autor. in-16. Lugduni Batavorum, 1627.
Rhetores græci veteres, in-fol. Venetiis, edit. Aldin. 1527.
Rhodigini (Ludovici Cœlii) Lectiones antiquæ, etc., in-fol. Francofurti, 1666.
Rollin. Hist. ancienne, in-12. Paris, 1740.

S.

Salmasii Plinianæ Exercitationes, in fol. Paris, 1629.
Salmasii Plinianæ Exercitationes, in-fol. Trajecti ad Rhenum, 1689.
Je me suis servi de l'une et de l'autre de ces éditions.
Scaligeri (Josephi) notæ in Chronic. Eusebii, in-fol. Amstelodami, 1659.
Schefferus, de Militiâ navali Veterum, in-4. Upsaliæ, 1654.
Schenchzer, amænitates litterariæ, in-8. Francofurti, 1725 et 1731.
Schœrlone (Physique sacrée, trad. du lat. de Jean-Jacques). Amsterdam, 1732 et suiv., in-fol.
Schouten (Voyages de), dans le Recueil des Voyages qui ont servi à l'établissement de la Compagnie des Indes hollandaises.
Scriptores Rei Rusticæ, veteres latini, in-4. Lipsiæ, 1735.
Selden, de Diis Syris, in-8. Amstelodami, 1680.

Senac, nouveau Cours de Chimie, in-12. Paris, 1757.
Senecæ (L. Annæi) opera omnia, in-8. Amstelodami, 1672.
Servius, *voy*. Virgilii opera.
Sexti Empirici opera omnia, in-fol. Lipsiæ, 1718.
Sicard (Mém. du P. Sicard.), dans les Mémoires des Missions du Levant.
Sigonius, apud Gronovii Thesaurum antiquitat. Græcarum.
Simplicius, in Aristotel. de Cœlo. in-fol. Venetiis, Ald. 1526.
Solini Poly historia, in-fol. Trajecti ad Rhenum, 1689.
Sophoclis Tragœdiæ, in-4. Parisiis.
Spectacle de la Nature, in-12. Paris, 1749.
Spenser, de Legibus Hebræorum Ritualibus, in-fol. Cantabrigiæ, 1685.
Stanley, Historia Philosophiæ, in-4. Lipsiæ, 1711.
Stephanus Byzantinus, de Urbibus, in-fol. Amstelodami, 1678.
Stobæi opera omnia, in-fol. Genevæ, 1609.
Strabonis Geographia, in-fol. Amstelodami, 1707.
Suidæ Lexicon, in-fol. Cantabrigiæ, 1705.
Syncelli Chronographia, in-fol. Parisiis, è Typographiâ Regiâ, 1652.

T.

Taciti (*C.*) opera, in-4. Trajecti Batavorum, 1721.
Tacquet, Elementa Geometriæ, in-12. Amstelodami, 1683.
Tatiani, adversùs Græcos, oratio; in operibus S. Justini, in-fol. Paris, 1742.
Tavernier (Voyages de), in-12. Paris, 1681.
Tavernier (Voyages de), in-12. Utrecht, 1712. *Je me suis servi de l'une et de l'autre de ces deux éditions.*
Terrusson (Histoire de la Jurisprudence romaine, par M.), in-fol. Paris, 1750.
Tertulliani opera omnia, in-fol. Paris, 1664.
Theon Alexandrinus, apud Ptolæm. magn. Construct.
Theocriti opera, in-8. Oxoniæ, 1699.
Theodoriti opera omnia, in-fol. Paris, 1542 et 1684.
Théologie physique, in-8. Paris, 1729.
Theophrasti opera omnia, in-fol. Lugd. Batavor., 1613.
Thesaurus Linguæ Græcæ ab H. Stephano, in-fol. Paris, 1572.
Thevenot (Relations de divers Voyages, publiés par Melchisédec), in-fol. Paris, 1696.
Thucydides, in-fol. Francofurti, 1594.
Thucydides, in fol. Amst. 1731. *Je me suis servi de l'une et de l'autre de ces deux éditions.*
Thysius, apud Gronovii Thesaurum Græc. antiquitatum.
Tollii fortuita, in-8. Amstelodami, 1687.
Tournefort (Voyage au Levant), in-4. Paris, *de l'imprimerie royale*, 1717.
Traité de la culture des terres, par M. *Duhamel*, in-12. Paris, 1753.
Traité de la police, par *la Mare*, in-fol. Paris, 1713.
Tzetzes, ad Hesiod. *Voy*. Hesiodi opera.

V.

Valesii, Excerpta Polybii, Diodori, Nicolai damasceni, etc., in-4. Paris, 1634.
Vansleb (nouvelle Relation d'Égypte, par le P.), in-12. Paris, 1677.
Varenii (*B.*) Geographia generalis, in-8. Cantabrigiæ, 1681.
Varron, apud S. August., de Civitate Dei, et inter Scriptores Rei Rusticæ, veter. Latin.
Ubo Emmius, apud Gronovii Thesaurum Græc. antiquitatum.
Virgilii opera, in-4. Amstelodami, 1746.

W.

X.

FIN DE LA TABLE DES NOMS DES AUTEURS.



Senac, nouveau Cours de Chimi[e]
in-12. Paris, 1757.
Senecæ (L. Annæi) opera omni[a]
in-8. Amstelodami, 1672.
Servius, *voy*. Virgilii opera.
Sexti Empirici opera omnia, in-fo[l.]
Lipsiæ, 1718.
Sicard (Mém. du P. Sicard.), da[ns]
les Mémoires des Missions d[u]
Levant.
Sigonius, apud Gronovii Thesauru[m]
antiquitat. Græcarum.
Simplicius, in Aristotel. de Cœl[o]
in-fol. Venetiis, Ald. 1526.
Solini Poly historia, in-fol. T[ra-]
jecti ad Rhenum, 1689.
Sophoclis Tragœdiæ, in-4. Paris
Spectacle de la Nature, in-12. Pa[ris,]
1749.
Spenser, de Legibus Hebræo[rum]
Ritualibus, in-fol. Cantabrig[iæ,]
1685.
Stanley, Historia Philosophiæ,
Lipsiæ, 1711.
Stephanus Byzantinus, de Urb[ibus]
in-fol. Amstelodami, 1678.
Stobæi opera omnia, in-fol.
nevæ, 1609.
Strabonis Geographia, in-fol.
telodami, 1707.
Suidæ Lexicon, in-fol. Canta[br.]
1705.
Syncelli Chronographia, in-f[ol.]
risiis, è Typographiâ Regi[â]

T.

Taciti (*C.*) opera, in-4.
Batavorum, 1721.
Tacquet, Elementa Geom[etriæ]
12. Amstelodami, 1683
Tatiani, adversùs Græcos
in operibus S. Justin[i]
Paris, 1742.
Tavernier (Voyages de
Paris, 1681.
Tavernier (Voyages d[e]
Utrecht, 1712. *Je m*
de l'une et de l'autre
éditions.
Terrusson (Histoire d[e]
dence romaine, pa[r]
Paris, 1750.

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CET OUVRAGE.

A

F.

G.

J.

K.

L.

M.

S.

T.

U.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES.

